Le Monde

www.lemonde.fr

56e ANNÉE – N° 17217 – 7,50 F - 1,14 EURO FRANCE MÉTROPOLITAINE — SAMEDI 3 JUIN 2000 — FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Lionel Jospin, trois ans après

■ La popularité du premier ministre reste exceptionnelle, mais les Français attendent des réformes

■ La compétition présidentielle incite le chef du gouvernement à la prudence et son équipe à l'immobilisme

■ M. Jospin dispose de « capteurs » discrets pour analyser l'opinion

Lire page 6 et notre éditorial page 17

Serbie : assassinats politiques en série

● Le meurtre au Monténégro d'un conseiller du président est perçu comme un acte de déstabilisation venu de Belgrade ● Il survient après une série de crimes politiques en Serbie ● Politiciens, miliciens, militaires, hommes d'affaires : plusieurs proches des Milosevic ont été éliminés

ASSASSINÉ dans la nuit de mercredi à jeudi 1er juin, Goran Zugic, conseiller du président monténégrin Milo Djukanovic pour les questions de sécurité, s'ajoute à la très longue liste des personnalités marquantes *« liquidées »* ou *« disparues »* récemment en Yougoslavie. Avant lui, ces six dernières semaines, le patron de la compagnie aérienne JAT, Zivorad Petrovic, et le responsable du Parti socialiste serbe en Voïvodine, Bosko Perosevic, avaient été assassinés. Quant à l'ancien chef des Serbes du Kosovo, Bosko Zivkovic, il s'est « suicidé » le 16 avril sans laisser la moindre explication. En début d'année, Arkan, le plus célèbre des chefs de milice serbes, puis le ministre fédéral de la défense, Pavle Bulatovic, avaient été exécutés en plein Belgrade, malgré la forte surveillance policière qui règne dans la capitale.

Selon l'Institute for War and Peace Reporting, en dix ans de pouvoir de Slobodan Milosevic, cinq cent responsables politiques, opposants, proches du « premier cercle » ou « hommes d'affaires » liés à des trafics divers, sont décédés de mort violente. Jusqu'ici, quasiment aucune enquête n'a abouti et aucun responsable n'a été jugé. Au Monténégro, la disparition de Goran Zugic est dénoncée par le président Djukanovic comme un acte délibéré *« contre la démocratie et la sécurité des citoyens »*. Il intervient à la veille des élections municipales, à l'issue desquelles M. Djukanovic pourrait accélérer le processus de séparation d'avec la Serbie.

Lire page 2

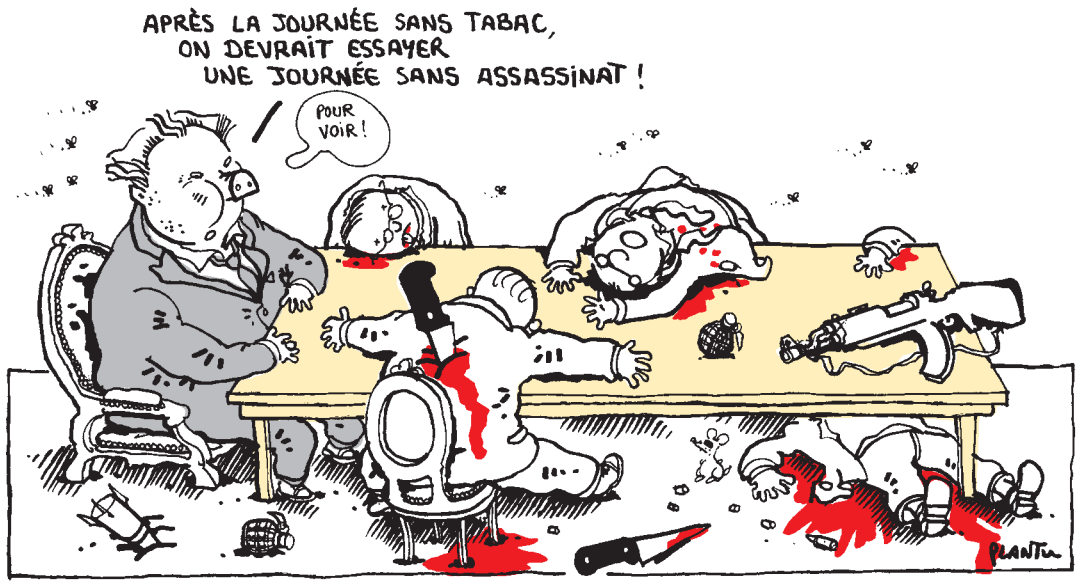

J.-F. JOLY

BONNES FEUILLES

La vie d'Eva Joly

Dans un livre à paraître le 6 juin aux Editions Les Arènes, Eva Joly, premier juge d'instruction au pôle économique et financier du tribunal de Paris, raconte le parcours singulier qui a mené une jeune fille au pair venue de Norvège à traquer ce qu'elle appelle *« les crimes d'argent »*. *Le Monde* publie en exclusivité de longs extraits de *Notre affaire à tous*. La magistrate, chargée, entre autres, du dossier Elf, témoigne de ses difficultés à combattre la délinquance financière. p. 14 et 15

L'optimisme des boursiers

LES MARCHÉS d'actions semblent retrouver la confiance depuis plusieurs jours, des deux côtés de l'Atlantique. La Bourse de Paris a atteint, jeudi 1er juin, un nouveau sommet et le Nasdaq, le marché américain des valeurs de haute technologie, a regagné 17 % en moins de dix jours. Le reflux parfois brutal des valeurs de la nouvelle économie n'a pas débouché, pour le moment, sur le krach redouté par de nombreux économistes. Les capitaux n'ont pas déserté les marchés d'actions. Les investisseurs ont accueilli avec soulagement les derniers indicateurs publiés aux Etats-Unis, qui laissent espérer un ralentissement économique et éloignent les perspectives de nouvelles hausses de taux.

Lire page 20

John Travolta ne badine pas avec la Scientologie

DEPUIS sa création en 1954, l'Eglise de scientologie, en la personne de son fondateur, l'écrivain de science-fiction Lafayette Ron Hubbard, a fait du recrutement des stars un des axes de sa stratégie de séduction. Hubbard espéra un temps convaincre Marlene Dietrich, Ernest Hemingway, Greta Garbo, Walt Disney et Groucho Marx de le rejoindre ! Aujourd'hui, l'organisation compte dans ses rangs Tom Cruise, Isaac Hayes et John Travolta. Ce dernier est le héros d'un nouveau film, *Battlefield Earth*, sorti le 12 mai sur les écrans américains et annoncé pour le 14 juin en France, adaptation du roman éponyme de Ron Hubbard qui s'est vendu à 5,5 millions d'exemplaires dans une cinquantaine de pays depuis sa sortie en 1982. Malgré un échec au box-office – il devrait achever sa carrière par une recette de l'ordre de 140 millions de francs –, ce film a relancé les polémiques sur le message scientologique de certaines productions interprétées par ses fidèles.

FACTNet, un groupe antisecte, soutient que *Battlefield Earth* cacherait des images subliminales faisant l'apologie de la Scientologie. Situé en l'an 3000, le film décrit une humanité réduite à l'esclavage par les « Psychlos », une race extraterrestre menée par le méchant Terl, chef de la sécurité cruel et implacable incarné, sous une coiffure rasta insensée, par John Travolta. Le comédien, également producteur du film, cherchait à monter *Battlefield Earth* depuis 1982. Cité dans le *Wall Street Journal* du 24 mars, il estimait que s'attaquer au roman d'Hubbard revenait *« à adapter les premières pièces de théâtre de Tennessee Williams à l'écran. Une très grosse affaire »*.

Une affaire avec laquelle on ne plaisante pas. Le 24 mai, un journaliste de Canal+, Frédéric Benudis, s'est rendu à Barcelone avec une équipe de tournage afin d'interviewer John Travolta pour l'émission « Nulle part ailleurs ». Il disposait de six minutes pour poser ses questions au comédien. Quand le journaliste s'est étonné de l'absence de toute référence à la Scientologie dans le dossier de presse, Travolta a répondu que *« lorsque Spielberg réalise* Jurassic Park, *il n'y a pas écrit judaïsme dans le dossier de presse »*, avant de préciser qu'aux Etats-Unis, la Scientologie est, à la différence de l'Europe, une religion. Une personne de l'entourage du comédien est alors intervenue pour demander au journaliste de concentrer ses questions sur le film sous peine de mettre fin prématurément à l'entretien. Une dernière question sur le financement de l'Eglise de scientologie a pourtant suscité la colère de Travolta qui s'est levé, s'estimant piégé. Immédiatement après, ses assistantes ont emporté quelques instants les deux cassettes pour en vérifier l'image et le son.

Cette procédure, habituelle dans les milieux du cinéma, a connu un développement qui l'est beaucoup moins : les cassettes rendues au journaliste n'étaient plus protégées. On lui garantit alors qu'elles sont intactes. Revenu à Paris, Frédéric Benudis s'aperçoit en les visionnant qu'on lui a remis des cassettes vierges. Il n'est pourtant pas rentré les mains vides de son voyage en Catalogne : John Travolta sait se montrer noble et généreux. Le journaliste pourra donc conserver un sac à dos frappé du titre *Battlefield Earth* et une édition en castillan du best-seller de Ron Hubbard.

Samuel Blumenfeld

GROUPAMA/YVAN ZEDDA

PLYMOUTH-NEWPORT

L'Atlantique en solitaire

Dimanche 4 juin, 75 navigateurs vont quitter Plymouth, Grande-Bretagne, pour gagner Newport, Etats-Unis, à l'occasion de la course transatlantique en solitaire. Depuis Eric Tabarly, les Français ont montré leur talent dans une épreuve que Philippe Poupon a bouclée en 10 jours et 9 heures. A bord de *Groupama (photo)*, Franck Cammas va tenter d'améliorer ce record. p. 27

Un député et des juges

JEAN-MARIE LE GUEN

LE DÉPUTÉ (PS) de Paris Jean-Marie Le Guen a annoncé au *Monde* sa prochaine convocation par les juges dans l'affaire de la MNEF. S'il s'attend à une mise en examen pour *« recel de détournement de fonds publics »*, il conteste toute infraction et maintient sa candidature pour les municipales à Paris, dans le 13e.

Lire page 9

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 10 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 48 FB ; Canada, 2,50 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 900 F CFA ; Danemark, 15 KRD ; Espagne, 225 PTA ; Gabon, 900 F CFA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 3000 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 270 PTE ; Réunion, 10 F ; Sénégal, 900 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,20 FS ; Tunisie, 1,4 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 603 - 7,50 F

Justice et politique face au cas Patrick Henry

POUR l'une des dernières fois dans l'histoire de la justice française, un ministre du gouvernement va devoir décider, dans les prochaines semaines, de l'opportunité de remettre en liberté, après de longues années d'incarcération, un homme ayant commis un crime de sang. La garde des sceaux, Elisabeth Guigou, doit se prononcer sur la demande de libération conditionnelle déposée par Patrick Henry, condamné à la réclusion criminelle à perpétuité, en 1977, pour le meurtre d'un enfant. Une nouvelle fois, le destin d'un homme est placé entre les mains du politique. Une dernière fois aussi, avant l'entrée en vigueur de la loi sur la présomption d'innocence, qui fait de la libération conditionnelle une décision relevant de la seule justice.

Le cas de Patrick Henry illustre en effet toute l'ambiguïté qu'il y avait à laisser entre les mains du politique une telle prérogative. Incarcéré depuis vingt-quatre ans, Patrick Henry a doublement marqué la mémoire collective : son crime, odieux, a traumatisé l'opinion jusqu'à vouer son auteur à la mort ; son procès, exemplaire, s'est soldé par une condamnation à perpétuité, après la plaidoirie historique de Robert Badinter contre la peine capitale. Condamné à vie, Patrick Henry fut aussi condamné à l'oubli. A la relégation perpétuelle, comme la cour d'assises en avait décidé.

Mais c'était sans compter sur le pouvoir du temps : incarcéré au sortir de l'adolescence, Patrick Henry a aujourd'hui quarante-six ans, et demande le droit de revenir au sein de la communauté. La demande de libération conditionnelle qu'examine aujourd'hui Elisabeth Guigou est la septième qu'il a formée. Elle a reçu, comme les précédentes, l'avis favorable de plusieurs observateurs, psychiatres, directeurs de prison, juges d'application des peines, magistrats de la chancellerie. Incarcéré au centre de détention de Caen, Patrick Henry est titulaire, depuis 1990, d'une licence de mathématiques. Il travaille actuellement à l'imprimerie de la prison et bénéficie d'une promesse d'embauche pour un emploi d'informaticien dans le cadre de sa demande de libération conditionnelle.

Cécile Prieur

Lire la suite page 17 et nos informations page 8

S. BOFFREDO/VU

BIBLIOTHÈQUES

Payer pour emprunter ?

La ministre de la culture et de la communication, Catherine Tasca, s'est saisie du dossier du prêt payant en bibliothèque, qui provoque de vives polémiques. Le droit de prêt existe, sous des formes diverses, dans une quinzaine de pays. En France, les bibliothécaires y sont très hostiles, tandis qu'auteurs et éditeurs sont partagés, tout comme les usagers. p. 31

International	2	Tableau de bord	23
France	6	Aujourd'hui	27
Société	9	Météorologie, jeux	30
Régions	12	Culture	31
Carnet	13	Guide culturel	33
Horizons	14	Kiosque	34
Entreprises	20	Abonnements	34
Communication	22	Radio-Télévision	35

BALKANS **Goran Zugic, l'un des plus proches conseillers du président monténégrin, Milo Djukanovic, a été assassiné, mercredi 31 mai, à Podgorica. Chargé des affaires de sécurité, cet homme de 38 ans est tombé sous les balles d'un ou de plusieurs tireurs inconnus. ● CONTRAIREMENT à la Serbie, il s'agit d'un événement sans précédent au Monténégro, engagé dans une politique de démocratisation. ● PRÈS de 500 homicides non élucidés ont été comptabilisés depuis 1991 en Serbie, où la violence tend à devenir un mode de gouvernement. ● DES HOMMES d'affaires louches, d'anciens miliciens durant les guerres de Bosnie et de Croatie ont été victimes d'attentats, mais aussi des membres du pouvoir ou des opposants. ● LES ENQUÊTES échouent presque toujours, et aucune n'a jamais abouti concernant une personnalité marquante.**

Yougoslavie : meurtres en série au sommet de l'Etat

Proche du président monténégrin Milo Djukanovic, Goran Zugic a été assassiné à Podgorica dans la nuit de mercredi à jeudi. Ce meurtre survient après plusieurs crimes politiques à Belgrade ayant visé des personnalités du pouvoir. Depuis 1991, il y aurait eu en Serbie 500 assassinats non élucidés

GORAN ZUGIC, un proche conseiller du président monténégrin, Milo Djukanovic, a été assassiné par un inconnu dans la soirée de mercredi 31 mai. A Podgorica, certains se demandaient, jeudi, s'il ne fallait pas y voir la main de Belgrade. Cet attentat intervient en effet après une longue série de meurtres similaires et non élucidés commis en Serbie. De plus, il touche le premier cercle des fidèles au président Djukanovic qui, depuis deux ans, lutte pied à pied avec Belgrade pour arracher le Monténégro à l'emprise de la Serbie, avec lequel son pays forme la Yougoslavie.

Goran Zuric (38 ans), conseiller du président pour les questions de sécurité depuis la victoire de M. Djukanovic – élu en 1997 –, a été tué par balles dans le centre de Podgorica, la capitale monténégrine. Des témoins ont indiqué qu'un homme avait tiré une rafale de pistolet-mitrailleur sur Goran Zugic, à quelques mètres de l'entrée de l'immeuble où il résidait. Selon l'agence officielle yougoslave Tanjug, la victime, ancien chef de la police à Herceg Novi (sur la côte adriatique) puis à Podgorica, a reçu trois balles dans la poitrine et deux balles dans la tête. Le ministère monténégrin de l'intérieur n'a confirmé que jeudi en milieu de journée le décès de Goran Zugic, sans donner d'indications sur son mobile possible.

MACABRE COMPTABILITÉ

C'est la première fois qu'une personnalité politique de haut rang tombe ainsi sous les balles d'un tueur au Monténégro. Ce meurtre s'inscrit en revanche à la suite d'une liste déjà longue de personnes, certaines proches de Slobodan Milosevic, exécutées dans la Serbie voisine (lire ci-dessous). *« Nous sommes effrayés mais pas étonnés par le meurtre* [de Goran Zugic] *parce que nous avons répété à maintes reprises que Podgorica allait devenir un nouveau Belgrade. Aussi bien à Podgorica qu'à Belgrade, la mince ligne rouge qui séparait la politique et le crime a disparu »*, a ainsi commenté Miroslav Vickovic, haut responsable du Parti socialiste populaire du Monténégro, proche de Milosevic et opposé à la politique réformatrice et pro-occidentale de Milo Djukanovic.

Depuis 1991, la Serbie a été le théâtre de quelque 500 homicides non élucidés, selon une macabre comptabilité de l'Institute for War and Peace Reporting. Aucune suite judiciaire n'a été donnée à ces crimes, alors que certaines des victimes étaient tout sauf des petites frappes tombées lors de règlements de compte.

Au contraire, ces exécutions touchent parfois le sommet de l'Etat, des personnes qui, à un moment ou un autre, ont été proches de Slobodan Milosevic. C'est le cas, cette année, du ministre fédéral de la défense, Pavle Bulatovic ou du directeur général de la compagnie nationale d'aviation, Zivorad Petrovic. Plus avant, en 1997, Zoran Todorovic, secrétaire général de la Gauche yougoslave (JUL), le parti de Mira Markovic, épouse de M. Milosevic, était tué devant ses bureaux. L'assassin de cet homme, qui contrôlait le secteur pétrolier, n'a pas été retrouvé. La même année, Radovan Stojicic, chef de la police serbe, vice-ministre de l'intérieur et l'un des plus proches collaborateurs de M. Milosevic, était abattu par des inconnus dans un restaurant de Belgrade.

« Le cas Stojicic est typique », remarquait récemment Budimir Babovic, ancien chef du bureau yougoslave d'Interpol. *« Un chef de la police est exécuté dans un local plein de policiers, situé à proximité du ministère de l'intérieur. Et pourtant, le tueur repart sans être inquiété et l'enquête n'aboutit pas, alors que nous sommes un des pays d'Europe qui compte le plus de policiers par habitant. On se demande si le pouvoir a réellement intérêt à faire aboutir l'enquête »*, s'interrogeait M. Babovic. Ont-ils été éliminés parce qu'ils voulaient prendre leurs distances vis-à-vis du régime de Milosevic ? Sont-ils les victimes de règlements de compte entre différents cercles du pouvoir ? Ces questions demeurent sans réponse.

On n'y voit guère plus clair lorsque l'on se penche sur la liste des hommes d'affaires plus ou moins louches ou des trafiquants notoires que l'on dit liés au pouvoir, ou encore des anciens miliciens, exécuteurs des basses œuvres du régime pendant les guerres de Bosnie et de Croatie, brusquement rayés des listes de l'état civil. En haut de page, on trouve bien entendu Zeljko Raznatovic, dit *Arkan*, le plus célèbre des chefs de milice serbes, tué dans une spectaculaire fusillade. Trois hommes ont été arrêtés, dont un policier, mais rien n'a été dit sur le mobile, l'instruction du dossier ou la date d'un éventuel procès. Le 20 mars, c'est Branislav Lainovic, autre ancien milicien, qui est tué près d'un hôtel à Belgrade. Ces hommes en savaient-ils trop ? Leurs affaires ont-elles excité des convoitises ? Autres questions en suspens.

SENTIMENT D'INSÉCURITÉ

Début mars, Mirko Tomic et Radoslav Trlajic, deux figures du milieu mafieux, ont été tués par des inconnus après une course-poursuite dans Belgrade. En 1998, c'était le cas de Jusuf Bulic, propriétaire de centres de paris et d'un club de football, auquel on prêtait des liens avec Arkan. Les années précédentes, l'« homme d'affaires » Vlada Kovacevic, ami et associé de Marko Milosevic, fils du président et autre « homme d'affaires », était abattu dans un parking à Belgrade. Comme Radojica Nikcevic, qui aurait été lié avec les services secrets serbes et avec Arkan, mais aussi avec la mafia colombienne... Dans un autre registre, on pourrait ajouter Slavko Curuvija, un journaliste indépendant devenu très critique envers le pouvoir, après l'avoir soutenu. Ou encore, la tentative d'attentat contre le leader de l'opposition, Vuk Draskovic, le 3 octobre 1999.

Le mystère et l'absence de logique apparente liant toutes ces liquidations accentue le sentiment d'insécurité largement partagé par la population. D'autant qu'une autre forme de violence, institutionnalisée, légalisée, s'acharne à faire taire la presse, les universités ou les partis d'opposition, par le biais de lois répressives. On redoute à Podgorica que Belgrade ne cherche à créer la même atmosphère pour déstabiliser la petite république rebelle. Sans tirer de conclusions sur le meurtre de mercredi, un porte-parole du département d'Etat, Philip Reeker, notait qu'il survient dans le *« climat de peur et de violence engendré par le régime de Milosevic à Belgrade »*.

Christophe Châtelot

Milo Djukanovic dénonce un crime « contre la démocratie » au Monténégro

LA SERBIE et le Monténégro, qui, depuis 1992, partagent leur destin au sein de la Fédération yougoslave, se livrent une guerre larvée depuis l'élection à Podgorica du président réformateur Milo Djukanovic, en 1997. A l'approche de très sensibles élections municipales anticipées, le 11 juin, organisées dans la capitale monténégrine et à Herceg Novi, l'assassinat de Goran Zugic est perçu à Podgorica comme une entreprise de déstabilisation menée par Belgrade.

Ce meurtre a en effet relancé les spéculations sur un éventuel coup de force au Monténégro de la part d'un régime serbe qui redoute de voir la petite république rebelle quitter un bateau yougoslave à la dérive. C'est sans doute le sens que Milo Djukanovic a voulu donner, jeudi 1er juin, à sa déclaration, lue après la mort de celui qui était l'un de ses plus proches conseillers. *« Celui qui a tiré hier soir sur* [Goran] *Zugic a commis un acte contre la démocratie au Monténégro et contre la sécurité des citoyens*, a-t-il estimé. *Mais je voudrais dire à tous ceux qui pourraient en faire des gorges chaudes que cela n'ébranlera pas ni ne découragera »* le pouvoir monténégrin, qui poursuivra sa politique *« de démocratisation »* et *« d'ouverture vers les pays occidentaux »*. Le président de la Cour suprême de justice au Monténégro a été plus net, affirmant que *« quelqu'un essaie de transférer* [dans le pays] *la situation serbe, avec ses nombreux meurtres »*. Le vice-président du Parlement, Rifat Rastoder, a quant à lui dénoncé *« la politique serbe du pistolet, à un moment de crise extrême entre la Serbie et le Monténégro »*. Selon lui, l'assassinat de M. Zugic serait destiné à créer les conditions favorables pour que Slobodan Milosevic instaure l'état d'urgence dans la petite république monténégrine.

OPÉRATION D'INTIMIDATION

Depuis des mois, les rues de Podgorica bruissent de telles rumeurs. Récemment, l'annonce de manœuvres militaires par l'armée fédérale yougoslave, contrôlée par Belgrade, prévues juste avant et immédiatement après les élections municipales à Podgorica et Herceg Novi, a été interprétée comme une opération d'intimidation. Dans son édition du 30 mai, le quotidien *Vijesti*, publié à Podgorica, citait aussi un ordre du commandant de la deuxième armée, le général Milorad Obradovic, plaçant les unités de l'armée yougoslave stationnées au Monténégro en état d'alerte. Cette mesure, non confirmée par l'armée, aurait été prise après que l'état-major yougoslave eut établi que des *« ennemis extérieurs, en collusion avec des séparatistes et des forces ennemies d'opposition, œuvrent au renversement du pouvoir élu légalement »*, poursuivait ce journal, généralement bien informé.

Or tous les observateurs s'accordent à penser que le résultat des deux scrutins municipaux influencera la politique de Djukanovic. Un large succès de sa coalition « Pour une vie meilleure » face au camp pro-Milosevic mené par le PSP (Parti socialiste populaire) pourrait l'inciter à précipiter l'organisation d'un référendum sur l'indépendance, coup de grâce à une fédération yougoslave moribonde. Depuis son élection, le président monténégrin joue sa propre carte en se faisant l'artisan d'une politique pro-occidentale, soutenue par les Etats-Unis et l'Union européenne. Face à ces tentations sécessionnistes, Belgrade n'oppose que sa force. Ainsi, le Monténégro est régulièrement soumis à un blocus économique. L'armée fédérale a tenté de prendre le contrôle des points de frontières avec la Bosnie et l'Albanie ainsi que de l'aéroport international de Podgorica.

Le fait que la victime de jeudi soit le conseiller présidentiel pour les affaires de sécurité ravive les peurs. Depuis trois ans, Podgorica s'attache à desserrer l'étreinte de son grand voisin serbe en se dotant de ses propres forces. Parallèlement, Belgrade a purgé l'état-major de l'armée de tous ceux soupçonnés de faiblesses vis-à-vis des réformes monténégrines. Sous l'impulsion de Djukanovic, le Monténégro dispose maintenant d'une police de 20 000 à 30 000 hommes, un contingent non négligeable pour un pays de 650 000 habitants. Le pouvoir réformateur s'est par ailleurs attaché, ces derniers mois, les services d'anciens généraux de l'armée fédérale. Belgrade a répliqué en constituant au Monténégro un mystérieux 7e bataillon de l'armée yougoslave. Formé d'un millier d'hommes, monténégrins pour la plupart, cette unité est présentée par la presse comme destinée à des opérations de déstabilisation au Monténégro.

Ch. Ch.

Belgrade adopte une « loi antiterroriste »

Le gouvernement serbe devrait adopter, la semaine prochaine, une loi antiterroriste, a annoncé, jeudi 1er mai, le ministre fédéral de l'information, Goran Matic. L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) ainsi que plusieurs organisations de défense des droits de l'homme jugent ce texte dangereux pour les libertés publiques, parce que reprenant de nombreuses dispositions en vigueur durant l'état d'urgence établi pendant les bombardements de l'OTAN. Certaines d'entre elles assimilaient les critiques adressées au gouvernement en guerre contre l'Alliance atlantique à une *« atteinte à la sûreté de l'Etat »*, passible de nombreuses années de prison. L'opposition et le mouvement étudiant Otpor sont régulièrement qualifiés d'*« organisations terroristes »* par le pouvoir.

Les victimes : des opposants, mais aussi des membres du « premier cercle » autour des Milosevic

AFP

BOSKO PEROSEVIC
RESPONSABLE SERBE EN VOÏVODINE
ASSASSINÉ LE 13 MAI 2000

■ Chef du gouvernement provincial de Voïvodine, Bosko Perosevic était membre de la direction du Parti socialiste, au pouvoir à Belgrade, et présenté comme un « modéré ». Son assassinat, le 13 mai, alors qu'il visitait une foire agricole à Novi Sad, capitale de la Voïvodine, s'est produit deux jours avant un grand rassemblement de l'opposition prévu à Belgrade. Il a instantanément donné lieu à une vague de répression dans les milieux oppositionnels de la province. La police arrêtait l'auteur du crime – un vigile de cinquante ans – dès le lendemain et annonçait immédiatement qu'il était membre du SPO, le parti d'opposition de Vuk Draskovic, et aussi de... l'organisation estudiantine Otpor, à la pointe de la lutte contre Milosevic en Serbie, dont une vingtaine de membres étaient interpellés. Recherchés pour *« complicité de meurtre »* mais se déclarant *« innocents »*, deux dirigeants locaux d'Otpor ont refusé de se rendre aux autorités.

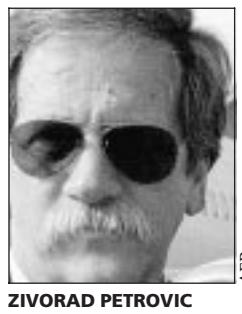

AFP

ZIVORAD PETROVIC
DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA JAT
ASSASSINÉ LE 25 AVRIL 2000

■ Comme d'autres avant lui, Zivorad Petrovic est assassiné par des tueurs inconnus en début de soirée. Atteint par balle à la tête, le directeur général de la compagnie nationale d'aviation en poste depuis 1992 est mort devant son domicile au moment où il sortait de sa voiture. Ses assassins n'ont pas été identifiés. Né en 1939 à Pozarevac, ville natale de Slobodan Milosevic, il était considéré comme un proche de l'épouse du président yougoslave, Mira Markovic, dans le parti de laquelle il militait. L'Union européenne avait inscrit Zivorad Petrovic sur la liste des personnalités yougoslaves auxquels l'UE refuse de délivrer des visas en raison de leurs relations avec le régime. Longtemps soumise aux sanctions internationales, la JAT a survécu en louant des avions et ses équipages. Peu de temps avant sa mort, Petrovic avait annoncé la privatisation de la compagnie aérienne. Son assassinat a été dénoncé par la police comme un *« acte terroriste »*.

AP

VOJISLAV ZIVKOVIC
CHEF SERBE AU KOSOVO
SUICIDÉ (?) LE 16 AVRIL 2000

■ Sur certaines photos, on pouvait le voir, massif, accompagner le principal négociateur serbe aux pourparlers de Rambouillet sur l'avenir du Kosovo, dont l'échec devait mener aux bombardements de l'OTAN. C'est à la fin de la guerre du Kosovo que Vojislav Zivkovic avait été relevé de ses fonctions à la tête de la section du SPS, le parti de Milosevic, au Kosovo. Ancien journaliste à Kosovo TV Pristina, devenu l'homme de confiance du président yougoslave dans la province, il y était le principal responsable serbe depuis l'abolition du statut d'autonomie du Kosovo par Belgrade, en 1991, menant d'une main de fer la politique d'exclusion des Albanais de toute fonction politique, administrative, universitaire et économique. Le 17 avril, sa famille annonçait qu'il avait mis fin, la veille, à ses jours, d'une balle dans la tête. Ni ses proches ni les autorités yougoslaves n'ont jamais fourni de motifs de son supposé suicide.

AFP

PAVLE BULATOVIC
MINISTRE FÉDÉRAL DE LA DÉFENSE
ASSASSINÉ LE 7 FÉVRIER 2000

■ C'est le plus haut responsable politique yougoslave victime de la vague de meurtres depuis 10 ans. Pavle Bulatovic a été abattu d'une rafale d'arme automatique dans le restaurant d'un club de football belgradois où il dînait. Monténégrin, Bulatovic était haut responsable du Parti socialiste populaire (SNP) du Monténégro, l'opposition favorable à Milosevic, qui a d'ailleurs assisté aux obsèques de « son » ministre. S'il n'a jamais défrayé la chronique des trafics en tout genre, il occupait le poste de ministre de l'intérieur du Monténégro lors de l'éclatement de la guerre en Croatie et en Bosnie, auxquelles participèrent des miliciens monténégrins. L'homme, que l'on disait lié aux chefs serbes de Bosnie, Ratko Mladic et Radovan Karadzic, en savait sans doute trop. A l'occasion de sa mort, on a également parlé de règlements de compte inter-monténégrins, mais les motifs de son assassinat demeurent obscurs et son meurtrier court toujours.

AFP

ARKAN
CHEF DE MILICE
ASSASSINÉ LE 15 JANVIER 2000

■ Zeljko Raznatovic, alias Arkan, était le plus célèbre des chefs de bandes qui ont, durant les guerres menées par Belgrade contre la Croatie puis la Bosnie, semé la terreur parmi les civils et mis à l'œuvre la sinistre « épuration ethnique ». Inculpé par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, très lié à la famille Milosevic et aux services spéciaux yougoslaves, l'ancien braqueur de banques s'était officiellement « retiré » des affaires politiques pour revenir, après l'accord de paix en Bosnie, à ses amours d'avant la guerre : les trafics en tous genres. Le 15 janvier, dans le hall de l'hôtel Intercontinental, il tombe sous les balles d'un tueur. La police annoncera rapidement avoir arrêté trois auteurs du crime. Au lendemain du meurtre, le président bosniaque Alija Izetbegovic estimait qu'*« Arkan aurait pu fournir des preuves cruciales sur l'implication* [de Slobodan Milosevic] *dans les crimes de guerre en Bosnie »*.

AFP

SLAVKO CURUVIJA
JOURNALISTE
ASSASSINÉ LE 11 AVRIL 1999

■ Critique acerbe du régime Milosevic après en avoir assidument fréquenté les coulisses, Slavko Curuvija, directeur et propriétaire du quotidien *Dnevni Telegraf*, a été tué par balles devant son domicile durant la campagne aérienne de l'OTAN. Ce journaliste indépendant se savait menacé. Son journal avait été l'un des premiers à subir les foudres du régime, qui l'avait condamné à de lourdes amendes. Curuvija lui-même avait écopé, peu de temps avant sa mort, d'une peine de prison de cinq mois pour certains de ses articles. Sa disparition avait été interprétée comme un signe d'intimidation adressé à l'opposition. Mais Curuvija était également un ancien membre des services de sécurité de la Yougoslavie socialiste, et il était très lié avec de hauts responsables militaires, limogés quelques mois avant son meurtre. Plus d'un an après son assassinat, le dossier est au point mort et les avocats de sa famille dénoncent l'obstruction des autorités.

Les « modernisateurs » de la gauche mondiale se réunissent à Berlin... sans Tony Blair

La lune de miel entre l'Allemagne et le Royaume-Uni s'estompe

Treize dirigeants de gauche et de centre gauche, dont Bill Clinton et Lionel Jospin, se réunissent vendredi pour le deuxième sommet du genre. Sept mois après celui de Florence, marqué par le manifeste germano-britannique sur la modernisation de la social-démocratie, l'élan de la *« troisième voie »* n'est plus le même. Au menu : société civile et politique, nouvelle économie ou encore la définition d'un Etat moderne.

BERLIN
de notre correspondant

Sept mois après le sommet de Florence, qui avait réuni, à l'invitation de l'ex-président du Conseil italien Massimo D'Alema, l'Américain Bill Clinton, le Britannique Tony Blair, l'Allemand Gerhard Schröder, le Français Lionel Jospin et le Brésilien Fernando Cardoso, le deuxième sommet des *« modernisateurs »* devait s'ouvrir vendredi 2 juin à Berlin dans une formule élargie.

Treize dirigeants de gauche et de centre gauche venus de quatre continents – il n'y a pas d'Asiatique –, dont Lionel Jospin et Bill Clinton, ont répondu à l'invitation du chancelier allemand. Le président américain, qui poursuit sa tournée européenne, est arrivé jeudi soir à Berlin, où il s'est entretenu avec plusieurs dirigeants politiques allemands, dont l'ex-chancelier Helmut Kohl.

« CONGÉ DE PATERNITÉ »

Le grand absent de cette grand-messe est Tony Blair. Un an après la publication du « manifeste » qu'il avait signé avec le chancelier allemand sur la modernisation de la social-démocratie, le premier ministre britannique n'a pas pu se déplacer – *« pour cause de congé de paternité »*, assure-t-on du côté britannique. Le sommet, prévu début mai, avait déjà été reporté à la demande de Tony Blair pour cause d'élections municipales britanniques. La lune de miel entre MM. Schröder et Blair serait-elle parvenue à son terme ?

De fait, le contexte a profondément changé depuis le manifeste. Certaines des idées de Tony Blair se sont imposées en Europe, comme l'a montré le dernier sommet européen de Lisbonne, en mars, sur les perspectives économiques et sociales de l'Union. Mais l'effet Blair *« finit par s'user »*, commente un observateur français. Sa capacité d'entraînement est moins évidente, d'autant que M. Schröder a largement entamé la modernisation de son parti et que l'image de M. Jospin bénéficie des succès économiques de la France.

Le chancelier allemand, qui s'interrogeait sur la nécessité de remplacer le couple franco-allemand par un triangle franco-germano-britannique, n'a plus, pour son homologue d'outre-Manche, les yeux de Chimène. Son côté prêcheur finit par irriter, entend-on à Berlin, et les résultats de sa politique se font attendre. *« Il passe son temps à nous expliquer ce qu'est une politique moderne, mais il ne fait pas grand-chose chez lui »*, note un fonctionnaire allemand, évoquant l'épidémie de grippe qui a confirmé l'état déplorable du système de santé britannique.

M. Schröder est agacé, poursuit ce fonctionnaire, par l'activisme dispersé de son homologue britannique, qui a fait de la théorie politique avec lui, construit l'Europe de la défense avec les Français et défend le libéralisme économique avec l'Espagnol José Maria Aznar.

« UN PROJET PROGRESSISTE »

L'Allemagne a fini par s'apercevoir qu'au sommet européen de Berlin de mars 1999 sur la réforme des finances européennes, la Grande-Bretagne n'avait pas fait plus de concessions que les Français, et que le dossier de l'harmonisation fiscale reste désespérément bloqué. Plus généralement, les relations entre les deux pays se sont compliquées avec le raid hostile du britannique Vodafone sur Mannesmann et l'abandon par BMW de Rover. S'agissant même de la fusion des Bourses de Francfort et Londres, les Allemands craignent finalement qu'elle ne soit pas aussi favorable à leurs intérêts qu'espéré.

Sans Tony Blair, sans grand débat idéologique, l'intérêt du sommet des modernisateurs est assez réduit. La réunion de Florence, qui avait donné lieu à de grandes déclarations publiques, avait au moins l'avantage d'être la première du genre. Celle de Berlin aura lieu a huis clos, à la chancellerie. Parmi les thèmes prévus : relations entre société civile et politique, intégration des pays dans la nouvelle économie ou encore définition d'un Etat moderne.

« L'idée est de montrer qu'il y a un projet progressiste, pas seulement européen, mais global face à la mondialisation », explique-t-on à la chancellerie. *« Il convient de montrer qu'en France le gouvernement ne débat pas seulement avec la droite, en Allemagne pas seulement avec les chrétiens-démocrates, mais que l'on discute à l'échelon mondial. On ne se compare plus avec l'opposition de son pays mais avec un pays frère »*, souligne un organisateur allemand.

Aucune surprise, donc, n'est à attendre : le communiqué final, auquel Matignon a participé activement, a été rédigé dans sa version définitive avant le début du sommet. Celui-ci devrait d'ailleurs être éclipsé par les préparatifs du voyage du président américain, qui s'envole samedi à Moscou.

Arnaud Leparmentier

« Vache folle » : les pays européens sont exposés au risque épidémiologique

Le Portugal et le Royaume-Uni en tête

DATÉ DU 25 MAI, un rapport scientifique émanant de la Commission européenne fournit, pour la première fois depuis le début de cette épidémie, une évaluation géographique du risque de transmission de l'agent de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) ou maladie de la « vache folle » dans vingt-cinq pays.

Ce rapport, qui sera finalisé dans les prochaines semaines, conclut que la majorité des pays de l'Union européenne – 11 sur les 14 ayant participé à ce travail – demeurent, à des degrés divers, exposés au risque de transmission de l'agent de l'ESB dans les cheptels bovins.

QUATRE GROUPES

« Nous avons mis en parallèle et analysé deux catégories de paramètres, a expliqué au *Monde* l'un des experts français ayant participé à ce travail qui a duré deux ans. *Les premiers éléments concernaient les facteurs favorisant l'introduction et la dissémination de l'agent de l'ESB, au premier rang desquels les flux d'importation d'animaux ou de farines de viande et d'os. Les autres éléments portaient sur la fiabilité des systèmes épidémiologiques vétérinaires et de veille sanitaire. Toutes ces données ont d'autre part été prises en compte et évolué en fonction du temps. »* Au terme de ce travail, les experts de la Commission européenne ont établi un classement des pays en quatre groupes.

● **Groupe IV** (risque résiduel important et toujours d'actualité de transmission de l'agent de l'ESB) : Portugal et Royaume-Uni.

● **Groupe III** (risque faible mais ne pouvant être tenu pour négligeable) : Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas.

● **Groupe II** (risque très faible) : Autriche, Finlande et Suède.

● **Groupe I** (risque très faible mais ne pouvant être totalement exclu) : l'Argentine, la Norvège, la Nouvelle-Zélande et le Paraguay.

Pour les pays tiers ayant accepté de collaborer à ce travail original, seule la Suisse figure dans le groupe III. On trouve dans le groupe II les Etats-Unis, l'Australie, le Canada, le Chili et les Républiques slovaque et tchèque.

Les conclusions de ce travail scientifique international ne pourront pas ne pas être prises en compte par les autorités sanitaires impliquées dans les échanges commerciaux de viande bovine et dans la sécurité sanitaire au sein des pays de l'Union européenne.

Ce travail ne manquera pas non plus de peser, dans les prochains mois, sur les discussions communautaires visant à prévenir le risque de transmission de l'agent de l'ESB au sein des Etats membres de l'Union européenne. Le fait que l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne – pays ayant toujours affirmé être « vierges » vis-à-vis de l'ESB – soient classés dans le même groupe que la France, la Belgique et le Danemark devrait, alors même que la France assurera la présidence de l'Union européenne, modifier la donne scientifique et diplomatique des échanges communautaires sur ce chapitre devenu essentiel de la sécurité alimentaire.

Jean-Yves Nau

Tensions germano-américaines lors de la visite de Bill Clinton en Allemagne

BERLIN
de notre correspondant

Gerhard Schröder a jeté un petit froid, jeudi 1er juin, à la sortie de son entretien de près de deux heures avec le président américain, Bill Clinton, à Berlin. Dans une brève déclaration, le chancelier allemand a fait part de ses *« préoccupations »* quant à une éventuelle *« reprise de la course aux armements »*, dans la perspective du projet de Washington de déployer un système de défense antimissile (NMD). Dans sa réponse, M. Clinton s'est borné à se féliciter de *« l'excellent état des relations germano-américaines »*. Si M. Schröder n'a fait que répéter la position européenne, la franchise des propos révèle un changement d'attitude vis-à-vis du grand frère américain, particulièrement aimé à Berlin pour avoir sauvé la ville pendant la guerre froide et protégé le pays depuis un demi-siècle.

Plusieurs dossiers, plus ou moins irritants, compliquent les relations entre les deux pays : la municipalité de Berlin est en conflit avec les Américains, qui veulent imposer un périmètre de sécurité draconien autour de leur future ambassade, juste à côté de la porte de Brandebourg, ce qui avait conduit le maire de la ville à dire, en 1999, qu'il était plus facile d'ouvrir un McDonald's qu'une ambassade, suscitant un tollé. Les diplomates allemands se plaignent de l'arrogance des équipes américaines, qui se conduisent en pays conquis dans leurs déplacements officiels et veulent imposer leur emploi du temps. Le dossier de l'indemnisation des travailleurs forcés employés sous le IIIe Reich, lui, est bloqué, les entreprises allemandes voulant trouver un système qui les mette à l'abri de toutes poursuites ultérieures. La ratification de l'accord, qui devait avoir lieu en grande pompe pendant le voyage de M. Clinton (*Le Monde* du 19 mai), a dû être reporté.

De même, les gardes d'enfants de couples américano-allemands séparés empoisonnent les relations entre les deux pays, le Congrès américain accusant l'Allemagne de retenir illégalement des enfants. MM. Schröder et Clinton devraient créer un groupe de travail sur le dossier. *« Si on en est à parler des enlèvements d'enfants, c'est que la relation entre les deux pays est fondamentalement bonne*, analyse un diplomate allemand. *Il ne faut pas dramatiser ces différences, qui font partie de la vie de tous les jours entre partenaires égaux en droit. »* Expression symptomatique qui montre que l'Allemagne ne se considère plus comme un pays protégé et réhabilité moralement par l'Amérique, mais comme faisant partie d'une Europe qui veut affirmer sa maturité vis-à-vis de la puissance américaine. Plus qu'avant, l'Allemagne se plaint de la surpuissance de l'Amérique. Les conflits les plus sérieux ne sont d'ailleurs pas américano-germaniques, mais américano-européens, comme le commerce mondial, les organismes génétiquement modifiés, le désarmement ou la défense.

PARADOXE

Sur ce dernier sujet, l'Allemagne est agacée par les signaux lancés par les Américains : après l'expérience de la guerre au Kosovo, Washington veut une Europe de la défense capable de porter sa part de fardeau, mais craint un trop grand affranchissement de ses alliés. De son côté, l'Allemagne se veut porte-parole d'une Europe plus indépendante mais souhaite à tout prix conserver une présence américaine forte sur le continent ayant peur de se retrouver seule, trop grosse au cœur de l'Europe, explique-t-on au ministère des affaires étrangères. Ce paradoxe se retrouve dans le Prix Charlemagne, décerné depuis 1950 à ceux qui font progresser l'unité européenne et que Bill Clinton devait recevoir vendredi 2 juin, prenant la suite des anciens secrétaires d'Etat George Marshall et Henry Kissinger. *« C'est comme si les moutons décernaient le prix au berger »*, commente un observateur français...

Ar. Le.

Nouvelle controverse autour de l'historien Ernst Nolte

JUSQU'À QUEL POINT peut-on comparer communisme et nazisme ? Cette question n'a pas fini d'alimenter les passions en Europe, et surtout en Allemagne, où une nouvelle controverse a surgi à propos des travaux d'Ernst Nolte, un auteur qui se consacre, depuis le début des années 60, aux relations entre communisme et fascisme. Pour sa *« contribution à un meilleur avenir »*, Ernst Nolte doit recevoir le prix Adenauer, décerné tous les deux ans par la Fondation Allemagne (Deutschland Stiftung), un forum proche de l'aile droite du Parti chrétien-démocrate (CDU). Parmi les précédents lauréats, l'ex-chancelier Helmut Kohl ou Wolfgang Schauble, son éphémère successeur à la tête de la CDU.

L'hommage à Ernst Nolte paraît « logique », dans la mesure où l'Allemagne, beaucoup plus que la France, considère que les deux totalitarismes du XXe siècle sont apparentés, sinon par nature, du moins par l'ampleur du mal. Mais, à l'approche de la remise du prix, dimanche 4 juin à Munich, certains, comme l'hebdomadaire *Die Zeit*, se demandent s'il est opportun de rendre hommage à quelqu'un qui ne se contente pas d'explorer la dialectique des totalitarismes, mais qui estime qu'on peut comprendre le nazisme comme une réaction au communisme – le goulag aurait « provoqué » Auschwitz par une suite de réactions en chaîne – et qui, surtout, remet donc en cause la singularité de la « solution finale ».

« QUERELLE DES HISTORIENS »

La nouvelle présidente de la CDU, Angela Merkel, a pris ses distances avec l'initiative de la Fondation Allemagne, soulignant le peu d'affinités qu'elle avait avec la pensée de Nolte. Si la presse allemande s'intéresse à l'événement, ce n'est pas tant pour l'importance du prix Adenauer (qui n'est pas très grande) que parce qu'un historien de renom, Horst Möller, directeur de l'Institut d'histoire contemporaine de Munich et l'un des principaux historiens de la période nazie, prononcera le discours d'hommage à Nolte le 4 juin.

Les thèses de Nolte font aujourd'hui l'objet d'un débat, pas d'une polémique. Il est vrai que sa correspondance avec François Furet (Plon, 1998) l'a rendu plus crédible. On ne devrait pas voir se rallumer en Allemagne la fameuse « querelle des historiens », déclarée en 1986 autour des écrits d'Ernst Nolte. En présentant les événements de la période 1917-1945 comme une *« guerre civile européenne »* (titre de son livre paru en 1987, édité en France aux éditions des Syrtes), et la seconde guerre mondiale comme une première tentative d'unification européenne, l'historien avait provoqué une levée de boucliers de la part de tous ceux qui, comme le philosophe Jürgen Habermas, jugeaient qu'il était dangereux de dédouaner l'Allemagne de ses responsabilités historiques.

Lucas Delattre

■ **Ernst Nolte** sera à Paris le jeudi 8 juin à l'occasion d'un colloque organisé par la Géode (un laboratoire de l'université Paris-X, dirigé par Stéphane Courtois).

Une bombe explose au centre de Londres

Des dissidents républicains nord-irlandais seraient responsables de cet attentat

LONDRES
de notre correspondant

Le lieu, le jour et l'explosif choisis ne laissent guère de doutes aux enquêteurs de Scotland Yard : la petite mais très puissante bombe qui a explosé, jeudi 1er juin à l'aube, sans faire de blessés, sous l'une des arches du vieux pont de Hammersmith, en plein centre de Londres, a probablement été posée par des dissidents républicains opposés au processus de paix en cours en Irlande du Nord. Si la suite des investigations le confirme, ce sera la première fois que des petits groupes dissidents comme l'« IRA véritable » ou l'« IRA de la continuité » seront parvenus à monter une « opération » en Grande-Bretagne même. Jusqu'ici, les deux groupuscules clandestins, dont on sait qu'ils coopèrent, avaient concentré leurs attaques et leurs *« avertissements »* sur les casernes britanniques de la province nord-irlandaise. L'« IRA véritable » est notamment responsable du pire carnage qui ait eu lieu dans l'histoire du conflit : une voiture piégée à Omagh qui avait tué vingt-neuf personnes, en août 1998.

PAS D'INTENTION DE TUER

L'heure choisie – 4 h 30, heure locale – montre que les auteurs, qui n'ont ni prévenu ni revendiqué, pour le moment du moins, n'avaient pas l'intention de tuer. Comme le dit David George, un expert du terrorisme irlandais, le *« succès »* de cette opération terroriste *« va considérablement accroître l'aplomb et la confiance en eux »* des intéressés, et la police sachant cela a invité le public à rester vigilant. La bombe paraît avoir été constituée de plusieurs kilos de Semtex, cet explosif surpuissant dont l'Armée républicaine irlandaise (IRA) détient au moins 1 tonne. Quelques kilos ont pu être subtilisés dans ses caches par ceux qui ont abandonné l'IRA en 1997 parce qu'ils étaient opposés à la stratégie de paix. L'explosif a endommagé le pont de Hammersmith, qui sera clos pendant plusieurs semaines. Voie d'accès parmi d'autres pour passer d'une rive de la Tamise à l'autre, la fermeture du pont, vieux de cent treize ans, a provoqué, jeudi, des embouteillages monstres et sérieusement retardé l'activité économique. Pour les auteurs, ce sont les gros titres assurés dans les journaux audiovisuels de jeudi et les unes dans la presse de vendredi.

Cette cible n'a sans doute pas été choisie au hasard. Elle avait fait déjà l'objet d'un attentat en 1996, manqué par l'IRA, avec plusieurs dizaines de kilos de Semtex, et ce un an avant que le groupe paramilitaire ne décrète un cessez-le-feu qui dure encore. Et ce jeudi 1er juin est le jour même de la première réunion à Belfast du gouvernement autonome biconfessionnel. Si les extrémistes protestants du pasteur Paisley, qui y disposent de deux ministres « présents-absents », ont réaffirmé leur volonté de tout faire pour provoquer l'échec du processus de paix, la coopération entre les autres élus des deux communautés semble reprendre sans problème majeur.

Si l'attentat est bien l'œuvre de dissidents républicains, a commenté John Taylor, numéro deux du principal parti protestant unioniste, l'UUP, *« il est clair que leur objectif est d'empêcher l'IRA de mettre, comme elle l'a promis, toutes ses armes hors d'usage »*. Gerry Kelly, l'un des dirigeants du Sinn Fein, branche politique de l'IRA engagée dans la politique de coopération avec deux ministres importants au sein du gouvernement autonome, a confirmé que si les responsables étaient bien des catholiques républicains, alors leur action n'avait *« aucune valeur »* puisqu'elle allait *« absolument contre tout ce que nous essayons d'accomplir en ce moment »*.

Patrice Claude

Le preneur d'otages du Luxembourg a été grièvement blessé par la police

Les vingt-cinq enfants de la crèche de Wasserbillig ont été libérés

Les policiers luxembourgeois ont donné, jeudi 1er juin, l'assaut dans la crèche de Wasserbillig, où Neji Bejaoui retenait encore vingt-cinq enfants et trois puéricultrices en otage. Atteint de deux balles dans la tête, l'homme a été transporté à l'hôpital. Depuis le placement de ses deux enfants en foyer, il parlait de se venger. *« Il l'avait dit tellement qu'on ne faisait plus attention »*, raconte son fils.

WASSERBILLIG
de notre envoyé spécial

Le grand-duché du Luxembourg respire : l'homme de trente-neuf ans qui avait pris, mercredi 31 mai, quarante-six enfants et cinq adultes en otages à la crèche-garderie de Wasserbillig, à la frontière allemande, a été abattu, jeudi 1er juin, par les forces luxembourgeoises, après vingt-huit heures de confrontation. Les vingt-cinq enfants et les trois puéricultrices qu'il détenait encore ont été libérés en bonne santé. C'est en simulant une interview télévisée que les policiers ont éloigné le preneur d'otages des enfants, et tiré deux balles dans la tête de Neji Bejaoui, un Luxembourgeois d'origine tunisienne. Il a été évacué par hélicoptère et hospitalisé à Luxembourg, dans un état grave.

« L'objectif était de le neutraliser, a indiqué Michel Wolter, le ministre de l'intérieur luxembourgeois. *Lorsqu'on menace de jeter des enfants par la fenêtre et de dégoupiller des grenades, vous réfléchissez à deux fois. »* Le premier ministre s'est félicité de l' *« heureux dénouement »* ; la police a souligné la parfaite coordination des forces de l'ordre. Les proches de Bejaoui, qui juraient qu'il *« n'aurait pas fait de mal à une mouche »*, se taisent, en évoquant la détresse d'un homme qui n'avait plus de place, depuis des années, dans la vie policée du grand-duché.

Quatre heures avant l'assaut, Nisar avait sorti le chien dans les rues désertes de Manternach, un gros bourg noyé dans la campagne luxembourgeoise, à la frontière allemande. Beny tire sur sa laisse, l'adolescent traîne derrière, le jean fatigué, la casquette sur les yeux. A la maison, sa mère dort, ce sont des policiers qui ouvrent la porte. Son père est à sept kilomètres de là, avec sa folie et cinq grenades quadrillées dans les poches, à réclamer un avion pour la Libye, où il n'a jamais mis les pieds.

Un drôle de type, Neji Bejaoui, mais ses copains du foot ont quand même du mal à croire qu'il ait pu faire ça. Il était allé mardi chez les voisins portugais. *« Il voulait des cigarettes,* raconte Laeticia, seize ans, *ma mère n'était pas là, mais je lui en ai trouvé une. Il m'a dit, bientôt je vais me venger. Mais il disait tout le temps ça. »*

SUIVI PAR UN PSYCHOLOGUE

Nisar aussi s'en souvient : *« Il l'avait dit tellement de fois qu'on ne faisait plus attention. »* Et c'était une histoire ancienne. Pour des raisons encore confuses, les autorités luxembourgeoises avaient retiré, il y a sept ans, aux Bejaoui la garde de leurs deux enfants, Nisar, quinze ans, et Samar, neuf ans, qui ont dû passer un an et demi en foyer. Neji l'avait très mal pris, *« surtout pour Samar,* murmure Nisar, *c'est sa préférée »*.

La petite était allée à la crèche-garderie de Wasserbillig, et son père en voulait toujours à la directrice. Les Bejaoui ont fini par récupérer leurs enfants. Neji était suivi par un psychologue depuis cinq ans mais disait que le psy n'y comprenait rien et l'empêchait de travailler. Fort de ses ceintures noires de kick-boxing et de taekwendo, il voulait monter une entreprise de sécurité, former des gardes du corps. En fait, il passait ses journées à jouer au foot avec les ados et à courir. Les jeunes l'aimaient bien. *« C'était un sportif,* résume Christophe. *Très sympa. Il était pas fou, mais il fallait pas l'énerver. Il prenait des médicaments pour rester calme. »* Ses relations étaient de toute façon bien meilleures avec les jeunes qu'avec les adultes. *« Parce qu'il y a beaucoup de racisme,* assure Laeticia. *Dans la rue, il disait bonjour, les gens ne répondaient pas. »*

Mercredi, *« il était normal,* raconte Nisar. *Il m'a dit au revoir, fais attention à ta mère, et c'est tout. »* Et il est parti à Wasserbillig avec un couteau, un pistolet et des grenades, dont chacun se demande où il a bien pu les dénicher, lui qui ne roulait pas sur l'or. Il s'est enfermé un peu avant seize heures dans la crèche-garderie, un gros pâté de trois étages, avec les quarante-six enfants de trois à douze ans, quatre puéricultrices et un éducateur.

Le grand-duché a retenu son souffle. *« Les gens, ici, n'aiment pas le scandale,* sourit un Portugais, *ils n'aiment pas qu'on parle de tout ça. »* Wasserbillig (« l'eau pas cher »), à peine 3 000 habitants, le dernier bourg du Luxembourg avant l'Allemagne, a cependant ouvert sa mairie à la nuée de journalistes, et l'énergique commissaire divisionnaire, Andrée Colas, s'est employée à distraire la presse en quatre langues, faute d'informations à donner. L'interminable dialogue avec le preneur d'otages a commencé, avec des psychologues d'un côté, les forces spéciales et une unité d'intervention allemande de l'autre. Mercredi soir, Bejaoui a laissé partir dix-sept enfants et deux adultes. Après une nuit blanche, il a libéré, jeudi à 9 h 45, deux petits, puis deux autres à 12 h 45. Mais les négociations tournaient court et le gouvernement a commencé à s'intéresser aux plans d'assauts de la police. Bejaoui voulait une voiture jusqu'à l'aéroport, et se promettait d'y emmener quatre enfants et trois adultes. *« Toute opération ensuite aurait été terriblement difficile »*, a expliqué Jean-Claude Juncker, le premier ministre.

Jeudi matin, le preneur d'otages avait demandé à parler à la télévision luxembourgeoise. A 19 h 15, des policiers se sont présentés comme une équipe de journalistes et l'ont entraîné un peu à l'écart. Deux tireurs d'élite ont ouvert le feu, le touchant à la tête. Les parents sont partis leur gamin dans les bras, sous les applaudissements de la foule. *« Je ne sais pas s'il est mort,* a dit un papa, *et je ne veux pas le savoir. »* Les pompiers et la sécurité civile ont débouché des bières, avant de chanter pour décompresser. Nisar s'est enfermé dans la modeste maison de Manternach, avec sa mère, le chien et les grands-parents à l'étage. Jusqu'à jeudi soir, il n'avait pas pleuré. *« C'est parce qu'il a quinze ans,* explique Laeticia. *Il peut pas. »*

Franck Johannès

Le procès de l'opposant guinéen Alpha Condé tourne à la farce judiciaire

DAKAR
de notre correspondante

Dans le procès de l'opposant Alpha Condé et de ses 47 coaccusés, beaucoup de personnages donnent pour simple réplique : *« Je n'ai rien à dire. »* Ce sont les accusés. Ils ont choisi de ne pas parler à la barre. *« La grave violation de nos droits et les accusations mensongères et fallacieuses, montées de toutes pièces »* motivent cette décision, ont fait savoir par écrit 38 accusés. Toute l'intrigue repose, en effet, sur un complot que le député Alpha Condé, arrêté le lendemain de l'élection présidentielle à laquelle il était candidat, aurait orchestré pour renverser le régime guinéen par la force.

Et ce feuilleton judiciaire ne manque pas de suspense. Il y a eu l'épisode du renvoi *sine die* du procès, qui a duré trois semaines. Puis, quand la Cour de sûreté de l'Etat a repris l'audience fin mai, un militaire s'est montré bavard. Le lieutenant Keïta a expliqué que, lors de son interrogatoire, il avait menti. Sous le coup d'une accusation de détournement de carburant, il avait cru aux promesses qui lui avaient été faites en échange d'une collaboration consistant à « charger » M. Condé. Ces promesses n'ayant pas été tenues, ce lieutenant a préféré exposer à la cour la réalité de ses « aveux »...

Un autre accusé, un paysan, a expliqué que, se trouvant au bord de la route où était tombée en panne la voiture de M. Condé, au lendemain de l'élection présidentielle, il avait gardé le véhicule. Ce qui lui a valu d'être accusé *« d'emploi illégal de la force armée et complicité »*.

LE DÉPUTÉ RESTE INFLEXIBLE

Surprise : la cour lui a accordé la liberté provisoire. Puis, pour montrer que toute cette affaire est « du vent », le garde du corps de M. Condé a accepté, lui aussi, de parler à la barre. Et il a montré, sur ses bras et ses cuisses, les marques des tortures qu'il affirme avoir subies après son arrestation. Pour cela, il s'est passé de l'aide des avocats commis d'office. Car comme l'ensemble des accusés, il les a récusés. Ces avocats en sont donc réduits à jouer les petits rôles. Du côté de la partie civile, un avocat veut ravir la vedette. Il s'emporte, invective les accusés, les traitant même de *« menteurs »*.

Face à tout cela, M. Condé reste inflexible. Il y a un mois, le député avait indiqué dans une déclaration à la presse qu'après le retrait de ses avocats, indignés de voir le droit bafoué, il avait décidé *« d'arrêter cette comédie judiciaire »*. Et cette semaine, quand le président de la cour l'a appelé à la barre, il a répété qu'il n'avait *« rien à dire »*. Après quoi sont entrés en scène les témoins à charge. Un certain Lanciné Touré, alias Lasso, a affirmé être un agent des services de sécurité libériens et avoir reçu la mission de repérer des points stratégiques à Conakry, en vue du renversement du régime. Mission qu'il aurait accomplie avec des proches de M. Condé. Mais pourquoi Lasso, ce rebelle, est-il en liberté ? La réponse sera peut-être donnée par la suite du procès.

Brigitte Breuillac

Pour le BIT, la mondialisation réduit les droits des travailleurs

GENÈVE
de notre envoyé spécial

« Une économie mondiale au sein de laquelle les gens n'auraient pas le droit de s'organiser et de se syndiquer n'aurait aucune légitimité sociale » : tel est l'avertissement lancé par le directeur général du Bureau international du travail (BIT), Juan Somavia, dans un rapport publié à l'occasion de l'ouverture, mardi 30 mai, de la Conférence internationale du travail, qui tient sa session annuelle jusqu'au 15 juin, à Genève. Et pourtant, le constat dressé par les auteurs du rapport est bien là : *« En assurant aux capitaux une grande liberté de mouvement, l'internationalisation de la production a réduit les possibilités de négociations collectives. »*

« Des méthodes de travail plus flexibles, le recours croissant à des accords de sous-traitance et le travail à temps partiel rendent encore plus difficile toute organisation des travailleurs en vue de défendre leurs intérêts propres. » Résultat, le *« déficit de représentation »* est de plus en plus marqué dans la plupart des pays, ce qui confirme aux auteurs que *« la mondialisation, sous sa forme actuelle, ne profite pas à suffisamment de monde »*.

LES FEMMES ET LES MIGRANTS

Partant de ce qui est désormais devenu un truisme, et qui nourrit les plus virulents des adversaires de la mondialisation, les experts du BIT ont passé en revue, pour la première fois, les multiples violations des droits du travail recensées aux quatre coins de la planète. Evoquant les retombées *« inégalement réparties »* de la disparition des frontières économiques, ils vont plus loin, disséquant les catégories de population les plus touchées par le phénomène. Il s'agit évidemment des catégories les plus faibles de la population au travail : les femmes, qui alimentent la grande majorité des travailleurs domestiques et se voient refuser le droit de s'organiser au Brésil, en Jordanie et au Koweït, mais aussi dans la province canadienne de l'Ontario. Et les travailleurs migrants, par essence mal protégés ou tout simplement non couverts par la législation du travail, comme au Kirghizistan.

SYNDICALISTES ASSASSINÉS

« L'essor foudroyant de l'économie informelle » est une des raisons de la diminution des effectifs syndicaux observée depuis dix ans et a pour conséquence que *« beaucoup de gens n'ont pas voix au chapitre s'agissant de leurs conditions de travail »*. Alors que la liberté d'association et le droit à la négociation collective ont été reconnus par l'ensemble des 175 Etats membres de l'Organisation internationale du travail (OIT), le rapport souligne que, dans la pratique, *« ces principes fondamentaux sont loin d'être universellement acceptés. Dans un certain nombre de pays, les travailleurs qui essaient de s'organiser sont souvent en butte à des intimidations et à des menaces. Ils risquent parfois même leur vie »*, précise-t-il, en se référant à des cas de syndicalistes assassinés.

Dans l'ensemble, les pays montrés du doigt dans cette étude sont souvent les mêmes que ceux mis sur la sellette pour leurs violations des droits de l'homme.

Se félicitant néanmoins *« d'évolutions positives »* observées en Afrique du Sud, au Chili, au Mozambique et en Pologne, les auteurs du rapport estiment que *« ces exemples montrent combien la consolidation de la démocratie va de pair avec l'élargissement de la liberté d'association »*.

Jean-Claude Buhrer

Le témoignage d'un ancien officier algérien : « On était devenus des sauvages »

LES AUTRES ont préféré conserver l'anonymat. Lui parle à visage découvert de ses *« années de guerre »* dans l'armée contre les *« barbus terroristes »*, de cette tranche de vie, entre 1992 et 1995, où s'entremêlent dans sa mémoire les histoires de sang et une routine quotidienne peu exaltante. L'homme s'appelle Habib Souaïdia et porte le matricule 89 120 08890. Sous-lieutenant de trente et un ans dans les troupes spéciales de l'armée de terre (les para-commandos), il ne veut plus entendre parler de cette armée qui l'a meurtri et dont il a été radié, après avoir purgé quatre années de prison. Depuis son arrivée en France, ralliée il y a peu en empruntant des voies particulières, il végète dans l'attente d'un statut de réfugié qui tarde. Célibataire, il a laissé ce qui lui reste de famille de l'autre côté de la mer, n'emportant avec lui que ses papiers et des documents militaires sans importance.

Le plus intéressant c'est d'écouter le jeune sous-lieutenant raconter dans un français hésitant « sa » guerre dans cette région de l'Algérois dont les noms, synonymes de tragédies, sont devenus familiers à l'opinion publique : Blida, Boufarik, Baba Hassan, Lakhdaria...

Habib Souaïdia a choisi la carrière militaire en août 1989, moins d'un an après les émeutes sanglantes de l'automne 1988. *« Je voulais faire quelque chose pour mon pays. »* Il opte pour l'Académie interarmes de Cherchell, d'où il sort trois ans plus tard pour intégrer l'Ecole d'application des troupes spéciales de Biskra. L'Algérie est à feu et à sang et le pouvoir a un besoin urgent de militaires d'élite. Le stage de formation de Biskra est donc abrégé de plusieurs mois et le sous-lieutenant versé dans une unité spéciale, le Centre de commandement de lutte antisubversive (CLAS), à Beni Messous, dans la banlieue d'Alger.

UNE VILLA CENTRE DE TORTURE

Ils ne sont guère plus de 2 500, sous le commandement du général Mohammed Lamari, à en faire partie, mais c'est sur eux et sur la direction des renseignements et sécurité (DRS, l'ex-Sécurité militaire) que repose l'essentiel de la *« lutte antisubversive »*.

Commencent les opérations dans les zones chaudes de la région d'Alger : contrôle routier, perquisition, accrochage avec les « barbus ». *« On était formé pour défendre notre pays. Je pensais que ce que l'on racontait sur le FIS* (Front islamique du salut) *était exagéré. J'ai changé d'avis lorsqu'on est entré en contact avec les terroristes. Ils nous ont fait beaucoup de mal »*, raconte l'officier. Les premiers doutes sur la conduite de la guerre commencent à habiter M. Souaïdia en janvier 1993 lorsque, sur la foi d'un tuyau crevé, un groupe d'intervention spéciale de « ninjas » – surnommés ainsi en raison du masque qui leur couvre le visage – est envoyé vers la mort dans la Mitidja. Les quatre dernières Toyota du groupe sont prises sous le feu des *« terros »* et huit militaires tués. *« Ça nous a fait mal. Si on était intervenu rapidement on aurait pu limiter les dégâts. Mais on nous l'a interdit. »* Pourquoi ce veto de la hiérarchie ? *« On a envoyé les copains à la mort pour souder l'armée. Quand tu vois un ami torturé ou décapité par un terro, tu as la haine »*, lâche l'officier.

Le malaise et l'incompréhension vont s'accentuer ensuite. Muté au printemps de 1993 dans la région de Lakhdaria (ex-Palestro), à une centaine de kilomètres à l'est d'Alger, l'officier est le témoin quotidien de la « sale guerre » menée contre les « barbus ». L'ancienne villa coloniale où il loge, en retrait de la route nationale n° 5, est un centre de détention et de torture. *« Les personnes kidnappées, des islamistes supposés, étaient enfermées dans la cave transformée en cachots. Ils étaient torturés par les gens de la Sécurité militaire. On lâchait sur eux un berger allemand ; on les obligeait à s'asseoir sur des tessons de bouteille ou à boire de l'eau de Javel diluée. J'entendais leurs cris, je les voyais dans la cave. Celui qui entrait dans cet endroit, il était mort, même s'il n'avait rien à se reprocher. Le seul à avoir été relâché au bout de quelques mois, c'est un médecin de Constantine : il était devenu fou »*, affirme l'officier. Après interrogatoire, les « barbus » présumés étaient abattus et leurs corps brûlés et abandonnés dans la nature. *« La gendarmerie récupérait des cadavres carbonisés non identifiables. On mettait ça sur le compte des terros »*, poursuit-il, avant de conclure : *« Je ne peux pas résumer tout ce que j'ai vu. C'était terrible. »*

L'officier n'éprouve aucune sympathie pour les islamistes. Et c'est sans l'ombre d'un regret qu'il raconte comment, pendant ces années de folie, il a lui-même abattu quatre *« terros »*, lors d'un banal contrôle d'identité. Ou l'accrochage au cours duquel, à la fin du printemps 1993, lui et ses hommes élimineront treize « barbus ». *« On a mis leurs corps sur le capot de nos Land Rover et de nos Jeep pour terroriser les gens de Palestro. »* Et l'officier de conclure : *« On était devenus des sauvages. »*

Jean-Pierre Tuquoi

Madeleine Albright attendue au Proche-Orient

LISBONNE. Le président américain Bill Clinton a annoncé jeudi 1er juin à Lisbonne qu'il allait dépêcher la semaine prochaine au Proche-Orient le secrétaire d'Etat américain Madeleine Albright pour relancer les négociations israélo-palestiniennes, au terme d'un entretien d'environ deux heures avec le premier ministre israélien Ehoud Barak, à Lisbonne. Ce voyage intervient alors que les deux parties s'accusent mutuellement de faire preuve de mauvaise volonté dans ces négociations. Tout en reconnaissant que de gros efforts restent à faire, M. Clinton s'est déclaré optimiste, estimant qu'un texte définitif était *« en vue »*. Le 13 septembre est la date butoir fixée pour la signature d'un traité de paix définitif réglant des questions délicates telles que le statut de Jérusalem ou celui de l'Etat palestinien. – *(AFP.)*

Cessez-le-feu difficile dans la province indonésienne d'Atjeh

BANGKOK. Un cessez-le-feu entre les forces de l'ordre et la guérilla indépendantiste, intervenu jeudi 1er juin à minuit, a été précédé de l'assassinat, à Kuala Lumpur, d'un leader exilé du mouvement séparatiste Atjeh Merdeka et de plusieurs explosions, qui n'ont causé que des dégâts matériels, dans la province septentrionale de Sumatra. Tué dans un restaurant de la capitale malaisienne, Teuku Don Zulfahri, secrétaire général d'Atjeh Merdeka, était un partisan de la « pause humanitaire » négociée, le 12 mai à Genève, par le gouvernement indonésien et Atjeh Merdeka. Entre-temps, dans une allocution télévisée jeudi soir, le chef de l'Etat indonésien s'est déclaré *« entièrement convaincu »* du succès d'une trêve qui bénéficie d'un large soutien dans la population locale. Le conflit a fait 400 victimes depuis le début de l'année, dont plus d'une trentaine depuis le 12 mai. Une commission mixte de contrôle du cessez-le-feu s'est réunie pour la première fois mercredi au chef-lieu de la province. Djakarta refuse d'envisager l'indépendance de la province et Merdeka Atjeh n'a pas renoncé à cette revendication. – *(Corresp.)*

Les Etats-Unis menacent les putschistes fidjiens de sanctions

WASHINGTON. Les Etats-Unis examinent la possibilité de sanctions pouvant avoir *« un impact sérieux »* à l'encontre de Fidji en représailles contre le renversement du gouvernement légal de Mahendra Chaudhry. Un porte-parole du département d'Etat, Philip Reeker, a indiqué que Washington étudiait cette éventualité en coordination avec d'autres pays, dont l'Australie. Il a qualifié d'*« actions criminelles répugnantes »* la prise en otages du premier ministre et de la majorité des membres de son gouvernement par George Speight et ses hommes armés et réclamé leur libération *« immédiate et inconditionnelle »*. Un comité ministériel du Commonwealth tiendra le 6 juin à Londres une réunion extraordinaire destinée à débattre d'une possible suspension de Fidji, membre de cette organisation au même titre que les autres anciennes colonies britanniques.
A Suva, une rencontre a eu lieu, jeudi 1er juin, entre George Speight et le chef militaire Frank Bainimarama, qui a pris les pleins pouvoirs. Cette réunion aurait abouti à une *« percée majeure »* dans la crise qui paralyse le pays, selon un porte-parole de l'armée qui n'a pas donné de détails. George Speight a annoncé vendredi que les otages pourraient être relâchés lundi. – *(AFP, Reuters.)*

Zimbabwe : un fermier blanc et un candidat de l'opposition tués

HARARE. Les violences se poursuivent au Zimbabwe où un cinquième fermier blanc et un candidat de l'opposition ont été tués depuis lundi, à seulement trois semaines des élections législatives, obligeant l'opposition à limiter sa campagne pour des raisons de sécurité. Les candidats de l'opposition craignent pour leurs vies et ne peuvent faire campagne que dans 25 des 120 circonscriptions du pays, a déclaré jeudi 1er juin Morgan Tsvangirai, président du Mouvement pour le changement démocratique (MDC, principal mouvement d'opposition). Dans le sud, un candidat du MDC (opposition) a été tué lundi 29 mai à Bikita par des membres présumés du parti au pouvoir (ZANU-PF), a annoncé la police. Son décès a porté à 28 le nombre de victimes directes des violences liées aux occupations de fermes par les anciens combattants et à la campagne électorale. La plupart des tués appartenaient à l'opposition. – *(AFP.)*

DÉPÊCHES

■ **ÉTATS-UNIS : le gouverneur du Texas et candidat républicain** à l'élection présidentielle George W. Bush a accordé pour la première fois un sursis à exécution de 30 jours à un condamné à mort pour permettre de nouveaux tests d'ADN. Ricky McGinn devait être exécuté jeudi par injection létale pour le viol et le meurtre en 1993 de sa belle-fille âgée de 12 ans. Le Texas a exécuté plus de 120 condamnés à mort depuis que George W. Bush a été élu gouverneur en 1995. – *(AFP.)*

■ **PÉROU : le président Alberto Fujimori a été réélu** pour un troisième mandat consécutif de 5 ans avec 51,20 % des voix, selon les chiffres définitifs communiqués jeudi 1er juin et après un scrutin controversé. – *(AFP.)*

■ **RWANDA : Georges Ruggiu, ancien présentateur italo-belge de la radio-télévision** des Mille Collines (RTLM), a été condamné jeudi 1er juin à 12 ans de prison pour incitation au génocide et crime contre l'humanité par le Tribunal international pour le Rwanda à Arusha, rapporte l'agence indépendante Hirondelle. - *(AFP.)*

Climat de tension avec le Vatican au Katholikentag allemand

HAMBOURG. Quelque 60 000 personnes participent, du mercredi 31 mai au dimanche 4 juin, au Katholikentag, le traditionnel rassemblement des catholiques allemands, en présence de Johannes Rau, président fédéral, et de Wolfgang Thierse, président du Bundestag. Cette assemblée se tient dans un climat de tension renforcée avec le Vatican depuis que l'Eglise catholique a dû se retirer, sous la pression du pape, des centres de consultation avant avortement. L'association de laïcs catholiques Donum vitae, qui continue de militer pour une présence de l'Eglise dans les centres de consultation, vient de faire l'objet de deux condamnations de la part du cardinal Joachim Meisner, archevêque de Cologne, et de Mgr Dyba, évêque ultra-conservateur de Fulda. Selon un sondage de l'institut Forsa publié à la veille du Katholikentag, 56 % des catholiques allemands considèrent que le pape *« n'est pas indispensable »* à la vie chrétienne.

La cour d'appel d'Atlanta a jugé irrecevable la demande d'asile formulée au nom d'Elian

La famille de Miami du petit Cubain a quatorze jours pour faire appel

La cour d'appel fédérale d'Atlanta a jugé irrecevable, jeudi 1er juin, la demande d'asile formulée par sa famille de Miami au nom du petit naufragé cubain, Elian Gonzalez, recueilli en mer après la noyade de sa mère. La famille *« américaine »* d'Elian, qui l'a recueilli au mois de novembre, a quatorze jours pour faire appel de la décision auprès de la Cour suprême, délai pendant lequel l'enfant ne peut quitter le territoire américain.

WASHINGTON
de notre correspondant

La cour d'appel fédérale d'Atlanta a rejeté, jeudi 1er juin, la requête du grand-oncle d'Elian Gonzalez d'autoriser le petit Cubain à demander l'asile politique aux États-Unis. Les trois juges ont décidé à l'unanimité que seul son père, Juan Miguel, pouvait parler en son nom sur les questions d'immigration. Ils ont validé la position du département de la justice et du service de l'immigration (INS). Celui-ci *« n'a pas commis d'abus de pouvoir et n'a pas agi arbitrairement.* (...) *La cour n'approuve ni ne désapprouve sa décision* (...), *qui n'est pas en contradiction avec la législation fédérale »*. Cela n'a pas empêché les magistrats de critiquer sévèrement le régime cubain. *« Personne ne peut avoir le moindre doute que si le plaignant retourne à Cuba, il ne bénéficiera pas du degré de liberté dont jouissent les gens aux Etats-Unis. »*

Juan Miguel Gonzalez, ses avocats, l'attorney general Janet Reno et le président Clinton se sont félicités d'une décision qu'ils considèrent comme une victoire. Mme Reno a émis l'espoir que cette affaire douloureuse serait bientôt résolue, mettant fin à six mois de procédure sur le sort du gamin de six ans recueilli en mer après la noyade de sa mère qui tentait de fuir l'île en novembre dernier.

« MOMENT TRÈS PÉNIBLE »

Les avocats du grand-oncle ont, en revanche, qualifié ce revers de *« moment très pénible »* pour eux comme pour la démocratie américaine. Ils ont quatorze jours pour décider ou non de poursuivre leur bataille jusqu'à la Cour suprême. Ils n'étaient que quelques dizaines à manifester, jeudi, à Miami.

Elian ne va pourtant pas regagner son pays rapidement. En attendant le jugement en appel, le garçonnet ne peut quitter les Etats-Unis, comme l'a rappelé Mme Reno. Les partisans du retour de l'enfant – soutenus par les deux tiers de l'opinion américaine – ont certes remporté une bataille décisive. Mais la lenteur et la complexité de la procédure judiciaire américaine réservent bien des surprises.

Elian, son père et ses camarades de classe resteront donc encore au moins trois semaines dans la maison de Washington où ils se sont installés il y a huit jours. Exaspéré, Juan Miguel a laissé entendre qu'il voulait s'en aller avec son fils. Mais ses avocats l'en ont dissuadé, d'autant qu'une telle violation de la procédure aurait risqué de remettre en cause le succès politique et diplomatique du régime castriste dans cette affaire, où il s'est montré d'une extrême modération.

C'est de Berlin, où il se trouvait jeudi, que Bill Clinton a fait connaître sa satisfaction devant la décision judiciaire. Paradoxalement, il venait de s'entretenir avec le chancelier Gerhard Schroeder des lenteurs de la justice allemande à résoudre le cas d'enfants retenus par un parent allemand contre le gré de l'autre parent américain. L'affaire Elian Gonzalez montre que les États-Unis ne sont peut-être pas les mieux placés pour critiquer les atermoiements des tribunaux allemands.

Patrice de Beer

Un demi-million de Cubaines appelées à manifester

A La Havane, vendredi 2 juin en fin de matinée, un demi-million de femmes cubaines devaient manifester face à la Section des intérêts américains pour exiger *« le retour immédiat à la patrie »* du petit Elian Gonzalez. *« Il n'y a pas d'autre solution que de continuer la lutte »*, avait indiqué la veille un communiqué lu à la télévision cubaine en présence du président Fidel Castro. Il y a désormais plus de six mois que *« notre peuple supporte avec indignation »* la rétention de l'enfant aux Etats-Unis et personne ne sait encore à *« quel nouveau chapitre de faits aberrants »* peuvent conduire les conclusions de la Cour d'Atlanta, avait encore souligné ce communiqué. – *(AFP.)*

JUSTICE **L'ancien premier secrétaire fédéral du PS parisien, Jean-Marie Le Guen, a reçu une convocation *« aux fins de mise en examen »* dans l'enquête sur les emplois contestés de la Mutuelle nationale des étudiants de France (MNEF) ● LES SOUPÇONS portent sur les salaires versés par la MNEF à M. Le Guen entre 1989 et 1997, dont le total avoisine 1,5 million de francs. ● LE DEPUTÉ conteste, dans un entretien accordé au *Monde,* avoir commis la moindre infraction et maintient sa candidature pour les élections municipales dans le 13e arrondissement de Paris. ● IL AFFIRME qu'après son recrutement par la MNEF, « [son] *contrat a évolué ». « Ce n'est pas mon activité qui est en cause,* dit-il, *c'est son adéquation avec mon contrat de travail ».* ● DANS UN LIVRE, le député (PS) Jean-Christophe Cambadélis livre son témoignage sur la *« génération MNEF ».***

M. Le Guen annonce sa mise en examen dans l'affaire de la MNEF

Le député (PS) de Paris a indiqué au « Monde » avoir reçu une convocation des juges d'instruction. Il s'attend à être poursuivi pour « recel de détournement de fonds publics ». Les soupçons portent sur les salaires qui lui ont été versés par la mutuelle entre 1989 et 1997

LE DÉPUTÉ (PS) de Paris Jean-Marie Le Guen a indiqué au *Monde*, jeudi 1er juin, avoir reçu une convocation *« aux fins de mise en examen »* des juges d'instruction chargés de l'enquête sur la Mutuelle nationale des étudiants de France (MNEF). L'ancien premier secrétaire de la fédération socialiste de Paris serait soupçonné d'avoir perçu, entre 1989 et 1997, quelque 1,5 millions de francs de revenus en contrepartie de prestations étrangères à son contrat de travail. Les rémunérations incriminées lui avaient été versées par la MNEF et la Mutuelle interjeune (MIJ), organisme destiné aux jeunes en situation précaire. Les enquêteurs s'interrogeraient aussi sur le financement de séjours effectués par M. Le Guen entre 1986 et 1988, en France et dans plusieurs pays étrangers.

CONTRAT RENÉGOCIÉ

Le député a déclaré s'attendre à une mise en examen pour *« recel de détournement de fonds publics »* – qualification déjà retenue à l'encontre des autres personnes poursuivies pour des emplois contestés au sein de la mutuelle. Après l'ancien ministre des finances Dominique Strauss-Kahn et l'ancien président du conseil général des Bouches-du-Rhône François Bernardini, M. Le Guen est la troisième personnalité socialiste mise en cause dans le dossier de la MNEF. Egalement conseiller de Paris, il est en outre membre du bureau national du PS depuis 1997, où il compte parmi les piliers du courant jospiniste. Chef de file du PS parisien depuis 1987, M. Le Guen avait démissionné de ses fonctions de premier secrétaire fédéral au mois de novembre 1999, justifiant sa décision par une *« campagne de calomnies et de rumeurs menée à son encontre »* liées à l'affaire de la MNEF. Il précisait alors n'être *« ni convoqué, ni convocable »* par les juges d'instruction.

Suppléant de Paul Quilès aux élections législatives de 1988, M. Le Guen était entré à l'Assemblée nationale après la nomination de M. Quilès, la même année, au sein du gouvernement Rocard. Battu en 1993, il a été réélu en 1997. Ancien responsable des jeunesses socialistes dans les années 70, il avait œuvré – notamment aux côtés de militants trotskistes – afin d'imposer, pour le compte de François Mitterrand, la gauche non communiste dans le monde étudiant.

Recruté en 1982 en qualité de médecin-conseil de la MNEF, M. Le Guen devrait être questionné sur les rémunérations qu'il a perçues à partir de 1988. C'est à cette date qu'il avait abandonné ses *« responsabilités opérationnelles à la MNEF »*, expliquait-il le 3 mai aux policiers de la brigade financière, venus l'interroger à l'Assemblée. *« Mon contrat de travail est modifié à cette période*, précisait-il. *Je garde des responsabilités fonctionnelles de conseil touchant aux prestations de santé, d'éducation, d'assurance-maladie du milieu étudiant. »* Employé à temps partiel, il indiquait avoir renégocié son contrat après sa défaite en 1993, tout en poursuivant ses activités politiques.

« LE CARACTÈRE FICTIF »

Plusieurs employés et cadres de la direction de la MNEF ont déclaré aux enquêteurs n'avoir jamais vu M. Le Guen au siège de la mutuelle. Certains directeurs, tels l'ancien numéro deux de la MNEF (entre 1989 et 1995) Hervé Zwirn ou le successeur de M. Le Guen, Jean-Baptiste Delmas, ont même évoqué *« le caractère fictif »* de sa prestation. Sa propre secrétaire a expliqué *« qu'il ne passait jamais une journée à la MNEF, mais une fois par semaine, en soirée ». « Jamais de note préparée*, ajoutait-elle. *Cela ne correspond pas à un emploi à plein temps. »* Quant à la fonction de *« conseil »* exercée auprès de la direction de la MNEF, elle paraît n'avoir laissé aucune trace écrite.

Confronté à ces interrogations, M. Le Guen a expliqué aux policiers que les salariés avaient constaté, en 1989, son *« départ physique du 4e étage à Gentilly* [siège de la MNEF] *». « Dans ces conditions,* précisait-il, *il est logique qu'il puissent avoir l'impression que je ne travaillais plus à la MNEF* (...) *Mon nom figurait sur l'organigramme. »* Affirmant avoir rendu des comptes à M. Spithakis, *« au moins une fois par semaine, soit à Gentilly, soit à son appartement, soit à déjeuner ou à dîner à mon domicile »*, il précisait que *« cet échange a fait l'objet de peu de notes écrites mais relevait du débat d'idées oral et de choix d'orientation ».*

La mise en examen du député est également relative au versement par la MIJ, entre juin 1993 et décembre 1994, puis entre janvier 1995 et décembre 1996, de 400 000 francs dont aucune trace écrite n'attesterait la contrepartie. Pour les années 1995 et 1996, aucune convention n'aurait été signée entre l'organisme et M. Le Guen. Ce dernier a fourni aux policiers le même type d'explications qu'au sujet de son travail de conseil auprès de la MNEF. Il s'agissait, selon lui, d'apporter à la MIJ une expertise intellectuelle en matière de stratégie dont il assure n'avoir *« pas conservé de trace écrite ».* Quant à la convention attestant le cadre légal de son contrat pour les années 1995 et 1996, elle aurait été simplement égarée, affirme-t-il.

M. Le Guen devrait enfin être interrogé sur les conditions dans lesquelles ses frais de transports et de séjours auraient été pris en charge par la MNEF, entre 1986 et 1988. Le député a expliqué avoir fait un voyage à la Réunion pour les besoins de son travail, mais il a démenti que la mutuelle ait réglé ses déplacements et séjours personnels en Israël, à Nîmes et à Risoul (Haute-Alpes). Questionné sur le cas de M. Le Guen, à propos de la MNEF, de la MIJ et de ses voyages, l'ancien directeur général de la mutuelle, Olivier Spithakis, a confirmé, quant à lui, les explications fournies par le député.

J. Fo.

Deux informations judiciaires distinctes

L'affaire de la MNEF se décompose en deux informations judiciaires distinctes, instruites par trois juges d'instruction parisiens, Armand Riberolles, Françoise Néher et Marc Brisset-Foucault. La première, ouverte le 9 septembre 1998, porte sur la filière « imprimerie » de la MNEF. Une dizaine de personnes ont été mises en examen dans ce volet qui comprend aussi des recherches sur l'exploitation d'un bateau. La seconde a été ouverte, le 12 janvier 1999, sur la gestion de la MNEF et notamment sur la prise en charge financière par la mutuelle de salariés ou d'administrateurs présumés fictifs. Cette enquête vise également les dérives intervenues lors de la diversification commerciale engagée, en 1989, par la MNEF.

Les juges s'intéressent enfin à une opération immobilière à Paris et aux conditions dans lesquelles la MNEF a négocié l'entrée du groupe Vivendi dans la holding commerciale de la mutuelle. Une vingtaine de personnes ont été mises en examen dans ce deuxième volet, dont M. Strauss-Kahn. L'ancien ministre a demandé un non-lieu.

Jean-Marie Le Guen, député (PS) de Paris

« Faut-il être présent physiquement pour justifier son salaire ? »

« Pourquoi avez-vous décidé d'annoncer votre mise en examen dans l'affaire de la MNEF ?

– Par souci de transparence et pour démontrer ma sérénité. En outre, j'ai l'intention de rendre publiques toutes les pièces de mon dossier judiciaire ainsi que les éléments relatifs à mon patrimoine. Je ne m'explique en aucune façon cette mise en examen. On m'a vu travailler à la MNEF. J'y ai passé quinze ans de ma vie professionnelle. Ce n'est pas mon activité qui est en cause, c'est son adéquation avec mon contrat de travail. Pour justifier son salaire, faut-il être présent physiquement dans un lieu précis ? C'est le débat.

– Cette mesure hypothèque-t-elle votre avenir politique ?

– Si je me savais coupable de quoi que ce soit, j'en tirerais les conséquences. Je n'ai aucune raison de renoncer au combat politique et aux valeurs qui sont les miennes. Je serai candidat aux municipales dans le 13e arrondissement de Paris.

– La MNEF vous a-t-elle servi de base arrière dans votre parcours politique ? D'autres personnalités, issues du monde politique et syndical, ont-elles bénéficié de ce système ?

– Je suis le seul à avoir ainsi été salarié. J'étais à la MNEF avant d'être élu et j'y suis retourné quand j'ai été de nouveau disponible. A ma connaissance, le problème est différent pour les étudiants salariés. Ils ont croisé le chemin de la mutuelle et ont mis à sa disposition des compétences particulières. Alors que j'étais un professionnel reconnu dont le contrat a évolué, ils apportaient leur savoir-faire d'étudiants dans des domaines variés. Il est faux de dire que la MNEF aurait été une *« base arrière »*. Ceux que l'on désigne aujourd'hui comme des *« personnalités politiques ou syndicales »* ne le sont devenus qu'après leur passage à la MNEF.

> Si je me savais coupable de quoi que ce soit, j'en tirerais les conséquences

– L'ancien ministre des finances Dominique Strauss-Kahn et l'ancienne attachée de presse de Lionel Jospin, Marie-France Lavarini, ont été mis en examen dans les enquêtes sur la MNEF. Quel rôle avez-vous joué dans leurs recrutements respectifs par la mutuelle ?

– Je suis celui qui a fait le lien entre ces deux personnes et la MNEF. Je n'étais ni responsable de leur engagement ni chargé de vérifier le travail effectué. Mme Lavarini était une professionnelle reconnue qui travaillait depuis trois ans en tant que conseillère chargée de la presse auprès de M. Jospin, à l'éducation nationale. Lorsque la MNEF a eu besoin de quelqu'un pour l'aider à développer sa communication en matière d'éducation, elle lui a apporté son carnet d'adresses et son savoir-faire.

» Quant à M. Strauss-Kahn, il nous a permis de crédibiliser la MNEF auprès d'un grand groupe industriel peu familiarisé avec les organisations étudiantes. Il nous a apporté sa compétence au cours de la négociation avec l'ancienne Générale des eaux – devenue Vivendi – et a été rémunéré pour cela. Il n'y a plus débat aujourd'hui sur ce point.

– En poussant la MNEF à s'engager dans une diversification commerciale, n'avez-vous pas ouvert la porte à des aventuriers plus soucieux de leur profit personnel que des principes mutualistes ?

– Je revendique le choix de la diversification de la MNEF dans le cadre de Raspail participation et développement (RPD) qui nous a permis d'accompagner la modernisation de l'université, notamment en matière de service aux étudiants. A sa manière, la MNEF a joué le rôle d'un délégataire de service public et contribué au développement de ce qu'on appelle aujourd'hui *« l'économie solidaire »*. Je n'avais, en revanche, aucune responsabilité dans d'autres secteurs comme l'imprimerie, l'assurance ou l'informatique. »

Propos recueillis par Jacques Follorou

Libertés de presse
France Culture - Le Monde

par Alain Rollat

«Médias et racisme en Afrique du Sud»

avec Jérémy Cronin, Jacqueline Derens,
Vincent Garrigues, Georges Lory et Liesl Louw.

le dimanche 4 juin 2000, 16h-17h

France Culture — Le Monde

Jean-Christophe Cambadélis raconte sa « génération »

TROP JEUNES et trop vieux à la fois : tout le malheur des « post gauchistes » des années 70 serait affaire de chronologie. Nés quelques années plus tôt, ils auraient « fait » mai 68 puis, nimbés de cette grâce, leur chemin dans la société. Dix ans de moins, ils auraient fait figure, dans la moisson parlementaire de 1997, de très présentables bénéficiaires du droit d'inventaire. Entre les deux – ou de l'un à l'autre – la MNEF. C'est de ce piège que Jean-Christophe Cambadélis essaie de sortir ses camarades et lui-même, en *« chuchotant »* modestement ce qu'il aurait pu appeler, s'inspirant de François Mitterrand, sa « part de vérité ».

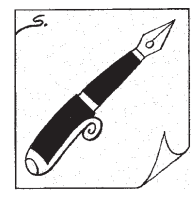

BIBLIOGRAPHIE

En quelques pages, d'abord, le député de Paris tente de justifier sa rémunération, de 1993 à 1995, comme conseiller d'un groupe de foyers de travailleurs immigrés, qui lui a valu d'être condamné à cinq mois de prison avec sursis, le 28 janvier, pour recel d'abus de biens sociaux.

La fonction en question avait le double défaut de prêter au soupçon d'emploi fictif et d'être exercée pour le compte d'un homme qui avait appartenu, dans les années 70, au Front national. Le tribunal a tranché, sur le premier point, au détriment de M. Cambadélis. Sur le second, l'animateur du Manifeste contre le Front national se refuse à *« enfermer cet homme dans ce passé »*, condamné par l'intéressé lui-même.

M. Cambadélis livre ensuite son récit et son analyse des combats politiques des années 70, sujet sans rapport avec le précédent, sinon le problème jamais traité, des moyens d'existence dont disposent des étudiants se vouant dès leur plus jeune âge à un militantisme de tous les instants. Le député du 19e arrondissement de Paris devrait pourtant s'aviser qu'aux yeux du tout-venant, les moyens et le mode de vie des politiques ont pris, depuis quelques années, une certaine importance.

Le récit de l'après-68 et de l'après-81, vus du militantisme et du syndicalisme de gauche et d'extrême gauche en milieu étudiant, fait honneur à la mémoire et aux capacités d'analyse politique bien connues de l'ancien président de l'UNEF.

« C'EST LE GAUCHISME QU'ON ENTERRE »

Il explique comment le gauchisme, magnifié par le fameux mois de mai, s'est révélé une impasse dans les années qui ont suivi. Il cite le philosophe Louis Althusser au moment des obsèques du militant maoïste René-Pierre Overney, abattu par un vigile à l'entrée des usines Renault : *« Ce qu'on enterre aujourd'hui, c'est le gauchisme. »* Nous sommes en 1972.

L'année suivante, les lycéens et les étudiants se mobilisent massivement contre la réforme des sursis d'incorporation au service militaire, dite loi Debré. Pour M. Cambadélis, ce mouvement est le premier d'une nouvelle période, où les comportements politiques de la jeunesse évoluent.

En clair, le militantisme des années 70, contemporain de la montée en puissance d'un nouveau PS et de l'obsolescence de plus en plus évidente du communisme, n'a rien à voir avec celui de la décennie précédente, pour lequel le socialisme s'identifiait à la guerre d'Algérie et le communisme conservait un prestige révolutionnaire.

Ceux qui découvrent la politique au temps du « programme commun » de la gauche française, du coup d'Etat contre un président socialiste au Chili, de la révolution portugaise et de la défaite américaine au Vietnam ont, des frontières séparant révolution et réaction, une vision différente. Ils n'auront pas de peine à se reconnaître dans la victoire de François Mitterrand en 1981 ni, en 1988, dans sa répétition, qu'ils auront contribué à préparer lors du mouvement étudiant de 1986 contre le projet de loi Devaquet.

Autrement dit encore, le trotskisme « lambertiste », dont M. Cambadélis a été l'un des dirigeants et qu'il analyse sans cadeaux ni coups bas, l'a emporté sur son rival « franckiste », tourné davantage vers le PCF que vers le PS. Pour le député parisien, les malheurs de sa « génération » n'ont pas d'autre origine que le ressentiment de ceux qui ne lui pardonnent pas cette clairvoyance.

Patrick Jarreau

★ ***Le Chuchotement de la vérité,*** **de Jean-Christophe Cambadélis ; éditions Plon, 222 p., 118 F (17,98€)**

INTERNATIONAN TEXTILES ASSOCIES
Par abréviation "INTEXA"
SA au capital de F. 10 120 000
Siège Social : Rue Barthélémy Thimonier 42300 MABLY
340 453 463 RCS ROANNE

Les actionnaires de INTEXA sont invités à participer le mardi 20 juin 2000 à l'AGO d'arrêté des comptes annuels clos le 31/12/99, à 9 heures au siège social de la société.

Les documents prévus par la loi ainsi qu'une formule de procuration et de vote par correspondance sont disponibles auprès du **CCF** BP 2704 51015 REIMS CEDEX

Maurice Arreckx est condamné à trois ans de prison ferme

Il avait indûment bénéficié de 7 millions de francs

L'ANCIEN sénateur (UDF-PR), président du conseil général du Var et maire de Toulon, Maurice Arreckx, âgé de quatre-vingt-deux ans, a été condamné, vendredi 2 juin, à trois ans de prison ferme et 4 millions de francs d'amende par le tribunal correctionnel de Toulon pour recel d'abus de biens sociaux et recel d'abus de confiance dans l'attribution d'importants marchés publics entre 1982 et 1994. Le *« parrain politique du département »*, comme il se qualifiait lui-même, était soupçonné d'avoir bénéficié de 7 à 9 millions de francs versés sur un compte suisse par quatre grandes entreprises dans le cadre de commandes publiques passées par deux syndicats intercommunaux concernant une usine d'incinération des ordures ménagères et un barrage hydraulique.

Au cours de son procès, du 13 au 23 mars, le procureur adjoint avait requis une peine de quatre ans de prison ferme et une amende de 4,4 millions de francs (*Le Monde* du 22 mars). Il avait qualifié celui qui fut maire de Toulon de 1959 à 1985 d'*« agioteur »* ayant *« abusé de ses pouvoirs dans sa baronnie locale »*. M. Arreckx avait *« plaidé coupable »* en expliquant qu'il voulait *« mettre à l'abri »* ses enfants adoptés.

Le tribunal a prononcé la confusion de la peine avec celle infligée à l'ancien édile en novembre 1997 par la cour d'appel d'Aix-en-Provence. M. Arreckx avait alors été condamné à quatre ans d'emprisonnement, dont deux avec sursis, et à 1 million de francs d'amende dans le cadre du marché pour la construction de la Maison des technologies de Toulon. Des peines de prison avec sursis, allant de six moix à deux ans, ont également été prononcées contre douze autres prévenus, des dirigeants de sociétés et des intermédiaires. Quatre prévenus ont été relaxés. Le fils adoptif de Maurice Arreckx, Michel, a été condamné à neuf mois de prison avec sursis et 50 000 francs d'amende. Maurice Arreckx avait bénéficié, le 28 août 1998, d'une libération conditionnelle pour raisons de santé, après un total de treize mois de détention.

Les avocats devraient bientôt assister les détenus devant les tribunaux internes des prisons

Une conséquence imprévue de la loi sur les relations entre citoyens et administration

Les prisonniers devraient bientôt pouvoir être accompagnés d'un avocat lors de leur comparution au *« prétoire »*, le tribunal disciplinaire interne aux établissements pénitentiaires. Cette avancée est un effet inattendu de la loi du 12 avril relative aux relations des citoyens avec l'administration. Pris de court, le ministère de la justice indique encore *« étudier les conséquences »* du nouveau texte.

LES JURISTES, les avocats et les associations de défense des détenus le réclamaient depuis longtemps : le législateur l'a fait... presque malgré lui. Avant la fin de l'année, les avocats devraient pouvoir entrer au « prétoire », ce tribunal interne à la prison, où sont poursuivis les détenus pour fautes disciplinaires. Cette avancée, si elle devait se réaliser, serait une conséquence inattendue de la nouvelle loi du 12 avril relative *« aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations »*. Alors que les parlementaires ne s'y étaient pas explicitement référés, ce texte devrait accorder un cadre légal à la possibilité, pour un détenu, de se faire assister par un avocat lorsqu'il est menacé de placement au quartier disciplinaire.

C'est un spécialiste de droit pénitentiaire, Eric Péchillon, maître de conférence à l'université de Rennes, qui a fait cette découverte en étudiant les implications juridiques de la nouvelle loi. Dans son article 24, le texte dispose en effet que les décisions des administrations *« n'interviennent qu'après que la personne intéressée a été mise à même de présenter des observations écrites et, le cas échéant, sur sa demande, des observations orales. Cette personne peut se faire assister par un conseil ou représenter par un mandataire de son choix »*.

> Actuellement, la procédure est très inégale et le prétoire est loin d'offrir les garanties d'un tribunal impartial

Or, la loi, qui s'applique à toutes les administrations, englobe, bien évidemment, l'administration pénitentiaire. Et les sanctions disciplinaires, prises par les chefs d'établissement, sont des décisions individuelles. Conséquence logique : le détenu visé par une telle sanction peut se faire *« assister par un conseil »* avant le prononcé de la décision. Rien ne s'opposerait donc plus à la présence des avocats en commission de discipline.

Jusqu'à présent, l'administration pénitentiaire s'est toujours refusée à admettre la possibilité d'une véritable défense des détenus, lors de leur comparution en commission de discipline. Introduit en 1842 dans les maisons centrales, le prétoire souffre pourtant de son archaïsme : certes, une réforme de 1996, adoptée après une sanction du Conseil d'Etat, a toiletté la procédure. Désormais, les fautes disciplinaires sont classées en fonction de leur gravité et assorties de sanctions proportionnées. Les détenus ont aussi la possibilité de contester la décision prise par le chef d'établissement en formant un recours – non suspensif – devant le directeur régional de l'administration pénitentiaire, puis le tribunal administratif.

Mais la procédure reste profondément inégale, et le prétoire est bien loin d'offrir les garanties d'un tribunal impartial. Le chef d'établissement y cumule toutes les fonctions : il poursuit le détenu, instruit l'affaire, préside la formation de jugement et exécute la sanction disciplinaire. Face à lui, le détenu est particulièrement démuni : les charges qui pèsent contre lui ne lui sont notifiées que trois heures avant sa comparution. Il n'a pas accès au dossier et ne peut pas faire citer de témoins.

Dans la pratique, les détenus ne peuvent donc exercer une véritable défense, n'ayant que le choix de nier les faits, ce qui peut jouer en leur défaveur, ou de s'excuser, afin d'amoindrir la sanction qu'ils encourent. En 1998, 40 964 fautes disciplinaires ont ainsi été prononcées : 71 % étaient des sanctions de cellule disciplinaire, assorties d'un sursis simple dans plus de la moitié des cas. Or, ces journées de « mitard », particulièrement difficiles à vivre quand elles sont purgées, pèsent lourd dans le dossier pénitentiaire des détenus. Elles peuvent en effet justifier que les juges d'application des peines leur refusent certaines remises de peines.

C'est dire si les spécialistes de droit pénitentiaire voient dans l'entrée de l'avocat au prétoire, rendue possible par la loi du 12 avril, une véritable *« révolution »*. *« L'arrivée des avocats en audience disciplinaire devrait souligner toutes les insuffisances de cette procédure, qu'il faut nécessairement modifier,* explique Martine Herzog-Evans, maître de conférence à l'université de Nanterre. *Et puis, cela devrait aboutir à un regard extérieur sur le prétoire, où se règle la petite cuisine interne des prisons. » « En rendant la procédure plus conforme, la présence de l'avocat devrait permettre d'asseoir l'autorité de l'administration pénitentiaire en faisant baisser la perception de l'arbitraire »*, renchérit Jean-Paul Céré, maître de conférence à Pau.

Le ministère de la justice est pourtant loin d'être convaincu. Prise de court par la « trouvaille » des juristes, la chancellerie, prudente, affirme en *« étudier les conséquences juridiques, car il n'est pas certain que ce texte permette la présence de l'avocat au prétoire »*. Une interprétation balayée par les professionnels du droit, qui ont bien l'intention de se saisir du texte, dès le 1er novembre, jour de son entrée en vigueur. *« Dès cette date, nous pourrons demander aux directeurs de prison l'autorisation d'entrer au prétoire,* confirme Me Thierry Lévy, avocat au barreau de Paris. *Et si nous trouvons porte close, nous n'hésiterons pas à introduire des recours contre l'administration. Pour nous, il n'y a pas de doute : la loi, désormais, va nous permettre d'exiger que les détenus bénéficient des règles d'un véritable procès équitable. »*

Cécile Prieur

Me Thierry Lévy élu président de l'OIP

Me Thierry Lévy, avocat pénaliste du barreau de Paris, a été élu, samedi 27 mai, président de la section française de l'Observatoire international des prisons (OIP), organisation non gouvernementale qui milite pour le respect des droits des détenus. Me Lévy, qui succède à Catherine Erhel, a défendu à plusieurs reprises des détenus face à l'administration pénitentiaire. Il a également fait partie d'une commission sur les prisons mise en place par l'ancien ministre de la justice Robert Badinter.

Me Lévy, cinquante-cinq ans, a été élu pour trois ans à la tête de la section française de l'OIP qui s'est imposée, depuis sa création en 1996, dans le débat sur la prison en France. L'OIP fédère des bénévoles, réunis en groupes locaux d'observation des établissements pénitentiaires. L'Observatoire exerce une vigilance sur les conditions de détention et alerte l'opinion publique sur les manquements aux droits de l'homme qu'il constate dans les prisons françaises.

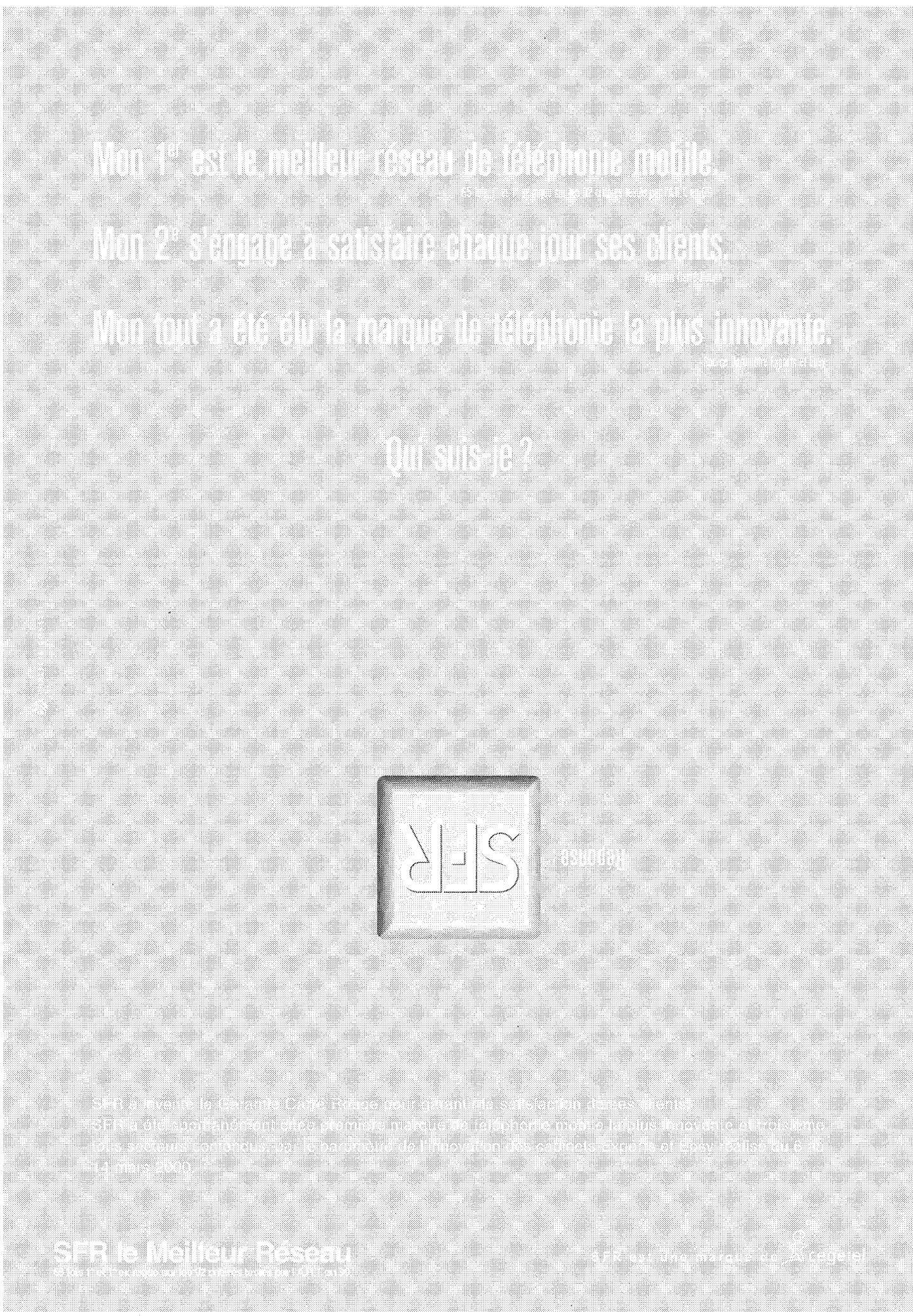

CORRESPONDANCE

Une lettre de Framatome

A la suite de notre article intitulé « Un ingénieur licencié par une filiale de Framatome met en cause la sûreté des dispositifs nucléaires » (Le Monde *du 24 mai), nous avons reçu de Framatome la mise au point suivante :*

Vous laissez entendre que Framatome aurait commercialisé des équipements en Belgique et en Afrique du Sud sans établir leur dosssier de sûreté. (...) Framatome affirme de la façon la plus formelle que :

– ce dispositif, vendu aujourd'hui à deux clients étrangers, a été conçu, fabriqué, contrôlé avec les mêmes exigences et les mêmes règles que celles qui sont utilisées pour les matériels équivalents destinés aux centrales françaises ;

– il n'y a eu aucune falsification de procédure (...).

Framatome établit pour chaque client une documentation spécifique – qui dans le cas de la Belgique, par exemple, comporte elle-même vingt-six documents – adaptée aux exigences de la législation applicable dans le pays de celui-ci, à ses propres besoins et à ceux de son autorité de sûreté. (...) De plus, chaque pays a ses propres exigences sur les modalités de présentation de la documentation à remettre à ses autorités de sûreté. En France, l'organisme de contrôle de la sûreté demande que le dossier de conception soit présenté sous la forme d'un *« dossier d'analyse du comportement (DAC) »* ; ce format de présentation est spécifique à l'autorité de sûreté française. Pour la Belgique et l'Afrique du Sud, Framatome a donc également établi les documents ad hoc, exigibles par ces pays.

En ce qui concerne la Belgique, l'organisme accrédité – AIB Vinçotte – a apposé officiellement son sceau d'acceptation sur le *« data report »* en date du 15 juin 1999. Pour l'Afrique du Sud, Eskom a délivré le *« quality assurance product release »*, le 6 avril 1995.

Soixante-quinze universités dressent un bilan critique de la réforme Bayrou

Un rapport souligne les insuffisances des mesures destinées à lutter contre l'échec en premier cycle

Soixante-quinze universités, interrogées dans un rapport inédit de la mission de suivi de la réforme lancée par François Bayrou en 1997, mettent en lumière les difficultés et les insuffisances de ces mesures destinées, notamment, à lutter contre l'échec en premier cycle. Seul un nombre *« marginal »* d'étudiants a ainsi bénéficié de la possibilité de changer de filière au bout de six mois.

APRÈS de longs mois de discussions, François Bayrou avait obtenu, en avril 1997, un quasi-consensus pour lancer sa réforme des premier et second cycles universitaires. En novembre de la même année, après quatre mois de réflexion, son successeur au ministère de l'éducation nationale, Claude Allègre, validait ses choix. Après deux ans de mise en œuvre, le bilan, inédit, dressé par le comité de suivi de la réforme qui a interrogé soixante-quinze universités, met en lumière les difficultés et les insuffisances de certaines des mesures-clés, destinées, notamment, à lutter contre l'échec en premier cycle.

La possibilité ouverte aux étudiants de changer de filière au bout de six mois, en cas d'échec patent, n'a pas tenu ses promesses. Seul un nombre *« marginal, insignifiant, ridicule »* d'étudiants en ont profité. Les universités déplorent donc que de très gros efforts soient déployés pour un nombre infime de jeunes, d'autant qu'aucune d'entre elles n'a pu démontrer la pertinence des réorientations pour les quelques étudiants concernés. La forte spécialisation du premier semestre dans certaines filières est avancée comme un obstacle à une réorientation efficace. L'instauration d'un véritable semestre pluridisciplinaire d'orientation ou d'un second semestre de préparation au passage en STS ou IUT semble s'imposer. Sinon, pronostique le rapport, *« réglementairement, le dispositif sera maintenu ; dans les faits, il risque de ne plus y avoir de véritable politique de réorientation ». « Des améliorations techniques, une politique incitative sont peut-être possibles »*, avance-t-il.

Cette mesure avait en partie justifié la réorganisation de l'année universitaire en semestres. Par ce biais, le ministère souhaitait également favoriser les échanges avec les pays européens. Là encore, le résultat est plus que mitigé. Pour beaucoup, la semestrialisation a surtout entraîné une multiplication des examens et des opérations administratives. Les contrôles occupent désormais huit à douze semaines par an. Le rapport s'interroge donc sur la pertinence d'évaluer l'ensemble des disciplines en examen terminal, évoque la possibilité d'un tirage au sort entre les disciplines et propose *« de mener sereinement une réflexion sur* [...] *une vraie semestrialisation qui ne remette pas en cause les dispositifs (capitalisation, compensation,) auxquels tiennent les étudiants »*.

Côté pédagogie, l'unité de méthodologie, fondée sur les techniques d'expression, l'acquisition de méthodes de travail, l'initiation à la documentation et aux nouvelles technologies, a été diversement mise en œuvre. Sa pérennisation suppose désormais une *« dynamique »*, estime le rapport ; faute de quoi, *« ce type de formation disparaîtra »*. La généralisation du tutorat, également introduite par la réforme Bayrou, n'apparaît pas dans le bilan. Déjà inscrit dans la réforme de 1992, ce système d'aide aux étudiants en difficulté devait concerner 240 000 inscrits en première année.

ENSEIGNEMENTS ÉVALUÉS

Aprement défendues par les organisations étudiantes, les méthodes d'évaluation des étudiants ont été largement modifiées par la réforme. Sur ce point, si elles jugent les changements plutôt positifs, les universités sont prudentes. Ainsi, les craintes de voir la capitalisation et la compensation des notes faciliter le passage des étudiants d'une année à l'autre ne sont ni confirmées ni infirmées. Quant à la suppression des notes éliminatoires, elle a dans certaines universités entraîné une plus grande sévérité des jurys. L'anonymat des copies est bien préservé.

L'évaluation des enseignements par les étudiants, une nouveauté qui avait provoqué un certain scepticisme, s'installe peu à peu, même si les résultats sont modestes. Les réticences des enseignants restent importantes, selon le rapport. *« Dans deux universités, cette pratique a même donné lieu à de sérieux conflits.* [...] *Souvent, les enseignants ne distribuent pas les questionnaires »*. L'indifférence des étudiants rend aussi difficile l'émergence d'une culture de l'évaluation. *« Dans une université, 10 500 questionnaires ont été distribués, 674 réponses ont été obtenues. »*

Muni de ces constats, le ministère pourrait procéder à des ajustements. Sur le sujet, le ministre Jack Lang ne manquera pas de conseils avisés. Son directeur de cabinet, Christian Forestier, fut, au poste de directeur général des enseignements supérieurs, l'un des artisans de la réforme Bayrou. Quant au vice-président du comité de suivi de la réforme, Bernard Alluin, il est aujourd'hui conseiller du ministre pour l'enseignement supérieur.

Stéphanie Le Bars

Une octogénaire tuée par des chiens en Charente-Maritime

UNE PERSONNE âgée de quatre-vingt-six ans a été tuée, jeudi 1er juin, à Tonnay-Charente, près de Rochefort (Charente-Maritime), par cinq chiens qui l'ont attaquée alors qu'elle se promenait seule au bord d'une route. Alors qu'elle passait devant une propriété, un pitbull et quatre staffordshire, qui avaient réussi à sortir de leur enclos en faisant un trou dans le grillage, se sont jetés sur elle. La propriétaire des chiens et son fils ont été placés en garde à vue, jeudi dans la soirée. Les cinq chiens ont été transférés à la SPA de Saintes en attendant une décision de justice.

DÉPÊCHES

POLICE : un jeune homme d'une vingtaine d'années s'est blessé en tentant de s'échapper du commissariat de la rue de la Goutte-d'Or dans le 18e arrondissement de Paris. Placé en garde à vue pour *« outrage et violences volontaires en réunion sur agents de la force publique »*, il a demandé à des fonctionnaires de police l'autorisation de se rendre aux toilettes, et s'est jeté par une fenêtre du premier étage, selon une source policière. Il souffrirait d'une fracture du poignet et d'un léger traumatisme crânien.

■ **JUSTICE : un dirigeant de la secte « Energie humaine et universelle »** a été écroué mercredi 31 mai à la prison de Villeneuve-lès-Maguelonne (Hérault), après avoir été mis en examen pour exercice illégal de la médecine, escroquerie et abus de confiance. Maître Cao, de son vrai nom Curtis Duy, un Américain d'origine vietnamienne, âgé de 54 ans, avait été interpellé mardi à Salses-le-Château (Pyrénées-Orientales), où son organisation dirigeait un stage de guérisseurs pour quelque 250 adeptes.

■ **HÔPITAL : en grève depuis le 23 mai, les infirmiers de bloc opératoire diplômés d'Etat (Ibode)** ont appelé, jeudi 1er juin, à une journée d'action nationale pour le 6 juin. Soutenus par plusieurs associations et par les syndicats SUD-CRC, CGT et FO de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris, les 4 000 Ibode et les 4 000 infirmiers diplômés d'Etat veulent faire inscrire leur *« exclusivité de fonction »* dans le projet de décret d'actes professionnels. Ils défendent une *« grille indiciaire spécifique aux infirmiers spécialisés »*.

■ **SÉCURITÉ SANITAIRE : la commission des affaires culturelles de l'Assemblée nationale a donné son feu vert, mercredi 31 mai, à la création d'une commission d'enquête** sur les conditions de sécurité sanitaire concernant les diverses « pratiques non réglementées de modifications corporelles » – piercing, tatouage, scarification et implants divers de corps étrangers. La proposition de résolution, présentée par le RPR Bernard Accoyer, devra faire l'objet d'un nouveau vote en séance publique afin d'entériner cette création.

La mystérieuse interdiction de cinq BD par le ministère de l'éducation

CINQ ALBUMS de bandes dessinées se trouvent au centre d'un dysfonctionnement du ministère de l'éducation nationale. Mardi 2 mai, une circulaire signée d'un inspecteur d'académie chargé de la sous-direction des enseignants et des formations des lycées et collèges était adressée aux recteurs, aux principaux de collèges et aux documentalistes des centres de documentation et d'information (CDI) des établissements. Se fondant sur une *« protestation concernant la liste des œuvres de littérature de jeunesse proposée en classe de troisième »*, ce texte demandait de retirer cinq albums des CDI et d'inciter *« les professeurs de lettres à éviter de recommander ces ouvrages à leurs élèves »*.

Les cinq albums incriminés, choisis sur une liste de vingt-trois ouvrages figurant aux côtés de romans policiers et de science-fiction recommandés aux élèves de troisième, sont des classiques – tous parus dans les années 1980 –, et traitent d'exclusion, de racisme, du colonialisme ou de l'esclavage. La liste du ministère, imprécise sur certains prénoms des auteurs, cite ainsi *Le Bois d'ébène,* un des épisodes de la saga « Les Passagers du vent » de François Bourgeon, *Silence,* de Didier Comès, *Cœurs de sable,* de Jacques de Loustal et Philippe Paringaux, *Le Centenaire,* un des chapitres de la série *Carnets d'Orient* de Jacques Ferrandez et *Le Grand Pouvoir du Chninkel,* de Grzegorz Rosinski et Jean Van Hamme. Ces cinq livres sont tous publiés par les éditions Casterman, que vient de racheter Flammarion.

Interrogé, le service du ministère de l'éducation indique que ces ouvrages inciteraient les jeunes lecteurs *« à la toxicologie et à la pornographie »*. Pour rédiger sa circulaire, il se serait fondé sur la photocopie de planches envoyées par une association alsacienne, le Centre français pour les droits fondamentaux de la justice humaine, représentée par un avocat. Mais le service est incapable de fournir des indications sur cette association, qui n'apparaît nulle part. Quant à l'avocat cité, Me P., il ne figure pas sur la liste 2000 de la conférence des bâtonniers.

Diffusée la veille de la nomination du nouveau directeur de l'enseignement scolaire, Jean-Paul de Gaudemar, cette circulaire a ému le petit monde de la BD. D'autant que les albums interdits n'incitent ni à la pornographie ni à la toxicomanie, sauf à supposer que quelques rares images de corps nus, d'un rapport sexuel et de la prise d'une ligne de cocaïne constituent un danger pour des adolescents dont un spécialiste rappelle qu'*« ils sont exposés à bien pire, via la télé et la publicité »*. Les albums incriminés s'inscrivent plutôt dans l'antiracisme et l'anticolonialisme, en faveur desquels militent d'ailleurs ouvertement deux auteurs mis en cause, François Bourgeon et Jacques Ferrandez.

Yves Poinot, président de l'association Festival de la BD d'Angoulême, indique : *« On aimerait savoir qui peut se permettre d'influer ainsi sur les décisions du ministère et qui est derrière ce groupuscule, s'il existe. »*

« TU VAS RIRE JAUNE... »

Le directeur du Centre national de la bande dessinée d'Angoulême, André-Marc Delocque-Fourcaud, a, quant à lui, écrit à Jack Lang, ministre de l'éducation nationale. *« Tu vas rire jaune en lisant ta circulaire, due à une protestation anonyme et qui traduit une vision bien-pensante... »*, écrivait-il d'entrée de jeu. Jack Lang, qui, lorsqu'il était maire de Blois (Loir-et-Cher), s'enthousiasmait à l'idée que sa ville soit le théâtre d'un des grands festivals de bande dessinée de France (« BD Boum ») et qui s'employa à convaincre le président de la République, François Mitterrand, de se rendre au Festival international de la BD d'Angoulême, en 1985, a réagi dans la demi-heure suivant la réception de la lettre de M. Delocque-Fourcaud. Un communiqué du 29 mai indiquait qu'*« il n'y avait pas matière à retirer ces BD des CDI des collèges »* d'autant que *« l'inspection générale, interrogée à ce sujet, avait donné un avis favorable »*.

« C'est moi qui ai pris cette décision, j'ai fait rapporté immédiatement cette circulaire », nous a déclaré Jack Lang. Mais les éditions Casterman et les auteurs concernés ne veulent pas en rester là. Ils pourraient porter l'affaire en justice afin d'identifier l'origine de ce dysfonctionnement.

Yves-Marie Labé

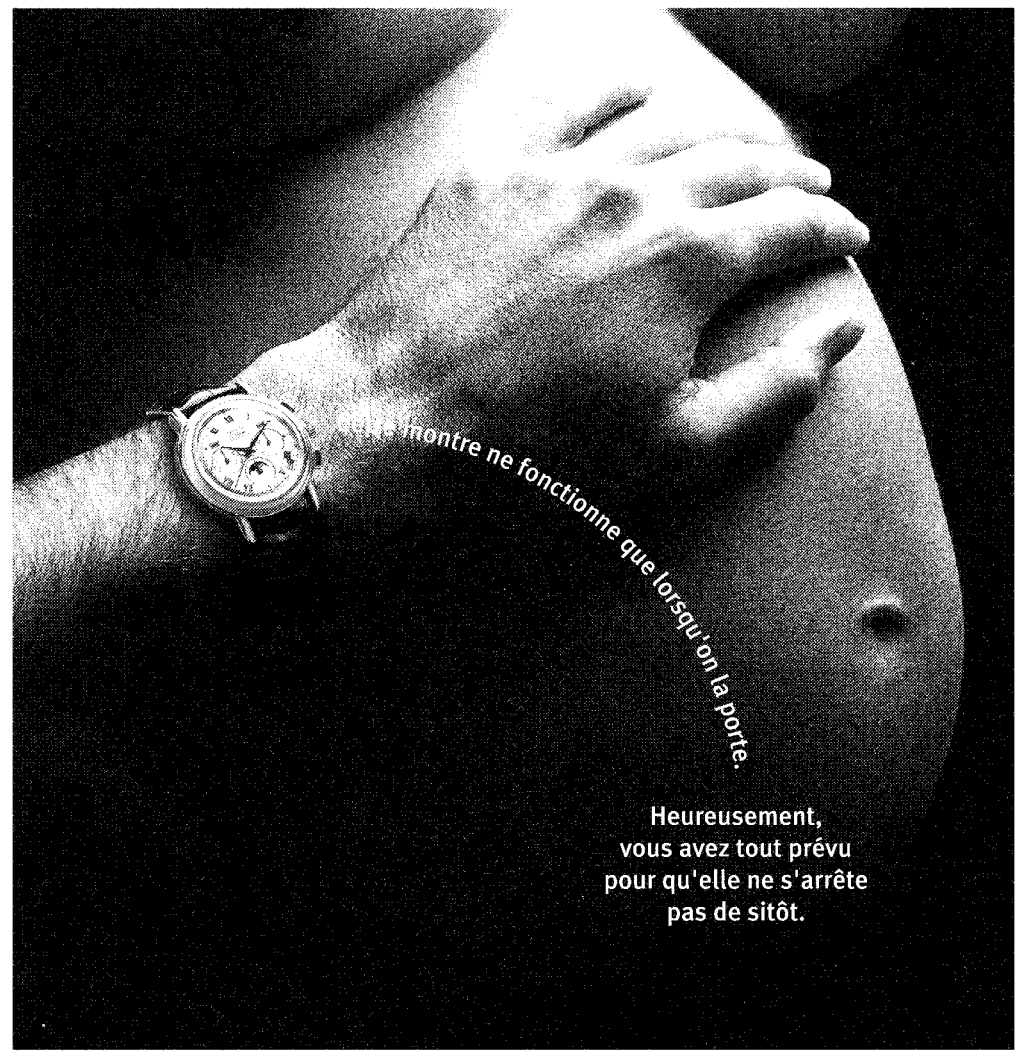

CHRONOMASTER : boîte or jaune 18K, or rose 18K ou acier, certificat de chronomètre, garantie internationale de 5 ans. Equipée du légendaire mouvement ZENITH EL PRIMERO, le seul mouvement chronographe automatique battant à 36'000 alt./heure. Fonctions de chronographe distribuées par une roue à colonnes. ZENITH est la manufacture suisse la plus récompensée pour sa précision par les observatoires de chronométrie.

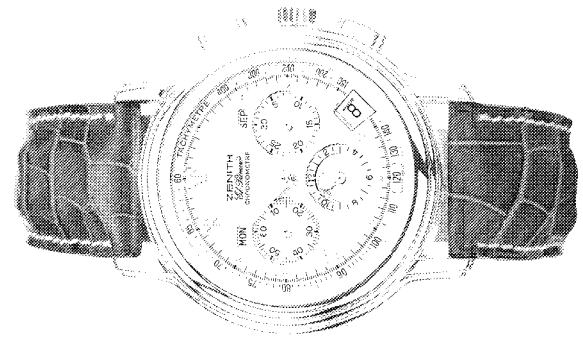

ZENITH
Swiss watchmakers since 1865
LIFE IS IN THE MOVEMENT *

Catalogue de la manufacture disponible chez: ZENITH TIME FRANCE SA 25130 VILLERS-LE-LAC
TEL : 03 81 68 12 22 FAX : 03 81 68 07 74 INTERNET: http://www.zenith-watches.ch

* LA VIE EST DANS LE MOUVEMENT

Le monde agricole érige ses défenses en prévision de la bataille de l'eau

Le gouvernement envisage l'extension du principe « pollueur payeur » à l'agriculture, tandis que plusieurs études démontrent la présence grandissante de nitrates et de pesticides au robinet. La profession met en avant les efforts qu'elle a accomplis

LA GUERRE de l'eau aura-t-elle lieu ? Les grandes manœuvres sont en tout cas entamées, alors que le gouvernement rédige un avant-projet de loi qu'il entend déposer au Parlement début 2001. Cette réforme serait plutôt consensuelle, si elle n'envisageait l'extension du principe « pollueur payeur » aux agriculteurs. La profession regimbe. Elle a quitté les instances de négociations et se prépare à une opposition frontale avec le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, chargé de la rédaction du texte.

Selon un baromètre Sofres commandé par le Centre d'information sur l'eau, paru au début de l'année (réalisé auprès de 2 187 personnes, du 7 au 9 décembre 1999), plus de trois Français sur quatre désignent les agriculteurs parmi les responsables de la pollution de l'eau. Les études concluant à une augmentation constante des taux de nitrates et la multiplications des pics de pollution aux pesticides contribuent à entretenir cette mauvaise réputation. Or, selon le ministère, cette catégorie prélève actuellement 68 % de l'eau de consommation, mais n'acquitte que 6,5 % de la facture totale.

Un effort inégal

INVESTISSEMENTS 1997-2001

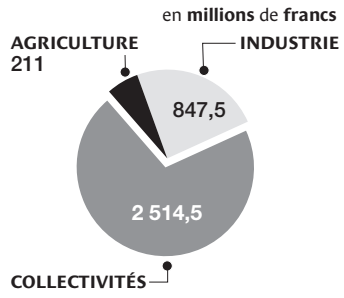

Source : Agences de l'eau

Grâce aux redevances perçues, les six agences de l'eau françaises financent des programmes quinquennaux de lutte contre la pollution. Entre 1997 et 2001, l'effort aura surtout porté sur les collectivités locales et l'industrie.

Dominique Voynet hésite cependant à croiser le fer. La bataille interviendrait juste avant les élections municipales. Ses conseillers réfléchissent à un dispositif d'accompagnement, qui soulagerait l'addition tout en incitant éleveurs et cultivateurs à assagir leurs pratiques. Il y a cinq ans, le plan de maîtrise des pollutions d'origine agricole (PMPOA) avait déjà tenté ce pari : un récent rapport a démontré que 15 milliards de francs avaient été engloutis en pure perte.

Sur le terrain, d'autres usagers crient pourtant leur impatience. Samedi 3 et dimanche 4 juin, la Coordination des associations de consommateurs d'eau (CACE) organise, aux Sables-d'Olonne, son congrès national, baptisé Aqua-Révolte. Ces militants plaident pour un abaissement de leur facture, notamment par le retour à des régies municipales plutôt que par l'affermage à de grandes compagnies. Ils se battent surtout contre la lente dégradation de la qualité de l'eau du robinet.

LENTE AMÉLIORATION

Gilles Huet, délégué d'Eau et Rivières de Bretagne, affirme qu'au nord de sa région ont été relevés, en juin 1999, des taux d'atrazine (un pesticide) 430 fois supérieurs à la norme autorisée ! *« La Bretagne n'est pas la seule région sinistrée,* insiste Joachim Pano, président d'Eau-26, une association drômoise. *Deux tiers des cantons de mon département sont classés en zone vulnérable depuis 1994. Pourtant, on continue à autoriser l'extension des poulaillers et des porcheries. Pour abaisser les taux de nitrates, on a ouvert de nouveaux captages, entre 100 et 200 mètres. Mais, même à cette profondeur, on trouve des traces de pollution. »* Près d'Yvetot, Cécile Legendre, responsable de la Coordination eau de Haute-Normandie, a répertorié trois épisodes de pollution ces six derniers mois. *« En dix ans, la turbidité de l'eau potable après les épisodes de pluie a été multipliée par treize, et ce en raison des pratiques agricoles,* explique-t-elle. *Le prix de l'eau ne cesse d'augmenter et sa qualité de baisser. »*

Selon Bernard Morel, directeur général de l'Institut français de l'environnement, *« la situation s'est lentement améliorée pour ce qui concerne l'oxygène dissous et les matières organiques, ainsi que pour le phospore ».* Pour les nitrates, en revanche, les taux restent *« très préoccupants »*, notamment au nord d'une ligne Bordeaux – Mulhouse. Dans le quart nord-ouest, la situation *« se dégrade »*, précise M. Morel.

Mis au pilori, les agriculteurs ont tenté de se défendre lors d'un colloque organisé le 29 mai par le Cercle de l'eau, que préside le sénateur RPR de Vendée Jacques Oudin. Ils ont tenté de valoriser leurs tentatives pour en finir avec une agriculture intensive, irrespectueuse de l'environnement. A travers les contrats territoriaux d'exploitation (CTE) ou par des chartes – par exemple entre Lons-le-Saulnier (Jura) et les agriculteurs de la commune sur les exploitations desquels sont installés des captages, ou entre le Syndicat des eaux d'Ile-de-France et la chambre d'agriculture de Seine-et-Marne *(lire ci-dessous)* – des formules montrent que les différents utilisateurs de l'eau peuvent travailler utilement en commun.

« ENTREPRISE DE DÉMOLITION »

Président de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (Fnsea), Luc Guyau a demandé que *« nos efforts dans nos pratiques agricoles soient reconnus et appréciés, car nous sommes fiers des progrès déjà réalisés ».* Il a dénoncé *« les idéologues qui mènent une entreprise de démolition de l'image de l'agriculture ».* Préférant la *« logique incitative »* à celle de la *« sanction »*, M. Guyau a exprimé sa préférence pour *« la gestion par les volumes, en responsabilisant les usagers, plutôt que par les prix, ce qui aboutirait à ne s'en remettre qu'au marché ».* Il a mis en garde Dominique Voynet et Jean Glavany contre ce qui ne serait qu'*« un simulacre de concertation »*, ou une volonté gouvernementale de *« prendre la profession à rebrousse-poil ».*

La querelle de chiffres pourrait s'exacerber dans les mois à venir avec l'entrée en application d'une directive, adoptée le 3 novembre 1998, *« relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine ».* Ce texte européen durcit les normes de potabilité en abaissant les taux maxima autorisés et en élargissant la liste des polluants recherchés, dont le nombre est porté de quarante-huit à soixante-trois. Les Etats-membres ont, en principe, jusqu'au 25 décembre 2000 pour transposer cette directive, avec cependant des possibilités de dérogation. La France avait mis neuf ans avant de se conformer à la précédente directive par un décret de 1989. Elle pourrait ne pas montrer plus de zèle avec cette nouvelle mouture, qui conduirait à déclarer non potable une partie importante du réseau national.

François Grosrichard et Benoît Hopquin

Les principaux points de l'avant-projet

Le 27 octobre 1999, le conseil des ministres a décidé, sur proposition de Dominique Voynet, ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, que le Parlement examinerait, début 2001, un projet de loi sur la politique de l'eau. Les agences de l'eau seront réformées. Le contrôle parlementaire sera renforcé sur le régime des redevances et sur les programmes pluriannuels d'intervention, qui étaient jusqu'alors largement à la discrétion des agences et des prestataires de services. Les redevances seront modifiées pour parvenir à un système plus équitable. Le Parlement fixera de nouvelles règles relatives à l'assiette, à l'encadrement des taux et au recouvrement des redevances. Le principe « pollueur payeur » sera étendu aux pollutions dues aux excédents d'azote et aux rejets thermiques et radioactifs dans l'eau. Un droit d'accès des usagers à l'eau potable sera reconnu.

Le Parlement des enfants au secours des rivières

Le septième Parlement des enfants, réuni samedi 27 mai à l'Assemblée nationale, s'est prononcé pour une proposition de loi *« visant à améliorer la protection de l'eau des rivières ».* Ce texte, rédigé par les élèves de CM2 de l'école primaire Mortin, à Cayenne (Guyane), a été sélectionné parmi les trois textes finalistes par 249 des 577 « députés juniors ». Il souhaite que *« les arrêtés ministériels du 10 juillet 1990 et préfectoral du 2 février 1998 qui soumettent les exploitants miniers aux dispositions relatives à l'usage du mercure et du cyanure deviennent des mesures législatives »* (*Le Monde* du 16 février).

L'agglomération de Montpellier va pouvoir s'abreuver à la source des Cent-Fonts

MONTPELLIER
de notre correspondant

C'est un chemin caillouteux qui serpente dans la garrigue entre les villages du Causse-de-la-Selle et de Saint-Jean-de-Buèges, dans l'arrière-pays hérault ais. Il faut marcher plusieurs kilomètres avant d'arriver tout près de la rivière Hérault. On peut alors apercevoir l'entrée d'une grotte, dont le boyau débouche sur un petit plan d'eau. Là, sous le plateau karstique hérault ais, dort un vrai trésor : la source qui devrait bientôt approvisionner en eau le bassin montpelliérain.

La grotte des Cent-Fonts, comme on l'appelle, est connue depuis plusieurs générations. Mais personne ne se doutait que, de là, partait un réseau souterrain d'une contenance d'environ 8 millions de mètres cubes d'eau, soit la consommation de 150 000 habitants. Il aura fallu des témoignages de spéléologues, puis la présence de la Compagnie générale des eaux (CGE), au début des années 90, pour que le maire du Causse-de-la-Selle, commune de 300 habitants, comprenne qu'une telle richesse gisait dans son sous-sol. Il décide alors de chasser la compagnie en obtenant du propriétaire du terrain qu'il ne renouvelle pas la convention passée avec elle pour effectuer des recherches.

« L'eau est une ressource naturelle. Elle doit donc être un bien commun et faire l'objet d'une appropriation collective », explique le maire, Philippe Doutremepuich (div. droite). Considérant que le conseil général est le mieux à même de représenter l'ensemble de ses concitoyens, il sollicite ses services : 28 millions de francs seront consacrés au projet. En décembre 1997 commence, avec le concours du Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM), une série d'études destinées à déterminer la nature du réseau souterrain. Ces travaux confirment la présence d'une importante ressource en eau. Des plongeurs l'explorent. Ils effectuent des relevés, qui permettent de réaliser une carte du site et de déterminer le point le plus adapté au forage, prévu pour l'an prochain.

SÉCURISER LES RESSOURCES

L'enjeu est important pour le département. Les prévisions montrent qu'en 2010 ses ressources propres seront insuffisantes pour alimenter la population, compte tenu du dynamisme démographique de la région. Cette nouvelle source devrait permettre d'apporter de l'eau supplémentaire à l'agglomération de Montpellier, qui s'approvisionne à la source du Lez et à l'eau du bas Rhône, acheminée par le canal Philippe-Lamour. *« Le deuxième objectif de cette opération,* précise Serge Miquel, directeur de l'aménagement rural et de l'environnement au conseil général, *est de sécuriser les différentes ressources en eau du département. »* Outre le Lez et le bas Rhône, l'eau bue par les habitants de l'Hérault provient des nappes alluviales de l'Orb et de la rivière Hérault. Or ces nappes de surface sont facilement sujettes à une pollution accidentelle. Tandis que l'eau pompée en profondeur présente plus de sécurité.

Coupler plusieurs sources d'approvisionnement, par un système d'interconnexion, devrait donc permettre d'éviter une pénurie d'eau, chacune d'entre elles pouvant se substituer à l'autre en cas de défaillance. Avant d'en arriver là, il faudra créer une structure intercommunale maître d'ouvrage, qui devrait réunir les communes proches de la nouvelle source des Cent-Fonts et celles de l'agglomération de Montpellier. Des travaux lourds devront ensuite être engagés. Enfin faudra-t-il sans doute trouver un fermier. Peut-être Vivendi, l'ex-CGE. Mais cette fois-ci, précise M. Miquel, *« dans un cadre normatif et partagé par tous ».*

Jacques Monin

GRAND JURY
RTL Le Monde LCI

CHARLES
PASQUA

Débat animé par
OLIVIER MAZEROLLE

avec PATRICK JARREAU - LE MONDE
et ANITA HAUSSER - LCI

DIMANCHE
18H30
SUR
RTL & LCI

Les agriculteurs de Seine-et-Marne en quête d'une nouvelle exemplarité

*« **POUR** ne pas être coupables un jour, il fallait être responsables tout de suite. Parce que nous en avions assez d'être montrés du doigt comme des pollueurs, nous avons décidé de tout mettre en œuvre pour mieux gérer nos traitements des sols. »* Pour Henri Petitpas, président de la chambre d'agriculture de Seine-et-Marne – près de la moitié de la superficie de l'Ile-de-France –,le label « Ferti-Mieux » décerné à l'opération départementale intitulée « Prévention de la pollution de l'eau par les nitrates des Morin à la Marne » salue avant tout la prise de conscience d'une profession.

Avec la Seine et l'Oise, la Marne, contribue à alimenter près de 4 millions de consommateurs sur 144 communes au nord de Paris. Le Syndicat des eaux d'Ile-de-France (Sedif) a observé depuis trente ans des concentrations de nitrates en augmentation régulière dans les eaux prélevées par ses usines. *« Nous restons sous la barre des 50 milligrammes par litre, le maximum fixé par les directives de l'Union européenne pour 2015, mais ce seuil était parfois atteint, en particulier après de fortes pluies,* explique André Santini, maire d'Issy-les-Moulineaux, député (UDF) des Hauts-de-Seine et président du Sedif. *Il valait mieux agir maintenant, plutôt que d'être obligés d'avoir recours à de plus fortes quantités de produits chimiques pour traiter l'eau ou avant d'avoir à investir dans de nouvelles technologies de filtrage. »*

Le Sedif et la chambre d'agriculture ont lancé, il y a trois ans, une opération de sensibilisation sur la pollution par les nitrates. Une méthode a été proposée aux exploitants volontaires. Des prélèvements sont effectués sur certaines de leurs parcelles après les moissons. Ils permettent d'optimiser les doses d'engrais azotés nécessaires pour obtenir les objectifs de rendement souhaités pour chaque type de culture, essentiellement céréales et betteraves. Des cultures intermédiaires sont ensuite semées. Ces pieds de moutarde se développent à la mesure des résidus azotés qui se trouvent dans le sol, puis ils sont enfouis dans la terre par un dernier labour. Ces « pièges à nitrates » deviennent ainsi une partie des engrais de la future récolte. Surtout, ils évitent que les pluies d'automne, en lavant les sols, ne déversent le surplus de nitrates dans les rivières.

UNE IMAGE À CHANGER

Pour les agriculteurs, l'opération a un coût. Elle réduit l'épandage d'engrais, mais ils doivent acheter les semences de moutarde et consacrer du temps à les semer et à les enfouir. *« C'est vrai, nous avons été obligés de changer notre façon de travailler, pour un bilan financier qui n'est pas forcément évident,* constate Laurent Denis, agriculteur à Varreddes, près de Meaux. *Mais il fallait réagir contre l'image de pollueurs qui commençait à nous coller à la peau. Contrairement à nos parents, qui n'y prêtaient pas vraiment attention, nous nous devons d'être exemplaires dans notre façon de travailler et cela passe sans doute d'abord par une parfaite collaboration avec les producteurs d'eau, qui servent d'intermédiaires entre nous et les citadins. »* La méthode n'est encore suivie que par 120 agriculteurs du département, le dixième de ceux qui pourraient être intéressés sur cette zone de 120 000 hectares. *« Il faut plusieurs années en agriculture pour qu'une innovation se transforme en tradition »*, explique M. Denis.

Christophe de Chenay

DÉPÊCHES

■ **EUROPE : le collectif « Sauvons les marchés » s'est *« réjoui »***, mercredi 31 mai, de la révision annoncée de la directive européenne controversée de 1993 sur les normes d'hygiène pour les marchés de plein air (*Le Monde* du 20 mai). La Commission européenne projette d'*« introduire des dérogations pour les produits artisanaux et les petits marchés »*, avait annoncé, mardi, la présidente du Parlement européen, Nicole Fontaine, en ajoutant que *« la balle sera maintenant dans le camp des Etats avec un appel à respecter les spécificités locales ».*

■ **ILE-DE-France : une campagne de mesure de la qualité de l'air en région parisienne devrait être menée** par l'organisme de surveillance Airparif. Les mesures porteront sur le dioxide d'azote, une pollution due principalement aux gaz d'échappement automobiles, et sur certains hydrocarbures comme le benzène. Cette campagne permettra de comparer la pollution de l'agglomération parisienne avec celle subie par d'autres capitales européennes.

■ **PARIS : la Garde républicaine organise ses journées annuelles** portes ouvertes, les 3 et 4 juin, au quartier de cavalerie des Célestins, à Paris (18, boulevard Henri-IV).

Le Monde
A LA TELEVISION ET A LA RADIO

Le Monde des idées
LCI
Le samedi à 12 h 10 et à 17 h 10
Le dimanche à 12 h 10 et à 0 h 10
Le lundi à 15 h 10

Le Grand Jury
RTL-LCI
Le dimanche à 18 h 30

La rumeur du monde
FRANCE-CULTURE
Le samedi à 12 heures

Idéaux et débats
FRANCE MUSIQUES
Le dimanche à 17 heures

Libertés de presse
FRANCE-CULTURE
Le premier dimanche de chaque mois

A la « une » du *Monde*
RFI
Du lundi au vendredi
à 12 h 45 et 1 h 10 (heures de Paris)

La « une » du *Monde*
BFM
Du lundi au vendredi
13 h 06, 15 h 03, 17 h 40
Le samedi
13 h 07, 15 h 04, 17 h 35

DISPARITIONS

Tito Puente

Figure de proue du « latin-jazz »

TITO PUENTE, le roi des timbales, laisse orpheline la communauté hispano-américaine et tous ceux que la *salsa*, la « sauce » très épicée et très cuivrée inventée dans les années 50 à New York, fascine toujours. Ernest Anthony Puente est mort dans la nuit du jeudi 1er juin à New York des suites d'une opération du cœur tentée après un récent malaise lors d'un concert au Centro Bellas Artes de Puerto Rico. Il était âgé de soixante-dix-sept ans.

Né le 20 avril 1923 à Harlem, ce New-Yorkais d'origine portoricaine – ses parents venaient juste d'arriver à New York à sa naissance – fut, avec Perez Prado, Tito Rodriguez ou Machito, une figure de proue du *latin-jazz,* du chacha métissé de swing, né au Palladium Dancehall, la Mecque du mambo sur la 52e Rue. Son style, qui donnait aux timbales un brillant et un balancement infaillibles, son intérêt pour la flûte et le vibraphone, valurent à Tito Puente d'être un des héros favoris de l'expansion latine. Compositeur qui jouait des timbales, du vibraphone, des congas, du piano, ou encore du saxophone, il était l'homme des révolutions musicales et de la joie. En 1957, en pleine mode du mambo, ce musicien qui disait que son ambition était d'avoir *« un orchestre qui joue sur la lune »* publie *Dance Mania*, l'un des albums, qui, selon le *New York Times,* bouleversera le paysage musical américain, en ouvrant les portes du jazz à la musique caribéenne. A la même époque, il compose une chanson qui deviendra un succès mondial grâce à Carlos Santana, *Oye como va* – il se réjouissait beaucoup de l'ignorance du public qui lui demandait de jouer *« la chanson de Carlos Santana »* pour cause de similitude de style !

La carrière de Tito Puente a profité de l'apparition à New York de très nombreux night-clubs, tel le Palladium de Broadway, dédiés au mambo et à ses cousins polyrythmiques. Mais Tito Puente avait aussi compris l'intérêt pour le jazz de s'allier avec les latins : *« Le mambo est populaire car ses rythmes sont imparables*, disait-il. *Les orchestres de bop, un style indansable, savent qu'il est bon d'ajouter des congas ».* S'il a servi le *latin-jazz* apparu dans les années 40, notamment grâce au chanteur Machito et à son beau-frère le trompettiste Mario Bauza – qui forment quelques années plus tard The Afro-Cubans –, il a toujours aimé d'amour cette *« danse des dieux ».*

« UNE EXHIBITION CONSTANTE »

« Le succès du mambo, ajoutait–il, *c'est que c'est une exhibition constante. Toute personne qui le danse est une étoile. »* Dans ses filets, Tito Puente ramena le jazz, subjugant Dizzy Gillespie ou Duke Ellington, habitués du Palladium. Elevé dans l'East Harlem, il avait une oreille collée aux boléros et rumbas, et l'autre aux grands orchestres de swing qui égayaient la tradition du jazz. Son éducation musicale commence par le piano, puis par l'étude de la batterie et des cours de danse. Il débute au début des années 30 avec sa sœur Anna dans une troupe d'enfants. Il y verra la source de son savoir-faire en scène, de son sens du rythme et du spectacle. Il apprend l'art de la percussion au sein d'un groupe cubain, Los Happy Boys, et prend la place du percussionniste attitré de l'orchestre déjà célèbre de Machito, contraint d'abandonner les tambours pour l'uniforme au début de la seconde guerre mondiale.

Tito Puente innove : il joue debout. Les timbales sont placées sur le devant de l'orchestre et non en arrière : la section rythmique, libérée de la routine, en explose d'autant. A dix-neuf ans, en 1942, il intègre l'US Navy après avoir joué dans les orchestres de José Cubalo et Noro Morales. A sa sortie de l'armée, il étudie deux ans durant à la Julliard School of Music, puis joue avec les orchestres de Pupi Campo et Fernando Alvarez. En 1948, il forme son propre groupe, The Picadilly Boys – en référence au *picadillo*, un plat de viande hachée. Des noms légendaires de la salsa entrent dans son orchestre, tels les percussionnistes Ray Barreto, Johnny Pacheco, Carlos et Candido Patato Valdez, ou encore Mongo Santamaria, qui sera son mentor en matière de rythmes afro-cubains et lui montrera les chemins de la *santeria* – le vaudou cubain – tandis que Lionel Hampton venait lui prêter main-forte.

Tito Puente a bâti des ponts entre les Caraïbes hispanophones et le grand public américain et européen en réinterprétant des standards tels que *Babalù* ou *El Manisero*, sans oublier *Guantanamera.* En 1992, il avait réenregistré *Oye como va* avec son nouvel orchestre, le Golden Latin Jazz All Stars. Il n'a jamais cessé de se produire en scène, notamment souvent associé dans les tournées à une autre championne du *cross-over* latin, la Cubaine Celia Cruz, avec qui il a enregistré l'album *Los Insaparables.* Il n'avait pas non plus renoncé au principe de la *discarga* (le bœuf), toujours prêt à jouer des baguettes avec un ancien de la Fania (label mythique de la salsa new-yorkaise), un jeune *sonero* en route pour donner un bal sur la lune.

Véronique Mortaigne

★ Tito Puente, *50 Years of Swing*, un coffret de 3 CD RMM Record.

■ **PETAR MLADENOV,** dernier président communiste de Bulgarie, est mort dans la nuit du mercredi 31 mai au jeudi 1er juin des suites d'une longue maladie, à l'âge de soixante-trois ans. Né le 22 août 1936, diplômé de l'institut moscovite des relations internationales, membre de la direction communiste bulgare, Petar Mladenov fut un des principaux artisans de la chute, en novembre 1989, du numéro un du PC et chef de l'Etat, Todor Jivkov, qui dirigea la Bulgarie d'une main de fer pendant trente-cinq ans. Compagnon de l'ex-dictateur, qu'il servit comme ministre des affaires étrangères pendant dix-huit ans, membre du bureau politique du Parti communiste bulgare (1977 à 1989), Petar Mladenov succéda à Todor Jivkov le 10 novembre 1989 à la faveur d'un « coup » organisé par un courant de « réformateurs » au sein du parti. Tenant de ce courant, Petar Mladenov s'était révélé en adressant, quelques jours avant l'éviction de son patron, une lettre ouverte aux militants du parti dans laquelle il critiquait les *« méthodes autoritaires de pouvoir »* de Todor Jivkov. Soutenu par le dirigeant soviétique de l'époque et artisan de la perestroïka, Mikhaïl Gorbatchev, Petar Mladenov va passer neuf mois à la tête de l'Etat. En juillet 1990 il est, à son tour, contraint de démissionner sous la pression des forces d'opposition anticommunistes. Celles-ci lui reprochent d'avoir, peu après son arrivée au pouvoir, suggéré d'envoyer l'armée mater des manifestations de rue, les premières de l'ère nouvelle de la « transition ».

Chaque lundi avec
Le Monde DATÉ MARDI
retrouvez
LE MONDE ECONOMIE
et les offres d'emploi

CARNET DU MONDE - TARIFS AN 2000
TARIF à la ligne

DÉCÈS, REMERCIEMENTS,	140 F TTC - 21,34 €
AVIS DE MESSE,	...
ANNIVERSAIRES DE DÉCÈS	...
TARIF ABONNÉS	120 F TTC - 18,29 €
NAISSANCES, ANNIVERSAIRES, MARIAGES, FIANÇAILLES, PACS	550 F TTC - 83,85 € Forfait 10 lignes
Toute ligne suppl. :	65 F TTC - 9,91 €
THÈSES - ÉTUDIANTS :	85 F TTC - 12,96 €
COLLOQUES - CONFÉRENCES :	*Nous consulter*

☎ 01.42.17.39.80 - Fax : 01.42.17.21.36
01.42.17.29.96 - e-mail: carnet@mondepub.fr.

AU CARNET DU « MONDE »

Mariages

M. et **Mme André ZAVRIEU**
ont le plaisir de faire part du mariage de leur fille

Laurence
avec
M. Charles BAKER,

qui a eu lieu à Londres, le 27 mai 2000.

– Un peu, beaucoup, passionnément, à la folie...

Isabelle DONNADIEU
et
Laurent GAMET

se marient aujourd'hui.

59, rue Barrault,
75013 Paris.

Anniversaires de mariage

– Quarante-cinq années de bonheur aujourd'hui.
Tendresses et pensées émues à

Mamie et **Daddy.**

Aurore, Jonathan, Jessy, Jérémy, Mickaël, David, Benjamin, Pierre, Arnaud, Amélie, Tatiana, Léa.

Noces d'or

Jean-François et Sylvie, Adeline, Clément, Didier,
Elisabeth et Jean-Claude, Pierrick,
Catherine et Georges, Loïc, Grégory, Stéphane,
ont le bonheur de souhaiter un bon anniversaire à leurs parents et grands-parents,

Monique et **Jean BRAUN,**

aujourd'hui 3 juin 2000, jour de leurs noces d'or.

Décès

– M. Jacques Bersani,
M. et Mme François Bersani,
ses enfants,
M. Olivier Bersani,
M. Florent Bersani,
ses petits-enfants,
Et toute la famille,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Charles BERSANI,
contrôleur d'Etat honoraire,
officier de la Légion d'honneur,

survenu à Paris, le 25 mai 2000.

Ses obsèques ont été célébrées dans la plus stricte intimité, le 30 mai, en l'église Notre-Dame-de-la-Salette, à Paris.

96, avenue de Suffren,
75015 Paris.
130, avenue de Versailles,
75016 Paris.

– Nantes.

Nous accompagnerons

Gilbert LOUIS,
ENF, Ulm, lettres, 1952,

à la cérémonie d'adieu au crématorium de Nantes, le samedi 3 juin 2000, à 10 h 15.

Ses enfants,
Ses petits-enfants,
Sa famille et ses amis.

– Mme Thérèse Redon,
son épouse,
Le docteur et Mme Jacques Rigal,
M. et Mme Guy Bourgeois,
ses enfants,
M. et Mme Bruno Rigal,
M. et Mme Christian Laplane,
M. et Mme Bertrand Rigal,
M. et Mme Emmanuel Bourgeois,
M. Jean-Christophe Bourgeois,
ses petits-enfants,

Et toute la famille,
ont la tristesse de faire part du décès du

général Maurice REDON,
grand officier de la Légion d'honneur,
grand-croix de l'ordre national du Mérite,
croix de guerre 1939-1945 avec citations,
croix de guerre des TOE avec citations,
croix de la Valeur militaire avec citations,
médaille de la Résistance,

survenu le 29 mai 2000, à l'âge de quatre-vingt-quinze ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 5 juin, à 10 h 30, en l'église Saint-Louis des Invalides, esplanade des Invalides, Paris-7e.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Gilberte Weiller,
son épouse,
Laurence et Alain Weiller,
Danièle Weiller Médioni,
ses enfants,
Emmanuelle et Thierry Hergueta,
Nathalie et Robert Lévy,
Renaud Weiller,
ses petits-enfants,
Charlotte, Quentin, Michael, Benjamin, Tom, Nathan,
ses arrière-petits-enfants,

ont la douleur de faire part du décès de

Jean WEILLER,

professeur émérite à l'université Paris-I (Panthéon-Sorbonne),
doyen honoraire
de la faculté de droit de Poitiers,
directeur d'études à l'Ecole
des hautes études en sciences sociales,
directeur de collection à l'ISMEA,

survenu le 31 mai 2000, dans sa quatre-vingt-quinzième année.

37, rue Gazan,
75014 Paris.

– M. Alain Zalman,
son fils,
Thomas et Sanda Zalman,
ses petits-enfants,
Mme Lilly Gottlieb,
sa sœur,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Maurice ZALMAN,
ingénieur INPG,

survenu le 30 mai 2000, dans sa quatre-vingt-douzième année.

L'inhumation aura lieu le lundi 5 juin, à 15 heures, au cimetière parisien de Bagneux.

24, route des Petits-Coins,
78610 Saint-Léger-en-Yvelines.

Anniversaires de décès

– Le 3 juin 1999,

Pierre LARUE

nous quittait.

Que tous ceux qui l'ont connu et aimé se souviennent.

Assemblées générales

L'Association pour un judaïsme Humaniste et Laïque (AJHL)
11, rue de Clamart, 92100 Boulogne.
Tél. : 01-49-10-98-70

invite ses adhérents et sympathisants à son Assemblée Générale qui aura lieu le mardi 6 juin 2000, à 19 h 30, à la mairie du 3e arrondissement, 2, rue Eugène-Spuller, métro République ou Temple. M. Albert Memmi, sociologue et écrivain, président de l'AJHL, présidera la réunion qui sera suivie d'une conférence-débat (buffet) donnée par Izio Rosenman sur le sujet **« Langues juives et identités juives ».**

Cours

Découvrez l'informatique chez vous
avec le premier organisme de formation à domicile. Prise en main du matériel, Internet, bureautique.
ALDISA. Tél. : 01-46-10-50-32.

Communications diverses

Garde républicaine
Portes ouvertes
3 et 4 juin 2000, de 9 heures à 18 heures, quartier des Célestins,
18, boulevard Henri-IV, Paris-4e.
Participation exceptionnelle
de la fanfare de la police cantonale vaudoise.

Soutenances de thèse

– Après soutenance de sa thèse, **Mme Séverine Balssa-Stitou** a obtenu, le samedi 27 mai 2000, le grade de docteur en science politique de l'université des sciences sociales de Toulouse avec la mention très honorable et les félicitations du jury.

RUBRIQUE IMMOBILIÈRE
Parution lundi daté mardi
TARIF ABONNÉS :
FORFAIT 5 LIGNES
(26 caractères ou espaces par ligne)
2 Parutions : 510 F TTC / 77,75 €
4 Parutions : 705 F TTC / 107,48 €
103 F TTC / 15,70 € la ligne suppl.
- *Bouclage vendredi 12 h.* -
☎ 01.42.17.39.80
Fax : 01.42.17.21.36

SOUTENANCES DE THÈSE
85 F TTC - 12,96 € la ligne
Tarif Etudiants An 2000

Le Monde DOSSIERS & DOCUMENTS
LES CLES DE L'INFO
Au sommaire du numéro de juin
Le Maghreb embourbé
Il y a un an tout semblait possible au Maghreb. De Rabat à Tunis, en passant par Alger, des signes de changement étaient perceptibles. Un an plus tard, le bilan est mitigé. Faut-il parler d'espoirs déçus ?
L'humanitaire face à la Realpolitik
Au Kosovo, une nouvelle forme de guerre, « l'intervention humanitaire », a été menée par l'OTAN au nom de la défense des populations civiles. Mais le génocide au Rwanda et, plus récemment, les massacres en Tchétchénie ont montré combien les impératifs de la Realpolitik continuaient à guider les décisions des grandes puissances.
Chez votre marchand de journaux 12 F - 1,83 €
Plus : LES CLÉS DE L'INFO
4 pages pour décoder l'actualité

Manière de voir
Le bimestriel édité par Le Monde diplomatique
AFRIQUES EN RENAISSANCE
■ Une nouvelle géopolitique, par **Achille M'Bembe.**
■ Ambitions rivales dans les Grands Lacs, par **Mwayi-la Tshiyembe.**
■ La grande illusion de la fin des coups d'Etat, par **Anatole Ayissi**.
■ Ces dictateurs sortis des urnes, par **Martine-Renée Galloy** et **Marc-Eric Gruennais.**
■ Les multiples fractures du Nigeria, par **Joëlle Stolz.**
■ Le Burkina Faso bousculé par l'affaire Zongo, par **Bruno Jaffré.**
■ Afrique du Sud, introuvable capitalisme noir, par **Stéphane Roman.**
■ Elf, trente ans d'ingérence, par **Olivier Vallée.**
■ Le pactole de la communication politique, par **Christophe Champin** et **Thierry Vincent.**
■ Washington à la conquête d'espaces vierges, par **Philippe Leymarie.**
■ Internet, la grenouille et le tracteur rouillé, par **Anne-Cécile Robert.**
Bibliographie, sites Internet, abondante cartographie, etc.
CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX – 45 F – 6,86 €

L'INFORMATION.
SUR LE NOUVEAU SITE DU MONDE,
RETROUVEZ info.lemonde.fr,
L'INFORMATION MISE À JOUR
EN CONTINU.
M INTERACTIF
tout.lemonde.fr
Paris B 592 010 151

Eva Joly, une juge contre les « crimes d'argent »

Pour la première fois, dans un livre à paraître le 6 juin aux Editions les arènes, créées par Laurent Beccaria, Eva Joly se raconte. La petite Norvégienne « au pair », devenue la juge célèbre qui fait trembler les patrons, a suivi un parcours singulier. Tour à tour conseillère juridique d'un hôpital psychiatrique, magistrate à Orléans puis à Evry, elle s'est occupée de restructurations industrielles avant d'être confrontée aux « crimes d'argent » en instruisant les « affaires ». Dans ce récit qu'elle a voulu confier « à un éditeur qui n'appartient pas à un groupe lié à l'armement ou aux télécommunications », Eva Joly laisse paraître ses doutes devant une justice aux moyens encore bien faibles comparés à ceux des délinquants qu'elle poursuit

★ « Notre affaire à tous », d'Eva Joly, avec la collaboration de Laurent Beccaria. 250 pages. 98 F (14,94 €).

LONGTEMPS je me suis crue protégée par mon innocence. Je n'avais que des passions avouables et des intentions banales : accomplir la tâche pour laquelle les contribuables français me payaient, appliquer la loi. Je me rendais compte, bien sûr, que les dossiers dont j'avais la charge excitaient la curiosité des médias. Mais je me savais une femme simple. Je pensais que tout le monde saurait faire la part des choses entre l'image publique et ma vérité personnelle.

Je vivais avec mon double de papier. Une femme portait mon nom, avait pris mon visage, mais ne me ressemblait pas. Ce personnage factice, fabriqué à coups d'échos « confidentiels » et de dépêches d'agence, d'articles assassins ou de portraits complaisants, m'était étranger. On me disait agent d'influence, redoutable poisson trouble d'une puissance étrangère, et je me dépêchais de rentrer avant la fermeture des magasins pour faire les courses ou pour garder, le soir, ma petite-fille de dix-huit mois que ses parents me confiaient pour sortir. On me prêtait des intentions terrifiantes, des amants bien placés et quelques faiblesses coupables, alors que je vivais ma vie de femme, tout simplement ; je prenais régulièrement l'avion pour retrouver une maison de bois, sans électricité, dans l'immensité blanche de la Norvège où je suis née. Je pensais que le décalage criant entre l'image et la réalité me protégeait contre mon double.

Je sais désormais que mon double m'a supplantée dans le regard des autres. Chacun de mes gestes est interprété en fonction de l'image virtuelle qui a été créée.

Cet automne, on m'a présenté une jeune collègue lors d'une réception au Palais de justice. Cette femme m'a regardée droit dans les yeux, l'œil méfiant : je n'aime pas ce que tu fais. Elle ne me connaissait que par journaux interposés. Nous avons parlé : tout ce qu'elle me reprochait avait été inventé. J'aurais empêché un détenu de recevoir ses médicaments... J'aurais envoyé des procès-verbaux à des journalistes... A force d'être colportés et amplifiés, les mensonges les plus énormes avaient fini par devenir pour elle plus vrais que l'évidence.

Depuis des mois, il n'y a pas une semaine, parfois pas une journée, sans qu'un article cite notre nom *[Eva Joly et Laurence Vichnievsky, juges d'instruction de l'affaire Elf]*. La plupart du temps pour ressasser les mêmes erreurs et les mêmes histoires, comme les *« canards sanglants »* inspirés des colporteurs du Moyen Age, qui passaient de village en village en ajoutant à chaque halte une nouvelle variante à leur récit. Dans les moments de stress, une véritable garde de journalistes se tient devant notre bureau, et chacun de nos déplacements est suivi. La première fois que j'ai dû affronter une nuée d'objectifs et de micros, j'ai eu l'impression d'être physiquement agressée. Il m'est même arrivé de courir dans le hall du Palais de justice pour leur échapper, comme si j'étais coupable.

Il faudrait être un ermite tibétain pour ne pas comprendre que le dossier Elf, qui est sans doute l'affaire financière la plus importante jamais instruite en Europe, attire les médias. Or le secret de l'instruction est une digue de papier lorsque le tam-tam médiatique s'empare d'un dossier.

Dans le dossier Elf, nous sommes deux juges, deux greffiers, deux membres du parquet et trois policiers à avoir accès à tout le dossier et à être tenus au silence. Le secret de l'instruction a d'abord été conçu pour protéger l'enquête. Lorsque nous décidons une perquisition, nous avons besoin de garder l'information secrète, sinon nous ne trouverions plus que des dossiers vides.

En revanche, le secret de l'instruction ne s'applique pas aux hommes et aux femmes mis en examen, ni à leurs avocats, ni aux témoins. Dans le dossier Elf, nous recevons soixante avocats qui peuvent obtenir des photocopies, presque autant de mis en examen et plus de trois cents témoins. Ces hommes et ces femmes sont libres de parler. Il n'y a pas non plus de secret de l'instruction pour la chaîne d'alerte de l'exécutif qui, dans une instruction délicate, fait remonter, via le parquet, la direction de la police ou de la gendarmerie, les pièces importantes jusqu'au cabinet du garde des sceaux et à celui du ministre de l'intérieur, lesquels les répercutent ensuite à l'échelon supérieur. On conviendra avec moi que cela fait beaucoup de sources de fuites possibles.

■■■

Je me souviendrai toujours de mon arrivée en février 1964 à Paris. J'avais vingt ans. Nous étions quatre jeunes filles au pair du même âge. J'avais passé les trente-six heures de train à réviser la conjugaison. Je savais peu de chose de la France. Lorsque j'ai posé mes valises remplies de livres, ce matin-là, gare du Nord, je ne me doutais pas que c'était pour toujours.

Si j'ai adopté la France, si je suis « tombée en amour », comme disent les Canadiens, je suis née norvégienne. Pour l'état civil, je m'appelle Gro – prononcez Grou – Farseth. En norvégien, mon nom veut dire *« la ferme de transhumance de Far »* (un lieu-dit). Du côté maternel, mes ancêtres étaient des producteurs de framboises : ils transportaient leur marchandise en bateau à vapeur pour les vendre sur le marché à Oslo. Ma famille paternelle était une lignée d'agriculteurs de montagne, produisant assez de lait et de beurre pour survivre. Mon grand-père construisait des bateaux en bois dans un chantier naval d'où est sorti *Fram,* le navire de Nansen, l'explorateur de l'océan Arctique.

La famille Joly, en m'ouvrant ses portes, avait peut-être joué avec le feu : accueillir une jeune fille au pair de vingt ans quand on a un fils de vingt et un ans... Ce fut *l'innamoramento,* comme disent les Italiens, un éblouissement mutuel, une fusion.

> « Je suis née norvégienne. Pour l'état civil, je m'appelle Gro – prononcez Grou – Farseth. Du côté maternel, mes ancêtres étaient des producteurs de framboises. Ma famille paternelle était une lignée d'agriculteurs de montagne »

Lorsqu'il a été question de mariage entre nous, mes futurs beaux-parents ont coupé les vivres de leur fils, qui était alors étudiant en médecine. Il fallait subsister. Je suis devenue secrétaire dans une maison de disques et j'ai commencé des études de droit, en cours du soir. Mon travail n'avait aucun intérêt. Alors je me suis rattrapée sur mes études : nous avons beaucoup travaillé, tous les deux, la nuit, amoureux, avec une furieuse envie de bâtir notre vie de nos propres mains.

J'étais portée par mon désir de devenir française. J'avais la foi des convertis. Je me suis même inscrite dans un institut de phonétique parce que je voulais éliminer mon accent. La tâche était impossible : la mémoire musculaire de l'enfance ne s'efface pas. J'ai dû me rendre à l'évidence : mes « u » ne seront jamais assez pointus ; mon oreille n'entendra pas certaines subtilités.

Dans ma quête d'intégration, la famille de mon mari a été précieuse. Comme j'étais norvégienne, j'ai eu droit à un petit cours d'étiquette accéléré. J'ai abandonné certaines couleurs que je portais. Je me suis mise à dire bonjour autrement et à me taire quand il le fallait. Ces années d'apprentissage sont passées comme un souffle. J'ai donné naissance à mes enfants entre mon travail et mes études : je me souviens d'avoir passé la dernière épreuve de ma licence un lundi, accouché le lendemain dans la nuit et passé les oraux quinze jours plus tard, en ayant révisé à la clinique. C'était une programmation parfaite. J'en ai gardé une notion particulière du temps. Quand on doit jongler entre les urgences, il faut épuiser chaque minute.

■■■

Je suis devenue conseillère juridique dans un hôpital psychiatrique. J'ai fait mon éducation politique, au sens fort, dans cet hôpital : confrontée à la réalité plutôt qu'aux idées, j'ai dû refondre entièrement ma représentation du monde. J'en ai gardé un grand respect pour l'univers psychiatrique. Au bout de quelques années, j'ai eu l'impression d'avoir fait le tour de mon travail à l'hôpital. En 1981, le ministre de la justice a organisé un concours exceptionnel d'accès à la magistrature.

J'avais trente-huit ans.

■■■

La galerie financière de Paris coulait des jours heureux, loin de l'agitation du reste du Palais. Lors de mon premier entretien avec la présidente du tribunal *[en 1993],* j'ai été prévenue de l'indifférence générale à l'égard des affaires financières. Avec franchise, elle m'a dit : *« J'avoue n'avoir jamais rien compris à ces immenses dossiers qui ne sortent jamais. Je ne vois pas le but du jeu. »* Dans les préoccupations d'une présidente de tribunal de Paris, les affaires financières représentaient un domaine marginal. A la fin de notre entretien, elle m'a glissé, songeuse : *« En fait, je crois que vous avez choisi l'instruction financière parce que vous êtes norvégienne et protestante. »*

Le sous-entendu m'a frappée. Je vivais en France depuis presque trente ans. Jamais personne ne m'avait dit que j'avais choisi l'hôpital psychiatrique, la carrière de magistrat ou les restructurations industrielles parce que j'étais née à Oslo et encore moins parce que j'avais suivi des cours de religion comme tous les petits Norvégiens. Il y avait un rien de condescendance dans sa voix, comme s'il était dans l'ordre des choses que les protestants s'intéressent à l'argent, ce qui n'était pas une préoccupation assez noble pour les catholiques. Avec la médiatisation, la référence au protestantisme n'a cessé de s'amplifier à mon propos. Je n'entretiens pourtant que des relations distantes avec la religion. Mais l'association d'idées avec le puritanisme est facile : elle permet d'assimiler notre travail à une croisade et à des mots comme *« pureté », « blancheur », « morale »* qui sont des mots traîtres.

Dans ce fantasme, j'ai l'impression de lire une certaine mauvaise conscience. La société française s'autopersuade que le monde n'a pas changé, mais faute d'avoir pensé l'argent, l'argent s'est mis à penser à sa place, et la corruption s'est développée d'une manière impressionnante. Dans l'ordre des priorités, la galerie financière occupait une part modeste au Palais de justice, en plein nord, coincée entre un petit carré de bâtiments et la cour du dépôt. Il était impossible d'ouvrir les fenêtres à cause des cars de police stationnés dans la cour, dont les moteurs tournaient au gasoil et dégageaient une fumée noire. Mon cabinet d'instruction était une petite pièce de 18 mètres carrés, la taille d'une chambre de bonne. Les lieux me tenaient le même discours que la présidente du tribunal : l'activité déployée à la galerie financière était marginale et sans importance.

Sur un plan matériel, la situation était presque comique. Le moindre gérant d'un magasin de chaussures possédait déjà un ordinateur pour sa comptabilité et son courrier administratif. Les PME utilisaient des ordinateurs de traitement de texte avec imprimante, achetés 10 000 francs pièce toutes taxes comprises, en vente dans les hypermarchés. Les marchés financiers fonctionnaient vingt-quatre heures sur vingt-quatre, reliés par satellites.

Et je découvrais un cabinet d'instruction financière sans télécopie, sans Minitel, avec des téléphones antiques et une machine à écrire Olivetti qui avait coûté 12 000 francs à l'administration et qui comportait seulement quatre cents signes de mémoire, faisait un bruit infernal et mobilisait du carbone et un tube de blanc pour corriger les fautes de frappe ! Notre travail n'intéressait personne.

J'ai rangé la machine à écrire dans mon placard et j'ai emprunté l'ordinateur de ma fille, qui avait fait une école de commerce. C'est avec lui que, pendant deux ans, nous avons saisi les interrogatoires. Un ami bidouilleur m'a aidée sur un vieux Macintosh à créer un programme très simple de gestion de cabinet pour gérer les délais, lister les procédures, prendre des notes et fixer des mémos. En fin de journée, nous organisions, ma greffière et moi, des démonstrations pour mes collègues, émerveillés par les possibilités de l'informatique. Les soirs de lassitude, j'essayais d'imaginer ce que pourrait être une instruction avec le dixième des moyens informatiques de la direction générale des impôts : la recherche par mots-clés, les moteurs de recherche, le recoupement des flux, l'analyse syntaxique... Le lendemain, il fallait rentrer dans le même bureau étroit, avec mon vieux téléphone marron.

A l'époque, le dossier Pechiney était à l'instruction. Les difficultés du Crédit lyonnais étaient connues : un rapport parlementaire de 1994 avait dénoncé *« les graves défaillances de gestion et les pratiques délictueuses »* dans certaines filiales, *« l'amateurisme »* de la gestion, laissant apparaître des craintes de malversations très importantes. Et personne ne s'est dit : « On ne peut pas instruire des affaires comme celle-là, qui se sont déroulées dans l'univers ultra-sophistiqué des grandes banques internationales, portant sur des montants à dix zéros en donnant simplement l'affaire à un juge, avec 18 mètres carrés de bureau, des stylos à bille, du papier carbone et un exemplaire du code pénal. Il faut affecter des moyens à ces enquêtes, à la hauteur des sommes détournées. » Cela prouvait, sinon leur volonté d'étouffer l'affaire en amont, du moins leur aveuglement devant la réalité du terrain.

Au fil des mois, la médiatisation de nos enquêtes a braqué les projecteurs sur ces conditions matérielles en décalage complet avec l'ampleur des dossiers. M 6 est venue pour le magazine *Capital* filmer un court reportage qui a fait sensation. J'ai réuni aussitôt plusieurs dizaines de lettres de soutien de magistrats. Rien n'a bougé. Une année plus tard, j'ai décidé de donner un entretien à *La Tribune* où je protestais encore contre la situation. Alors qu'elle avait été enregistrée un mois plus tôt, l'interview est parue le matin où nous perquisitionnions le siège du Crédit lyonnais. Je n'avais pas prémédité ce raccourci (le journal ne m'avait pas prévenue de la date de parution), mais bien sûr personne n'a voulu me croire. Je n'ai jamais su si c'était un vrai hasard ou si la journaliste avait bénéficié d'une indiscrétion. L'effet d'amplification a été redoutable. Pour la façade, le garde des sceaux, Elisabeth Guigou, s'est offusquée : *« Il y a beaucoup de besoins anonymes, non exprimés, dans des affaires non médiatiques, qui doivent mobiliser les moyens de mon ministère. »* Cette formule mériterait d'être encadrée dans tous les bureaux de l'administration. Pourquoi en effet satisfaire des besoins exprimés quand il en existe qui ne le sont pas ? Dans les coulisses, c'était l'affolement. J'ai été convoquée le jour même par le vice-président, qui m'a sommée d'accepter immédiatement un autre bureau : *« Vous marchez en dehors des clous. »* La pièce que l'on me proposait, à peine plus grande, ne résolvait pas mes problèmes. J'ai refusé. Le soir même, le président du tribunal s'est déplacé jusqu'à mon bureau. A son regard, j'ai compris qu'il n'était jamais venu dans ce couloir. Plusieurs collègues avaient décliné mon invitation de constituer un petit comité de réception. Nous aurions été plus forts unis. Mais les magistrats préfèrent les confrontations feutrées, en tête-à-tête. Laurence Vichnievsky, elle, n'a pas hésité. Toutes les deux, nous avons expliqué au président d'alors notre situation. Je crois qu'il l'a comprise. A partir de là, tout a changé. Brusquement, il n'y avait rien de plus urgent que de constituer un pôle financier !

> « Alors qu'il est de bon ton de critiquer les « instructions médiatiques », la chancellerie n'a pas trouvé d'autre lieu disponible pour nous installer que l'ancien immeuble du "Monde"... »

On nous a installés dans des bureaux fonctionnels et luxueux qui ressemblent à ceux d'une banque d'affaires. Les conditions matérielles sont évidemment meilleures et prouvent que les institutions peuvent changer. Notre espace vital n'a plus rien à voir. Nous disposons de deux bureaux par cabinet d'instruction. Les pièces sont équipées en informatique. Nous pouvons compter sur des assistants spécialisés, des douaniers, des inspecteurs de la Banque de France ou des fonctionnaires de la COB en détachement et sur des assistants de justice, de jeunes étudiants en fin de cycle qui travaillent à mi-temps. J'ai souligné à l'époque deux symboles étranges.

D'abord que l'on ait choisi de nous éloigner du Palais de justice. D'autres solutions étaient possibles. Le ministre a préféré délocaliser les affaires d'argent, comme si ces dossiers ne relevaient pas de la justice traditionnelle. Avec l'éloignement, nous avons perdu ce contact informel, si précieux, au détour d'un couloir ou d'un hall, avec les magistrats du Palais, ce qui fractionne le traitement judiciaire et nous isole. J'ajoute, de manière plus anecdotique, que la vie nous a fait un joli clin d'œil. Alors qu'il est de bon ton de critiquer, sur un ton pincé, les *« instructions médiatiques »,* la chancellerie n'a pas trouvé d'autre lieu disponible pour nous installer que l'ancien immeuble du *Monde [rue des Italiens, dans le 9e arrondissement...]*

■■■

L'image la plus juste pour expliquer la multiplication des instructions financières est sans doute celle d'un bâtiment dont la porte resterait obstinément fermée. Pendant des décennies, les magistrats sont passés devant le mur de la grande délinquance financière sans oser franchir le seuil. Et puis, un jour, ils ont trouvé une clé : derrière la porte, un univers inconnu s'est ouvert à eux, et d'autres portes encore, qu'il leur a fallu pousser. De pièce en pièce un labyrinthe est apparu, plus tendu et plus complexe que tout ce qu'ils avaient pu imaginer. C'est l'histoire de ce bouleversement de l'institution que je veux raconter aujourd'hui.

A peine installée dans mon bureau, j'ai senti que je devais traiter les délits financiers comme tous les autres délits. Quand un braqueur pointait un pistolet d'alarme sur la tempe d'un gérant de station-service pour lui soutirer 6 000 francs, il était poursuivi de manière méthodique et condamné à cinq ou dix ans de prison. Mais quand un dirigeant de société, avec un ordinateur et son cerveau, détournait 100 millions de francs, la justice l'entourait d'un luxe de précautions : longues enquêtes préalables, auditions en catimini de quelques seconds couteaux, expertises interminables...

Aujourd'hui, je me rends compte du tabou que j'ai brisé. J'avais quitté les rivages ordinaires de la justice. Lorsque j'étais substitut du procureur et que je poursuivais des dealers, c'était une situation acceptée par tout le monde. Mais tout ce qui était admis pour les trafiquants de drogue devenait soudain scandaleux appliqué aux corrupteurs et aux corrompus.

Il faut se rendre compte qu'en 1994 aucune instruction d'envergure en la matière n'était encore arrivée jusqu'au jugement devant un tribunal français. L'action des juges financiers bousculait un ordre installé depuis toujours. L'année dernière, j'ai effectué quarante perquisitions. En cinq ans, pour mon seul cabinet d'instruction, nous avons demandé deux cents présentations. Ce chiffre peut paraître important, mais comparé à celui d'un cabinet en charge de la délinquance ordinaire, du terrorisme ou du grand banditisme, il n'a rien d'exceptionnel. Ce sont juste les cartes de visite des témoins qui pèsent un peu plus lourd.

Au cours de ces six ans de galerie financière, j'ai souvent eu l'impression que l'architecture de la justice avait été conçue autour d'un article préalable au code pénal qui en donnerait le chaînon manquant : *« La loi s'applique à tous, sauf à celles et ceux qui détiennent un pouvoir politique ou économique. »*

Il m'a souvent été reproché d'exploiter les lettres anonymes. L'utilisation médiatique de cet argument, qui permet d'associer abusivement nos enquêtes à la délation sous l'Occupation, ne me fera pas changer d'avis. Sur cent lettres anonymes reçues, si l'on enlève les injures antisémites, les obsédés du complot mondial, les photocopieurs fous et les radiesthésistes, seules une ou deux sont intéressantes. Ce sont probablement des petits entrepreneurs qui ont vu des travaux pharaoniques, des cadres déchus parce qu'ils avaient refusé de collaborer, quelques femmes abandonnées, des contrôleurs des impôts dont on a arrêté les vérifications.

Si je contrôle une information anonyme sur la provenance de certains fonds et qu'elle se révèle exacte, que dois-je faire ? Pendant la République de Venise, les doges avaient institué le principe de la *Bocca.* Tout le monde pouvait se plaindre de manière anonyme des autorités en laissant une lettre dans la bouche du Lion.

> « Notre dénuement est le symbole de la volonté française de garder les paupières closes. Ne rien voir, ne rien savoir »

L'influence de ces courriers sur les enquêtes est marginale. Ils ne représentent un véritable intérêt que lorsqu'ils expriment un sentiment d'impuissance. Celui qui s'oppose au système paie un prix incroyablement fort. Il est aussitôt humilié, marginalisé, licencié, placé sur écoutes illégales, menacé de mort. On le fait passer pour un déséquilibré. Sa voiture a un accident. Son appartement est cambriolé. Il sent physiquement une menace. J'ai éprouvé de la colère en entendant les récits de certains témoins. Pour dix secondes d'honnêteté, ils ont vécu dix ans d'enfer. Ils ont payé leur courage au prix fort. Ils n'ont pas voulu se soumettre et ont été rejetés sur le bord du chemin. Ce sont des auditions comme celles-là qui vous font comprendre l'influence des réseaux organisés en France.

En tant que magistrat, j'avais l'habitude de rencontrer des criminels qui reconnaissaient leurs actes. Un délinquant financier, lui, n'avoue jamais, même si nous arrivons à lui glisser devant les yeux la preuve du versement illicite de plusieurs millions sur son compte bancaire. Il trouvera toujours une nouvelle fable, sans exclure l'existence d'une machination destinée à l'enrichir à son insu ! Combien d'interrogatoires où j'entendais des protestations véhémentes : *« Madame, je ne peux rien vous dire, mais je suis un catholique pratiquant, je jure sur la tête de mes enfants et sur tout ce que j'ai de précieux que ce que je vous dis est vrai. »* Et au fil de l'enquête, nous remontions la trace de plusieurs millions de francs détournés sur des comptes personnels en Suisse. Je devais sans cesse revenir aux faits pour m'assurer que je ne fantasmais pas. Comme un prévenu me l'a glissé avec dédain à la fin de l'interrogatoire : *« Il n'y a vraiment que les magistrats pour ignorer que le capitalisme français s'est construit à coups de délits d'initiés ! ».*

■■■

Dans le dossier Elf, face aux milliers de pages d'un dossier tentaculaire, j'ai demandé la désignation d'un autre juge d'instruction. Lorsque Laurence Vichnievsky a rejoint l'instruction du dossier Elf, nous devions tout inventer. Nous ne nous connaissions pas vraiment. De sombres augures nous donnaient entre trois et six mois avant de transformer l'instruction Elf en une guerre de tranchées, où chaque juge camperait sur ses prérogatives.

Heureusement, les situations sont plus fortes que les individus. Devant l'ampleur de la tâche, chacune d'entre nous a immédiatement trouvé sa place. Laurence était plus intégrée que moi dans le sérail de l'institution judiciaire. Elle connaissait les rouages de la chancellerie, après un passage au cabinet de l'ancien garde des sceaux, Pierre Arpaillange. Elle était respectée de la hiérarchie. Nos deux personnalités si différentes auraient pu se superposer comme l'huile et l'eau. Elles se sont adaptées l'une à l'autre, en se complétant. Une instruction financière est un travail extrêmement minutieux. Il n'y a pas de raccourci. En professionnelle, Laurence sait analyser et décortiquer les rapports de force. Dans l'action, toute forme de nervosité disparaît chez elle : d'un calme olympien, elle tranche et impose sa prestance.

Nos deux bureaux sont mitoyens, ce qui nous permet de nous voir cinq à six fois par jour et de partager toutes les décisions. Travailler avec elle m'a apporté un échange continu et des idées que je n'aurais jamais eues seule. C'est une catalyse intellectuelle et humaine. Je ne peux pas laisser en arrière-plan le fait que nous avons affronté le danger ensemble. Ceux qui ont vécu sous la menace et dans le stress savent comment ces situations intenses poussent les individus à la pointe d'eux-mêmes. Une amitié profonde s'est nouée, qui durera au-delà de nos instructions communes.

■■■

Pour comprendre l'enjeu, il faut se rendre compte de la situation absurde qui est la nôtre. Les juges sont comme ces shérifs des westerns spaghetti qui voient les bandits jubiler de l'autre côté du Rio Grande : ils peuvent nous narguer sans que nous puissions intervenir. La mondialisation des activités financières a radicalement changé la donne. En vingt ans, la plupart des contrôles publics ont été supprimés. En France comme à l'étranger, les marchés financiers sont devenus libres. La révolution technologique permet désormais, à Paris comme à Tokyo, d'effectuer en temps réel les opérations bancaires les plus complexes à n'importe quel endroit du globe.

Chacun peut comprendre l'absurdité de la situation. L'argent est totalement libre d'aller et de venir, pendant que les enquêtes judiciaires restent confinées à l'intérieur des frontières. La coopération internationale est en effet un parcours du combattant. Le déséquilibre de la situation est d'autant plus vif que nous assistons depuis vingt ans à la montée en puissance d'une pléiade de micro-pays, villes-Etats et territoires protégés offshore.

Vingt ans après la première affaire de fausses factures politiques, la justice française garde toujours son lampadaire braqué sur le même morceau de trottoir. Les pouvoirs publics n'ont jamais encouragé les enquêtes. Nos gardes des sceaux successifs ont même déployé des trésors d'invention pour contenir le flot des *« affaires »*, du plus visible (envoyer un hélicoptère au-dessus de l'Himalaya à la recherche d'un procureur en vacances, mais présumé obéissant, pour empêcher l'ouverture d'une information judiciaire) au plus subtil (les jeux de mutations policières ou judiciaires, les supplétifs refusés, l'engorgement des cabinets d'instruction récalcitrants).

Je ne me lasserai jamais de le répéter : pour mener à bien le dossier Elf, le bon sens suggérerait de mobiliser une dizaine de policiers et des moyens d'investigation de grande ampleur, de proposer la collaboration des services publics (services de renseignement, direction générale des impôts, etc.) et de faire pression de tout le poids de la République sur les pays étrangers qui refusent nos demandes d'entraide judiciaire.

L'Etat accepte pourtant de s'être fait voler sans réagir. Nous devons traiter ce dossier comme un dépôt de bilan ordinaire. Laurence Vichnievsky et moi-même sommes chargées chacune, en plus de ce dossier, de soixante autres instructions. Et nous n'avons droit qu'à un inspecteur et demi pour retrouver la trace des milliards envolés. Notre dénuement est le symbole de la volonté française de garder les paupières closes. Ne rien voir, ne rien savoir.

Je suis frappée depuis quelques mois par l'impact de la marée noire de décembre 1999 sur la côte atlantique. Cet accident a été, à l'image de la finance globale, le royaume des non-coupables. Plus de 60 % du fret mondial circule sous des pavillons de complaisance offshore, à l'instar des capitaux réfugiés dans les bunkers de la finance. Les sociétés-écrans s'emboîtent les unes dans les autres. Combien de temps allons-nous tolérer que le droit s'arrête aux portes de ces micro-Etats qui ne connaissent que la loi du silence ?

Je regardais cet hiver les photos des bénévoles en ciré jaune, une pelle à la main. Et j'avais l'impression de les comprendre de l'intérieur. Ils étaient l'image de notre travail. S'il le faut, je continuerai, pendant cinq ans encore, à ouvrir mon code pénal chaque matin. Nous ferons ce que nous avons à faire, sans illusion, mais sans désespoir. Pourtant, si la délinquance financière ne devient pas l'affaire de tous, je doute que nous arrivions seuls à en conjurer les périls.

© Editions les arènes

Photo : Jean-François Joly pour « Le Monde »

M. Clinton à Moscou : le débat stratégique du futur

SOUS L'ANODINE apparence d'un voyage de fin de mandat à Moscou, la visite que le président Bill Clinton rend, samedi et dimanche, à son homologue russe, Vladimir Poutine, pourrait marquer une date capitale : le début d'une nouvelle donne stratégique entre les deux superpuissances nucléaires. Elle pourrait sonner la fin de la doctrine qui, depuis les années 50, a régi leurs relations militaires : la dissuasion nucléaire, dite encore MAD (*Mutually Assured Destruction).*

La doctrine veut qu'aucun des Deux Grands ne soit assez fou pour utiliser le premier le feu nucléaire, tant il est assuré d'être, en retour, détruit par la réplique de l'autre. La vulnérabilité de chacun des deux partenaires aux missiles de l'autre garantit le non-emploi du feu atomique – et la paix. MAD suppose que personne, au Kremlin ou à la Maison Blanche, n'entretienne de penchants suicidaires et, plus sérieusement, que ni les Américains ni les Soviétiques ne développent de systèmes mettant leur pays à l'abri des missiles nucléaires. Etant capable d'arrêter une réplique, celui qui aurait réussi à sanctuariser son territoire pourrait être tenté d'attaquer l'autre.

SYSTÈME ANTIMISSILE

D'où la conclusion, en 1972, entre les Etats-Unis et l'Union soviétique du traité dit ABM (Anti-Ballistic Missile Treaty) : Moscou et Washington s'interdisaient de se doter d'un système antimissile. Il s'agissait de laisser la dissuasion jouer à plein, de préserver la rationalité de MAD. C'était une doctrine de guerre froide, pour régir l'antagonisme entre les Deux Grands. On n'y a pas touché depuis la fin de l'URSS, en 1991 ; elle pourrait commencer à être démantelée.

Car M. Clinton arrive à Moscou avec l'intention d'attirer les Russes sur le chemin d'un début de sanctuarisation des Etats-Unis. Il ne parle pas d'abandonner MAD mais, tout de même, de modifier le traité ABM, de façon que les Etats-Unis puissent déployer l'embryon d'un système antimissile (National Defense Missile System). Le président américain affirme qu'il n'est pas question d'un changement stratégique majeur. Son objectif est de permettre aux Etats-Unis de se prémunir non pas contre l'arsenal atomique russe, mais contre une attaque nucléaire venue d'un de ces Etats dits parias – ces Etats-voyous que sont, vus de Washington, la Corée du Nord, l'Irak, l'Iran ou la Libye. Tous développent des capacités nucléaires qui devraient leur permettre, assure-t-on à Washington, de lancer sur l'Amérique un missile balistique de longue portée équipé d'une tête nucléaire. C'est contre cette déplaisante perspective – jugée très réelle au Pentagone – qu'il faut ériger un bouclier, dit M. Clinton.

L'administration voudrait lancer le programme suivant : le déploiement d'ici à 2005 de radars et d'une centaine de missiles antimissile sur l'île de Shemya en Alaska ; puis, dans une deuxième phase, l'établissement d'au moins un site équivalent, l'ensemble devant mettre les Etats-Unis à l'abri d'un tir de missile de la part d'un Etat paria. Deux conditions doivent être préalablement remplies : le Pentagone doit mettre au point un missile antimissile performant ; les Russes doivent accepter d'amender le traité ABM. Sur le premier point, la Maison Blanche sera fixée d'ici au milieu de l'été, lors d'un nouveau test d'engin antimissile – les précédents ont été peu concluants. Le deuxième dépend de la capacité de M. Clinton à convaincre les Russes qu'ils n'ont rien à craindre dans cette affaire.

Les Russes sont sceptiques et méfiants, sinon franchement hostiles. Ils tiennent à préserver ce qui, à leurs yeux, sauvegarde encore leur rang de puissance : un arsenal nucléaire capable de rivaliser avec celui des Etats-Unis. Ils s'accrochent au traité ABM, qui garantit en quelque sorte la capacité de leurs missiles à frapper l'Amérique. Dès l'instant que celle-ci commence à installer un début de bouclier antinucléaire, cette capacité serait menacée, et, avec elle, la place de la Russie sur la scène internationale. Les Russes disent que le projet américain enraye les négociations en cours sur le désarmement nucléaire avec les Etats-Unis : l'esquisse de sanctuarisation du territoire américain les inciterait, assurent-ils, non pas à désarmer mais à déployer plus de missiles pour être sûrs de pouvoir percer le bouclier antinucléaire des Etats-Unis.

Les Etats-Unis veulent calmer les craintes russes. M. Clinton va, en substance, tenir à M. Poutine le langage suivant : ne vous inquiétez pas, ami, vous pourrez toujours nous détruire... S'il est jamais déployé, le bouclier prévu ne menacera en rien les capacités nucléaires russes. Elles le perceront sans problème, dit le mémorandum que les Etats-Unis ont adressé à Moscou – texte que le *New York Times* s'est procuré et qui est, intégralement, disponible sur le site électronique de *The Bulletin of the Atomic Scientists in Russia* (www.thebulletin.org). En admettant même que les négociations sur le désarmement à venir, Start-3, ramènent l'arsenal russe de 5 000 actuellement à quelque 1 500 têtes nucléaires, *« des forces de cette ampleur pourraient aisément pénétrer un système antimissiles aussi limité que celui que les Etats-Unis sont en train de développer »*, affirme le mémorandum.

Peut-être, répondent les Russes et les Européens (du moins ceux qui ont pris position, comme les Français). Mais qu'en est-il de la Chine, interrogent-ils ? Ils font valoir que l'esquisse de sanctuarisation du territoire américain pourrait déclencher une dangereuse course aux armements en Asie. La Chine ne dispose que d'un faible armement nucléaire – quelques dizaines de têtes –, que le bouclier américain pourrait rendre parfaitement inutile.Pékin sera alors tenté de muscler son dispositif nucléaire, pour retrouver la capacité de menacer les Etats-Unis ; ce faisant, les Chinois inciteraient ceux qui les craignent le plus dans la région, les Indiens, à renforcer à leur tour leur arsenal nucléaire, ce qui ne laisserait pas les Pakistanais indifférents, qui à leur tour..., etc., en n'oubliant, dans cette spirale, ni le Japon ni Taïwan, que la puissance atomique chinoise inquiète au plus haut point.

BOUCLIER STRATÉGIQUE

L'affaire se joue largement sur la scène politique américaine. M. Clinton lance son projet à contre-cœur : il n'est pas convaincu. Il concède le minimum : il s'agit de ne pas être débordé par les républicains, qui font un cheval de bataille électorale de la nécessité pour les Etats-Unis de construire un bouclier stratégique contre les Etats voyous. Les républicains, par la voix de leur candidat, George W. Bush, à l'élection de novembre 2000, ont retrouvé les accents d'un Ronald Reagan défendant ce qu'on appelait alors l'Initiative de défense stratégique (« la guerre des étoiles »).

Entouré de nombre des anciens conseillers de son père et de M. Reagan, le candidat républicain, dans une intervention majeure la semaine dernière, a fait part de sa volonté de sortir de la logique de la guerre froide. Il veut en finir avec MAD. Il est prêt à procéder, même unilatéralement, à des coupes très importantes dans l'arsenal américain. Mais, parallèlement, il entend construire un bouclier stratégique bien plus conséquent que celui envisagé par les démocrates. Qu'on l'approuve ou non, George W. Bush a fait entendre un ton nouveau dans le débat stratégique. Et mis les démocrates sur la défensive. Même rejetée par les Russes, ce week-end à Moscou, la question de la défense antimissile est là pour rester. Elle va être au cœur des discussions stratégiques des années à venir.

Alain Frachon

Les gens *par Kerleroux*

Le Monde
21 *bis*, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : **01-42-17-20-00.** Télécopieur : **01-42-17-21-21.** Télex : **206 806 F**
Tél. relations clientèle abonnés : **01-42-17-32-90**
Changement d'adresse et suspension : **0 803 022 021 (0,99 F la minute).**
Internet : **http : //www.lemonde.fr**

ÉDITORIAL

Un président sacralisé

POUR avoir déclaré que la fraude électorale à Paris avait été organisée *« au plus haut niveau »* et que l'actuel président de la République, alors maire de la capitale, avait *« couvert ces agissements »*, le député Vert Noël Mamère a été rappelé à l'ordre par le président de l'Assemblée nationale. La sanction est symbolique au double sens du terme : elle est bénigne puisqu'elle n'entraîne aucun préjudice pour le bouillant parlementaire, mais, en même temps, elle est significative d'une conception de la fonction présidentielle qui s'apparente plus à l'idée d'une monarchie intouchable qu'à celle d'une magistrature responsable.

Ce n'est pas la première fois qu'un élu est sanctionné après avoir critiqué le chef de l'Etat. En 1984, trois députés de l'opposition, François d'Aubert, Alain Madelin et Jacques Toubon, avaient été punis par le bureau de l'Assemblée nationale : ils avaient mis en doute le passé de résistant de François Mitterrand. Le RPR, qui a vivement protesté contre les propos de Noël Mamère, avait, à l'époque, pris la défense des trois « victimes », dénonçant, par la voix de... Jacques Chirac, une décision contraire *« à la tradition républicaine, à l'esprit de tolérance comme aux libertés politiques fondamentales »*. Pour celui qui était alors président du RPR, ces sanctions mettaient en cause *« le respect dans notre pays des règles de la démocratie et de l'équilibre des pouvoirs »*.

Aujourd'hui, c'est la gauche qui, par la voix d'Arnaud Montebourg, dans *Le Monde*, parle d'*« atteinte à la liberté d'expression parlementaire »* et de *« censure »*. Le député socialiste n'a pas tort de rappeler que, *« quel que soit le niveau de son implication »*, le chef de l'Etat, lorsqu'il était maire de Paris, a profité des infractions reprochées notamment à Jacques Dominati, aujourd'hui premier adjoint, et que, si la Constitution, telle que l'interprète le Conseil constitutionnel, le met à l'abri de toute poursuite judiciaire pendant la durée de son mandat, il n'en est pas moins légitime, politiquement, de lui demander des comptes.

Au centre du débat se trouvent, une fois de plus, la nature de la fonction présidentielle sous la Ve République et l'excessive sacralisation dont elle est l'objet, dans la droite ligne de la tradition monarchique de la France. L'interdit qui pèse sur la parole des députés, et qui est aussi inacceptable sous la présidence de Jacques Chirac qu'il l'était sous celle de François Mitterrand, en est une illustration exemplaire.

Le débat sur le quinquennat en fournit une autre démonstration, tout en suggérant une amorce de solution. Le septennat distingue en effet le chef de l'Etat des autres acteurs du jeu politique et, en le plaçant au-dessus de la mêlée, lui confère un statut d'exception. Dans un régime où le président dispose, en temps normal, de pouvoirs considérables, ce statut crée un déséquilibre qui fausse le fonctionnement des institutions. La réduction de la durée du mandat présidentiel peut être un premier pas vers la nécessaire désacralisation du pouvoir présidentiel.

Le Monde est édité par la **SA LE MONDE**
Président du directoire, directeur de la publication : **Jean-Marie Colombani**
Directoire : **Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy,** directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : **Edwy Plenel**
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenczi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomeau
Directeur artistique : Dominique Roynette
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment
Rédacteurs en chef :
Alain Frachon *(Editoriaux et analyses)* ;
Laurent Greilsamer *(Suppléments et cahiers spéciaux)* ;
Michel Kajman *(Débats)* ; Eric Fottorino *(Enquêtes)* ;
Eric Le Boucher *(International)* ; Patrick Jarreau *(France)* ; Anne Chemin *(Société)* ; Claire Blandin *(Entreprises)* ;
Jacques Buob *(Aujourd'hui)* ; Josyane Savigneau *(Culture)* ; Christian Massol *(Secrétariat de rédaction)*
Rédacteur en chef technique : Eric Azan

Médiateur : **Robert Solé**

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet ;
partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la **SA Le Monde**
Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 1 003 500 F. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du *Monde,*
Fonds commun de placement des personnels du *Monde,*
Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde,* Le Monde Entreprises,
Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

Justice et politique face au cas Patrick Henry

Suite de la première page

Son dossier est *« bon »*, estime-t-on à la chancellerie. Reste l'ultime feu vert, qui revient à la ministre de la justice. Elisabeth Guigou est donc, comme ses prédécesseurs avant elle, placée dans une situation inconfortable. Comme le soulignait en février la commission Farge, chargée de réfléchir à une réforme des libérations conditionnelles, il est en effet difficile pour un ministre *« de s'abstraire de toute considération politique dans l'examen individuel d'un cas ». « La tentation est grande, pour un garde des sceaux*, notait la commission, *de méconnaître l'évolution favorable d'un condamné, plutôt que de prendre le risque politique d'une libération anticipée, qui pourrait avoir des répercussions fâcheuses en cas de récidive. »* La tentation est grande de refuser systématiquement toute libération conditionnelle aux condamnés. Quitte à provoquer la désespérance.

Au-delà des cas symboliques comme celui de Patrick Henry, plusieurs centaines de condamnés espèrent, chaque année, un geste de la chancellerie. Attente trop souvent déçue. Alors que le nombre de condamnés à perpétuité a presque doublé depuis l'abolition de la peine de mort, passant de 333 en 1980 à 583 en 2000, le nombre de libérations conditionnelles, lui, n'a cessé de chuter, jusqu'à devenir ridiculement symbolique. En 1997-1998, seuls 2,6 % à 3 % des condamnés à de longues peines remplissant les critères d'octroi se sont vu accorder une libération conditionnelle. Parmi eux, la situation des condamnés à perpétuité est particulièrement critique : en 1999, sur 39 propositions, Mme Guigou n'en a accordé que quatre.

Loin du prétendu « laxisme judiciaire », la France est parvenue, au contraire, à une situation de blocage pénitentiaire, en n'offrant aucune perspective d'amendement à des milliers de condamnés. L'association SOS-Familles détenus affirmait, le 20 avril, dans une lettre à Elisabeth Guigou : *« Le découragement s'installe et l'amertume grandit »* face aux refus de libérations conditionnelles *« sans motif valable »*. Une centaine de prisonniers de la maison centrale d'Arles ont également signé une pétition contre *« la mort lente en prison »*, par solidarité avec René Page, un détenu qui a fui au Portugal lors d'une permission de sortir, las de ne pas voir ses demandes de libération conditionnelle aboutir.

La quasi-désuétude dans laquelle est laissée la libération conditionnelle est d'autant plus paradoxale que cette mesure, créée en 1885, a largement fait ses preuves. Fondée sur l'idée d'un retour assisté et contrôlé du prisonnier dans la société, elle est accordée, à mi-peine, *« en fonction de la capacité d'amendement du condamné »*. Son efficacité en matière de prévention de la récidive a été prouvée : des études de 1991 et 1994 montraient ainsi que les détenus en ayant bénéficié retournaient deux fois moins en prison que ceux qui avaient été libérés en fin de peine. De fait, la libération conditionnelle offre plus de garanties, au regard de la sécurité publique, que les libérations en fin de peine : dans le premier cas, le condamné doit, à sa sortie de prison, respecter régulièrement les obligations imposées par le juge ; dans le second cas, il n'aura de compte à rendre à personne.

LIBÉRATION CONDITIONNELLE

Pour remédier à cette érosion, la ministre de la justice s'est résolue, en juillet 1999, à engager une réforme de la libération conditionnelle. Estimant que la compétence du garde des sceaux était un frein puissant à l'octroi de libérations conditionnelles, la commission Farge avait préconisé, début février, que cette prérogative soit transférée à la justice. La chancellerie n'y semblait pas favorable, mais le Parlement a suivi cette recommandation : se saisissant de la loi sur la présomption d'innocence, les sénateurs, puis les députés, ont mis en place un dispositif de « judiciarisation » des libérations conditionnelles.

Aux termes de cette réforme, qualifiée d'*« historique »* par Elisabeth Guigou et qui entrera en application au 1er janvier 2001, les détenus adresseront leur demande à une *« juridiction régionale de la libération conditionnelle »*. Composée d'un conseiller de cour d'appel et de deux juges d'application des peines, cette chambre entendra le détenu et son avocat avant de statuer. Ces décisions seront susceptibles d'un recours devant la *« juridiction nationale de la libération conditionnelle »*, composée de trois magistrats de la Cour de cassation, d'un représentant d'association nationale de réinsertion des condamnés et d'un représentant d'association nationale d'aide aux victimes.

Il aura donc fallu plus d'un siècle, depuis la création de la libération conditionnelle, pour mettre fin à l'incongruité de l'intervention du politique dans un processus judiciaire. Condamnés par la justice, les hommes seront désormais libérés par la justice. Une situation logique pour un Etat de droit respectueux de la séparation des pouvoirs. Et un espoir pour des centaines de détenus dont l'avenir dépendait, jusqu'ici, du bon vouloir du prince.

Cécile Prieur

RECTIFICATIF

CNN

Dans nos éditions datées du jeudi 1er juin, une formulation hâtive nous a conduits à commettre une erreur dans un texte de première page consacré au vingtième anniversaire de CNN. *« Quand tous les médias libres sont chassés, il n'en reste qu'un, CNN. Ce fut le cas en Irak pendant la guerre du Golfe. »* IL AURAIT FALLU ÉCRIRE : *« Quand toutes les télévisions indépendantes sont chassées, il n'en reste qu'une, CNN. Ce fut le cas à Bagdad pendant la guerre du Golfe. »* D'AUTRES MÉDIAS TRAVAILLAIENT DANS LA CAPITALE IRAKIENNE, NOTAMMENT LES AGENCES DE PRESSE INTERNATIONALES, L'AGENCE FRANCE-PRESSE, REUTER ET ASSOCIATED PRESS.

IL Y A 50 ANS, DANS *Le Monde*

Les Français sont-ils musiciens ?

CETTE question, choisie par M. Bernard Gavoty pour servir de titre au volume qu'il vient de publier, qui de nous ne se l'est posée certains jours en pénétrant dans une salle de concert aux trois quarts vide, alors que le programme aurait dû faire qu'elle fût trop petite ?

Mais le lendemain, à l'annonce d'un festival Beethoven ou d'une représentation wagnérienne, les guichets de location étaient assiégés. Comment douter devant cette foule impatiente que les Français aimassent la musique ? Jamais on ne les trouve découragés de venir entendre des ouvrages archiconnus. La musique qui n'offre aucune surprise, même aux néophytes qui la découvrent, certes le Français l'aime et même la chérit.

Mais est-ce bien aimer vraiment un art que de refuser obstinément de suivre son évolution, que de s'en tenir aux chefs-d'œuvre consacrés ? On dira qu'il en va de même en d'autres domaines ; mais ce n'est vrai qu'à demi, à preuve les gros tirages de beaucoup de romans nouveaux. Rien de semblable quand il s'agit de musique. Au théâtre, aussi bien qu'au concert, quel ouvrage de qualité rencontre dès les premiers jours ce courant favorable qui conduit rapidement au succès ?

Au contraire, on s'accorde à déplorer ce manque de curiosité du public, et les reprises d'ouvrages comme *Pénélope* ou *Ariane et Barbe-Bleue* n'atteignent qu'à grand-peine cinq ou six représentations. Dire qu'à chaque époque et en tous lieux il en a été de même n'est pas un argument convaincant. Ce n'est au plus qu'une demi-excuse.

René Dumesnil
(3 juin 1950.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Adresse Internet : **http : //www.lemonde.fr**

Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : **3617 code LMDOC (5,57 F/mn)**
ou **08-36-29-04-56 (9,21 F/mn)**

Le Monde sur CD-ROM : **01-44-88-46-60**
Index du *Monde* : **01-42-17-29-33.** *Le Monde* sur microfilms : **03-88-71-42-30**

Films à Paris et en province : **08-36-68-03-78**

Le faux troisième secret de Fatima

par Jean Cardonnel

J'EN appelle du faux troisième secret de Fatima à la Sainte Vierge. Cette fois, la coupe est pleine, ou plutôt elle déborde d'un vin qui en a vraiment assez de moisir-mourir dans les vieilles cruches et les vieux hanaps de la Curie romaine.

Il est vrai que la flagornerie, surtout papimaniaque, n'a pas de plafond. Depuis des années, je suis l'observateur triste, amusé, passionné de la transformation institutionnelle du troupeau des fidèles du Verbe Jésus en animaux religieux à visage vaguement humain. Or voici la conclusion scientifico-artistique à laquelle je parviens : la caractéristique de l'animal religieux à imitation du visage humain, c'est la confusion séculaire entre la flagornerie et la fidélité.

J'ai voulu croire pendant des années que la préparation à la vie religieuse dite consacrée ou sacerdotale ou du laïcat chrétien, c'était d'abord la formation de fidèles de Jésus, le Verbe de Dieu. Erreur ! C'est d'abord, par surveillance permanente de la Louve romaine, la formation de dévots du pape, disons brutalement de lèche-Saint-Siège.

Remplacer le dernier cri, l'Apocalypse du Grand Livre (la Bible) : *« Viens Seigneur Jésus ! »* par le fait de tenir en haleine des millions de badauds pris pour des croyants fidèles du Verbe Jésus avec un truc vulgaire, le plus grossier suspense, le scoop le plus pitoyable, l'attente du troisième secret de Fatima, il fallait quand même le trouver ! Eh bien, c'est chose faite ! *« Urbi et orbi »*, face à la ville et à l'univers

Mais voilà que le contre-miracle vient heureusement de se produire. Si des Polonais viennent fêter leur idole nationale, harnachée de piété mariale sur fond d'idolâtrie pontificale, les Italiens n'ont pas marché. Ils éclatent même d'un formidable rire péninsulaire d'Eglise catholique, c'est-à-dire universelle du Verbe Jésus, à ne pas prendre pour une restauration d'Etats pontificaux, ceux-ci fussent-ils protégés par les zouaves du même nom.

Très Saint Père, ou plutôt Serviteur des serviteurs de Dieu, votre troisième secret de Fatima, ce n'est même pas le secret de Polichinelle. C'est un faux, aussi faux que la fameuse donation de Constantin par laquelle on a voulu légitimer le plus grotesque contresens anti-Verbe Jésus : l'empire chrétien.

Un beau théologien italien laïc – ne jamais oublier son nom : Enzo Bianchi – s'est tout de suite aperçu de la superstition et de la supercherie. Dans le journal *La Repubblica,* il met irréfutablement le doigt sur la plaie : *« Un Dieu qui pense révéler en 1917 que les chrétiens seront persécutés et qui ne parle pas de la Shoah et des six millions de juifs n'est pas un Dieu crédible. »*

Oui, il faut débrider la plaie : la tare du troisième secret de Fatima, la preuve qu'il est un faux, qu'il ne vient pas de Dieu, mais comment ne pas la voir, aveuglante ? Le troisième secret de Fatima disqualifie Dieu, il discrédite Dieu. Il nous présente un Dieu non crédible. Le Dieu du racisme chrétien catholique, qui ne s'intéresse qu'aux siens, à sa race de catholicisme dans l'oubli total de son peuple apatride.

> Au nom de la Jeune Fille de toutes mes pensées, mère du Verbe de mon Dieu, je me lance dans une attaque frontale contre la tentative destinée à son enniaisement systématique, à sa transformation perverse en idole

Le troisième secret de Fatima va contre le second commandement de Dieu : Ecoute, Israël, tu ne prononceras pas le nom de ton Dieu à faux. Tu ne feras pas servir le nom de ton Dieu à la Vanité.

Je vais préciser maintenant ce qui m'est aussi insupportable. Le troisième secret de Fatima discrédite, disqualifie Celle que j'aime d'une tendresse filiale. Je lui dois d'avoir sans cesse surgi du tombeau où voulaient, où veulent m'enfermer vivant les tristes scribes du catholicisme officiel, les animaux religieux à vagues réflexes d'anciens chrétiens d'origine et non de destination. J'ai nommé la Sainte jeune fille mère de Dieu. Celle qui a conçu l'Inconcevable.

Il est au-dessus de mes forces de supporter plus longtemps les sinistres fadaises mariales débitées sur le compte de la Femme inouïe qui donne corps, qui donne chair à l'Impossible Réalité-Dieu, pour faire trop bref. C'est un véritable complot de sucrerie pieuse qui s'organise pour dissoudre dans une répugnante confiture sacrée mariale le défi vivant au putanat du tout marché mondialisé où nous pataugeons. Et ce défi vivant à la pourriture structurelle de l'argent et du pouvoir, c'est la merveilleuse Sainte Vierge Marie. Elle est la jeune fille vierge des quatre choses qui ne montent jamais à l'Esprit de Dieu et pervertissent la création en vermine mercantile : 1) le pouvoir, ou toute-puissance, 2) la lèpre compétitive, 3) le calcul, 4) la propriété.

Au nom de la Jeune fille de toutes mes pensées, mère du Verbe de mon Dieu, je me lance dans une attaque frontale contre la tentative destinée à son enniaisement systématique, à sa transformation perverse en idole, statuette laide d'un plâtre insignifiant où la ceinture d'uniforme bleu horizon le dispute à la blancheur raciste anti-noire pour séparer d'*apartheid* transcendantal la Sainte Insurgée immaculée du peuple sombre de ses enfants négrifiés par le blanc vierge de tout sauf de la moindre couleur d'humanité fraternelle.

Parce qu'il m'est intolérable d'entendre que la Sainte Mère de Dieu ait pu détourner les balles faites pour tuer le pape alors qu'elle n'aurait pas levé le petit doigt pour arrêter l'extermination de millions de juifs et la traite ignoble de millions de noirs. Il est impensable et pourtant odieusement vrai que l'on a détourné de son cours sauveur l'Eglise catholique, donc universelle de la Résurrection du Verbe Jésus inséparable de la Pâque, du passage de la servitude, de l'esclavage à la libération. Ceci pour la remplacer par une Eglise des apparitions mariales.

Ces apparitions sonnent d'autant plus faux qu'elles finissent par estomper, reléguer dans l'ombre l'Unique Evénement, l'Incarnation, la passion ressuscitante du Verbe Jésus, le Prélude, l'Ouverture du Soulèvement universel des vivants et des morts.

Dans la langue de bois pénitentielle de Notre Dame de Fatima et, à peine un peu pire, de Medjugorje, comme de la Salette, avec le bras lourd de son Fils qu'elle ne pourrait plus empêcher d'écraser le pauvre monde alors qu'il lui est plus facile d'arrêter le meurtre du pape, je ne reconnais jamais le style, la griffe de la Sainte Jeune fille mère de Dieu.

La preuve irrécusable que le troisième secret de Fatima n'est qu'un faux, c'est qu'il n'a rien de commun avec l'Œuvre unique, le Chef-d'œuvre de la Sainte Juvénile Vierge Marie : le Magnificat, la Charte des insurgés du monde entier.

Au cœur de cette symphonie des esclaves marrons en acte insurrectionnel de marronnage, le mot synonyme de résurrection, frémissent d'éternelle révolte humano-divine les deux versets que je chantais jadis en latin : *Deposuit potentes de sede et exaltavit humiles. Esurientes implevit bonis et divites dimisit inanes.* Il a renversé les puissants du haut de leur trône. Il a exalté les humiliés. Il a comblé les affamés, renvoyé les riches à leur vide.

Il suffit de chanter une seule fois le Magnificat de la Sainte Vierge mère de Dieu détrôneur de tous les pouvoirs pour renvoyer à son vide le troisième secret de Fatima.

***Jean Cardonnel** est dominicain.*

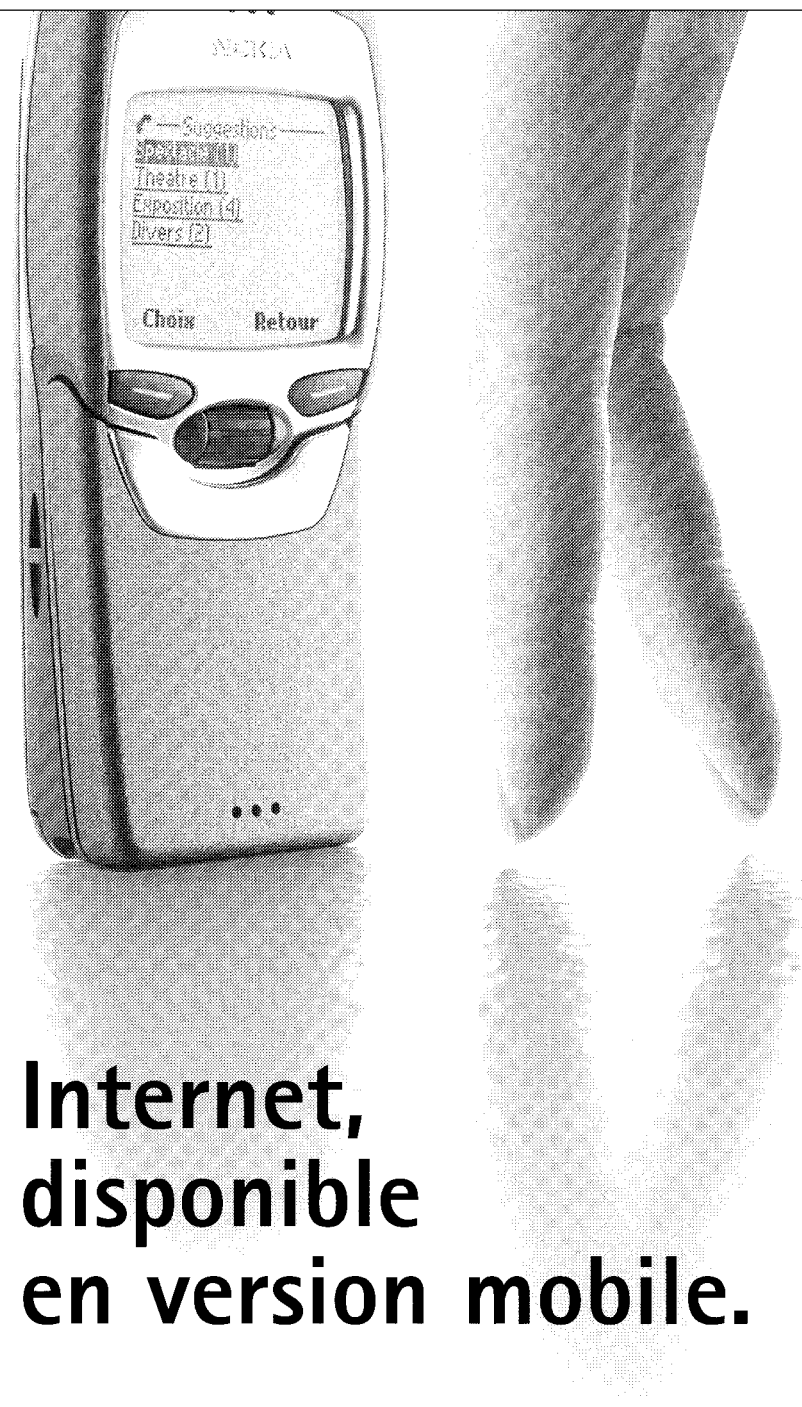

Internet, disponible en version mobile.

Le Nokia 7110 allie la richesse du web à l'extraordinaire liberté d'un mobile. La clef de cette compatibilité : Mobile Internet Services. Un bouquet de services** (contenu dépendant de l'opérateur choisi) vous est proposé et vous pouvez consulter le cours de la bourse, la météo ou les horaires d'avion, réserver un billet, prendre connaissance des dernières nouvelles, de votre horoscope, envoyer un e-mail, accéder à votre répertoire... D'un simple clic sur la « souris-mobile » Navi™ roller de votre Nokia 7110, vous sélectionnez la fonction désirée. C'est rapide et facile.
Nokia 7110, le premier Mediaphone.

www.nokia.fr

*Pour Relier Les Hommes. Copyright © 2000. Nokia Mobile Phones. Tous droits réservés. Nokia, Nokia Connecting People et Navi™ roller (molette) sont des marques déposées de Nokia Corporation. **Certaines fonctions sont dépendantes du réseau et de l'opérateur. Documents non contractuels. RC Nanterre B 330 742 784 – GREY

La médecine confisquée

par Jean Lacau Saint Guily

CES mots, je les adresse avant tout à ceux qui confisquent la médecine, le meilleur de la médecine, sans s'en rendre compte, sans le savoir, certainement sans le vouloir, en un miroir fidèle de la démocratie confisquée.

Les médecins sont des gens très dissemblables les uns des autres, très différents dans leurs pratiques, leur mode de vie, leur rémunération, leur philosophie, leur position sociale, leurs orientations politiques. Il est habituel de vouloir opposer les spécialistes et les généralistes, les hospitaliers et les libéraux, les universitaires et ceux qui ne le sont pas, les parisiens et les provinciaux, les médecins de ville et les médecins de campagne.

C'est vrai, leurs visions peuvent être différentes. Mais il y a quelque chose qu'ils partagent tous : cette expérience personnelle qu'ils ont tous acquise, lentement, péniblement, souvent douloureusement, jamais impunément pour eux-mêmes, de la personne humaine, au fil des années de médecine au contact de la personne humaine souffrante. Humanité soignant l'humanité : invariant de la médecine. Et médecine comme invariant : tout au long de son histoire, quelles que soient les civilisations, y compris la nôtre, l'homme soigne son frère humain et il le fait avec sa propre humanité.

Voilà ce dont les médecins prennent conscience et connaissance, voilà ce qu'est leur exercice commun et leur expérience partagée, leur expérience de vie, souvent leur mode de vie ; leur expérience souvent difficile, pénible et décevante et triste, souvent joyeuse et positive ; pour de la vie et de la mort.

Voilà ce que l'on veut remplacer par des systèmes, des procédés, des leçons de bonne conduite. Quand je dis *« on »,* je désigne large, je commence à comprendre le monde : on, les pouvoirs, notre désir de modernité, notre goût français pour les systèmes, l'hostilité que suscite le pouvoir médical, le souhait d'absolue transparence, la chasse aux gaspillages et la nécessité d'économies, le libéralisme, la nouvelle économie, la mondialisation, d'autres facteurs convergents.

La médecine coûte trop cher et c'est pourquoi on veut rationaliser tout cela, remplacer un lent processus humain, un difficile processus, d'abord interpersonnel avant d'être technique par des procédures contrôlées, des protocoles, des prestations « nomenclaturables », des actes techniques systématisables. Au bout du compte par une médecine de batterie.

On attend des médecins tous les éléments d'excellence d'une médecine lente : accueil, écoute, temps passé, technicité et humanisme. Mais on juge leur action en termes de surcroîts permanents de productivité et de capacité à faire face à des formulaires, à se plier à des recommandations de comités.

Attention ! Je ne suis pas un ennemi des actes techniques : en tant que chirurgien, je fais des actes hautement techniques et je cherche même à être un bon technicien. Je ne suis pas contre les protocoles ; je suis même un militant des protocoles car je crois à leur intérêt pour une meilleure reproductibilité des actes et des décisions. Un militant des comptes rendus aussi parce qu'ils permettent de bien suivre le déroulement d'un traitement. Au passage, je dis que je suis même tout à fait favorable à ce que ces comptes rendus soient communiqués aussi aux malades concernés.

> On attend des médecins tous les éléments d'excellence d'une médecine lente. Mais on juge leur action en termes de surcroits permanents de productivité et de capacité à se plier à des recommandations de comités

On a tellement peur de ce processus non contrôlable, souvent défaillant, jamais automatiquement reproductible qui se passe entre médecins et malades, on a tellement peu confiance dans ce processus imparfait, misérablement humain entre deux individus humains, dans ce processus asymétrique, déséquilibré, incertain dans ses modalités et ses résultats, qu'on cherche à le remplacer par des systèmes. Par des processus reproductibles, encadrés, contrôlant l'élément humain, réduisant l'intervention terriblement hasardeuse de deux personnes humaines, imparfaites dans leur capacité à mener des relations satisfaisantes et efficaces.

Comme si les systèmes amélioraient notre capacité à mener notre vie de façon pleine et plus ouverte

Michel Rocard s'égare en Afrique

par Marie-Hélène Aubert et Ngarelejy Yorongar

LA publication d'un texte dans la page « Débats » du *Monde* du 30 mai intitulé « L'oléoduc Tchad-Cameroun, une chance pour l'Afrique », signé par Michel Rocard, soulève bien des observations. En voici donc quelques éléments.

Tout d'abord, précisons le contexte de ce projet, voire de ce texte. Nous sommes à quelques jours de la date à laquelle la Banque mondiale doit statuer sur l'accord ou pas d'une garantie pour cet énorme projet. N'oublions pas qu'Elf, célèbre pour sa présence en Afrique, faisait partie, semble-t-il à la demande de la France, du consortium pilotant le projet mené par Exxon. Or, récemment, à la suite de la fusion avec TotalFina, Elf s'est dégagé de ce projet controversé, de façon obscure et probablement dans le cadre d'une rationalisation des activités de la nouvelle compagnie.

Le projet, rappelle dans son point de vue l'ancien premier ministre, a soulevé des remarques des associations écologistes. En conséquence, le trajet a été modifié et le déplacement de population, paraît-il, évité. Dans ce cas, pourquoi le consortium construit-il des huttes en terre à Bero par exemple ?

Il faut aussi préciser que si le projet a pu évoluer, c'est justement sous une pression constante de ces associations du Nord comme du Sud, qui ont littéralement harcelé la Banque mondiale durant des années et l'ont ainsi contrainte à appliquer... rien de plus qu'une petite partie de ses propres préceptes en matière d'environnement ! Il reste beaucoup à faire, et nous invitons notre collègue à se rendre sur le site pour compléter utilement son information.

Michel Rocard semble croire que ce projet permettra de lutter contre la pauvreté de cette zone. Rappelons que ce projet, avant d'être financé par la BIRD (Banque internationale pour la reconstruction et le développement), devait justement être financé par l'AID (Association internationale de développement), une des branches de la Banque mondiale, en tant que projet luttant contre la pauvreté, type de projets habituellement destinés à l'édification d'écoles ou d'hôpitaux.

Cela rappelle étrangement le mécanisme dénoncé récemment par l'OCDE à propos de l'aide publique au développement pratiquée par la France : une aide axée sur les grands projets d'infrastructure, qui aux neuf dixièmes profite aux entreprises françaises.

Enfin, avec une naïveté qui ne peut que surprendre, l'auteur semble croire que la richesse créée par le projet profitera à la population tchadienne, voire à l'Afrique tout entière. Ce type de projet, nous avons pu le constater dans la plupart des cas décrits par le rapport parlementaire intitulé « Pétrole et éthique : une conciliation possible ? », est plus souvent associé à l'effort de guerre et à l'exploitation des populations, sur fond de corruption, de trafic de toute sorte (notamment de drogue et de fausse monnaie), qu'à l'avènement d'une ère de développement florissant.

> Avec une naïveté qui ne peut que surprendre, l'ancien premier ministre semble croire que la richesse créée par le projet profitera à la population tchadienne, voire au continent tout entier

Le peuple birman est-il sorti de la misère et d'une dictature sanglante grâce au gazoduc de Total ? Le Gabon (environ 500 000 habitants) n'a-t-il pas encore besoin de l'aide économique de la France, alors que sur son sol sont exploités des gisements pétroliers parmi les plus riches du continent ? Et que dire du Nigeria, où l'exploitation pétrolière a causé une catastrophe écologique et aggravé le chaos politique ?

L'actuel président du Tchad, Idriss Déby, arrivé au pouvoir par un coup d'Etat, a été réélu dans des conditions unanimement dénoncées, sauf par la France il est vrai. Il gouverne un pays où les droits de l'homme sont allègrement bafoués et dont certaines régions sont proches de la guerre civile (une soixantaine de morts au début du mois de mai). Un pays qui ne peut certainement pas être qualifié de démocratie, ni d'Etat de droit.

Enfin, en matière de développement durable, ce type de projet constitue-t-il une véritable solution ? Les premiers critères des projets d'avenir en Afrique ne sont-ils pas ceux de la concertation avec la population, de l'appui sur les femmes et leur émancipation, de la bonne gouvernance et du développement de technologies propres, susceptibles de fournir de l'énergie aux premiers intéressés, avant de l'exporter, tout en préservant les ressources naturelles ?

Pour toutes ces raisons, ce projet n'est pas, selon nous, une chance pour l'Afrique. Il peut être profitable à une partie des privilégiés du pouvoir tchadien et camerounais et aux entreprises pétrolières, qui, rappelons-le, ne sont pas à proprement parler des philanthropes.

Très probablement, ce projet verra le jour. Qu'il se réalise au moins avec ce que demandent les populations locales : un comité de suivi international et indépendant. Et seul un Etat de droit peut être en mesure d'affecter les recettes pétrolières au développement des populations. Nous sommes encore loin du compte.

Les conditions de l'exploitation pétrolière dans bon nombre de pays du Sud, en Afrique notamment, sont trop souvent indignes de grandes multinationales, qui ont leur siège au Nord et souvent en Europe (BP, Shell, TotalFina-Elf). C'est par une action déterminée des pouvoirs publics, des entreprises elles-mêmes et des ONG que l'on pourra améliorer une situation dont, hélas, la catastrophe de l'*Erika* n'est qu'un épiphénomène. Cela suppose aussi une réforme profonde de la politique africaine de la France, et de sa politique de coopération. C'est sur ce terrain-là que nous aurions aimé trouver Michel Rocard. Quelle tristesse !...

Marie-Hélène Aubert *est députée Verte, vice-présidente du groupe RCV, présidente de la mission d'information sur le rôle des compagnies pétrolières dans la politique internationale.*

Ngarelejy Yorongar *est député fédéraliste de Bédédjia (Tchad), président de la Fédération pour le respect des lois et des libertés.*

AU COURRIER DU « MONDE »

LE MALADE ET L'HÔPITAL

Votre article sur le fonctionnement féodal de notre système hospitalier (*Le Monde* du 27 mai) omet l'éternel oublié de l'hôpital : le patient.

Vous avez évoqué les deux mondes qui se côtoient au sein de nos hôpitaux. Celui des puissants hospitalo-universitaires, dont la principale préoccupation est de maintenir leurs sphères d'influence scientifique, syndicale et politique, et celui des innombrables « petites mains de la médecine ». Cette dernière catégorie est composée de médecins généralement démotivés par ce système non démocratique qui oublie de les valoriser. De nombreux médecins peu formés acceptent les salaires de misère officialisés sous le terme de vacations. Ce sont eux qui sont en contact avec les patients et ne peuvent assurer une médecine de qualité, faute d'une formation adaptée et actualisée.

Et l'on continue à nous bercer de l'illusion d'un haut niveau de compétence médicale en France parce que quelques services de pointe réalisent des prouesses médicales bien médiatisées. Mais il n'est pas difficile d'avoir quelques services de pointe de renommée internationale avec tout l'argent qui y est englouti. Cet arbre majestueux cache une forêt de services dirigés par de petits mandarins, nommés à vie du fait de leur docilité.

Le patient a commencé à se rendre compte qu'il fait les frais de ce fonctionnement archaïque de notre système prétendument hospitalier. Qui aura le courage de le faire évoluer ?

Docteur Jean-Jacques Hosselet
Paris

par les systèmes

et plus épanouissante. Comme si cette amélioration ne passait pas par le travail des personnes avec les autres personnes. Comme si les systèmes et la rentabilité ne se mettaient pas en place aux dépens des lentes personnes, aux dépens de la médecine lente, de la lente maturation des liens.

Des commissions éthiques de toutes sortes sont créées, des modes de contrôle de notre capacité à être humains, à prendre en charge la souffrance et l'angoisse de nos malades, des groupes de parole, des procédures, des demandes de preuves que l'information requise a été donnée, des contrôles de qualité, de traçabilité. Instrumentalisation, comme on dit maintenant, de la relation médicale. Ou médecine d'esclaves, comme disait plus durement le vieux Platon, à la place d'une médecine d'hommes libres.

La médecine est un art du réel. La santé, c'est-à-dire la politique de la santé, l'économie de la santé, le droit de la santé, le ministère de la santé sont des éléments devenus indispensables pour prendre en charge le malade et les maladies dans notre monde tellement complexe. Nous en sommes partie prenante, pour comprendre, évaluer, comptabiliser, répartir, prévoir, nous organiser. Des éléments qui viennent se surajouter en couches successives. Et qui font appel aux métiers d'évaluateurs, d'économistes, de statisticiens, de juristes et d'administratifs dont certains revendiquent une fonction de soignants.

Mais le noyau dur de la médecine reste ce contact entre un malade et un soignant : une relation complexe entre deux personnes et souvent, en plus, une action directe sur un corps malade.

Or, souvent, les médecins, dans leur exercice concret, quotidien, de l'art de soigner, se heurtent à de l'incompréhension ou à de l'indifférence ; à leur sens du concret, on oppose le théorique qu'engendrent les systèmes. Quand ils essayent d'expliquer les contraintes réelles de l'art de soigner, ils ne parviennent pas à se faire entendre de ceux qui sont censés les aider.

Contrairement à la médecine, il est possible de concevoir la gestion des choses comme un art de ce que devrait être le réel. Mais à ce jeu, on perd souvent de vue le réel réel. Les soignants, médecins ou non, émettent des signaux pour signaler ces états de fait, ces contradictions mais ils ne sont pas entendus. On évacue le problème en disant que ces signaux sont des revendications archaïques, catégorielles. Les médecins rencontrent beaucoup de suspicion, de méfiance, de refus. Ils ont l'impression de n'être écoutés que quand ils parlent comme il faut, c'est-à-dire comme on souhaite qu'ils parlent.

Nous connaissons les contraintes de la santé moderne. Mais nous pensons qu'il y a toujours une place essentielle pour une dimension artisanale de la médecine, privilégiant la relation interpersonnelle sur les impératifs économiques, privilégiant l'exercice concret des responsabilités de chacun sur les systèmes théoriques, à la recherche incessante du bien et du meilleur. C'est là l'essence d'une médecine moderne dans une vraie démocratie des personnes.

Je garde espoir. Ainsi le travail sur l'organisation de la cancérologie en Ile-de-France qui s'est mis en place depuis plusieurs mois sous la prudente égide d'une agence régionale pourrait, par le sérieux des nombreux participants de tous bords professionnels, atténuer ma déploration et être exemplaire d'une démocratie agissante. A condition que le travail n'en soit pas galvaudé et confisqué au profit d'un choix économique prédéterminé, soi-disant pour notre bonheur, par d'autres que nous.

Ces mots, d'autres auraient pu les écrire sur bien des domaines de notre vie quotidienne qui sont tirés vers le bas, vers le productivisme et le rentable. Nous savons que nous sommes perdants, perdants de la façon la plus irrémédiable, la plus manifeste, la plus vitale, la plus intime, la plus rapide, la plus inutile, la plus définitive. Ces temps-ci, on commémore ce village des Alpes qui fut submergé après avoir été vidé de ses habitants pour ouvrir un barrage. On vient tristement tous les dix ans en regarder les ruines humides et désolantes à l'occasion de travaux d'entretien qui obligent à vider le lit du barrage. Il fut construit pour fournir de l'énergie à une vaste population. Quelques centaines de personnes dans un village ne pesèrent pas lourd. La vie de ces personnes fut définitivement obscurcie, confisquée, au nom d'intérêts soi-disant collectifs et contre leurs supposés mesquins intérêts particuliers.

Voilà qui est bien dur : voir le meilleur de notre médecine perdu dans un fouillis désorienté, dans une coercition sans cesse croissante, avec la certitude que les fers ne feront jamais qu'aggraver la difficulté et la tristesse de la vie humaine, en une inéluctable fuite en avant volontariste. Avec en triste héritage le souvenir d'une humaine cité engloutie.

Le professeur Jean Lacau Saint Guily *est chef du service d'ORL et de chirurgie cervico-faciale à l'hôpital Tenon (Paris).*

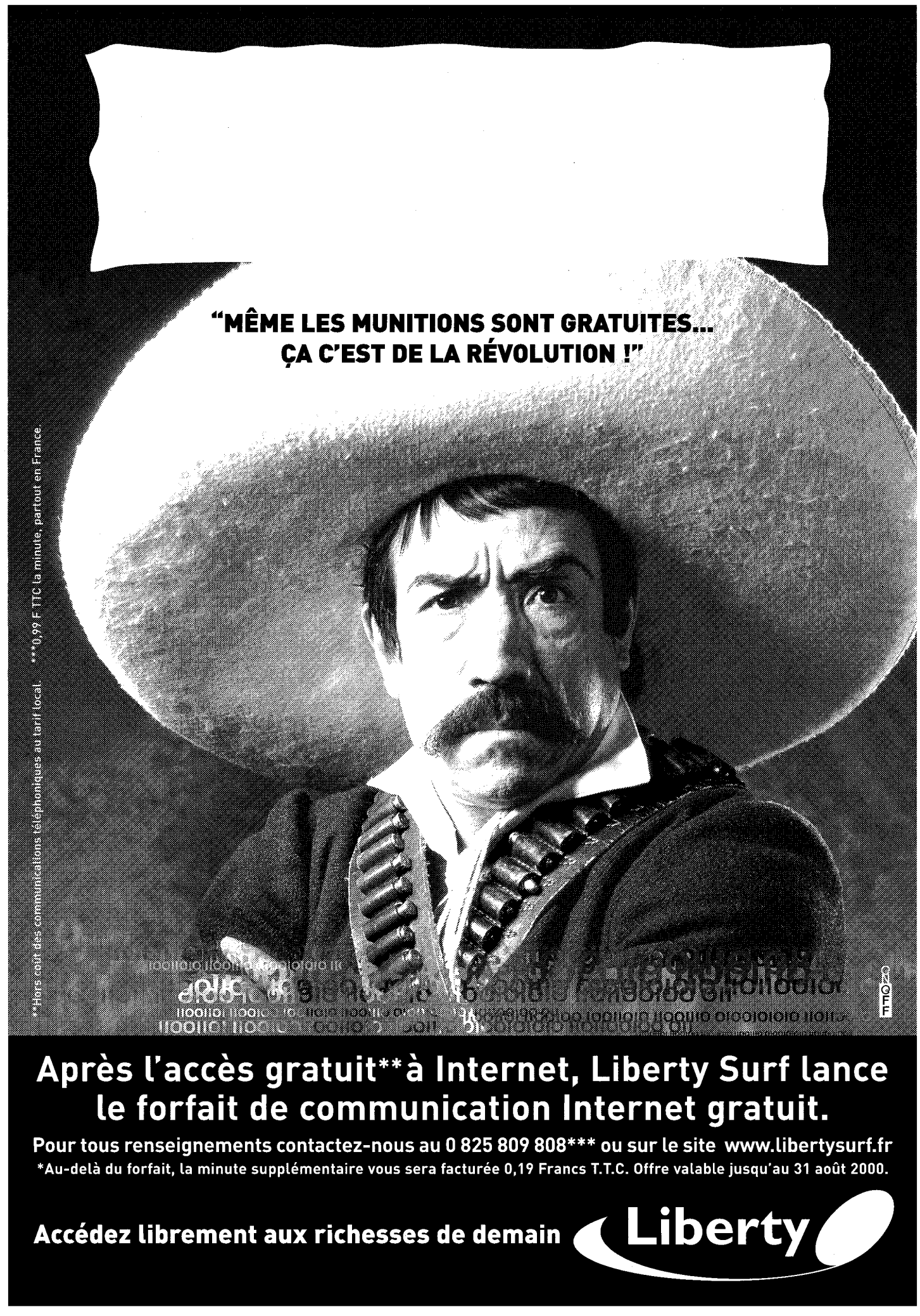

MARCHÉS FINANCIERS **Après avoir traversé une période difficile, les places boursières mondiales renouent avec la hausse. ● À PARIS, l'indice CAC 40 a terminé la journée du jeudi 1er juin à un nouveau sommet historique (6 599,71 points) après une hausse de 2,7 %. ● LE RETOUR en grâce des valeurs technologiques, des médias et des télécoms (TMT) explique pour partie ce rebond. L'indice composite du Nasdaq américain, où se concentrent les valeurs de la « nouvelle économie », a gagné plus de 4 % jeudi. ● LES PREMIERS SIGNES de ralentissement de l'économie américaine ont été accueillis avec soulagement par les investisseurs. Le marché de l'immobilier semble s'essouffler, avec un plongeon de 5,8 % des ventes de logements en avril. ● LES OPÉRATEURS boursiers espèrent que la Réserve fédérale relèvera moins fortement que prévu ses taux directeurs.**

Regain d'optimisme sur les places boursières internationales

L'indice CAC 40 de la Bourse de Paris a terminé la séance du jeudi 1er juin sur un nouveau sommet historique. Les opérateurs espèrent que les premiers signes de ralentissement de l'économie américaine inciteront la Fed à opter pour le statu quo sur ses taux

SI LA VOLATILITÉ des marchés boursiers reste considérable des deux côtés de l'Atlantique et invite à rester prudent sur les tendances de fond, les marchés d'actions semblent depuis plusieurs jours retrouver de la confiance. Le reflux sensible des valeurs de la « nouvelle économie » n'a pas débouché, pour le moment, sur le krach tant redouté par de nombreux économistes. Les capitaux n'ont jamais déserté les Bourses.

Ainsi, à Paris, l'indice CAC 40 a terminé la journée du jeudi 1er juin sur un nouveau sommet historique, à 6 599,71 points, après une hausse de 2,7 %. Vendredi, lors des premières minutes de cotation, l'indice des valeurs françaises affichait une quasi-stabilité. Le dernier record de clôture du CAC 40 remontait au 2 mai (6 562,41 points). La Bourse de Paris vient de gagner près de 8 % en quatre séances et affiche une progression proche de 11 % depuis le début de l'année. Dans l'ensemble de l'Europe et aux Etats-Unis, la tendance est la même. L'indice Footsie de la Bourse de Londres progressait jeudi de 1,75 % et celui de la Bourse allemande de 2,29 %. Outre-Atlantique, le Nasdaq s'envolait de 4,06 %, à 3 539,09 points, tandis que l'indice Dow Jones, à 10 635,41 points, gagnait 1,07 %. Vendredi 2 juin, la Bourse de Tokyo finissait en hausse de 0,67 %.

C'est pour l'essentiel le retour en grâce des valeurs technologiques, des médias et des télécoms (TMT) qui explique ce sursaut des Bourses. A Paris, au lendemain des déclarations du secrétaire d'Etat à l'industrie Christian Pierret, les valeurs des télécommunications étaient particulièrement bien orientées. Dans une interview à l'AFP et à la chaîne de télévision Bloomberg, M. Pierret a estimé mercredi que le système des enchères *« n'est pas le plus adapté »* pour attribuer les licences de téléphonie mobile de troisième génération (UMTS). Une telle décision pourrait favoriser les opérateurs français. Jeudi, l'action France Télécom, première valeur du CAC 40, bondissait de 7,35 %, Vivendi, maison mère de SFR, s'adjugeait 3,48 %, et Bouygues grimpait de 8,43 %. La maison mère de Bouygues Telecom apparaît comme la dernière cible potentielle cotée du secteur. Aux Etats-Unis, les secteurs de l'informatique, d'Internet et des télécommunications ont aussi porté l'essentiel des hausses jeudi.

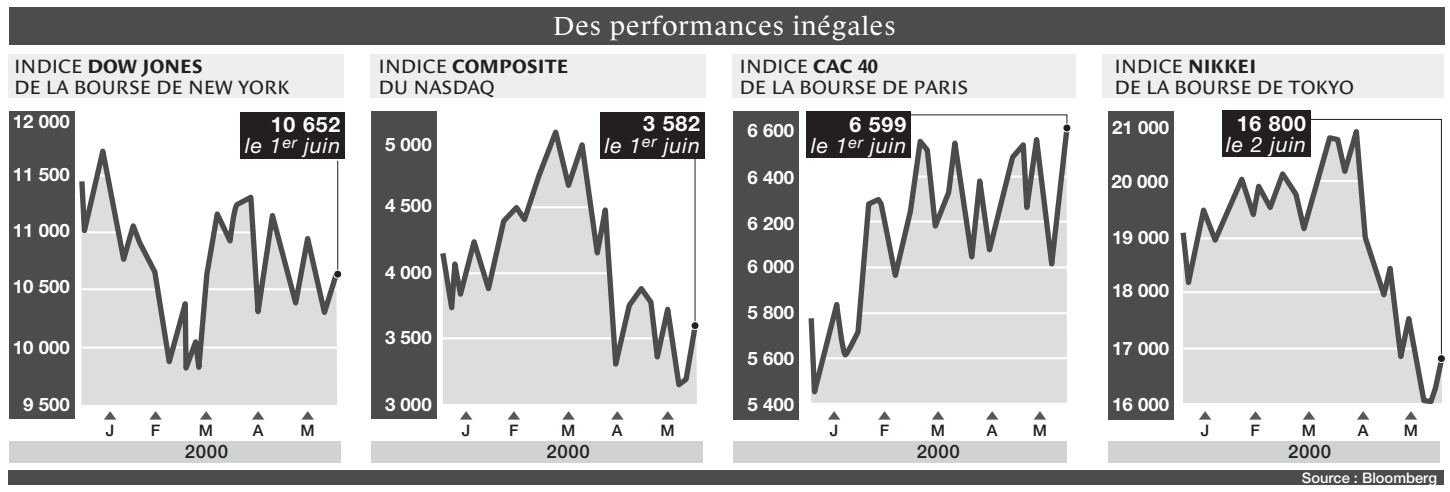

Des grandes places boursières internationales, Paris affiche l'une des meilleures performances depuis le début de l'année alors que Tokyo se situe en queue de classement.

« DISTRIBUTION DE CRÉDIT »

Pourtant, certains experts soulignent la valorisation excessive des entreprises de ce secteur. Tandis qu'une valeur de l'indice Dow Jones et de l'indice Standard and Poor's 500 (deux indices qui retracent l'évolution de bon nombre de titres de l'« ancienne économie ») s'échangeait jeudi en moyenne à respectivement 23,05 et 29,38 fois les prévisions de bénéfices pour l'année 2000, un titre de l'indice Nasdaq valait 138,59 fois ses bénéfices. Et ce chiffre devrait être beaucoup plus élevé en tenant compte uniquement des entreprises réalisant des profits – puisque bon nombre des valeurs cotées au Nasdaq enregistrent encore des pertes, ce qui a pour effet de faire baisser la moyenne.

En dépit de la survalorisation de certains titres, les Bourses pourraient continuer à monter, bénéficiant d'un afflux de liquidités. Patrick Artus, le directeur de la recherche à la Caisse des dépôts et consignations, estime qu'*« il paraît difficile d'imaginer une correction forte et globale tant que la distribution de crédit est si dynamique. L'excès de moyens de paiement doit être investi en actifs, et la capacité d'absorption des actifs traditionnels (actions de la vieille économie, obligations) est limitée : on ne peut pas surpayer les actions des sociétés traditionnelles, et la baisse des taux longs est limitée. Ce n'est que si l'offre de crédit ralentissait qu'on pourrait atteindre une vraie correction sur les prix d'actifs »*.

Les investisseurs ont accueilli avec satisfaction et soulagement les derniers indicateurs publiés aux Etats-Unis, qui laissent espérer un ralentissement économique.

Il y a quelques jours encore, les analystes ne parlaient que de surchauffe de l'économie américaine, de dérapage inflationniste et de perspectives de resserrement brutal de la politique monétaire de la Réserve fédérale. La seule question qui se posait était de savoir de combien la banque centrale allait relever ses taux directeurs pour favoriser un atterrissage en douceur – *soft landing* – de l'économie. Certains évoquaient une augmentation d'un point supplémentaire au cours des prochains mois, d'autres une progression plus forte encore.

RECOURS À L'ENDETTEMENT

Ce scénario d'argent plus cher se fait aujourd'hui moins menaçant. Le département du commerce américain a annoncé mercredi un plongeon de 5,8 % des ventes de logements neufs en avril. Une semaine plus tôt, le groupement national des agents immobiliers (NAR) avait fait part d'un recul de 6,2 % des reventes de logements anciens au cours du même mois. De son côté, l'indice composite des principaux indicateurs économiques, censé préfigurer l'évolution de la conjoncture dans les six mois à venir, a baissé de 0,1 % en avril, tandis que l'indice d'activité établi par les directeurs d'achats des principaux groupes manufacturiers s'est replié de 1,7 point.

Pour de nombreux économistes, ce ralentissement est la conséquence des hausses de taux décidées par la Réserve fédérale depuis un an. Au cours de cette période, la Fed a procédé à six tours de vis, faisant passer le niveau des fonds fédéraux de 4,75 % à 6,50 %. Dans une économie qui se caractérise par un recours massif à l'endettement, qu'il s'agisse des entreprises ou des particuliers, le renchérissement du coût du crédit a un impact fort. *« Certains secteurs semblent commencer à réagir à la série de relèvements des taux directeurs de la Fed »*, estime Ken Goldstein, économiste du Conference Board. *« L'accès de faiblesse du marché immobilier en avril laisse penser que la hausse des coûts de financement immobilier consécutive aux resserrements de la politique monétaire de la Fed commence à refroidir la demande »*, qui était exceptionnellement forte depuis deux ans, estime pour sa part Andrew Groat, un économiste de la banque d'affaires Merrill Lynch, interrogé par l'AFP.

Les boursiers, sur la foi des dernières statistiques reflétant un essoufflement économique, ont-ils raison d'espérer que la Fed se montre moins rigoureuse que prévu ? John Lonski, principal économiste de l'agence financière Moody's, pense que, malgré les premiers signes de ralentissement, *« la Fed relèvera son taux interbancaire d'un quart de point, à 6,75 %, à l'issue de la prochaine réunion de son comité monétaire, le 28 juin. La croissance américaine s'est ralentie quelque peu, mais reste encore très soutenue »*, estime M. Lonski. Au premier trimestre, le produit intérieur brut (PIB) américain a progressé de 5,4 % en rythme annuel, contre 7,3 % durant les trois derniers mois de 1999. L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), de son côté, affirme qu'*« un nouveau resserrement sensible de la politique monétaire s'impose pour empêcher une accélération permanente de l'inflation »*. L'OCDE table sur une croissance américaine de 4,9 % en 2000, un rythme que, de façon paradoxale, les boursiers jugent trop élevé.

Pierre-Antoine Delhommais et Joël Morio

Des résultats contrastés depuis le début de l'année

ÉTATS-UNIS
● **Indice Dow Jones** de la Bourse de New York : - 7,35 %
● **Indice composite du Nasdaq :** – 11,96 %
● **Indice Standard and Poor's** 500 de la Bourse de New York : – 1,39 %

EUROPE
● **Indice DJ Euro Stoxx 50 :** + 7,78 %
● **Indice Footsie** 100 de la Bourse de Londres : – 6,63 %
● **Indice Cac 40** de la Bourse de Paris : + 10,76 %
● **Indice Dax** de la Bourse de Francfort : + 4,52 %
● **Indice Ibex** de la Bourse de Madrid : – 6,58 %
● **Indice de la Bourse de Zurich :** + 2,72 %
● **Indice de la Bourse d'Amsterdam :** – 1,21 %
● **Indice de la Bourse de Bruxelles :** – 9,87 %
● **Indice de la Bourse de Milan :** + 8,96 %
● **Indice de la Bourse de Stockholm :** + 14,86 %
● **Indice de la Bourse de Vienne :** – 5,57 %

ASIE
● **Indice Nikkei** de la Bourse de Tokyo : – 11,27 %
● **Indice Hangseng** de la Bourse de Hongkong : – 10,27 %
● **Indice composite de la Bourse de Séoul :** – 26,01 %
● **Indice STI** de la Bourse de Singapour : – 23,07 %

Le juge retarde son verdict concernant le démantèlement de Microsoft

LE GÉANT des logiciels, Microsoft, a réussi à marquer un point dans la guerre juridique et psychologique qui l'oppose au gouvernement fédéral. Le juge Jackson, qui instruit le procès, a décidé, jeudi 1er juin, de reporter d'une semaine le verdict final. L'action Microsoft, qui a perdu près de la moitié de sa valeur depuis le début de l'année, a symboliquement repris quelques couleurs le même jour, en gagnant 3,2 %.

Tout le monde s'attendait à une sentence de démantèlement du groupe vendredi. Mais les derniers commentaires de Microsoft, qui a qualifié les propositions du gouvernement de *« vagues, ambiguës et défiant l'entendement »*, ont fait mouche. Le gouvernement américain a préféré demander quelques jours supplémentaires pour répliquer point par point. Le juge Jackson a donc donné jusqu'à lundi matin au gouvernement fédéral et aux dix-sept Etats plaignants pour lui transmettre de nouvelles remarques, et Microsoft aura ensuite jusqu'au mercredi 7 juin pour, à son tour, adresser au juge Thomas Jackson ses commentaires.

Au-delà de la leçon d'orthographe professée par les avocats de Microsoft – la dernière version des commentaires du gouvernement était truffée de fautes –, le ministère de la justice a reconnu qu'il *« pourrait accepter certaines des remarques de Microsoft sans remettre en cause le remède proposé* [le démantèlement] ». Le service anti-trust du gouvernement américain serait prêt à allonger le délai accordé à Microsoft pour démanteler le groupe. Le gouvernement proposait quatre mois, Microsoft en demande douze. Mais le gouvernement maintiendra sa demande de scission du groupe en deux sociétés : l'une continuerait à développer et vendre le système d'exploitation Windows, l'autre s'occuperait des logiciels (Office, Exchange, Explorer) et des services Internet.

CONTRE LA MONTRE

Ce report de quelques jours traduit une légère modification du rapport de forces en faveur de Microsoft. Depuis plusieurs semaines, le débat d'experts met en lumière les effets pervers de l'éclatement de l'entreprise en deux entités. Il est probable que les meilleurs éléments de Microsoft choisiront la société de logiciels, promise au plus brillant avenir puisqu'elle pourra développer des applications pour tous les environnements informatiques.

A l'inverse, la société Windows sera largement contrainte dans son développement. Elle devra probablement obtenir l'accord du juge à chaque fois qu'elle envisagera d'intégrer de nouvelles fonctions à Windows. Et la prédominance de Windows, acquise sur les ordinateurs personnels, est loin d'être assurée sur les serveurs, véritables moteurs de la nouvelle économie. Des systèmes d'exploitation comme Linux, Solaris et bientôt Monterey (développé par les constructeurs d'ordinateurs pour la nouvelle puce Itanium d'Intel) fragilisent la position de Windows. D'autres redoutent que la fin de l'intégration du système d'exploitation et des logiciels ne renchérissent le coût de l'informatique. Microsoft a présenté une liste de témoignages de ses grands clients comme Compaq ou le studio de production Dreamworks, s'alarmant d'une séparation du groupe en deux qui rendrait les relations commerciales moins avantageuses.

Pour Microsoft, ce changement d'environnement est capital. Non seulement il lui permet de jouer la montre contre le gouvernement et le juge Jackson, pressés de terminer le procès avant l'élection présidentielle de novembre. Mais il pourrait permettre à Microsoft de convaincre plus facilement le juge d'appel ou la Cour suprême de l'évolution rapide de l'industrie informatique. Le fabricant de logiciels ne cesse de répéter que ce procès est celui des années 90 et que l'environnement concurrentiel a été considérablement modifié, avec l'émergence de Linux, le rachat de Netscape et de TimeWarner par AOL et l'explosion d'Internet.

Bill Gates, qui a voulu endosser le rôle d'« ingénieur en chef » pour réinventer l'entreprise qu'il a créée il y a vingt ans, a reporté la conférence de presse mondiale prévue jeudi 1er juin, à Seattle, au cours de laquelle il devait annoncer sa nouvelle stratégie Internet. Il a préféré ne pas fanfaronner à la veille de la décision du juge.

Christophe Jakubyszyn

Les grandes banques japonaises renouent avec les profits

Les ventes d'actions représentent l'essentiel des bénéfices

TOKYO
correspondance

Les seize plus gandes banques japonaises (les neuf banques commerciales, la banque de crédit à long terme Industrial Bank of Japan et les six banques de fiducie) ont renoué avec les bénéfices pour l'année fiscale 1999-2000. En raison des faillites en chaîne de plusieurs débiteurs, elles ont dû augmenter les provisions affectées à l'apurement de leurs mauvaises créances et ont pu le faire en procédant à des liquidations massives de participations. Le retour aux bénéfices des grandes banques japonaises tranche en tout cas avec les pertes de l'exercice précédent.

INTÉRÊTS NULS ET FONDS PUBLICS

La Dai-Ichi Kangyo a ainsi annoncé un profit net de 70,85 milliards de yens (708 millions d'euros) contre 445 milliards de yens (1,4 milliard d'euros) de pertes en 98. La Fuji Bank affiche 52,83 milliards de yens (528 millions d'euros) de bénéfices nets contre 422 milliards de yens (4,2 milliards d'euros) de pertes l'année précédente. Seule la banque de fiducie Nippon Trust est dans le rouge. Côté mauvaises créances, les provisions totales en 1999 ont atteint 4,5 trillions de yens (45 milliards d'euros), moitié moins que l'an dernier, mais trois fois plus qu'initialement prévu.

Toujours avantagées par la politique de taux d'intérêts nuls, recapitalisées par des injections massives de fonds publics et gâtées par la hausse record de l'indice Nikkei, les grandes banques ont été toutefois rattrapées par les difficultés d'un nombre croissant de débiteurs, mis à mal par la persistance de la récession et la déprime continue des prix de l'immobilier. Les cas les plus récents laissent présager aux analystes un environnement encore plus tumultueux pour l'année en cours : la faillite en avril de Daiichi Mutual Fire and Marine puis, en mai, celle de la société de crédit à la consommation Life, suivie de celle de la chaîne d'hôtels Dai-Ichi, et les abandons de créances massifs sollicités au début du mois par les grands magasins Sogo et l'entreprise de construction Hazuma sont loin de clore une liste qui a toute les chances de s'allonger.

La hausse record de l'indice Nikkei en 1999 (+ 50 %) a permis aux banques de réaliser des plus-values considérables évaluées à 34 milliards d'euros, soit davantage que leurs revenus bancaires. Les banques Tokyo-Mitsubishi, Sumitomo et Sanwa ont ainsi cédé chacune pour plus de 100 milliards de yens (1 milliard d'euro) de participations. Sans cette manne, notent les analystes, la plupart des seize grandes banques auraient terminé l'année dans le rouge, malgré une hausse de 17 % de leur produit bancaire par rapport à 1998.

Pour l'exercice 2000, les banques ont annoncé qu'elles continueraient à se délester de leurs participations. L'exercice en cours impose toutefois de nouvelles règles de comptabilité, puisque les banques devront désormais comptabiliser la valeur latente de leurs portefeuilles d'actions, ce à quoi elles n'étaient pas tenues jusqu'alors.

Les perspectives encore incertaines de reprise réelle de l'économie nippone et les dégâts attendus dans les secteurs sous perfusion que sont la grande distribution et la construction, auxquels les banques sont très exposées, font peser un certain nombre d'inconnues sur le secteur bancaire.

INTERROGATIONS

« La résurrection du système financier japonais progresse, mais la fiabilité et la compétitivité des banques prises individuellement fait toujours l'objet d'interrogations », notait le quotidien économique *Nikkei* dans un éditorial récent. Certes, l'année 1999 aura permis une concentration spectaculaire du secteur : d'ici avril 2001, c'est-à-dire la fin de l'exercice en cours (l'année fiscale au Japon court du 1er avril au 31 mars), onze des seize grandes banques ne formeront plus que quatre grands groupes.

Malgré les gains attendus en productivité, les observateurs s'interrogent sur la capacité des banques nippones à renouer avec une profitablité soutenue de leurs activités bancaires, notamment dans une perspective, à terme, de remontée des taux japonais.

Brice Pedroletti

Le gouvernement veut privatiser Air India pour tenter de stopper son déclin

Un groupe étranger pourra prendre les commandes avec 26 % du capital

Air India, la compagnie internationale de l'Inde, devrait être la première grande entreprise publique du pays à être privatisée. Jadis réputée pour son service, Air India est en état de dépérissement avancé. Si la compagnie n'est pas franchement une bonne affaire, compte tenu de son état, le grand nombre de créneaux horaires qu'elle possède sans les exploiter devrait intéresser d'éventuels partenaires étrangers.

NEW DELHI
de notre correspondante en Asie du Sud

Symbole de l'ancienne excellence d'Air India, le maharajah du logo de la compagnie publique a depuis longtemps perdu son aura. Après de multiples tergiversations, le comité ministériel pour le désinvestissement a décidé, vendredi 26 mai, de mettre sur le marché 60 % du capital de l'entreprise en totale perte de vitesse, pour tenter de la relancer. 40 % des parts iront à un partenaire stratégique qui, à hauteur d'un maximum de 26 %, pourra être une compagnie aérienne étrangère, 14 % devant revenir à un partenaire indien. La décision de permettre l'entrée d'une compagnie étrangère dans le capital d'Air India rompt de façon significative avec le passé, ces mêmes compagnies n'étant pas autorisées à pénétrer dans le capital des compagnies privées intérieures indiennes. Les autres 20 % à vendre seront proposés, pour la moitié, aux institutions financières indiennes et pour l'autre sous forme de stock-options aux employés de la compagnie.

Ministre chargé des privatisations, M. Arun Jaitley avait bataillé pour obtenir que le partenaire étranger détienne 26 %, au lieu des 25 % habituels, disposant ainsi d'une minorité de blocage au conseil d'administration. Le projet prévoit en effet que la gestion de la compagnie reviendra au partenaire stratégique. Devançant les critiques face à la première privatisation d'une compagnie hautement symbolique, M. Jaitley a précisé qu'ainsi 74 % du capital d'Air India resterait indien.

En l'état actuel, Air India n'est pas une bonne affaire. Les pertes accumulées en cinq ans s'élèvent à plus de 1,5 milliard de francs. La moyenne d'âge des vingt-trois avions encore opérationnels (Air France en possède deux cent vingt-trois) est de quinze ans, et plus d'un tiers des appareils a plus de vingt ans. Le ratio du nombre d'employés par appareil (750) est l'un des plus élevés du monde, et ceux-ci coûtent en moyenne à la compagnie plus de 80 000 francs par an, l'un des chiffres les plus élevés dans le secteur public. En dix ans, la compagnie indienne a supprimé treize destinations pour se concentrer sur les routes rentables du Golfe, pour lesquelles toutefois ses appareils, des gros porteurs 747/400, ne sont pas adaptés, couvrant des distances trop courtes qui soumettent ces avions à trop d'atterrissages et d'immobilisation au sol par rapport à leur temps de vol. Alors qu'en 1980 Air India assurait 48 % du trafic global des passagers à partir de l'Inde, elle n'en assure plus aujourd'hui que 21 %.

> La compagnie aérienne n'assure plus que 21 % du trafic des passagers à partir de l'Inde

La dégradation d'Air India est pour beaucoup la conséquence d'une gestion gouvernementale dominée par des considérations politiques et d'autant plus chaotique que, depuis 1996, les gouvernements se sont succédé en Inde avec chacun des idées différentes sur la compagnie, ainsi privée d'une direction professionnelle. Incapable de s'adapter aux déréglementations du transport aérien et de répondre aux réductions de tarifs proposées par les compagnies étrangères, Air India a commencé à perdre pied, alors même que pour tenter de remédier aux performances désastreuses de ses services (45 % des vols en retard, 40 % des repas destinés aux passagers détournés) la compagnie offrait en 1994 à certains de ses employés des primes de plus de 15 000 francs pour les encourager à travailler.

La note des salaires a ainsi doublé de l'exercice 1994-1995 à celui de 1999-2000. L'achat, dans cette même période, de six Boeing 747/400, payables en cinq ans, grevait encore le budget, et le coup de grâce était porté avec l'autorisation donnée à la compagnie intérieure Indian Airlines de desservir le Golfe. L'idée était alors d'empêcher les compagnies étrangères de pénétrer à partir de l'Inde le marché du Golfe, où travaillent des millions d'Indiens, mais a abouti en fait à une concurrence sauvage entre les deux compagnies indiennes.

Reste que ce qui est en jeu aujourd'hui sont les droits de voler dont dispose Air India pour quatre-vingt-seize destinations – alors qu'elle n'en assure que dix-neuf –, quinze autres routes étant desservies par des opérations communes *(code-sharing)* avec d'autres compagnies. Le marché qui attire le plus les éventuels investisseurs étrangers est la desserte directe Inde-Etats-Unis, qui n'existe pas encore alors que les échanges se multiplient entre les deux pays, en particulier dans les milieux d'affaires. *« Un accord entre l'Inde et les Etats-Unis pour une ligne directe serait un problème pour les Européens, qui se battent aujourd'hui pour vendre leur hub à Londres, Paris, Francfort, Amsterdam »*, commente un économiste. La plupart des compagnies européennes desservent quotidiennement l'Inde avec un œil sur les correspondances vers les Etats-Unis.

La route de la privatisation d'Air India risque pourtant d'être longue et le gouvernement n'a pour l'instant annoncé aucun calendrier précis. Une banque d'investissement devrait être choisie pour évaluer la compagnie et son prix d'achat. Reste aussi à voir quel plan peut être mis au point pour dégraisser des effectifs en surnombre, alors que les lois du travail en Inde sont très contraignantes, en particulier pour les compagnies publiques. Dans la mesure où tout est à reprendre à zéro, les investisseurs potentiels chercheront sans doute à acquérir le maximum de garanties du gouvernement et l'opération pourrait prendre du temps. Plusieurs compagnies européennes et Singapour International Airlines seraient intéressées, bien que cette dernière ait déclaré qu'elle ne se mettrait pas sur les rangs à moins de 40 % des parts. L'articulation entre les partenaires étrangers et indiens reste effectivement un problème.

La privatisation d'Air India est toutefois un juste retour des choses puisque la compagnie nationale, fondée par le grand industriel J. R. D. Tata – qui en resta président jusqu'en 1978 –, avait été nationalisée en 1952.

Air India était alors reconnue comme une compagnie extrêmement performante, J. R. D. Tata s'étant même entendu dire à Amsterdam que les gens réglaient leurs montres sur les atterrissages et décollages d'Air India.

Françoise Chipaux

Alcan relève son offre pour emporter Algroup

DEUX MOIS APRÈS l'échec de la fusion à trois avec Pechiney, Alcan et Algroup ont annoncé, jeudi 1er juin, une nouvelle alliance. Pour emporter le fabricant suisse d'aluminium et d'emballage, le groupe canadien a accepté de relever son offre de 5 % à 4,7 milliards de dollars (5,16 milliards d'euros), dont une partie payable en espèces, alors que la première offre ne devait être réalisée que par échange de titres. Alcan était obligé de relever son offre s'il voulait emporter Algroup.

Depuis l'échec de la fusion à trois, Martin Ebner, principal actionnaire du suisse, exigeait une révision des termes du rachat sous peine de tout rompre.

Exclu de l'alliance, Pechiney regardait le dossier et étudiait les possibilités de surenchérir. Alcan, qui ne pouvait essuyer un deuxième échec, a fini par accepter les conditions de Martin Ebner. Les sociétés de ce dernier, BZ Holdings et ses filiales, se sont engagées à apporter irrévocablement à l'offre les 34 % d'Algroup qu'elles détiennent. *« Techniquement, Pechiney aurait la possibilité de surenchérir, mais il ne pourrait recueillir que 66 % du capital, compte tenu de l'engagement des principaux actionnaires d'Algroup »*, a relevé le président d'Alcan, Jacques Bougie, lors de la présentation. L'opération devrait être engagée au cours du troisième trimestre.

Baan racheté par le britannique Invensys

BAAN, L'ÉDITEUR NÉERLANDAIS de logiciels de gestion, a enfin retrouvé un repreneur, après cinq mois de recherche intensives. Le groupe britannique Invensys, spécialisé dans le contrôle industriel, a mis 762 millions d'euros sur la table pour le racheter. Le groupe néerlandais s'était hissé en 1998, à coups d'acquisitions, au deuxième rang européen des logiciels de gestion d'entreprise, derrière l'allemand SAP. Mais en raison du brutal retournement du marché, à l'approche du passage à l'an 2000 et de l'émergence du commerce électronique, Baan a plongé dans le rouge. Après sept trimestres consécutifs de pertes, le groupe était exsangue. Son cours de Bourse, qui avait culminé à près de 46 euros en 1998, ne vaut plus que 2,85 euros aujourd'hui.

Pour l'acquéreur, Baan présente l'intérêt d'avoir une large base installée de clients, parmi lesquels se trouve le constructeur aéronautique Boeing. Invensys devrait donc en profiter pour vendre ses produits aux clients de Baan. Auparavant, le groupe britannique devra restructurer Baan : il prévoit de supprimer 1 000 postes sur 43 000 afin de réduire les coûts de structure. Avec ce traitement de choc, Invensys espère que Baan redeviendra bénéficiaire d'ici à douze mois. En raison de provisions exceptionnelles, Invensys lui-même devrait être en déficit sur l'exercice 2000.

NOMINATIONS

Deloitte & Touche modifie les structures de sa filiale française

PHILIPPE VASSOR, 47 ans, Sup de co Paris, a été élu président du directoire du cabinet d'audit et de conseil Deloitte & Touche en remplacement de Jacques Manardo jusqu'alors PDG et aujourd'hui président du conseil de surveillance. Philippe Vassor est un homme du sérail qui a effectué la totalité de sa carrière au sein du cabinet français. Entré chez Deloitte en 1975, il est associé depuis 1981.

Deloitte & Touche France est au fil des ans devenue l'une des filiales les plus importantes du groupe avec 3 000 collaborateurs dont 225 associés et 60 bureaux en France et a réalisé un chiffre d'affaires de 2 milliards de francs (300 millions d'euros) en 1999.

■ **MEESCHAERT ROUSSELLE :** Philippe Brossard, 39 ans, normalien et agrégé en sciences sociales, a rejoint la société de Bourse Meeschaert Rousselle comme directeur de la recherche. Il était précédemment chef économiste chez ABN Amro France depuis 1995.

■ **NESTLÉ :** Lars Olofsson (48 ans), président-directeur général de Nestlé France depuis 1997, prendra en charge, courant 2001, la direction de la zone Europe. Entré à Nestlé Suède en 1976, il était devenu directeur général de France Glaces Findus en 1992 avant de prendre la direction de la filiale française. Il sera remplacé à ce poste par Andreas Schlaepfer (52 ans), jusqu'à présent responsable du marché russe.

■ **BARCLAYS :** Arnault de Torquat, actuellement président de Salomon Smith Barney France, rejoint la banque britannique Barclays comme *« directeur mondial de la couverture des institutions financières »,* à compter du 3 juillet. M. de Torquat dirigeait la branche française de Salomon Smith Barney depuis quatre ans. Il avait auparavant travaillé à Londres pour Bankers Trust et Citibank.

■ **BHV :** Jacques Calvet, 68 ans, licence de droit, IEP Paris, DESS de sciences économiques, ENA devient président du conseil de surveillance du BHV en remplacement de Jean-Pierre Boulot, démissionnaire.

■ **DEXIA :** Bernard-Franck Guidoni-Tarissi, 43 ans, IEP Paris, a été nommé directeur des ressources humaines du groupe. De 1992 à 1999, il était DRH du Crédit local de France.

■ **FNAIM :** Philippe Audras, 59 ans, ESC Lyon, a été réélu pour trois ans à la présidence de la Fédération nationale de l'immobilier.

■ **SUEZ LYONNAISE DES EAUX :** Nicolas Tissot, 33 ans, HEC, ENA, a été nommé directeur du contrôle de Gestion Groupe, au sein de la direction du plan, du contrôle et des comptabilités.

Cette rubrique est hebdomadaire. Merci d'envoyer vos informations à Martine Picouet. Fax : 01-42-17-21-67.

Valeo

Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 25 mai 2000

1986-2000 : 14 ans de croissance rentable avec Noël Goutard

Nomination d'André Navarri comme Président Directeur Général

Le Conseil d'Administration de Valeo, réuni à l'issue de l'Assemblée Générale, a procédé à l'élection d'André Navarri comme nouveau Président Directeur Général du Groupe, en remplacement de Noël Goutard.

Exercice 1999

Le chiffre d'affaires consolidé a progressé de 28 % pour s'établir à 7 717 millions d'euros. Le résultat net est en hausse de 117 % à 563 millions d'euros. Ce résultat intègre la plus-value réalisée lors de la cession de la participation dans LuK pour un montant de 897 millions d'euros et des dotations aux provisions pour 430 millions d'euros.
Au 31 décembre 1999, les capitaux propres s'élevaient à 2,65 milliards d'euros. Les provisions étaient de 1,4 milliard d'euros, en hausse de 70 %. Le Groupe était en situation de trésorerie nette à 464 millions d'euros.
1999 a été une année de fort développement pour le Groupe où les bases commerciales, technologiques et internationales de la stratégie de croissance rentable ont été considérablement renforcées.
L'année a été marquée par une activité intense à travers le monde : l'intégration des activités Electrical Systems ; l'expansion en Asie avec l'acquisition de Mando en Corée et la signature de deux protocoles d'accord avec des équipementiers japonais, Unisia Jecs et Zexel ; le redéploiement en Amérique du Sud ; le renforcement de sa présence en Europe Centrale et en Amérique du Nord avec de nouveaux investissements ; le lancement de "l'entreprise connectée" pour exploiter les opportunités offertes par les nouvelles technologies ; le renforcement de la structure financière avec la cession de LuK.

Dividende

Le dividende, au titre de l'exercice 1999, a été fixé à 1,5 euro hors avoir fiscal et de 2,25 euros avoir fiscal compris. Il est en hausse de 50 % par rapport à 1998.
Le dividende est payable à partir du 12 juillet 2000.

2000

Premier trimestre 2000
Le Groupe a publié le 12 avril ses résultats pour le premier trimestre 2000. Le chiffre d'affaires progresse de 17 % à 2 221 millions d'euros. Le résultat d'exploitation augmente de 37 % à 144 millions d'euros. Il représente 6,5 % des ventes, à comparer à 5,5 % au premier trimestre 1999.
Le résultat net s'élève à 82 millions d'euros, en augmentation de 21 %.

Asie
Le Groupe poursuit sa stratégie de développement en Asie et plus particulièrement au Japon.
La joint-venture constituée avec Unisia Jecs dans le domaine des transmissions et détenue à 66 % par Valeo est consolidée dans les comptes du Groupe à partir du 1er avril 2000.
Valeo a annoncé le 17 avril une alliance technique et commerciale avec Ichikoh Industries dans le domaine de l'éclairage signalisation et une prise de participation de 20 % dans la société. Le chiffre d'affaires combiné de Valeo et Ichikoh en éclairage s'élève à 2 milliards d'euros.

Renforcement dans les systèmes électriques / électroniques
Valeo a conclu le 2 mai un accord avec la SNECMA en vue d'acquérir Sylea et d'autres activités automobile du Groupe Labinal. Cet ensemble a réalisé en 1999 un chiffre d'affaires de 1,4 milliard d'euros. Valeo se renforcerait ainsi dans les systèmes électriques / électroniques.

Nouvelles technologies
Le fonds d'investissement de Valeo, doté d'un capital de 100 millions d'euros, a annoncé le 25 avril son premier projet d'investissement dans la société Parrot. Celle-ci est spécialisée dans l'électronique de la reconnaissance vocale appliquée à la téléphonie mobile dans les véhicules de tourisme.

e-business
D'autres initiatives dans l'e-business sont en cours, notamment dans le domaine des Achats et de la R&D, ainsi que dans la constitution du groupe S6 avec cinq équipementiers américains.

Nomination du nouveau Président

André Navarri a été désigné comme nouvel administrateur par l'Assemblée Générale. Le Conseil d'Administration, qui s'est tenu à la suite de l'Assemblée, a nommé André Navarri Président Directeur Général, en remplacement de Noël Goutard. Celui-ci demeure administrateur de Valeo et Président du Comité Stratégique.
Noël Goutard a dressé un bilan de la période 1986-2000 durant laquelle il a exercé les fonctions de Président Directeur Général. Il a notamment rappelé que le chiffre d'affaires automobile de Valeo a été multiplié par plus de cinq, les capitaux propres et la capitalisation boursière par huit.
En résumant ses 14 ans à la présidence de Valeo, Noël Goutard a déclaré : *"Mon objectif était de créer une des grandes sociétés internationales de l'équipement automobile et d'atteindre un chiffre d'affaires rentable de 10 milliards d'euros. Avec nos récentes acquisitions, l'objectif est dépassé. Pour la satisfaction de nos clients et de nos actionnaires, nous avons mis en œuvre une stratégie de mondialisation et de haute technologie appuyée par des méthodes de gestion rigoureuses, notamment les 5 Axes. La transformation constante de l'industrie automobile, ses énormes défis et enjeux m'ont toujours passionné. Valeo a réussi en évitant les écueils et en optimisant les opportunités. Je sais qu'avec André Navarri comme Président, le Groupe continuera sur sa lancée. Nous partageons les mêmes valeurs et la même confiance dans l'avenir du Groupe".*

Perspectives 2000-2001

L'environnement est favorable pour les grands équipementiers automobile. Ceux-ci bénéficient d'une conjoncture automobile porteuse, du mouvement de consolidation et de mondialisation de l'industrie automobile et de la diffusion de l'économie numérique.
Commentant sa nomination, André Navarri a dit : *"Je suis particulièrement fier de succéder à Noël Goutard. Je remercie l'Assemblée Générale et le Conseil d'Administration de leur confiance. Valeo dispose d'atouts considérables pour tirer parti de cet environnement porteur : une base de clientèle très diversifiée, une mondialisation bien engagée, une excellence opérationnelle, des initiatives dans l'économie numérique et la solidité de sa structure financière. J'entends poursuivre et amplifier l'action de mon prédécesseur pour la satisfaction de nos clients et dans l'intérêt de nos actionnaires".*

Photos : Philippe GONTIER / Richard DUMAS

> Informations actionnaires

43, rue de Bayen - 75017 Paris

valeo.com

N° Vert 0 800 81 40 45

Le Vatican réclame une éthique de l'information

A l'occasion du « Jubilé des journalistes », le conseil pontifical des moyens de communication sociale publie un document sévère sur les dérives des médias. Il estime que « la liberté d'expression ne doit pas être une norme absolue »

S'IL EST UN SUJET sur lequel l'Eglise catholique est volontiers prolixe, c'est celui de la communication. Comme si elle avait à se faire pardonner ses imprécations du XIXe siècle – dans le *Syllabus* de Pie IX en 1864 – contre la liberté de la presse, qualifiée de *« la plus funeste et la plus exécrable »* et d'agent de *« corruption morale et spirituelle »* ! Depuis un siècle, l'Eglise a traité les médias de manière le plus souvent défensive, voire moralisatrice, inspirée par une volonté de rectifier son image ou de mieux communiquer son message. A l'occasion de l'an 2000 et du « Jubilé des journalistes », dimanche 4 juin à Rome, c'est à une réflexion sur l'éthique de la communication que le Vatican invite les médias, sous la forme d'un document du conseil pontifical des moyens de communication, présidé par un évêque américain, Mgr John Foley.

Ses auteurs entendent proposer une approche *« fondamentalement positive et encourageante »* des nouveaux médias audiovisuels ou électroniques. Ils se défendent de vouloir jouer les donneurs de leçons. En réalité, leur document constitue l'analyse la plus serrée qu'on ait lue depuis longtemps sur les dérives observées dans l'univers médiatique. Si le ton n'est plus à la stigmatisation comme au XIXe siècle, il décrit par le menu les processus d'*« aliénation »*, de *« marginalisation »*, d'*« isolement »* des groupes et des personnes, d'excitation des polémiques et des passions. Principaux griefs : les médias présentent *« ce qui est bas et dégradant sous une lumière fascinante »*. Ils ignorent ou minorent *« ce qui élève et ennoblit »*, diffusent de fausses informations ou désinforment l'opinion, promeuvent *« la vulgarité et la banalité »*.

LOGIQUE COMMERCIALE

Ce document entend rompre, d'abord, avec quelques idées toutes faites. Il ne croit pas que les journalistes se contentent de *« faire simplement leur travail »*, de *« rapporter les choses comme elles sont »*. Une logique *« sélective »* est à l'œuvre qui les conduit à écarter volontairement certains faits, certaines injustices et *« souffrances humaines »*, au profit d'une logique purement commerciale, dictée par les courbes de diffusion, les études de marché et tous les Audimat possibles. C'est une logique qui privilégie les mêmes modèles de consommation et les mêmes valeurs de groupes et de pays les plus riches, au détriment de groupes et cultures minoritaires et défavorisées.

L'autre erreur consiste à affirmer que *« la superficialité »*, le *« mauvais goût »*, la *« vulgarité »* des médias ne sont que le reflet des goûts du public. C'est l'inverse qui est vrai, affirme le Vatican. Ce sont les médias *« qui influencent les goûts populaires »* et contribuent à leur *« dégradation »*.

On est ici au cœur de la critique du système *« néolibéral »* – la cible favorite de Jean Paul II depuis la chute du communisme – qui considère le profit et les lois du marché comme des *« paramètres absolus »* et qui pervertit le fonctionnement des médias : *« Les moyens de communication qui devraient profiter à tous sont exploités au profit de quelques-uns. »* L'enjeu en est l'avenir de la démocratie, écrit le document de Rome, qui ne sera ni garantie ni transparente tant que les médias resteront *« instrumentalisés »* par *« des hommes politiques sans scrupules qui les utilisent à des fins démagogiques et trompeuses »*. Tant que *« la propagande et le mensonge serviront à soutenir des politiques injustes et des régimes d'oppression »*. Tant que *« les dirigeants politiques manipuleront l'opinion publique au lieu d'encourager une participation informée au processus politique »*.

Le verdict est aussi abrupt et péremptoire : *« La liberté d'expression ne doit pas être considérée comme une norme absolue, incontournable. Il existe des cas évidents – la diffamation, la calomnie, les messages incitant à la haine et au conflit, les formes d'obscénité et de pornographie, la description morbide de la violence – où il n'existe aucun droit à communiquer. »* Ce texte condamne aussi toutes les politiques de communication qui *« dressent un groupe contre un autre »*, au nom du conflit entre des classes, du nationalisme exacerbé, de la suprématie raciale ou de la purification ethnique. Et se dit inquiet par le développement d'Internet : *« Perte de la valeur intrinsèque des données de l'information ; uniformité indifférenciée des messages réduits à une pure information ; manque de rétroaction responsable et affaiblissement des relations interpersonnelles. »*

Les seuls principes qui valent, souligne ce document du Vatican, sont ceux de la vérité, de la justice, du respect de la vie privée et ils doivent faire l'objet de compromis permanents. Les messages, le fonctionnement, les ressources des médias ne sont pas l'affaire des seuls financiers. Ils doivent être débattus en permanence par tous les partenaires de la communication. Vœux pieux ? La défense d'une éthique des médias passe d'abord par la création de codes de déontologie élaborés dans toutes les rédactions. Elle passe surtout par d'autres logiques : vacciné contre les expériences bureaucratiques, le Vatican ne préconise pas un contrôle renforcé de l'Etat sur les médias, mais *« une plus ample réglementation, conforme aux normes du service public, ainsi qu'une responsabilité publique plus grande »*. Il réclame que les facteurs économiques ne soient plus les seuls à déterminer *« le contenu et les politiques des médias »*.

Autrement dit, conclut ce texte sévère, parfois violent, mais stimulant, il faut casser la logique du marché, des Audimat, des courbes d'audience. Eviter la politique des *« niches »* qui cherche à atteindre des groupes toujours plus restreints, sélectionnés selon des critères exclusivement économiques et des modes de consommation. Revenir à un idéal de communication comme *« forum »* en vue d'échanger des informations et des idées, de rapprocher des groupes et des individus, de promouvoir la solidarité et la paix. Susciter, enfin, dans tous les publics, une éducation approfondie à l'usage critique et fécond des médias.

Henri Tincq

Dix mille journalistes à Rome

Venus de tous les continents, des milliers de journalistes chrétiens participent autour du pape, du jeudi 1er au dimanche 4 juin à Rome, au Jubilé convoqué pour l'an 2000. A cette occasion, le père Stanislas Lalanne, porte-parole de l'épiscopat français, rend hommage aux trente-six journalistes morts, en 1999, dans l'exercice de leur métier *« du fait de conflits armés ou pour délit d'opinion »*. Dans son éditorial du SNOP (bulletin de la conférence des évêques), il se réjouit de côtoyer des journalistes *« passionnés par la recherche de la vérité et l'exactitude des informations »*. *« Ils ont conscience de leurs devoirs et de leurs responsabilités,* ajoute-t-il. *Ils résistent aux pressions des pouvoirs économiques* (...). *Les critiques qui leur sont faites ne sont-elles pas celles d'une société qui refuse que ses propres défauts soient mis au grand jour ? »*

DÉPÊCHES

■ **MULTIMÉDIA : Internet a modifié la façon de s'informer de 91 % des internautes**, selon un sondage Ipsos/*Le Figaro Magazine*. 31 % d'entre eux affirment lire moins la presse écrite mais 12 % consultent au contraire davantage de journaux et magazines papier depuis qu'ils surfent. 49 % déclarent regarder moins souvent la télévision mais la même proportion (49 %) affirme que cela n'a rien changé.

■ **AUDIOVISUEL : le président de France Télévision, qui regroupera, après l'adoption définitive de la loi sur l'audiovisuel,** France 2, France 3 et La Cinquième, devrait être nommé fin juillet ou fin août, a déclaré Marc Tessier, actuel président de France Télévision, dans un entretien à la radio BFM qui doit être diffusé samedi 3 juin. M. Tessier, qui devrait être reconduit dans ses fonctions, chiffre à *« 1,2 à 1,5 milliard »* de francs le coût du numérique hertzien pour son groupe. Il précise que le gouvernement n'a pris aucune décision sur ce financement.

■ **Rupert Murdoch, président de News Corp, a proposé à Vivendi de prendre 10 % à 12 % de Platco,** sa future plate-forme de télévision numérique internationale, selon le quotidien *Financial Times*. En échange de ses 24,7 % dans le bouquet de télévision payante britannique BSkyB, Vivendi deviendrait le deuxième actionnaire, derrière News Corp, de cette plate-forme qui doit regrouper BSkyB, les bouquets asiatique Star TV, latino-américain Sky Latin America et australien Foxtel. La valorisation de Platco est estimée entre 35 à 50 milliards de dollars. M. Murdoch, dont les rapports avec le président de Vivendi Jean-Marie Messier ont souvent été tendus, a également proposé au groupe français un siège au conseil d'administration de Platco.

Le groupe Expansion veut renforcer son implantation sur Internet

LES RUMEURS DE CESSION se seraient estompées à la suite de discussions qui n'ont pas abouti. Damien Dufour considère que le groupe Expansion, dont il est le président, est désormais fermement arrimé à Havas (Vivendi). Avec ses cinq titres (*L'Expansion, La Vie financière, L'Entreprise, Solo,* et *Courrier international*), il envisage, pour l'année 2000, des perspectives de rapprochement avec la maison-mère, notamment par le biais d'Internet, et esquisse des projets de croissance internationale.

Un nouveau départ pour « L'Entreprise »

Créé en 1985, le mensuel *L'Entreprise* avait assuré son succès en proposant des recettes de gestion et de marketing aux responsables des petites et moyennes entreprises pour les aider à surmonter la crise. Ayant atteint en 1998 jusqu'à 110 000 exemplaires, il a subi de plein fouet le contrecoup du retournement de tendance et l'intrusion de la nouvelle économie, à l'origine de sa baisse de diffusion (94 400 exemplaires en 1999). Cette diminution s'expliquerait aussi par le succès de *Solo,* trimestriel du groupe (50 000 exemplaires), destiné aux micro-entreprises.

Pour redresser la barre et tenter de regagner 10 000 exemplaires, la nouvelle formule de *L'Entreprise*, mise en vente depuis le 30 mai, prend en compte les nouvelles réalités des entreprises confrontées à un environnement économique en mutation, à l'émergence du « modèle » des start-up et à l'intrusion du commerce électronique... Pour cette relance, le mensuel (20 francs) est assorti d'un supplément sur la netéconomie vue par les journaux américains, réalisé par *Courrier international.*

A l'occasion de la relance du mensuel *L'Entreprise (lire ci-dessus),* M. Dufour a annoncé la création, le 15 juillet, d'un portail financier destiné au grand public. Regroupant les sites actuels de *La Vie financière* (lvf.com) et 18 h.com, lettre d'information en continu de *L'Expansion*, ce nouveau service, square-finances, proposera, outre l'actualité boursière, des sujets sur les investissements financiers.

Dans l'esprit de son président, le rassemblement des forces du groupe Expansion sur la Toile a pour vocation d'accompagner, pour les alimenter, les projets de Vivendi dans la téléphonie mobile après l'alliance conclue avec le britannique Vodafone Airtouch. Comme l'a annoncé récemment Jean-Marie Messier, président de Vivendi, les deux géants ont prévu de lancer, dès le 19 juin, Vizzavi, un nouveau système d'accès à Internet par le téléphone mobile, la télévision et l'ordinateur.

SORTIR DES FRONTIÈRES

Dans l'immédiat toutefois, Vivendi, *via* ses filiales SFR et Cegetel, reste lié, par contrat, avec *Les Echos* pour la fourniture d'informations boursières. Damien Dufour ne désespère pas que square-finances, le futur portail du groupe Expansion, puisse rapidement prendre le relais pour assurer un service qui sera proposé à 80 millions d'abonnés.

A la recherche de nouvelles formes de croissance, son groupe n'a toutefois pas été retenu par Havas pour le lancement, le 22 juin, d'un nouveau magazine spécialisé dans la netéconomie. S'adressant à un public spécialisé pour une diffusion d'environ 60 000 à 80 000 exemplaires, ce mensuel, baptisé *Newbiz,* a été confié au groupe Test et à *L'Express,* autres filiales d'Havas. *« Le groupe Expansion a choisi d'introduire la nouvelle économie dans tous ses titres. L'approche sera différente et complémentaire et je suis persuadé,* affirme M. Dufour, *que nos publics vont s'additionner. »*

En attendant, le groupe envisage de sortir des frontières nationales. Il réfléchit au lancement, en Allemagne et en Italie, d'une déclinaison du *Courrier international*, repris en 1996, dont le succès est croissant. En association avec des magazines spécialisés locaux, un équivalent de l'hebdomadaire *La Vie financière* serait en préparation en Italie et en Espagne.

Michel Delberghe

ACCOR

Compte rendu de l'Assemblée Générale du 30 mai 2000

A l'occasion de l'Assemblée Générale de ses Actionnaires, réunie le 30 mai 2000, Accor a réaffirmé sa **position de leader dans ses deux métiers**, l'Hôtellerie et les Services, ainsi que le **développement dynamique et durable** de ses activités. Les comptes 1999 ont de nouveaux confirmé la **croissance régulière et soutenue** du chiffre d'affaires et des résultats du Groupe.

L'Assemblée Générale a approuvé le versement d'un dividende de 0,90 € net (1,35 € avec avoir fiscal), **en hausse de 12,5 %**. Il sera réglé en espèces le 14 juin 2000.

Leader européen et groupe mondial dans l'univers du voyage et du tourisme

L'Hôtellerie Accor se distingue par quatre principaux atouts :
- sa présence mondiale : 3 340 hôtels dans 82 pays à fin avril 2000,
- son réseau intégré : Accor gère en direct 87 % de son parc hôtelier,
- sa couverture de tous les segments de marché, de l'économique au luxe, en affaires et dans les loisirs,
- la notoriété de ses marques.

Le développement du parc hôtelier de Accor va se poursuivre au rythme de 10 % par an en 2000 et 2001, avec une prépondérance pour l'Europe.

La tendance d'activité à fin avril 2000 est soutenue : en Europe, le revenu par chambre disponible (RevPar) est en hausse de 5,1 % pour l'hôtellerie milieu et haut de gamme et de 7 % pour l'économique ; aux Etats-Unis, le RevPar (en $) de l'hôtellerie économique est en progression de 3,7 %.

Les **Services Accor** aux entreprises et aux collectivités comprennent quatre grandes familles :
- tickets restaurant et alimentation,
- gestion de frais professionnels,
- motivation et événements,
- services à la personne et sociaux.

Chaque jour, 11 millions d'utilisateurs utilisent ces services dans 30 pays.
A fin avril 2000, le volume d'activité des services est en hausse de 13,3 % à change constant.

Les métiers de Accor, positionnés sur des marchés porteurs, vont être dynamisés par **Internet**. Accor.com, accorhotel.com et accorservices.com donnent désormais accès en ligne à l'univers Accor. Des premiers partenariats spécifiques ont été noués récemment : joint venture européenne avec Forte et Hilton, participation dans Go Voyages dans le loisir. D'autres alliances importantes sont en préparation. Internet va permettre de développer les ventes en diffusant mondialement des produits jusqu'à présent régionaux ou locaux ; les coûts vont également pouvoir être optimisés.

Lors de l'Assemblée Générale, Accor a annoncé le lancement du **Club des Actionnaires Accor,** afin de favoriser une participation plus étroite des actionnaires individuels à la vie de l'entreprise. La part de ceux-ci dans le capital de Accor est passée de 10 % en 1999 à 17 % en 2000.

Si vous n'avez pas pu assister à l'Assemblée Générale Accor du 30 mai 2000, retrouvez la vidéo sur Internet www.accor.com/finance

Service Relations Actionnaires 0811 01 02 03 (prix appel local)

FRANCE
Partenaire Officiel du Comité National Olympique et Sportif Français

TABLEAU DE BORD

AFFAIRES

INDUSTRIE

● **IMPERIAL TOBACCO CANADA : la filiale canadienne de British American Tobacco a annoncé,** jeudi 1er juin, la vente de Genstar, sa division d'actifs immobiliers aux Etats-Unis, au groupe américain Newland-IHP Ventures pour 335 millions de dollars canadiens (240 millions d'euros).

● **LUCENT : l'équipementier téléphonique américain a confirmé, jeudi, le rachat de la société israélienne Chromatis Networks** pour 4,5 milliards de dollars. Chromatis Networks est spécialisée dans les systèmes de réseaux optiques, une technologie sur laquelle Lucent a avoué connaître des difficultés.

● **SONY : le groupe japonais d'électronique grand public va investir 1 milliard de dollars** afin d'accroître la production de semiconducteurs pour sa PlayStation 2, qui rencontre un vif succès.

● **FORD : le groupe automobile américain entend réduire les coûts de production,** actuellement *« non compétitifs »*, de la marque britannique Land Rover qu'il vient de racheter à BMW pour 3 milliards d'euros, affirme Wolfgang Reitzle, président de la division luxe du groupe américain, dans le *Financial Times* du vendredi 2 juin.

● **PROCTER & GAMBLE : la compagnie américaine a annoncé, jeudi, un accord** pour porter sa participation dans la société de biotechnologie Regeneron Pharmaceuticals, spécialisée dans les maladies des os et des troubles musculaires, à 16 %. Dix-sept millions de dollars seront investis.

SERVICES

● **IBERIA : la compagnie aérienne espagnole a confirmé, vendredi, discuter d'un éventuel accord de partage de codes avec Air France.** Par ailleurs, l'offre publique de vente portant sur 54 % du capital de la compagnie espagnole se fera *« très probablement »* en octobre, a affirmé, jeudi 1er juin, le président du groupe.

● **AEROLINEAS ARGENTINAS : le transporteur aérien, contrôlé financièrement par l'Etat espagnol et géré par Iberia,** va connaître en 2000 une aggravation de ses pertes à 300 millions de dollars (321 millions d'euros) contre 240 millions en 1999, a indiqué jeudi Iberia.

● **DEUTSCHE BAHN : l'entreprise allemande pourrait être démantelée en cas d'échec du plan de redressement,** rapporte le quotidien *Süddeutsche Zeitung* de vendredi, citant un document interne.

● **TRANSPORT AÉRIEN : le secrétaire américain aux transports Rodney Slater a exprimé, jeudi, l'espoir que les Etats-Unis et la Grande-Bretagne** soient en mesure de conclure un accord dit de ciel ouvert d'ici à fin 2000. La prochaine session de négociations entre les deux pays doit débuter lundi 12 juin à Londres.

● **TELECOM ITALIA : l'opérateur téléphonique italien a investi 868 millions d'euros** pour prendre une participation de 30 % dans le portail Internet brésilien Globo.com. C'est le premier investissement international de Telecom Italia dans Internet.

● **BOO.COM : le site de vente en ligne, qui avait déposé son bilan le 18 mai, est repris par la société américaine Fashionmall.com,** un site spécialisé dans la mode. Le montant de la vente n'a pas été révélé.

FINANCE

● **BANQUE NATIONALE DE GRÈCE : le premier groupe bancaire grec va acquérir 90 % de la United Bulgarian Bank,** une privatisation organisée par la Banque européenne de reconstruction et de développement (BERD).

● **MERRILL LYNCH : la banque d'investissement américaine a refusé de commenter, jeudi, les rumeurs selon lesquelles le ministère des finances nippon** ne ferait plus appel à ses services pour intervenir sur le marché des changes, mais a indiqué qu'une enquête était menée sur ses activités à Tokyo par les autorités financières.

● **GAZ ET EAUX : la banque UBS Warburg, actionnaire (7,1 % du capital) de la holding du groupe Lazard,** a fait inscrire une résolution demandant de supprimer la décote de la société. Le conseil de Gaz et eaux appelle les autres actionnaires à voter contre ce projet lors de l'assemblée générale le 16 juin.

EUROPE

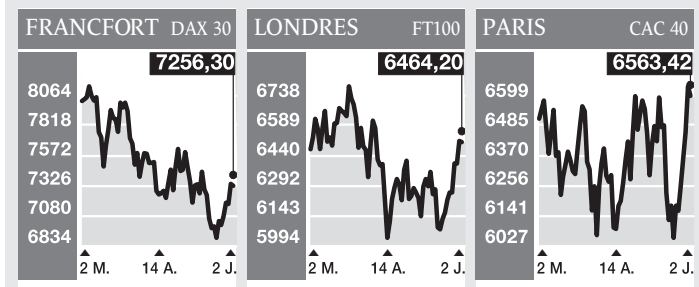

Europe 9 h 57	Indices sélection	cours 02/06	Var. % 01/06	Var. % 31/12
EUROPE	EURO STOXX 50	5304,74	0,56	8,16
EUROPE	STOXX 50	5028,35	0,51	6,03
EUROPE	EURO STOXX 324	435,65	0,40	4,67
EUROPE	STOXX 653	386,72	0,30	1,91
PARIS	CAC 40	6563,42	– 0,55	10,16
PARIS	MIDCAC	....	....	....
PARIS	SBF 120	4415,17	– 0,50	8,95
PARIS	SBF 250	....	....	....
PARIS	SECOND MARCHÉ	....	....	....
AMSTERDAM	AEX	662,93	1,13	– 1,26
BRUXELLES	BEL 20	2866,93	0,61	– 14,17
FRANCFORT	DAX 30	7256,30	– 0,23	4,29
LONDRES	FTSE 100	6464,20	– 0,10	– 6,72
MADRID	STOCK EXCHANGE	10913,90	0,35	– 6,25
MILAN	MIBTEL 30	46778,00	– 0,14	8,81
ZURICH	SPI	7784,50	0,39	2,83

AMÉRIQUES

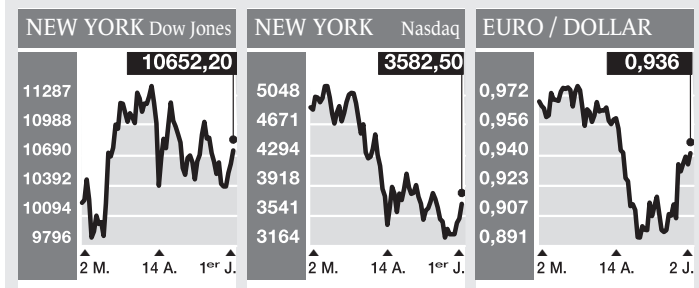

Amérique 9 h 57	Indices sélection	cours 01/06	Var. % 31/05	Var. % 31/12
ÉTATS-UNIS	DOW JONES	10652,20	1,23	– 7,35
ÉTATS-UNIS	S&P 500	1448,81	1,99	– 1,39
ÉTATS-UNIS	NASDAQ COMPOSITE	3582,50	5,34	– 11,96
TORONTO	TSE INDEX	9552,24	3,25	13,53
SAO PAULO	BOVESPA	15450,04	3,30	– 9,60
MEXICO	BOLSA	340,33	3,27	– 15,25
BUENOS AIRES	MERVAL	472,76	1,82	– 14,12
SANTIAGO	IPSA GENERAL	100,45	0,55	– 29,76
CARACAS	CAPITAL GENERAL	6856,69	0,18	26,55

ASIE - PACIFIQUE

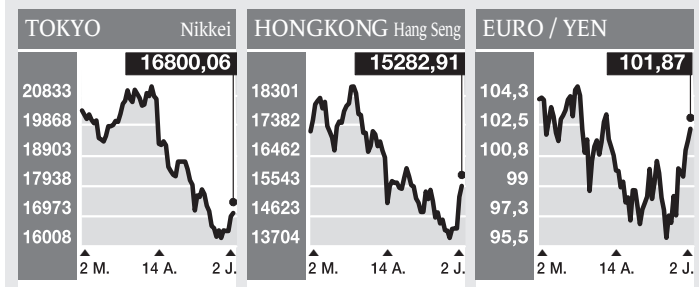

Zone Asie 9 h 57	Indices sélection	cours 02/06	Var. % 01/06	Var. % 31/12
TOKYO	NIKKEI 225	16800,06	0,63	– 11,27
HONGKONG	HANG SENG	15282,91	2,29	– 9,90
SINGAPOUR	STRAITS TIMES	1890,68	2,91	– 23,75
SÉOUL	COMPOSITE INDEX	96,81	3,10	– 25,54
SYDNEY	ALL ORDINARIES	3096,30	1,59	– 1,78
BANGKOK	SET	23,88	3,65	– 31,26
BOMBAY	SENSITIVE INDEX	4423,69	2,27	– 11,63
WELLINGTON	NZSE-40	2027,53	1,72	– 8,12

ÉCONOMIE

Le ralentissement de l'économie américaine semble se confirmer

L'INDICE COMPOSITE d'activité établi par le groupement national des directeurs d'achat des principaux groupes manufacturiers américains (NAPM) a baissé de 1,7 point en mai par rapport à avril, pour s'établir à 53,2. Les analystes de Wall Street tablaient généralement sur une progression de 1,4 point de ce baromètre. L'indice des prix payés par les entreprises a diminué de 10,2 points, à 65,8 %, pendant la même période.
Les marchés ont accueilli favorablement la publication de ces chiffres, indiquant un possible ralentissement de la croissance économique, et donc la fin de la remontée des taux d'intérêt à court terme. La vigueur de la croissance américaine a accru les risques d'inflation, et amené la Réserve fédérale à relever ses taux d'intérêt à plusieurs reprises.

■ **Les demandes hebdomadaires d'allocations chômage** aux Etats-Unis ont augmenté de 1 000, à 286 000 dossiers, au cours de la semaine close le 27 mai, a annoncé, jeudi 1er juin, le département du travail. Les analystes tablaient sur une baisse de 4 000 de ces demandes. En moyenne mobile sur les quatre dernières semaines, les demandes hebdomadaires d'allocation chômage ont baissé de 4 500, à 286 750 dossiers.

■ **Les dépenses de construction** aux Etats-Unis ont baissé de 0,6 % en avril par rapport à mars avec un montant annualisé et corrigé des variations saisonnières de 757,3 milliards de dollars, a indiqué jeudi le département du commerce. Les analystes tablaient sur une baisse de 0,5 % des dépenses de construction. C'est la première baisse de cet indicateur depuis sept mois, selon le département du commerce, qui a révisé à 0,8 % la hausse des dépenses de construction pour mars après une première estimation d'une progression de 1,4 %.

■ **ROYAUME-UNI : les prix de détail en Grande-Bretagne ont baissé de 0,2 % en mai** par rapport à avril et sont inférieurs de 1,1 % à ceux de mai 1999, selon la dernière enquête du British Retail Consortium, l'organisme professionnel du commerce. Selon le BRC, les prix de détail britanniques baissent régulièrement depuis un an.

■ **HONGRIE : des analystes ont qualifié d'*« impressionnante »*, jeudi, la croissance du PIB hongrois** de 6,8 % au premier trimestre, en glissement annuel, minimisant des mises en garde d'organisations internationales qui ont parlé d'une éventuelle *« surchauffe »* de l'économie. Dans son rapport semestriel publié cette semaine, l'OCDE avait lancé un appel au gouvernement du premier ministre Viktor Orban, en vue de restriction des dépenses et d'une politique fiscale stricte.

■ **ITALIE : les comptes publics italiens ont enregistré en mai un déficit** d'environ 8,521 milliards d'euros, en forte hausse de 68 % sur celui de mai 1999, a annoncé jeudi le ministère du Trésor italien. Sur les cinq premiers mois, le déficit des comptes publics s'est établi à environ 26,081 milliards d'euros, inférieur au déficit enregistré à la même période en 1999 (28,693 milliards d'euros), grâce aux excédents enregistrés en janvier et février 2000.

■ **RUSSIE : le gouvernement prévoit, pour la première fois depuis l'éclatement de l'URSS en 1991, un budget équilibré pour 2001,** a annoncé le premier ministre, Mikhaïl Kassianov, jeudi en conseil des ministres. Pour l'année en cours, la Russie a prévu un déficit de 1,13 % du PIB.

■ **Le gouvernement russe a porté** jeudi à 1 137 roubles (40 dollars) par mois le niveau minimum de subsistance, soit une hausse d'environ 6 dollars par rapport aux anciennes estimations, a rapporté l'agence Interfax. Le seuil de subsistance était, avant cette réforme, évalué à 980 roubles (34 dollars) par mois. Le taux des salaires, des retraites et des allocations familiales est normalement fixé à partir de ces estimations.

■ **CHINE : la croissance du PIB chinois devrait se situer à près de 8 %** au premier semestre, soit largement au-dessus de l'objectif de 7 % prévu par le gouvernement pour l'ensemble de l'année. Pour 2000, la croissance devrait dépasser les 7,1 % atteints en 1999, score le plus faible réalisé par la Chine depuis 1991 en raison du passage à vide provoqué par la crise financière asiatique à partir de la fin 1997.

■ **PÉTROLE : les cours du baril sont passés au-dessus du seuil des 30 dollars.** Ils étaient dopés jeudi à Londres et à New York par l'annonce d'une baisse plus importante que prévue des stocks de brut et d'essence aux Etats-Unis qui contrebalance la forte chute de la veille entraînée par des rumeurs de hausse de la production par l'OPEP.

VALEUR DU JOUR

Agitation boursière autour du Lyonnais

UN OU PLUSIEURS investisseurs qui souhaitent rester discrets se sont invités au capital du Crédit lyonnais. Un indice de leur présence a été révélé par l'agence Reuters, qui cite un communiqué de ParisBourse. Celui-ci indique que 12,6 millions de titres Crédit lyonnais, soit l'équivalent de 3,75 % du capital de la banque, ont été traités sur le marché des reports de la liquidation de mai. Cela signifie que les acheteurs de ces titres n'ont pas réglé leur achat mais l'ont *« reporté »* pour le payer – ou le céder – ultérieurement. *« C'est une technique utilisée lorsqu'on ne souhaite pas révéler son identité »*, explique un opérateur.
C'est le quatrième mois consécutif que la fin de liquidation boursière est aussi animée pour l'action Crédit lyonnais. Reuters souligne que deux sociétés de Bourse ont été très actives, BNP Equities et Natexis Capital (groupe Banques populaires), la première représentant les deux tiers du volume.
Cette activité inhabituelle alimente les rumeurs spéculatives sur le capital des banques en Europe. *« En France, il y a un sujet et un objet »*, résume un banquier d'affaires. Le sujet, c'est l'avenir de la Société générale, l'objet, c'est le Crédit lyonnais. Le président de ce dernier, Jean Peyrelevade, a beau répéter qu'il souhaite que sa banque reste indépendante, son avis n'est guère partagé. Les banquiers et les assureurs entrés au tour de table du Lyonnais au moment de sa privatisation se préparent à une bataille rangée dès que les engagements qui les lient au sein du noyau dur seront levés, c'est-à-dire en juin 2001. Quant aux autres, ils peaufinent leur stratégie, en achetant des titres sur le marché, comme l'ont fait la Société générale et la Dresdner.
Cette situation fiévreuse a son symétrique en Allemagne : le sujet serait la Dresdner Bank et l'objet la Commerzbank, membre du noyau dur du Lyonnais. Le fonds Cobra, qui détient 17 % de son capital, fait le tour des banques européennes pour revendre ses titres. Selon le quotidien italien *Il Sole 24 Ore*, l'assureur Generali et Banca Intesa pourraient être intéressés. Une rumeur qui ne manquera pas de faire réagir l'espagnol BSCH et la Société générale, proches de la Commerzbank.

Sophie Fay

Action Crédit lyonnais

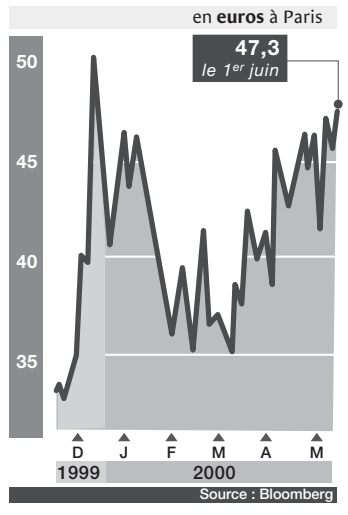

SUR LES MARCHÉS

PARIS

APRES avoir ouvert en baisse, l'indice CAC 40 marquait un nouveau plus haut historique à 6 646,38 points et progressait de 0,71 % à la mi-séance vendredi 2 juin. Il avait terminé jeudi sur un gain de 2,7 %, à 6 599,71 points, soit un record de clôture.

FRANCFORT

L'INDICE DAX était en hausse vendredi vers 12 heures, progressant de 0,61 %, pour s'établir à 7 317,42 points. La Bourse de Francfort avait gagné 2,29 % jeudi. L'indice DAX avait clôturé à 7 272,76 points.

LONDRES

LA BOURSE DE LONDRES était en hausse vendredi, trois heures après le début des cotations, l'indice Footsie gagnant 0,36 %, à 6 494 points. Il avait terminé jeudi à 6 470,5 points, en hausse de 1,75 %, par rapport à la veille.

TOKYO

LA BOURSE de Tokyo a enregistré vendredi sa troisième séance consécutive de hausse. L'indice Nikkei a clôturé en hausse de 0,63 %, à 16 800,06 points. La progression a toutefois été limitée par des prises de bénéfice dans l'après-midi, les investisseurs se montrant nerveux avant la publication des statistiques américaines de l'emploi prévue dans la journée.

NEW YORK

WALL STREET a terminé en hausse, jeudi 1er juin. L'indice Dow Jones a progressé de 129,87 points (+ 1,23 %) à 10 652,20 points, tandis que l'indice composite de la Bourse électronique américaine Nasdaq gagnait 181,59 points (+ 5,34 %), à 3 582,50 points. L'indice Standard and Poor's 500 a avancé de 28,21 points (+ 1,99 %), à 1 448,81 points. Les secteurs de l'informatique, d'Internet et des télécommunications ont fourni l'essentiel des hausses du jour pour les technologies. Les valeurs plus traditionnelles du secteur financier ainsi que quelques valeurs vedettes industrielles ont aussi fait bonne figure.

TAUX

LES MARCHÉS obligataires européens ont ouvert en légère baisse, vendredi 2 juin. Après quelques minutes de transactions, le contrat euronotionnel du Matif cédait 7 centièmes, à 87,30 points. Le rendement de l'obligation assimilable du Trésor (OAT) à dix ans s'inscrivait à 5,28 %.

MONNAIES

L'EURO ÉTAIT STABLE, vendredi matin, face au billet vert, cotant 0,9350 dollar. Face à la devise japonaise, la monnaie européenne s'établissait à 101,75 yens. Le yen était affecté par l'annonce de la faillite d'une compagnie d'assurance-vie et par les incertitudes sur la situation économique.

Taux de change fixe zone Euro

Euro contre	Taux	contre franc	Taux
FRANC	6,55957	EURO	0,15245
DEUTSCHEMARK	1,95583	DEUTSCHEMARK	3,35385
LIRE ITALIENNE (1000)	1,93627	LIRE ITAL. (1000)	3,38774
PESETA ESPAG. (100)	1,66386	PESETA ESPAG. (100)	3,94238
ESCUDO PORT. (100)	2,00482	ESCUDO PORT. (100)	3,27190
SCHILLING AUTR. (10)	1,37603	SCHILLING AUTR. (10)	4,76703
PUNT IRLANDAISE	0,78756	PUNT IRLANDAISE	8,32894
FLORIN NÉERLANDAIS	2,20371	FLORIN NÉERLANDAIS	2,97660
FRANC BELGE (10)	4,03399	FRANC BELGE (10)	1,62607
MARKKA FINLAND	5,94573	MARKKA FINLAND	1,10324

Hors zone Euro

Euro contre	01/06
COURONNE DANOISE	7,4638
COUR. NORVÉGIENNE	8,3210
COUR. SUÉDOISE	8,3560
COURONNE TCHÈQUE	36,0930
DOLLAR AUSTRALIEN	1,6306
DOLLAR CANADIEN	1,3958
DOLLAR NÉO-ZÉLAND	2,0358
DRACHME GRECQUE	337
FLORINT HONGROIS	259,2900
ZLOTY POLONAIS	4,0707

Cours de change croisés

02/06 9 h 57	Cours DOLLAR	Cours YEN(100)	Cours EURO	Cours FRANC	Cours LIVRE	Cours FR. S.
DOLLAR	.....	0,91950	0,93665	0,14280	1,49855	0,59540
YEN	108,75500	.....	101,87000	15,52500	162,90000	64,72500
EURO	1,06763	0,98164	.....	0,15245	1,59990	0,63545
FRANC	7,00285	6,44110	6,55957	.....	10,49070	4,16790
LIVRE	0,66731	0,61400	0,62505	0,09530	.....	0,39735
FRANC SUISSE	1,67955	1,54470	1,57330	0,23995	2,51665	.....

Taux d'intérêt (%)

Taux 01/06	Taux j. j.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE	4,20	4,20	5,27	5,45
ALLEMAGNE	4,13	4,43	5,12	5,29
GDE-BRETAG.	5,90	6,14	5,11	4,38
ITALIE	4,13	4,41	5,52	5,83
JAPON	0,06	0,03	1,66	2,16
ÉTATS-UNIS	6,66	5,71	6,18	5,94
SUISSE	2,62	3,09	4,16	4,50
PAYS-BAS	4,08	4,41	5,27	5,42

Matières premières

En dollars	Cours 01/06	Var. % 31/05
MÉTAUX (LONDRES)		**$/TONNE**
CUIVRE 3 MOIS	1776	+ 0,23
ALUMINIUM 3 MOIS	1468,50	– 0,03
PLOMB 3 MOIS	431	– 0,46
ETAIN 3 MOIS	5350	– 0,56
ZINC 3 MOIS	1134	....
NICKEL 3 MOIS	9150	+ 0,83
MÉTAUX (NEW YORK)		**$/ONCE**
ARGENT A TERME	4,96	– 0,40
PLATINE A TERME	135804,00	+ 0,65
GRAINES DENRÉES		**$/BOISSEAU**
BLÉ (CHICAGO)	269,75	– 0,28
MAIS (CHICAGO)	224,25	– 0,55
SOJA TOURTEAU (CHG.)	176,40	– 0,56
SOFTS		**$/TONNE**
CACAO (NEW YORK)	848	+ 0,71
CAFÉ (LONDRES)	925	+ 2,21
SUCRE BLANC (PARIS)	....	....

Matif

Cours 9 h 57	Volume 02/06	dernier prix	premier prix
Notionnel 5,5			
JUIN 2000	37906,00	87,26	87,39
Euribor 3 mois			
JUIN 2000	NC	NC	NC

Pétrole

En dollars	Cours 01/06	Var. % 31/05
BRENT (LONDRES)	29,19	....
WTI (NEW YORK)	30,22	+ 0,27
LIGHT SWEET CRUDE	30,18	+ 1,94

Or

En euros	Cours 01/06	Var % 31/05
OR FIN KILO BARRE	9350	....
OR FIN LINGOT	9520	....
ONCE D'OR (LO) $	272,25	....
PIÈCE FRANCE 20 F	53,60	....
PIÈCE SUISSE 20 F	53,30	....
PIÈCE UNION LAT. 20	53,20	....
PIÈCE 10 DOLLARS US	200,25	....
PIÈCE 20 DOLLARS US	374,50	....
PIÈCE 50 PESOS MEX.	345	....

Cotations, graphiques et indices en temps réel sur le site Web du « Monde ». www.lemonde.fr/bourse

VALEURS EUROPÉENNES

● Le titre de l'opérateur téléphonique britannique **Vodafone** a progressé de 3,28 %, jeudi 1er juin, poursuivant ainsi sa remontée depuis l'annonce, mardi, de la cession de sa filiale Orange à France Télécom pour 40 milliards d'euros. L'action a regagné 31 % en une semaine.

● Les titres des fabricants européens de composants électroniques ont fortement rebondi durant la séance de jeudi. Entraînés par le gain de 9,55 % de l'action du fabricant franco-italien **STMicroelectronics**, le titre du groupe allemand **Epcos** a progressé de 3,17 %,tandis que celui de **Siemens** a progressé de 4,82 % et celui du néerlandais **Philips** s'est adjugé 2,20 %, à Paris.

● L'action de **SAP**, l'éditeur allemand de progiciels d'entreprise, a grimpé de 5,79 % durant la séance de jeudi, après l'annonce du rachat de son concurrent néerlandais Baan par le groupe britannique Invensys.

● Le titre de l'opérateur téléphonique allemand **Deutsche Telekom** a progressé de 3,01 %. Le groupe entend se porter candidat à des licences de téléphonie mobile de troisième génération dans de très nombreux pays européens : les Pays-Bas, la Suisse, la Suède et la Norvège. Selon le *Financial Times*, il pourrait également s'intéresser au Danemark et à l'Italie.

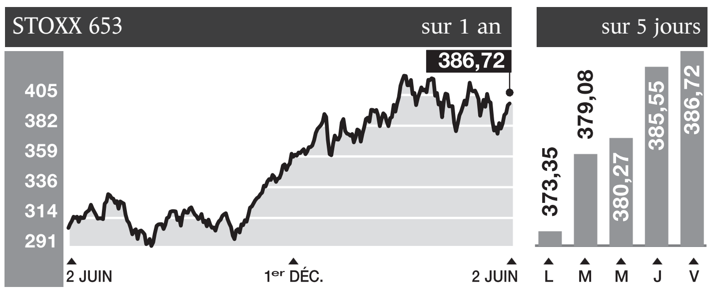

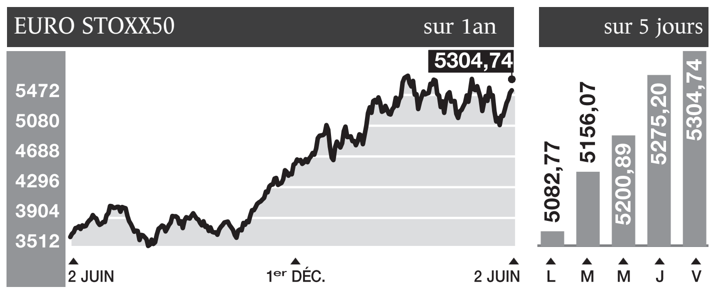

02/06 9 h 58 ▶	Code pays	Cours en euros	% Var. 01/06

AUTOMOBILE

AUTOLIV SDR	SE	29,68	+ 0,20
BASF AG	BE★	44,25	+ 2,43
BMW	DE★	33,20	+ 0,61
CONTINENTAL AG	DE★	19,95	+ 0,66
DAIMLERCHRYSLER	DE★	57,30	– 1,55
FIAT	IT★	27,40	+ 0,33
FIAT PRIV.	IT★	18,17	– 2,05
MICHELIN /RM	FR★	36	– 0,55
PEUGEOT	FR★	222,50	+ 0,41
PIRELLI	IT★	2,76	+ 1,10
RENAULT	FR★	49	– 2,68
VALEO /RM	FR★	54,40	+ 0,55
VOLKSWAGEN	DE★	43,70	– 1,02
▶ DJ E STOXX AUTO P		224,09	– 0,80

BANQUES

ABBEY NATIONAL	GB	14,09	– 2,87
ABN AMRO HOLDIN	NL★	24,50	....
ALL & LEICS	GB	9,81	– 1,13
ALLIED IRISH BA	GB	16,38	....
ALPHA BANK	GR	44,73	+ 1,86
B PINTO MAYOR R	PT★	24,26	....
BANK AUSTRIA AG	AT★	51,05	+ 0,29
BANK OF IRELAND	GB	10,54	+ 0,77
BANK OF PIRAEUS	GR	20,71	+ 1,16
BK OF SCOTLAND	GB	9,84	– 2,23
BANKINTER R	ES★	49,98	+ 0,97
BARCLAYS PLC	GB	27,39	– 1,61
BAYR.HYPO-U.VER	DE★	70	– 1,41
BCA AG.MANTOVAN	IT★	8,08	– 0,25
BCA FIDEURAM	IT★	16,53	– 1,02
BCA INTESA	IT★	4,18	– 0,95
BCA LOMBARDA	IT★	9,10	– 0,22
MONTE PASCHI SI	IT★	3,80	– 1,55
BCA P.BERG.-C.V	IT★	18,88	+ 0,11
BCA P.MILANO	IT★	7,18	+ 0,70
B.P.VERONA E S.	IT★	10,42	+ 0,10
BCA ROMA	IT★	1,17	+ 0,86
BBVA R	ES★	15,39	+ 0,46
ESPIRITO SANTO	PT★	25,20	....
BCO POPULAR ESP	ES★	34,25	– 0,72
BCO PORT ATLANT	PT★	4,20	....
BCP R	PT★	5,30	....
BIPOP CARIRE	IT★	101,50	....
BNL	IT★	3,51	– 0,57
BNP /RM	FR★	98,30	+ 0,51
BSCH R	ES★	10,88	– 0,18
CCF /RM	FR★	154,50	– 0,96
CHRISTIANIA BK	NO	5,53	....
COMIT	IT★	5,10	+ 0,39
COMM.BANK OF GR	GR	56,91	+ 1,48
COMMERZBANK	DE★	40,10	+ 0,25
CREDIT LYONNAIS	FR★	47,40	+ 0,21
DEN DANSKE BK	DK	123,26	– 1,08
DNB HOLDING -A-	NO	3,82	....
DEUTSCHE BANK N	DE★	84	– 0,73
DEXIA	BE★	146	+ 0,34
DRESDNER BANK N	DE★	44,40	– 1,33
EFG EUROBANK	GR	29,97	....
ERGO BANK	GR	21,36	– 0,89
ERSTE BANK	AT★	44,50	+ 1,14
FOERENINGSSB A	SE	15,80	– 1,49
HALIFAX GROUP	GB	10,71	– 1,04
HSBC HLDG	GB	11,94	– 0,27
KBC BANCASSURAN	BE★	45,25	– 1,39
LLOYDS TSB	GB	11,38	– 1,93
NAT BANK GREECE	GR	49,41	+ 1,46
NATEXIS BQ POP.	FR★	74,05	+ 0,07
NORDIC BALTIC H	SE	7,12	....
ROLO BANCA 1473	IT★	18,35	– 1,18
ROYAL BK SCOTL	GB	17,64	– 1,34
SAN PAOLO IMI	IT★	15,77	+ 0,25
S-E-BANKEN -A-	SE	11,67	– 0,51
STANDARD CHARTE	GB	13,93	....
STE GENERAL-A-/	FR★	62	– 1,04
SV HANDBK -A-	SE	15,08	– 0,79
SWEDISH MATCH	SE	3,34	....
UBS N	CH	146,12	+ 0,99
UNICREDITO ITAL	IT★	4,77	– 1,45
UNIDANMARK -A-	DK	85,75	....
XIOSBANK	GR	20,27	+ 0,81
▶ DJ E STOXX BANK P		324,98	– 0,24

PRODUITS DE BASE

ACERINOX R	ES★	39,37	+ 2,26
ALUMINIUM GREEC	GR	41,54	+ 0,07
ANGLO AMERICAN	GB	48,40	....
ARJO WIGGINS AP	GB	4,05	....
ASSIDOMAEN AB	SE	17,59	– 5,47
BEKAERT	BE★	55,30	– 0,36
BILLITON	GB	3,86	+ 2,55
BOEHLER-UDDEHOL	AT★	42	+ 0,24
BUNZL PLC	GB	5,18	+ 0,62
CORUS GROUP	GB	1,57	+ 3,16
ELVAL	GR	8,55	– 0,69
ISPAT INTERNATI	NL★	9,75	– 0,51
JOHNSON MATTHEY	GB	12,66	....
MAYR-MELNHOF KA	AT★	51	....
METSAE-SERLA -B	FI★	8,70	+ 4,19
HOLMEN -B-	SE	26,57	– 3,48
OUTOKUMPU	FI★	11,50	....
PECHINEY-A-	FR★	45,14	+ 1,44
RAUTARUUKKI K	FI★	5,45	....
RIO TINTO	GB	15,87	– 0,50
SIDENOR	GR	10,15	– 0,87
SILVER & BARYTE	GR	33,50	....
SMURFIT JEFFERS	GB	2,08	+ 1,56
STORA ENSO -A-	FI★	10,40	+ 0,97
STORA ENSO -R-	FI★	10,30	+ 1,98
SVENSKA CELLULO	SE	22,26	+ 3,05
THYSSEN KRUPP	DE★	18,65	+ 1,63
UNION MINIERE	BE★	38,12	....
UPM-KYMMENE COR	FI★	27,50	+ 1,10
USINOR	FR★	12,99	+ 0,31
VIOHALCO	GR	13,56	– 0,22
VOEST-ALPINE ST	AT★	30,35	+ 1,85
▶ DJ E STOXX BASI P		170,66	+ 0,77

CHIMIE

AIR LIQUIDE /RM	FR★	150,40	+ 0,94
AKZO NOBEL NV	NL★	42,15	+ 3,03
BASF AG	DE★	44,25	+ 2,43
BAYER AG	DE★	42,05	+ 1,08
BOC GROUP PLC	GB	15,66	– 0,10
CELANESE N	DE★	20,90	+ 0,48
CIBA SPEC CHEM	CH	66,55	+ 0,48
CLARIANT N	CH	399,62	+ 0,64
DEGUSSA-HUELS	DE★	32,75	– 0,91
DSM	NL★	34,95	– 0,14
EMS-CHEM HOLD A	CH	4822,11	+ 0,53
ICI	GB	8,69	+ 0,18
KEMIRA	FI★	5,70	....
LAPORTE	GB	8,65	....
LONZA GRP N	CH	547,65	+ 0,82
RHODIA	FR★	18,10	+ 0,84
SOLVAY	BE★	71,85	– 0,21
TESSENDERLO CHE	BE★	42,71	– 0,44
▶ DJ E STOXX CHEM P		349,72	+ 0,66

CONGLOMÉRATS

CGIP /RM	FR★	49,61	+ 0,22
CHRISTIAN DIOR	FR★	248	– 0,40
D'IETEREN SA	BE★	272,40	– 0,07
GAZ ET EAUX /RM	FR★	64	+ 1,75
GBL	BE★	255,90	– 0,81
GEVAERT	BE★	40	....
HAGEMEYER NV	NL★	25	– 1,96
INCHCAPE	GB	4,17	....
INVESTOR -A-	SE	14,96	+ 1,63
INVESTOR -B-	SE	15,02	+ 0,80
MYTILINEOS	GR	11,28	+ 0,80
NORSK HYDRO	NO	41,16	....
UNAXIS HLDG N	CH	256,04	+ 2,03
ORKLA -A-	NO	17,67	....
SONAE SGPS	PT★	47,70	....
TOMKINS	GB	3,06	+ 0,53
VEBA AG	DE★	55	– 0,90
▶ DJ E STOXX CONG P		329,98	....

TÉLÉCOMMUNICATIONS

EIRCOM	IR★	3,13	....
BRITISH TELECOM	GB	15,95	+ 1,84
CABLE & WIRELES	GB	18,19	– 0,44
DEUTSCHE TELEKO	DE★	68,40	+ 0,59
ENERGIS	GB	42,47	– 2,14
EQUANT NV	DE★	47	....
EUROPOLITAN HLD	SE	17,23	....
FRANCE TELECOM	FR★	165,30	– 1,61
HELLENIC TELE (	GR	26,34	+ 0,62
KONINKLIJKE KPN	NL★	98,35	+ 1,60
MANNESMANN N	DE★	278,50	– 2,96
PANAFON HELLENI	GR	13,65	+ 0,55
PORTUGAL TELECO	PT★	12,15	....
SONERA	FI★	56,45	+ 3,96
SWISSCOM N	CH	380,56	+ 1,01
TELE DANMARK -B	DK	75,83	+ 0,18
TELECEL	PT★	17,90	....
TELECOM ITALIA	IT★	15,03	– 0,53
TELECOM ITALIA	IT★	6,78	– 0,88
TELEFONICA	ES★	22,60	+ 1,80
TIM	IT★	11,75	– 0,34
VODAFONE AIRTOU	GB	5,10	+ 0,95
E.BISCOM	IT★	181,10	– 2,63
LIBERTEL NV	NL★	16,70	+ 0,60
▶ DJ E STOXX TCOM P		1176,33	– 0,09

CONSTRUCTION

ACCIONA	ES★	40,40	+ 3,19
AKTOR SA	GR	11,39	+ 4,63
UPONOR -A-	FI★	19,80	....
AUMAR R	ES★	15,95	....
ACESA R	ES★	10,28	– 1,63
BLUE CIRCLE IND	GB	6,88	+ 0,23
BOUYGUES /RM	FR★	696	– 3,33
BPB	GB	5,69	– 1,39
BUZZI UNICEM	IT★	9,55	– 0,21
CIMPOR R	PT★	16,94	....
COLAS /RM	FR★	197,10	– 0,45
GRUPO DRAGADOS	ES★	8,05	+ 0,63
FCC	ES★	24,10	+ 0,42
GROUPE GTM	FR★	89,50	– 0,56
HANSON PLC	GB	7,93	....
HEIDELBERGER ZE	DE★	63	....
HELL.TECHNODO.R	GR	25,56	+ 0,53
HERACLES GENL R	GR	25,82	– 0,57
HOCHTIEF ESSEN	DE★	31,50	– 4,40
HOLDERBANK FINA	CH	1253,49	– 0,30
IMERYS /RM	FR★	131,80	– 1,64
ITALCEMENTI	IT★	10,22	....
LAFARGE /RM	FR★	84	+ 0,12
MICHANIKI REG.	GR	10,53	+ 0,14
PILKINGTON PLC	GB	1,36	....
RMC GROUP PLC	GB	13,69	....
SAINT GOBAIN /R	FR★	152	+ 0,33
SKANSKA -B-	SE	39,97	....
TAYLOR WOODROW	GB	2,40	– 1,96
TECHNIP /RM	FR★	114,60	+ 0,17
TITAN CEMENT RE	GR	43,32	+ 0,65
WIENERB BAUSTOF	AT★	24,31	– 0,08
WILLIAMS	GB	6,14	+ 0,52
FERROVIAL AGROM	ES★	6,93	+ 1,91
▶ DJ E STOXX CNST P		228,01	– 0,81

CONSOMMATION CYCLIQUE

ACCOR /RM	FR★	45,24	+ 0,42
ADIDAS-SALOMON	DE★	64,30	+ 0,16
AIR FCE	FR★	17,45	+ 0,29
AIRTOURS PLC	GB	5,37	+ 0,60
ALITALIA	IT★	2,12	+ 0,47
AUSTRIAN AIRLIN	AT★	14,30	– 1,31
AUTOGRILL	IT★	11,35	+ 0,44
BANG & OLUFSEN	DK	38,85	....
BENETTON GROUP	IT★	2,13	....
BRITISH AIRWAYS	GB	5,90	– 0,54
BULGARI	IT★	13,76	+ 0,07
CLUB MED. /RM	FR★	140	+ 1,74
COMPASS GRP	GB	12,42	– 0,39
DT.LUFTHANSA N	DE★	26	– 2,62
ELECTROLUX -B-	SE	18,19	....
EM.TV & MERCHAN	DE★	72,80	+ 2,51
EMI GROUP	GB	9,54	– 2,30
EURO DISNEY /RM	FR★	0,78	....
GRANADA GROUP	GB	9,86	+ 1,49
HERMES INTL	FR★	143,50	....
HPI	IT★	1,31	....
KLM	NL★	23,50	– 1,88
HILTON GROUP	GB	4,04	+ 0,80
LVMH / RM	FR★	445,20	+ 1,30
MOULINEX /RM	FR★	6,26	– 0,32
PERSIMMON PLC	GB	3,08	....
PREUSSAG AG	DE★	38,20	+ 1,87
RANK GROUP	GB	2,29	....
SAIRGROUP N	CH	199,17	+ 0,64
SAS DANMARK A/S	DK	9,65	....
SEB /RM	FR★	67,40	+ 1,66
SODEXHO ALLIANC	FR★	179	+ 1,94
THE SWATCH GRP	CH	1318,30	+ 0,48
THE SWATCH GRP	CH	271,28	+ 0,71
VOLVO -A-	SE	24,89	....
VOLVO -B-	SE	25,55	....
WW/WW UK UNITS	IR★	1,06	+ 0,95
WILSON BOWDEN	GB	9,57	....
WOLFORD AG	AT★	32,85	....
▶ DJ E STOXX CYC GO P		189,02	+ 1,19

PHARMACIE

ASTRAZENECA	GB	45,90	– 1,07
AVENTIS /RM	FR★	69	+ 0,73
GLAXO WELLCOME	GB	29,87	– 2,41
NOVARTIS N	CH	1586,40	+ 0,28
NOVO NORDISK B	DK	177,52	....
ORION B	FI★	23	+ 2,22
ROCHE HOLDING	CH	12706,48	+ 1,52
ROCHE HOLDING G	CH	11296,06	– 0,11
SANOFI SYNTHELA	FR★	45,73	....
SCHERING AG	DE★	56,50	– 0,88
SMITHKLINE BEEC	GB	13,41	– 2,22
UCB	BE★	40,03	+ 0,08
QIAGEN NV	NL★	169	+ 2,43
BB BIOTECH	CH	883,10	+ 3,81
▶ DJ E STOXX HEAL		452,33	....

ÉNERGIE

BG	GB	5,37	....
BP AMOCO	GB	9,89	+ 1,31
BURMAH CASTROL	GB	26,47	+ 0,24
CEPSA	ES★	9,60	+ 0,63
DORDTSCHE PETRO	NL★	54	....
ENI	IT★	5,74	– 0,86
ENTERPRISE OIL	GB	7,77	....
LASMO	GB	2	+ 0,81
OMV AG	AT★	92,60	+ 0,59
PETROLEUM GEO-S	NO	19,17	....
REPSOL	ES★	22,42	– 1,02
ROYAL DUTCH CO	NL★	66,35	+ 0,48
SAIPEM	IT★	5,66	+ 0,89
SHELL TRANSP	GB	8,97	– 0,36
TOTAL FINA ELF/	FR★	165,80	– 1,13
COFLEXIP /RM	FR★	125,80	– 1,33
▶ DJ E STOXX ENGY P		354	– 0,30

(Publicité)

SERVICES FINANCIERS

3I	GB	20,61	– 0,31
ALMANIJ	BE★	43,51	– 0,43
ALPHA FINANCE	GR	58,75	– 0,03
AMVESCAP	GB	14,18	+ 0,57
BPI R	PT★	3,72	....
BRITISH LAND CO	GB	6,89	+ 1,18
CANARY WHARF GR	GB	5,83	+ 1,11
CAPITAL SHOPPIN	GB	5,82	....
CLOSE BROS GRP	GB	13,56	+ 0,12
COBEPA	BE★	60	+ 0,50
COMPART	IT★	1,36	– 0,73
CONSORS DISC-BR	DE★	103,39	+ 1,26
CORP FIN ALBA	ES★	27,99	+ 0,68
CS GROUP N	CH	199,17	– 0,48
EURAFRANCE /RM	FR★	469	+ 0,21
FORTIS (B)	BE★	27,95	+ 0,36
FORTIS (NL)	NL★	27,90	– 1,06
GECINA /RM	FR★	108,10	+ 0,09
HAMMERSON	GB	6,97	+ 1,87
ING GROEP	NL★	65,32	+ 1,89
REALDANMARK	DK	36,44	+ 3,82
LAND SECURITIES	GB	12,85	– 0,37
LIBERTY INTL	GB	7,50	+ 0,21
MEDIOBANCA	IT★	8,98	– 0,22
MEPC PLC	GB	8,70	+ 0,37
METROVACESA	ES★	18,60	– 2
PROVIDENT FIN	GB	11,39	– 0,42
RODAMCO CONT. E	NL★	41,45	– 0,84
RODAMCO NORTH A	NL★	42,15	– 1,29
SCHRODERS	GB	16,22	....
SIMCO N /RM	FR★	79	– 0,44
SLOUGH ESTATES	GB	5,79	+ 0,28
UNIBAIL /RM	FR★	140	....
VALLEHERMOSO	ES★	6,80	– 0,29
WCM BETEILIGUNG	DE★	29,60	– 2,31
WOOLWICH PLC	GB	4,90	– 1,61
DIREKT ANLAGE B	DE★	37,70	– 0,76
▶ DJ E STOXX FINS P		261,09	+ 0,76

ALIMENTATION ET BOISSON

ALLIED DOMECQ	GB	5,40	– 0,30
ASSOCIAT BRIT F	GB	7,10	....
BASS	GB	11,67	+ 1,25
BBAG OE BRAU-BE	AT★	40,75	– 2,98
BRAU-UNION	AT★	44,15	....
CADBURY SCHWEPP	GB	6,94	– 1,59
CARLSBERG -B-	DK	36,58	+ 5
CARLSBERG AS -A	DK	34,16	+ 4,08
DANISCO	DK	38,18	– 1,38
DANONE /RM	FR★	253	– 0,08
DELTA HOLDINGS	GR	17,60	– 1,98
DIAGEO	GB	9,02	– 2,09
ELAIS OLEAGINOU	GR	26,20	....
ERID.BEGH.SAY /	FR★	98,60	– 0,40
HEINEKEN HOLD.N	NL★	35,15	– 0,14
HELLENIC BOTTLI	GR	16,91	+ 1,33
HELLENIC SUGAR	GR	17,80	....
KERRY GRP-A-	GB	22,12	– 0,72
MONTEDISON	IT★	1,82	– 0,55
NESTLE N	CH	2070,52	+ 1,21
KONINKLIJKE NUM	NL★	46	– 0,35
PARMALAT	IT★	1,34	– 1,47
PERNOD RICARD /	FR★	59	+ 1,03
RAISIO GRP -V-	FI★	2,44	+ 3,83
SCOTT & NEWCAST	GB	8,77	– 0,55
SOUTH AFRICAN B	GB	6,68	+ 1,46
TATE & LYLE	GB	4,20	+ 1,55
UNIGATE PLC	GB	4,97	....
UNILEVER	NL★	54,35	– 0,28
UNILEVER	GB	7,02	– 0,45
WHITBREAD	GB	8,78	– 1,62
COCA-COLA BEVER	GB	1,81	– 0,88
▶ DJ E STOXX F & BV P		216,84	– 0,42

BIENS D'ÉQUIPEMENT

ABB N	CH	133,26	+ 0,12
ADECCO N	CH	849,43	+ 0,38
ALSTOM	FR★	29,20	+ 1,21
ALUSUISSE LON G	CH	700,76	+ 3,28
ASSA ABLOY-B-	SE	20,64	– 0,29
ASSOC BR PORTS	GB	4,82	+ 0,33
ATLAS COPCO -A-	SE	23,99	+ 0,25
ATLAS COPCO -B-	SE	23,10	....
ATTICA ENTR SA	GR	12,76	+ 0,23
BAA	GB	7,79	– 0,82
BBA GROUP PLC	GB	7,07	....
BRISA AUTO-ESTR	PT★	7,99	....
CAPITA GRP	GB	24,20	....
CMG	GB	63,14	....
COOKSON GROUP P	GB	3,30	....
DAMPSKIBS -A-	DK	10718,40	....
DAMPSKIBS -B-	DK	11991,21	+ 2,29
DAMSKIBS SVEND	DK	16747,50	– 0,40
ELECTROCOMPONEN	GB	10,53	– 0,76
EUROTUNNEL /RM	FR★	1,08	....
FINNLINES	FI★	20	....
FKI	GB	3,85	+ 3
FLS IND.B	DK	16,88	+ 2,44
FLUGHAFEN WIEN	AT★	36,10	+ 0,42
GKN	GB	14,89	+ 0,43
HALKOR	GR	6,13	– 2,82
HAYS	GB	5,93	– 1,86
HEIDELBERGER DR	DE★	69,80	– 0,29
HUHTAMAEKI VAN	FI★	33	– 2,37
IFIL	IT★	8,60	– 1,15
IMI PLC	GB	4,52	....
IND.VAERDEN -A-	SE	26,57	+ 1,14
ISS	DK	76,37	– 1,72
KOEBENHAVN LUFT	DK	73,02	....
KONE B	FI★	65	– 0,02
LEGRAND /RM	FR★	228	+ 1,33
LINDE AG	DE★	44	– 1,12
MAN AG	DE★	38	– 1,30
MG TECHNOLOGIES	DE★	16	+ 0,63
METRA A	FI★	19,70	....
METSO	FI★	14,20	+ 1,43
MORGAN CRUCIBLE	GB	3,78	+ 2,61
NETCOM -B-	SE	75,99	....
EXEL	GB	5,53	....
NKT HOLDING	DK	163,46	– 3,94
OCEAN GROUP	GB	19,74	+ 0,98
PARTEK	FI★	12,71	....
PENINS.ORIENT.S	GB	10,72	– 7,85
PREMIER FARNELL	GB	7,47	+ 1,75
RAILTRACK	GB	14,26	+ 2,06
RANDSTAD HOLDIN	NL★	43,75	+ 0,57
RATIN -A-	DK	83,07	....
RATIN -B-	DK	83,20	....
RENTOKIL INITIA	GB	2,48	+ 3,33
REXAM	GB	3,85	+ 1,69
REXEL /RM	FR★	73,50	+ 0,82
RHI AG	AT★	24,46	– 0,89
RIETER HLDG N	CH	710,93	+ 0,81
DRESDNER TIGER	SE	....	....
SAURER ARBON N	CH	605,46	– 0,73
SCHNEIDER ELECT	FR★	73,95	– 0,07
SEAT-PAGINE GIA	IT★	2,34	....
SECURICOR	GB	1,87	....
SECURITAS -B-	SE	25,19	+ 0,48
SHANKS GROUP	GB	2,90	+ 1,69
SIDEL /RM	FR★	72,50	+ 0,14
INVENSYS	GB	3,81	+ 0,85
SKF -B-	SE	19,63	– 0,30
SOPHUS BEREND -	DK	20,10	....
SULZER FRAT.SA1	CH	720,46	– 0,26
T.I.GROUP PLC	GB	5,95	....
TOMRA SYSTEMS	NO	22,65	....
VA TECHNOLOGIE	AT★	58,47	– 0,71
VEDIOR NV	NL★	12,30	– 0,81
CDB WEB TECH IN	IT★	13,55	+ 3,04
CIR	IT★	3,78	+ 5,59
FALCK	DK	162,79	....
▶ DJ E STOXX IND GO P		582,65	– 0,14

ASSURANCES

AEGON NV	NL★	79,45	....
AEGIS GROUP	GB	2,76	+ 2,38
AGF /RM	FR★	54,95	+ 0,18
ALLEANZA ASS	IT★	12,25	....
ALLIANZ N	DE★	380	– 2,01
ALLIED ZURICH	GB	12,21	....
ASR VERZEKERING	NL★	55,20	– 0,54
AXA /RM	FR★	159,80	+ 0,82
BALOISE HLDG N	CH	1005,08	....
BRITANNIC	GB	14,66	....
CGNU	GB	15,88	– 1,10
CNP ASSURANCES	FR★	34,23	– 2,20
CORP MAPFRE R	ES★	14,30	– 0,14
ERGO VERSICHERU	DE★	115,80	– 0,09
ETHNIKI GEN INS	GR	33,56	– 1,09
CODAN	DK	70,34	....
FORTIS (B)	BE★	27,95	+ 0,36
GENERALI ASS	IT★	32,25	– 0,15
GENERALI HLD VI	AT★	165,08	+ 0,05
INTERAM HELLEN	GR	24,48	+ 1,23
IRISH LIFE & PE	GB	8,59	....
FONDIARIA ASS	IT★	4,98	+ 1,43
LEGAL & GENERAL	GB	2,74	....
MEDIOLANUM	IT★	17,15	– 2,56
MUENCH RUECKVER	DE★	317	– 0,16
NORWICH UNION	GB	7,95	....
POHJOLA YHTYMAE	FI★	64,50	– 0,77
PRUDENTIAL	GB	16,09	– 1,08
RAS	IT★	10,10	– 0,88
ROYAL SUN ALLIA	GB	6,63	– 0,48
SAMPO -A-	FI★	45,10	+ 0,22
SWISS RE N	CH	2074,97	+ 0,59
SEGUROS MUNDIAL	PT★	57,99	....
SKANDIA INSURAN	SE	28,18	+ 2,39
STOREBRAND	NO	6,91	....
SUN LF & PROV H	GB	7,96	....
SWISS LIFE REG	CH	618,17	+ 0,31
TOPDANMARK	DK	18,76	....
ZURICH ALLIED N	CH	527,32	....
EULER	FR★	51,30	– 0,58
▶ DJ E STOXX INSU P		411,25	– 0,54

MEDIAS

B SKY B GROUP	GB	21,31	+ 0,38
CANAL PLUS /RM	FR★	217	– 1,32
CARLTON COMMUNI	GB	12,66	– 0,50
ELSEVIER	NL★	10,13	+ 0,70
EMAP PLC	GB	18,91	– 1,67
DAILY MAIL & GE	GB	32,85	....
GRUPPO L'ESPRES	IT★	14,85	+ 1,71
HAVAS ADVERTISI	FR★	24,44	– 1,85
INDP NEWS AND M	IR★	8,40	....
LAGARDERE SCA N	FR★	76,05	– 0,85
MEDIASET	IT★	16,78	– 1,87
PEARSON	GB	33,86	– 0,80
REED INTERNATIO	GB	7,07	– 1,34
REUTERS GROUP	GB	16,68	+ 1,56
TELEWEST COMM.	GB	4,90	+ 1,32
TF1	FR★	720	– 0,48
UNITED NEWS & M	GB	13,86	....
UNITED PAN-EURO	NL★	28,89	+ 4,03
VNU	NL★	54,70	....
WOLTERS KLUWER	NL★	26,04	– 0,65
WPP GROUP	GB	13,54	– 1,05
▶ DJ E STOXX MEDIA P		535,71	– 0,33

BIENS DE CONSOMMATION

AHOLD	NL★	30,30	....
ALTADIS -A-	ES★	16,12	– 0,80
ATHENS MEDICAL	GR	15,88	+ 1,81
AVIS EUROPE	GB	3,45	– 3,15
AUSTRIA TABAK A	AT★	37	+ 1,31
BEIERSDORF AG	DE★	84	– 0,12
BIC /RM	FR★	48,79	+ 1,65
BRIT AMER TOBAC	GB	6,19	+ 0,52
CASINO GP /RM	FR★	95	+ 0,64
CFR UNITS -A-	CH	2642,95	– 0,95
DELHAIZE	BE★	63,70	+ 1,84
ESSILOR INTL /R	FR★	304,20	– 0,03
COLRUYT	BE★	42,11	+ 0,02
FREESERVE	GB	7,28	....
FRESENIUS MED C	DE★	89,60	+ 0,67
GALLAHER GRP	GB	5,58	....
GIB	BE★	33,72	....
IMPERIAL TOBACC	GB	9,47	....
JERONIMO MARTIN	PT★	17,25	....
KESKO -B-	FI★	11,30	+ 5,51
L'OREAL /RM	FR★	778	+ 1,17
MORRISON SUPERM	GB	2,29	– 0,69
HENKEL KGAA VZ	DE★	62	– 2,36
RECKITT BENCKIS	GB	11,27	– 3,30
SAFEWAY	GB	3,77	– 2,89
SAINSBURY J. PL	GB	4,47	+ 2,57
SMITH & NEPHEW	GB	2,90	– 1,09
STAGECOACH HLDG	GB	1,01	+ 3,28
TERRA NETWORKS	ES★	48,71	+ 0,23
TESCO PLC	GB	3,27	+ 0,49
TNT POST GROEP	NL★	25,92	+ 0,23
T-ONLINE INT	DE★	40,10	+ 0,25
WORLD ONLINE IN	NL★	14,40	+ 13,83
▶ DJ E STOXX N CY G P		477,60	+ 0,42

COMMERCE DISTRIBUTION

BOOTS CO PLC	GB	8,21	– 0,19
BUHRMANN NV	NL★	32,75	+ 0,31
CARREFOUR /RM	FR★	73,90	– 0,20
CASTO.DUBOIS /R	FR★	261,20	+ 0,08
CENTROS COMER P	ES★	14,70	– 0,47
CONTINENTE	ES★	19,51	– 0,31
DIXONS GROUP	GB	5,34	+ 0,91
GEHE AG	DE★	35,75	....
GREAT UNIV STOR	GB	6,47	+ 0,75
GUCCI GROUP	NL★	92,25	– 0,32
HENNES & MAURIT	SE	27,17	....
KARSTADT QUELLE	DE★	37,50	– 0,53
KINGFISHER	GB	9,89	+ 0,65
MARKS & SPENCER	GB	4,12	– 1,53
METRO	DE★	35,30	– 1,40
NEXT PLC	GB	10,10	+ 0,48
PINAULT PRINT./	FR★	233,90	+ 0,78
VALORA HLDG N	CH	294,79	+ 0,43
VENDEX KBB NV	NL★	18,85	– 1,31
W.H SMITH	GB	5,56	– 12,15
WOLSELEY PLC	GB	5,43	– 0,29
AVA ALLG HAND.G	DE★	575	....
▶ DJ E STOXX RETL P		378,43	– 0,03

HAUTE TECHNOLOGIE

AEROSPATIALE MA	FR★	21,79	+ 0,28
ALCATEL /RM	FR★	62,50	+ 2,46
ALTEC SA REG.	GR	17,51	+ 2,34
ASM LITHOGRAPHY	NL★	42,25	+ 7,07
BAAN COMPANY	NL★	2,76	– 7,07
BARCO	BE★	120	+ 0,42
SPIRENT	GB	17,23	....
BAE SYSTEMS	GB	6,68	– 0,24
CAB & WIRE COMM	GB	14,07	....
CAP GEMINI /RM	FR★	215	– 2,05
COLT TELECOM NE	GB	40,87	+ 0,39
DASSAULT SYST./	FR★	83,30	+ 0,36
ERICSSON -B-	SE	22,68	+ 3,84
FINMECCANICA	IT★	1,14	....
GAMBRO -A-	SE	8,20	+ 2,24
GETRONICS	NL★	60,85	....
GN GREAT NORDIC	DK	91,11	+ 0,74
INTRACOM R	GR	43,32	– 2,67
LOGICA	GB	29,50	– 0,49
MISYS	GB	9,25	+ 0,35
NOKIA	FI★	58,80	+ 5,38
NYCOMED AMERSHA	GB	9,47	– 0,67
OCE	NL★	15,25	+ 0,33
OLIVETTI	IT★	3,88	– 0,26
ROY.PHILIPS ELE	NL★	49,16	+ 2,72
ROLLS ROYCE	GB	3,78	– 1,67
SAGE GRP	GB	11,12	+ 1,17
SAGEM	FR★	1317	+ 1,35
SAP AG	DE★	474,50	+ 3,15
SAP VZ	DE★	605,50	+ 4,22
SEMA GROUP	GB	15,96	+ 1,22
SIEMENS AG N	DE★	163	....
SMITHS IND PLC	GB	13,25	– 1,31
STMICROELEC SIC	FR★	68,50	– 2,14
TECNOST	IT★	4,11	– 0,24
THOMSON CSF /RM	FR★	42,09	– 0,02
TIETOENATOR	FI★	43,91	+ 4,80
WILLIAM DEMANT	DK	30,01	....
INFINEON TECHNO	DE★	70,10	+ 0,29
BOOKHAM TECHNOL	GB	54,84	+ 3,70
FINMATICA	IT★	75,60	+ 0,60
BULL	FR★	10,04	+ 1,31
COMPTEL	FI★	20,30	+ 6,79
DIALOG SEMICOND	GB	96,15	– 3,23
F-SECURE	FI★	12,40	+ 12,22
▶ DJ E STOXX TECH P		1038,16	+ 2,87

SERVICES COLLECTIFS

AEM	IT★	4,45	+ 1,14
ANGLIAN WATER	GB	8,89	....
BRITISH ENERGY	GB	2	– 5,30
CENTRICA	GB	3,93	– 1,21
EDISON	IT★	9,63	+ 0,73
ELECTRABEL	BE★	255	+ 3,45
ELECTRIC PORTUG	PT★	18,65	....
ENDESA	ES★	23,03	+ 0,66
ENEL	IT★	4,77	– 0,42
EVN	AT★	126	+ 0,45
FORTUM	FI★	3,99	– 0,25
GAS NATURAL SDG	ES★	19,60	– 0,61
IBERDROLA	ES★	13,84	+ 0,51
ITALGAS	IT★	4,36	+ 0,93
NATIONAL GRID G	GB	8,56	+ 0,19
NATIONAL POWER	GB	6,06	....
OESTERR ELEKTR	AT★	113	+ 1,80
POWERGEN	GB	7,61	+ 5,79
SCOTTISH POWER	GB	8,73	+ 0,55
SEVERN TRENT	GB	9,78	+ 0,99
SUEZ LYON EAUX/	FR★	185	– 0,80
SYDKRAFT -A-	SE	17,95	....
SYDKRAFT -C-	SE	17,95	....
THAMES WATER	GB	13,01	+ 0,87
FENOSA	ES★	21,72	– 0,82
UNITED UTILITIE	GB	10,22	– 0,31
VIAG	DE★	21,85	– 0,68
VIVENDI/RM	FR★	116,90	– 1,76
▶ DJ E STOXX PO SUP P		364,11	– 0,48

EURO NOUVEAU MARCHÉ

02/06 9 h 58 ▶	Cours en euros	% Var. 01/06

AMSTERDAM

AIRSPRAY NV	19,05	– 1,80
ANTONOV	0,88	– 1,12
C/TAC	8,45	+ 2,42
CARDIO CONTROL	5,20	– 0,95
CSS	23,90	....
HITT NV	5,80	– 1,69
INNOCONCEPTS NV	20,50	+ 0,99
NEDGRAPHICS HOLD	24,85	+ 1,43
SOPHEON	8,50	+ 1,19
PROLION HOLDING	94	....
RING ROSA	3,69	....
RING ROSA WT	0,04	....
UCC GROEP NV	17,25	....

BRUXELLES

ARTHUR	52	+ 333,33
ENVIPCO HLD CT	1,01	– 3,81
FARDEM BELGIUM B	21,05	– 4,32
INTERNOC HLD	1,90	– 5
INTL BRACHYTHER B	12,49	+ 1,13
LINK SOFTWARE B	8	– 4,65
PAYTON PLANAR	1,45	....
ACCENTIS	7,99	....

FRANCFORT

UNITED INTERNET	190	+ 0,93
AIXTRON	283,50	+ 3,09
AUGUSTA TECHNOLOGIE	97	+ 3,19
BB BIOTECH ZT-D	90	– 2,70
BB MEDTECH ZT-D	14,20	+ 14,52
BERTRANDT AG	15,80	+ 5,33
BETA SYSTEMS SOFTWA	9,20	....
CE COMPUTER EQUIPME	153	– 0,58
CE CONSUMER ELECTRO	143	+ 2,14
CENIT SYSTEMHAUS	35,50	+ 0,57
DRILLISCH	7,70	– 0,26
EDEL MUSIC	20,30	+ 0,50
ELSA	57	+ 1,79
EM.TV & MERCHANDI	72,80	+ 2,51
EUROMICRON	26	– 1,14
GRAPHISOFT NV	20,40	+ 2
HOEFT & WESSEL	14,90	– 0,67
HUNZINGER INFORMAT	9,30	+ 1,64
INFOMATEC	16,70	+ 1,21
INTERSHOP COMMUNICA	450	+ 0,90
KINOWELT MEDIEN	56,05	+ 1,54
LHS GROUP	39,50	– 0,20
LINTEC COMPUTER	158	+ 3,04
LOESCH UMWELTSCHUTZ	6,60	....
MENSCH UND MASCHINE	26,50	+ 26,19
MOBILCOM	117,75	+ 0,90
MUEHL PRODUCT & SERV	45,50	+ 3,41
MUEHLBAUER HOLDING	73,90	+ 0,14
PFEIFFER VACU TECH	44	+ 0,69
PLENUM	15,50	+ 4,73
PSI	32,48	– 0,67
QIAGEN NV	170	+ 3,04
REFUGIUM HOLDING AG	8,05	– 0,62
SACHSENRING AUTO	12	+ 0,42
SALTUS TECHNOLOGY	11,50	– 4,17
SCM MICROSYSTEMS	78	– 0,26
SER SYSTEME	35,70	+ 1,13
SERO ENTSORGUNG	5,80	....
SINGULUS TECHNOLOGI	113,90	+ 3,08
SOFTM SOFTWARE BERA	27	– 1,82
TDS	16,80	+ 1,82
TECHNOTRANS	75,50	....
TELDAFAX	10	....
TELES AG	14,40	+ 2,06
TIPTEL	5,20	– 3,70
TRANSTEC	41,50	+ 3,75
W.E.T. AUTOMOTIVE S	38	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....

★ CODES PAYS ZONE EURO

FR : France - **DE** : Allemagne - **ES** : Espagne **IT** : Italie - **PT** : Portugal - **IR** : Irlande **LU** : Luxembourg - **NL** : Pays-Bas - **AT** : Autriche **FI** : Finlande - **BE** : Belgique.

CODES PAYS HORS ZONE EURO

CH : Suisse - **NO** : Norvège - **DK** : Danemark **GB** : Grande-Bretagne - **GR** : Grèce - **SE** : Suède.

VALEURS FRANÇAISES

● L'action **Pernod-Ricard** a grimpé de 2,91 %, à 60,1 euros, à l'ouverture des transactions vendredi 2 juin. Le marché a réagi aux propos de Patrick Ricard déclarant, dans l'hebdomadaire *la Vie financière,* qu'un rapprochement avec un autre groupe de spiritueux est toujours envisageable et que son groupe « *peut mobiliser nettement plus de 15 milliards de francs* ». Par ailleurs, M. Ricard a indiqué que pour l'exercice 2000 il s'attendait à une hausse de 14 % à 15 % du chiffre d'affaires et à une hausse de 8 % à 9 % du résultat d'exploitation.

● Le titre **Air France** a progressé de 0,11 % vendredi matin, après la parution d'un article du *Financial Times* indiquant que le transporteur français était sur le point de conclure un accord de partage de codes avec la compagnie espagnole Iberia.

● L'action de la banque **CCF** a baissé de 1,28 %, à 154 euros, dans les premiers échanges vendredi, pour s'aligner sur les parités de l'OPA de la banque britannique HSBC (150 euros ou 13 actions HSBC pour une CCF) qui devrait être officiellement lancée la semaine prochaine. Le groupe britannique a obtenu le feu vert du Cecei et de Bruxelles. Par ailleurs, le CCF pourrait recéder la Banque du Louvre à la Société du Louvre.

● L'action **Crédit lyonnais** est restée stable à 47,33 euros à l'ouverture vendredi. Le marché spécule sur l'identité du ou des acheteurs après l'échange en Bourse de 3,7 % du capital durant le mois de mai.

RÈGLEMENT MENSUEL

VENDREDI 2 JUIN **Cours relevés à 9 h 57**

Liquidation : 23 juin

France ▶	Précédent en euros	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille	Valeur nominal (1)
B.N.P. (T.P)	151	148,50	974,10	− 1,66	152
CR.LYONNAIS(TP) L	146	146	957,70	....	1000
RENAULT (T.P.)	335	338	2217,13	+ 0,90	1000
SAINT GOBAIN(T.P.	170	....	....	....	152
THOMSON S.A (T.P)	159,50	159	1042,97	− 0,31	1000
ACCOR	45,05	45,65	299,44	+ 1,33	3
AEROSPATIALE MATR	21,73	21,93	143,85	+ 0,92	20
AGF	54,85	54,95	360,45	+ 0,18	30
AIR FRANCE GPE NO	17,40	17,30	113,48	− 0,57	54
AIR LIQUIDE	149	150,60	987,87	+ 1,07	11
ALCATEL	61	62,20	408,01	+ 1,97	2
ALSTOM	28,85	29,22	191,67	+ 1,28	6
ALTRAN TECHNO. #	248	242,10	1588,07	− 2,38	1
ATOS CA	110	110,30	723,52	+ 0,27	1
AVENTIS	68,50	69,05	452,94	+ 0,80	3
AXA	158,50	158,90	1042,32	+ 0,25	9
BAIL INVESTIS	127,50	129,10	846,84	+ 1,25	16
BAZAR HOT. VILLE	138	138	905,22	....	50
BIC	48	48,49	318,07	+ 1,02	3
BIS	99	....	....	....	20
B.N.P.	97,80	98,80	648,09	+ 1,02	4
BOLLORE	172,90	172,50	1131,53	− 0,23	8
BONGRAIN	293,60	294,10	1929,17	+ 0,17	50
BOUYGUES ■	717,50	695,50	4562,18	− 3,07	50
BOUYGUES OFFS	51,60	51,30	336,51	− 0,58	10
BULL#	9,91	10,12	66,38	+ 2,12	2
BUSINESS OBJECTS	92,55	94	616,60	+ 1,57	....
CANAL +	219,90	216,90	1422,77	− 1,36	....
CAP GEMINI	219,50	215,50	1413,59	− 1,82	8
CARBONE LORRAINE	50,65	50,30	329,95	− 0,69	2
CARREFOUR	74,05	73,95	485,08	− 0,14	2
CASINO GUICHARD	94,40	95	623,16	+ 0,64	10
CASINO GUICH.ADP	64,05	63,50	416,53	− 0,86	10
CASTORAMA DUB.(LI	261	264,10	1732,38	+ 1,19	25
C.C.F.	156	155	1016,73	− 0,64	5
CEGID (LY)	165,20	166,20	1090,20	+ 0,61	25
CGIP	49,50	49,50	324,70	....	2
CHARGEURS	61	60,90	399,48	− 0,16	100
CHRISTIAN DALLOZ	71,60	69	452,61	− 3,63	10
CHRISTIAN DIOR	249	251,10	1647,11	+ 0,84	52
CIC -ACTIONS A ■	108,10	....	....	....	100
CIMENTS FRANCAIS	53,50	54,40	356,84	+ 1,68	4
CLARINS	105	105,60	692,69	+ 0,57	50
CLUB MEDITERRANEE	137,60	140	918,34	+ 1,74	25
CNP ASSURANCES	35	34,50	226,31	− 1,43	25
COFACE	98	102	669,08	+ 4,08	....
COFLEXIP	127,50	125,80	825,19	− 1,33	1
COLAS	198	198,20	1300,11	+ 0,10	40
CDE PROV. REGPT	38,60	38,90	255,17	+ 0,78	100
CPR	38,96	39,10	256,48	+ 0,36	8
CRED.FON.FRANCE ↑	15,66	15,44	101,28	− 1,40	42
CFF.RECYCLING	51,15	52	341,10	+ 1,66	50
CREDIT LYONNAIS	47,30	47,60	312,24	+ 0,63	....
CS SIGNAUX(CSEE)	59,60	58,35	382,75	− 2,10	100
DAMART	68,50	68,20	447,36	− 0,44	1
DANONE	253,20	251,20	1647,76	− 0,79	2
DASSAULT-AVIATION	175	175,10	1148,58	+ 0,06	8
DASSAULT SYSTEMES	83	82,10	538,54	− 1,08	1
DE DIETRICH	64,25	64,10	420,47	− 0,23	4
DEVEAUX(LY)#	76,10	77	505,09	+ 1,18	20
DMC (DOLLFUS MI)	4,30	4,40	28,86	+ 2,33	27
DYNACTION	25,50	25,06	164,38	− 1,73	25
EIFFAGE	59,20	58,60	384,39	− 1,01	50
ELIOR	12,98	12,62	82,78	− 2,77	....
ERAMET	51,25	51,90	340,44	+ 1,27	20
ERIDANIA BEGHIN	99	97,35	638,57	− 1,67	10
ESSILOR INTL	304,30	303,50	1990,83	− 0,26	20
ESSO	62,90	62,95	412,92	+ 0,08	50
EULER	51,60	51,80	339,79	+ 0,39	....
EURAFRANCE	468	465,50	3053,48	− 0,53	200
EURO DISNEY	0,78	0,79	5,18	+ 1,28	....
EUROTUNNEL	1,08	1,07	7,02	− 0,93	....
FAURECIA	44,95	45,20	296,49	+ 0,56	50
FIMALAC SA	156	156	1023,29	....	22
FIVES-LILLE	73,95	74,45	488,36	+ 0,68	8
FONC.LYON.#	111	112	734,67	+ 0,90	50
FRANCE TELECOM	168	165	1082,33	− 1,79	4
FROMAGERIES BEL	685	686	4499,87	+ 0,15	50
GALERIES LAFAYETT	213	203,10	1332,25	− 4,65	2
GAUMONT #	72	72,50	475,57	+ 0,69	50
GAZ ET EAUX	62,90	64,50	423,09	+ 2,54	5
GECINA	108	108,50	711,71	+ 0,46	100
GEOPHYSIQUE	68,90	67,85	445,07	− 1,52	10
GFI INFORMATIQUE	178	179	1174,16	+ 0,56	20
GRANDVISION	28,11	28	183,67	− 0,39	10
GROUPE ANDRE S.A.	143	146	957,70	+ 2,10	50
GROUPE GASCOGNE	76,40	76,35	500,82	− 0,07	80
GR.ZANNIER (LY) #	62	62	406,69	....	10
GROUPE GTM	90	89,40	586,43	− 0,67	8
GROUPE PARTOUCHE	67	66,70	437,52	− 0,45	91
GUYENNE GASCOGNE	419,80	412,50	2705,82	− 1,74	20
HACHETTE FILI.MED ■	75,90	78,90	517,55	+ 3,95	10
HAVAS ADVERTISING	24,90	24,29	159,33	− 2,45	....
IMERYS(EX.IMETAL)	134	131,80	864,55	− 1,64	8
IMMEUBLES DE FCE ■	17,89	18,20	119,38	+ 1,73	10
INFOGRAMES ENTER.	31,20	31,35	205,64	+ 0,48	....
INGENICO	106,70	100,20	657,27	− 6,09	10
ISIS	67,90	68	446,05	+ 0,15	8
KAUFMAN ET BROAD	17,95	17,71	116,17	− 1,34	....
KLEPIERRE COMP.FI	90,50	92	603,48	+ 1,66	50
LABINAL	132,10	132,10	866,52	....	8
LAFARGE	83,90	83,80	549,69	− 0,12	25
LAGARDERE	76,70	75,50	495,25	− 1,56	40
LAPEYRE	52	52,05	341,43	+ 0,10	2
LEBON (CIE)	59	59	387,01	....	50
LEGRAND	225	227,30	1490,99	+ 1,02	2
LEGRAND ADP	123,90	125	819,95	+ 0,89	2
LEGRIS INDUST.	44,58	44,60	292,56	+ 0,04	3
LIBERTY SURF	34,80	34,87	228,73	+ 0,20	....
LOCINDUS	119,10	120	787,15	+ 0,76	150
L'OREAL	769	775,50	5086,95	+ 0,85	2
LVMH MOET HEN.	439,50	445,90	2924,91	+ 1,46	1
MARINE WENDEL	79,70	80	524,77	+ 0,38	8
METALEUROP	7,21	7,21	47,29	....	25
MICHELIN	36,20	36	236,14	− 0,55	2
MONTUPET SA	26,79	26,80	175,80	+ 0,04	10
MOULINEX	6,28	6,26	41,06	− 0,32	10
NATEXIS BQ POP.	74	74,05	485,74	+ 0,07	16
NEOPOST	34,97	34,50	226,31	− 1,34	1
NORBERT DENTRES.#	18	17,90	117,42	− 0,56	10
NORD-EST	26,50	26,70	175,14	+ 0,75	50
NRJ #	577	590	3870,15	+ 2,25	10
OLIPAR	8,10	8,10	53,13	....	60
PECHINEY ACT ORD	44,50	45,14	296,10	+ 1,44	15
PENAUILLE POLY.CB	610,50	610,50	4004,62	....	15
PERNOD-RICARD	58,40	59,80	392,26	+ 2,40	20
PEUGEOT ■	218,90	221,50	1452,94	+ 1,19	6
PINAULT-PRINT.RED	232,10	233,40	1531	+ 0,56	20
PLASTIC OMN.(LY)	117	116,70	765,50	− 0,26	20
PUBLICIS #	451	450	2951,81	− 0,22	25
REMY COINTREAU	23,47	23,01	150,94	− 1,96	10
RENAULT	50,35	49	321,42	− 2,68	25
REXEL	72,90	73,50	482,13	+ 0,82	5
RHODIA	17,95	18	118,07	+ 0,28	15
ROCHETTE (LA)	6,42	6,60	43,29	+ 2,80	10
ROYAL CANIN	105	103	675,64	− 1,90	20
RUE IMPERIALE (LY	2057	2080	13643,91	+ 1,12	200
SADE (NY)	41	....	....	....	100
SAGEM S.A.	1299,50	1323	8678,31	+ 1,81	20
SAINT-GOBAIN	151,50	152,50	1000,33	+ 0,66	16
SALVEPAR (NY)	73	73	478,85	....	50
SANOFI SYNTHELABO	45,73	45,30	297,15	− 0,94	2
SCHNEIDER ELECTRI	74	74	485,41	....	8
SCOR	43,48	44	288,62	+ 1,20	....
S.E.B.	66,30	67,25	441,13	+ 1,43	3
SEITA	42,49	42,42	278,26	− 0,16	50
SELECTIBANQUE	17,20	17	111,51	− 1,16	15
SIDEL ■	71,40	72,50	475,57	+ 1,54	2
SILIC CA	153,50	....	....	....	16
SIMCO	79,35	79	518,21	− 0,44	100
SKIS ROSSIGNOL	14,97	15	98,39	+ 0,20	25
SOCIETE GENERALE	62,65	62,15	407,68	− 0,80	1
SODEXHO ALLIANCE	175,60	179,30	1176,13	+ 2,11	16
SOGEPARC (FIN)	80,90	....	....	....	50
SOMMER-ALLIBERT	35,34	32,90	215,81	− 6,90	1
SOPHIA	26,10	26,38	173,04	+ 1,07	10
SOPRA #	82	79,90	524,11	− 2,56	4
SPIR COMMUNIC. #	90	89,90	589,71	− 0,11	20
SR TELEPERFORMANC	358,80	353,50	2318,81	− 1,48	20
STUDIOCANAL (M)	14,10	13,65	89,54	− 3,19	2
SUEZ LYON.DES EAU	186,50	185,50	1216,80	− 0,54	10
TF1	723,50	716	4696,65	− 1,04	2
TECHNIP	114,40	114,80	753,04	+ 0,35	20
THOMSON-CSF	42,10	42,08	276,03	− 0,05	20
THOMSON MULTIMEDI	116	113,50	744,51	− 2,16	7
TOTAL FINA ELF	167,70	165,90	1088,23	− 1,07	10
TRANSICIEL #	85,50	83	544,44	− 2,92	1
UBI SOFT ENTERTAI	45,20	45,05	295,51	− 0,33	2
UNIBAIL	140	....	....	....	100
UNILOG CA	113,10	110	721,55	− 2,74	1
USINOR	12,95	12,98	85,14	+ 0,23	20
VALEO	54,10	54,80	359,46	+ 1,29	3
VALLOUREC	38,99	38,99	255,76	....	100
VIA BANQUE	31,15	31,11	204,07	− 0,13	100
SGE	46,61	46,85	307,32	+ 0,51	13
VIVENDI	119	117	767,47	− 1,68	5
WORMS (EX.SOMEAL)	15,95	15,95	104,63	....	1
ZODIAC	196,40	193,60	1269,93	− 1,43	10
....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....

International ▶	Précédent en euros	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille	Valeur nominal (1)
AMERICAN EXPRESS	58,70	56,90	373,24	− 3,07	....
A.T.T. #	38	37,60	246,64	− 1,05	1
BARRICK GOLD #	19,99	19,26	126,34	− 3,65	....
CROWN CORK ORD. #	18,94	....	....	....	5
DE BEERS #	23,78	23,78	155,99	....	....
DU PONT NEMOURS #	52,40	52,60	345,03	+ 0,38	....
ERICSSON #	23,76	22,86	149,95	− 3,79	1
FORD MOTOR #	52,15	55	360,78	+ 5,47	1
GENERAL ELECTR. #	57	56,70	371,93	− 0,53	....
GENERAL MOTORS #	75,25	75	491,97	− 0,33	1
HITACHI #	13,39	....	....	....	50
I.B.M.	118,30	113,90	747,14	− 3,72	....
ITO YOKADO #	65	63,70	417,84	− 2	50
MATSUSHITA	24,51	24,88	163,20	+ 1,51	50
MC DONALD'S	38	38,11	249,99	+ 0,29	....
MERK AND CO	80	77,50	508,37	− 3,13	....
MITSUBISHI CORP.#	8,73	8,75	57,40	+ 0,23	50
MORGAN J.P.#	134,50	....	....	....	2
NIPP. MEATPACKER#	13,41	14	91,83	+ 4,40	50
PHILIP MORRIS#	28,70	28,90	189,57	+ 0,70	....
PROCTER GAMBLE	70,10	....	....	....	....
SEGA ENTERPRISES	16,79	....	....	....	50
SCHLUMBERGER#	78,50	79,05	518,53	+ 0,70	....
SONY CORP.#RGA	99,70	102,50	672,36	+ 2,81	50
SUMITOMO BANK #	14	....	....	....	50

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux ; Li = Lille ; Ly = Lyon ; M = Marseille ; Ny = Nancy ; Ns = Nantes.

SYMBOLES

1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3 ; ■ coupon détaché ; ● droit détaché ; # contrat d'animation ; o = offert ; d = demandé ; ↑ offre réduite ; ↓ demande réduite ; ♦ cours précédent.

DERNIÈRE COLONNE RM (1) :

Lundi daté mardi : % variation 31/12 ; **Mardi daté mercredi :** montant du coupon en euros ; **Mercredi daté jeudi :** paiement dernier coupon ; **Jeudi daté vendredi :** compensation ; **Vendredi daté samedi :** nominal.

NOUVEAU MARCHÉ

JEUDI 1er JUIN

Cours relevés à 18 h 07

Valeurs ▶	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille
ABEL GUILLEM	21,95	143,98	− 0,23
AB SOFT	11,50	75,44	+ 9,52
ACCESS COMME	51,80	339,79	+ 3,39
ADL PARTNER	20,95	137,42	+ 2,20
ALGORIEL#	28	183,67	+ 5,66
ALPHAMEDIA	11,65	76,42	+ 8,88
ALPHA MOS #	7,51	49,26	− 6,13
ALTAMIR & CI	237	1554,62	− 0,80
ALTAMIR BS 9 ♦	13,20	86,59	....
ALDETA	5,50	36,08	....
ALTI #	29,10	190,88	− 1,22
A NOVO	249	1633,33	− 2,35
ARTPRICE COM	29,85	195,80	− 0,47
ASTRA	2,30	15,09	+ 4,55
ATN	4,85	31,81	....
AUTOMA TECH	19,50	127,91	+ 2,63
AVENIR TELEC	250	1639,89	+ 4,17
AVENIR TELEC	12,50	81,99	+ 8,70
BARBARA BUI	11,04	72,42	− 0,54
BELVEDERE	59,50	390,29	....
BIODOME # ♦	26,68	175,01	....
BOURSE DIREC	24,60	161,37	+ 0,20
BRIME TECHNO	51,70	339,13	− 4,08
BVRP EX DT S	93	610,04	+ 4,49
CAC SYSTEMES	13,02	85,41	+ 3,01
CAST	43,89	287,90	+ 4,50
CEREP	75,90	497,87	+ 1,20
CHEMUNEX #	2,05	13,45	− 2,38
CMT MEDICAL	16	104,95	....
COALA	50,05	328,31	+ 4,27
COHERIS ATIX	80,75	529,69	+ 10,62
COIL	34	223,03	− 2,86
CONSODATA #	45,01	295,25	− 2,15
CONSODATA NO ♦	44,05	288,95	....
CONSORS FRAN	20,40	133,82	+ 2,41
CROSS SYSTEM	196	1285,68	+ 7,69
CRYO INTERAC	75	491,97	+ 0,67
CRYO INTERAC ♦	79,20	519,52	....
CYBER PRES.P	39	255,82	....
CYRANO #	7,14	46,84	+ 1,85
DESK #	5,66	37,13	− 7,21
DESK BS 98 ♦	0,43	2,82	....
DEVOTEAM #	107	701,87	+ 2,98
DMS #	10,39	68,15	− 2,90
D INTERACTIV	120	787,15	+ 9,09
DIOSOS	40,05	262,71	− 2,32
DURAND ALLIZ	4,70	30,83	+ 0,21
DURAN DUBOI	116	760,91	+ 12,08
DURAN BS 00 ♦	4,50	29,52	....
EFFIK #	20	131,19	− 6,98
EGIDE #	202	1325,03	− 2,88
EMME(JCE 1/1	11,25	73,80	+ 0,36
ESKER	28,50	186,95	+ 14,14
EUROFINS SCI	18,50	121,35	+ 2,78
EURO.CARGO S.	9,75	63,96	− 1,42
EUROPSTAT #	30	196,79	+ 0,33
FABMASTER # ♦	17	111,51	....
FIMATEX	18,71	122,73	+ 2,69
FI SYSTEM #	54	354,22	+ 5,99
FLOREANE MED	10,55	69,20	+ 0,48
GAUDRIOT	20,05	131,52	− 0,25
GENERIX #	38,16	250,31	+ 0,37
GENESYS #	37,05	243,03	− 1,17
GENESYS NV 0 ♦	52,20	342,41	....
GENSET	82,75	542,80	+ 3,70
GENSET NV J0 ♦	89,60	587,74	....
GL TRADE #	54,90	360,12	+ 5,58
GUILLEMOT #	56	367,34	+ 0,09
GUYANOR ACTI	0,60	3,94	− 4,76
HF COMPANY	106	695,31	+ 2,71
HIGH CO.	106	695,31	+ 2,42
HIMALAYA	24	157,43	+ 2,78
HOLOGRAM IND.	131	859,30	....
IDP	6,40	41,98	− 8,57
IDP BON 98 (♦	1,07	7,02	....
IGE + XAO	20	131,19	+ 0,50
ILOG #	36,40	238,77	+ 5,51
IMECOM GROUP	5,05	33,13	− 2,88
INFOSOURCES	12	78,71	+ 6,19
INFOSOURCE B	46	301,74	+ 0,22
INFOTEL #	90	590,36	+ 5,88
INTEGRA NET	16,70	109,54	+ 2,45
INTEGRA ACT.	....	....	....
INTERCALL #	70	459,17	− 0,14
IPSOS #	118	774,03	+ 1,72
IT LINK	47	308,30	+ 5,62
JOLIEZ-REGOL ♦	3,50	22,96	....
JOLIEZ-REGOL ♦	0,17	1,12	....
KALISTO ENTE	168	1102,01	− 0,59
LACIE GROUP	5,72	37,52	+ 10
LEXIBOOK #	20	131,19	....
LINADATA SER	17,60	115,45	− 2,49
MEDIDEP #	32,20	211,22	− 0,95
MEDIDEP ACT. ♦	30,10	197,44	....
METROLOGIC G	44,21	290	+ 1,63
MILLE AMIS # ♦	6,80	44,61	....
MILLE AMIS N ♦	6,80	44,61	....
MONDIAL PECH	6,15	40,34	− 7,38
MULTIMANIA	26	170,55	+ 2,16
NATUREX ♦	10,16	66,65	....
NET2S	14,40	94,46	+ 2,49
NETGEM	29,50	193,51	+ 1,72
NETVALUE #	30	196,79	+ 1,66
GROUPE NEURO.	8,94	58,64	+ 1,48
NICOX	74,40	488,03	+ 0,54
NICOX NOUV.0 ♦	75	491,97	....
OLITEC	60	393,57	+ 1,69
OXIS INTL RG	1,90	12,46	− 13,24
PERFECT TECH	71,40	468,35	+ 6,65
PHONE SYS.NE	11	72,16	− 18,58
PICOGIGA	99,60	653,33	+ 2,10
PROSODIE #	200	1311,91	+ 2,04
PROSODIE BS ♦	38	249,26	....
PROLOGUE SOF	106,20	696,63	....
PROXIDIS	2,35	15,41	− 1,26
PROXIDIS ACT ♦	4	26,24	....
QUANTEL	6	39,36	....
QUANTUM APPL.	4,09	26,83	− 0,24
R2I SANTE	39	255,82	....
RECIF #	43,40	284,69	− 3,56
REPONSE #	55,50	364,06	− 0,72
REGINA RUBEN	10,80	70,84	....
RIBER	16	104,95	− 2,44
RIGIFLEX INT.	49	321,42	+ 4,48
SAVEURS DE F	13,81	90,59	+ 0,07
GUILLEMOT BS ♦	27	177,11	....
SELF TRADE	9,01	59,10	− 0,88
SERP RECYCLA ♦	5,79	37,98	....
SILICOMP #	59,20	388,33	+ 3,68
SOFT COMPUTI	36,50	239,42	− 0,54
SOI TEC SILI	307,50	2017,07	+ 0,62
STACI #	100	655,96	+ 1,52
STELAX	1,14	7,48	− 0,87
SYNELEC #	19	124,63	− 5
SYSTAR NOM.	19,15	125,62	+ 0,90
TEL.RES.SERV.	21,90	143,65	+ 0,92
TELECOM CITY	14,41	94,52	− 1,03
TETE DS LES	3	19,68	+ 0,67
THERMATECH I	27	177,11	+ 3,85

(Publicité)

www.volkswagen.fr

New Beetle
à partir de 109 900 F*.

3615 volkswagen (0,12 franc l'accès, 1,29 franc la minute) - 0 826 020 000 (0,99 franc la minute).
*Tarif (hors options) de la New Beetle 1.6 au 01.04.2000, AM 2000. Modèle présenté : New Beetle TDI 90, 134 000 F (hors options) au 01.04.2000, AM 2000.

DDB

SECOND MARCHÉ

VENDREDI 2 JUIN

Une sélection. **Cours relevés à 9 h 57**

Valeurs ▶	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille
ALTEN #	182	1193,84	....
ARKOPHARMA #	77,40	507,71	+ 1,51
ASSYSTEM #	54,50	357,50	− 0,73
FINACOR	10,51	68,94	− 2,50
FININFO	30,80	202,03	− 0,65
CNIM CA#	64,40	422,44	....
GEODIS	72	472,29	....
M6-METROPOLE	610	4001,34	− 1,61
HERMES INTL	144,20	945,89	+ 0,49
RALLYE(CATHI	57,60	377,83	− 0,69
FINATIS(EX.L ♦	103,40	678,26	....
CEGEDIM # ♦	99,95	655,63	....
STERIA GROUP	185,20	1214,83	− 4,54
MANITOU #	93,50	613,32	+ 0,54
BENETEAU CA#	101,50	665,80	− 0,10
ASSUR.BQ.POP	113,70	745,82	− 0,26
MANUTAN INTE	85,90	563,47	− 0,29
APRIL S.A.#(	165	1082,33	+ 1,85
UNION FIN.FR	167	1095,45	− 1,18
BRICORAMA # ♦	48,20	316,17	....
JET MULTIMED	62,55	410,30	− 4,21
ALGECO #	74	485,41	....
HYPARLO #(LY	22,90	150,21	+ 2,92
GROUPE BOURB ♦	60,95	399,81	....
C.A. PARIS I	185	1213,52	....
L.D.C.	92,60	607,42	− 5,51
BRIOCHE PASQ	89,05	584,13	− 1,06
ETAM DEVELOP	23,45	153,82	+ 1,96
BOIRON (LY)#	57,90	379,80	− 1,78

SICAV et FCP

Une sélection. **Cours de clôture le 1er juin**

Émetteurs ▶	Valeurs unitaires★ Euros	francs★★	Date cours
AGIPI			
AGIPI AMBITION (AXA)	29,66	194,56	31/05
AGIPI ACTIONS (AXA)	32,90	215,81	31/05
BNP — 3615 BNP			
BNP ACTIONS EURO	161,47	1059,17	31/05
BNP ACTIONS FRANCE	204,03	1338,35	31/05
BNP ACT. MIDCAP EURO	195,68	1283,58	31/05
BNP ACT. MIDCAP FR.	61,80	405,38	31/05
BNP ACTIONS MONDE	226,57	1486,20	31/05
BNP ACTIONS PEA EURO	259,94	1705,09	31/05
BNP ÉP. PATRIMOINE	34,90	228,93	31/05
BNP ÉPARGNE RETRAITE	40,39	264,94	31/05
BNP MONÉ COURT TERME	2349,59	15412,30	31/05
BNP MONÉTAIRE C	885,96	5811,52	31/05
BNP MONÉTAIRE D	803,51	5270,68	31/05
BNP MONÉ PLACEMENT C	12932,19	84829,61	31/05
BNP MONÉ PLACEMENT D	11591,07	76032,44	31/05
BNP MONÉ SÉCURITÉ	1778,44	11665,80	31/05
BNP MONÉ TRÉSORIE	146657,01	962006,92	31/05
BNP OBLIG. CT	160,83	1054,98	31/05
BNP OBLIG. LT	32,99	216,40	31/05
BNP OBLIG. MONDE	189,01	1239,82	31/05
BNP OBLIG. MT C	141,76	929,88	31/05
BNP OBLIG. MT D	132,60	869,80	31/05
BNP OBLIG. REVENUS	159,36	1045,33	31/05
BNP OBLIG. SPREADS	169,87	1114,27	31/05
BNP OBLIG. TRÉSOR	1833,28	12025,53	31/05
BNP SECT. IMMOBILIER	141,08	925,42	31/05
BANQUE POPULAIRE ASSET MANAGEMENT — www.bpam.fr — 08 36 68 22 00 (2,23 F/mn)			
BP OBLI CONVERTIBLES	338,42	2219,89	30/05
BP OBLI HAUT REND.	105,24	690,33	30/05
BP MEDITERRANÉE DÉV.	140,88	924,11	30/05
BP NOUVELLE ÉCONOMIE	282,04	1850,06	29/05
BP OBLIG. EUROPE	48,07	315,32	01/06
BP SÉCURITÉ	96664,13	634075,13	01/06
EUROACTION MIDCAP	208,94	1370,56	30/05
FRUCTI EURO 50	142,98	937,89	01/06
FRUCTIFRANCE C	106,39	697,87	28/05
FRUCTIFONDS FRANCE NM	417,90	2741,24	30/05
CDC Asset Management — www.cdc-assetmanagement.com			
LIVRET B. INV.D PEA	240,26	1576	30/05
MULTI-PROMOTEURS			
NORD SUD DÉVELOP. C	479,70	3146,63	24/05
NORD SUD DÉVELOP. D	386,60	2535,93	30/05
CAISSE D'EPARGNE — Sicav en ligne : 08 36 68 09 00 (2,23 F/mn)			
ÉCUR. 1,2,3... FUTUR	63,18	414,43	01/06
ÉCUR. ACT. FUT.D PEA	88,74	582,10	01/06
ÉCUR. ACTIONS EUROP. C	23,08	151,39	01/06
ÉCUR. CAPITALISATION C	40,47	265,47	01/06
ÉCUR. DYNAMIQUE+ D PEA	58,61	384,46	01/06
ÉCUR. ÉNERGIE D PEA	54,55	357,82	01/06
ÉCUR. EXPANSION C	13844,53	90814,16	01/06
ÉCUR. EXPANSIONPLUS C	39,75	260,74	01/06
ÉCUR. INVESTIS. D PEA	68,68	450,51	01/06
ÉC. MONÉT.C/10 30/11/98	212,42	1393,38	01/06
ÉC. MONÉT.D/10 30/11/98	186,77	1225,13	01/06
ÉCUR. OBLIG. INTERNAT.	164,88	1081,54	01/06
ÉCUR. TRIMESTRIEL D	267,68	1755,87	01/06
ÉPARCOURT-SICAV D	27,32	179,21	01/06
GÉOPTIM C	2107,36	13823,38	01/06
HORIZON C	606,82	3980,48	01/06
PRÉVOYANCE ÉCUR. D	14,39	94,39	01/06
Fonds communs de placements			
ÉCUREUIL ÉQUILIBRE C	38,58	253,07	01/06
ÉCUREUIL PRUDENCE C	32,69	214,43	01/06
ÉCUREUIL VITALITÉ C	48,27	316,63	01/06
INDOCAM Asset Management — CRÉDIT AGRICOLE — 08 36 68 56 55 (2,23 F/mn)			
ATOUT CROISSANCE	598,79	3927,80	01/06
ATOUT FONCIER	330,78	2169,77	01/06
ATOUT FRANCE ASIE D	102,66	673,41	01/06
ATOUT FRANCE EUROPE	258,43	1695,19	01/06
ATOUT FRANCE MONDE	62,94	412,86	01/06
ATOUT FUTUR C	272,77	1789,25	01/06
ATOUT FUTUR D	252,60	1656,95	01/06
ATOUT SÉLECTION	138,23	906,73	01/06
COEXIS	319,81	2097,82	01/06
DIÈZE	504,64	3310,22	01/06
EURODYN	705,51	4627,84	01/06
INDICIA EUROLAND	159,84	1048,48	31/05
INDICIA FRANCE	558,64	3664,44	31/05
INDOCAM AMÉRIQUE	53,72	352,38	01/06
INDOCAM ASIE	27,34	179,34	01/06
INDOCAM MULTI OBLIG.	158,65	1040,68	01/06
INDOCAM ORIENT C	43,27	283,83	01/06
INDOCAM ORIENT D	38,59	253,13	01/06
INDOCAM UNIJAPON	223,60	1466,72	01/06
INDOCAM STR. 5-7 C	318,39	2088,50	01/06
INDOCAM STR. 5-7 D	209,40	1373,57	01/06
OBLIFUTUR C	92,12	604,27	01/06
OBLIFUTUR D	79,28	520,04	01/06
REVENU-VERT	169,03	1108,76	01/06
UNIVERS ACTIONS	73,30	480,82	01/06
UNIVERS-OBLIGATIONS	38,56	252,94	01/06
Fonds communs de placements			
INDOCAM VAL. RESTR.	362,45	2377,52	31/05
MASTER ACTIONS	58,53	383,93	30/05
MASTER OBLIGATIONS	29,08	190,75	30/05
OPTALIS DYNAMIQ. C	22,96	150,61	31/05
OPTALIS DYNAMIQ. D	22,35	146,61	31/05
OPTALIS ÉQUILIB. C	20,64	135,39	31/05
OPTALIS ÉQUILIB. D	19,69	129,16	31/05
OPTALIS EXPANSION C	20,21	132,57	31/05
OPTALIS EXPANSION D	20,12	131,98	31/05
OPTALIS SÉRÉNITÉ C	17,74	116,37	31/05
OPTALIS SÉRÉNITÉ D	16,57	108,69	31/05
PACTE SOL. LOGEM.	75,15	492,95	30/05
PACTE SOL.TIERS MONDE	80,05	525,09	30/05
UNIVAR C	182,25	1195,48	02/06
UNIVAR D	182,25	1195,48	02/06
CIC Crédit Industriel et Commercial			
AURECIC	89,59	587,67	31/05
CIC FRANCIC	45,14	296,10	31/05
CIC FINUNION	162,92	1068,69	30/05
CAPITAL AVENIR	327,21	2146,36	30/05
CICAMONDE	38,90	255,17	30/05
CONVERTICIC	93,19	611,29	30/05
EPARCIC	810,32	5315,35	30/05
EUROCIC LEADERS	547,98	3594,51	30/05
EUROPE RÉGIONS	74,35	487,70	30/05
FRANCIC PIERRE	32,86	215,55	30/05
MENSUELCIC	1420,98	9321,02	31/05
OBLICIC MONDIAL	689,28	4521,38	30/05
OBLICIC RÉGIONS	178,17	1168,72	30/05
RENTACIC	24,04	157,69	31/05
SECURICIC	370,54	2430,58	30/05
SECURICIC D	329,13	2158,95	30/05
CREDIT LYONNAIS ASSET MANAGEMENT			
EURCO SOLIDARITÉ	214,17	1404,86	31/05
LION 20000 C/3 11/06/99	931,78	6112,08	31/05
LION 20000 D/3 11/06/99	831,33	5453,17	31/05
SICAV 5000	222,21	1457,60	30/05
SLIVAFRANCE	400,09	2624,42	31/05
SLIVARENTE	40,34	264,61	31/05
SLIVINTER	200,71	1316,57	30/05
TRILION	742,14	4868,12	31/05
Fonds communs de placements			
ACTILION DYNAMIQUE C *.	228,02	1495,71	30/05
ACTILION DYNAMIQUE D *.	219,39	1439,10	30/05
ACTILION ÉQUILIBRE C *	198,61	1302,80	31/05
ACTILION ÉQUILIBRE D *	189,64	1243,96	31/05
ACTILION PEA ÉQUILIBRE	203,72	1336,32	30/05
ACTILION PRUDENCE C *	176,35	1156,78	31/05
ACTILION PRUDENCE D *	168,26	1103,71	31/05
INTERLION	213,58	1400,99	31/05
LION ACTION EURO	124,22	814,83	30/05
LION TRIMES. N3	122,78	805,38	30/05
Crédit Mutuel Finance			
CM EURO PEA	29,98	196,66	31/05
CM FRANCE ACTIONS	48,46	317,88	31/05
CM MID. ACT. FRANCE	40,72	267,11	31/05
CM MONDE ACTIONS	433,98	2846,72	31/05
CM OBLIG. LONG TERME	100,91	661,93	31/05
CM OPTION DYNAM.	38,31	251,30	31/05
CM OPTION ÉQUIL.	55,23	362,29	31/05
CM OBLIG. COURT TERME	153,06	1004,01	31/05
CM OBLIG. MOYEN TERME.	310,76	2038,45	31/05
CM OBLIG. QUATRE	160,83	1054,98	31/05
Fonds communs de placements			
CM OPTION MODÉRATION.	18,73	122,86	31/05
LCF E. DE ROTHSCHILD			
AMÉRIQUE 2000	165,55	1085,94	31/05
ASIE 2000	97,36	638,64	31/05
NOUVELLE EUROPE	286,92	1882,07	31/05
SAINT-HONORÉ CAPITAL C.	3305,45	21682,33	30/05
SAINT-HONORÉ CAPITAL D.	3192,81	20943,46	30/05
ST-HONORÉ CONVERTIBLES	333,18	2185,52	30/05
ST-HONORÉ FRANCE	70,13	460,02	31/05
ST-HONORÉ MAR. ÉMER.	75,15	492,95	31/05
ST-HONORÉ PACIFIQUE	158,04	1036,67	31/05
ST-HONORÉ TECH. MEDIA	223,32	1464,88	30/05
ST-HONORÉ VIE SANTÉ	372,99	2446,65	31/05
ST-HONORÉ WORLD LEAD.	122,17	801,38	31/05
LEGAL & GENERAL BANK			
SÉCURITAUX	298,55	1958,36	30/05
STRATÉGIE IND. EUROPE	277,20	1818,31	30/05
STRATÉGIE RENDEMENT	332,10	2178,43	30/05
LA POSTE — Sicav Info Poste : 08 36 68 50 10 (2,23 F/mn)			
ADDILYS C	....	....	
AMPLITUDE AMÉRIQUE C	31,39	205,90	01/06
AMPLITUDE AMÉRIQUE D	31,11	204,07	01/06
AMPLITUDE EUROPE C	47,17	309,41	01/06
AMPLITUDE EUROPE D	46,07	302,20	01/06
AMPLITUDE MONDE C	322,48	2115,33	01/06
AMPLITUDE MONDE D	291,86	1914,48	01/06
AMPLITUDE PACIFIQUE C	26,34	172,78	01/06
AMPLITUDE PACIFIQUE D	25,96	170,29	01/06
ÉLANCIEL FRANCE D PEA	59,67	391,41	01/06
ÉLANCIEL EURO D PEA	146,44	960,58	01/06
ÉMERGENCE E.POST.D PEA.	46,19	302,99	01/06
GÉOBILYS C	107,85	707,45	01/06
GÉOBILYS D	100,34	658,19	01/06
INTENSYS C	19,35	126,93	01/06
INTENSYS D	16,81	110,27	01/06
KALEIS DYNAMISME C	265,01	1738,35	01/06
KALEIS DYNAMISME D	259,69	1703,45	01/06
KALEIS ÉQUILIBRE C	213,72	1401,91	01/06
KALEIS ÉQUILIBRE D	208,48	1367,54	01/06
KALEIS SÉRÉNITÉ C	190,39	1248,88	01/06
KALEIS SÉRÉNITÉ D	185,29	1215,42	01/06
LATITUDE C	24,31	159,46	01/06
LATITUDE D	20,78	136,31	01/06
OBLITYS D	103,33	677,80	01/06
PLÉNITUDE D PEA	52,72	345,82	01/06
POSTE GESTION C	2463,23	16157,73	01/06
POSTE GESTION D	2257,29	14806,85	01/06
POSTE PREMIÈRE SI	6702,56	43965,91	01/06
POSTE PREMIÈRE 1 AN	39597,79	259744,48	01/06
POSTE PREMIÈRE 2-3	8402,45	55116,46	01/06
REVENUS TRIMESTR. D	768,84	5043,26	01/06
THÉSORA C	172,28	1130,08	01/06
THÉSORA D	145,89	956,98	01/06
TRÉSORYS C	44492,80	291853,64	01/06
SOLSTICE D	356,51	2338,55	01/06
Fonds communs de placements			
POSTE EUROPE C	83,94	550,61	01/06
POSTE EUROPE D	81,24	532,90	01/06
POSTE PREMIÈRE 8 ANS C	179,73	1178,95	01/06
POSTE PREMIÈRE 8 ANS D	168,52	1105,42	01/06
SG ASSET MANAGEMENT — Serveur vocal : 08 36 68 36 62 (2,23 F/mn)			
CADENCE 1 D	154,34	1012,40	31/05
CADENCE 2 D	152,82	1002,43	31/05
CADENCE 3 D	152,68	1001,52	31/05
CONVERTIS C	268,66	1762,29	31/05
CONVERTIS D	263,18	1726,35	31/05
INTEROBLIG C	54,01	354,28	31/05
INTERSÉLECTION FR. D	95,15	624,14	31/05
SÉLECT DÉFENSIF C	191,19	1254,12	31/05
SÉLECT DYNAMIQUE C	287,49	1885,81	31/05
SÉLECT ÉQUILIBRE 2	184,07	1207,42	31/05
SÉLECT PEA DYNAMIQUE	190,44	1249,20	31/05
SG FRANCE OPPORT. C	562,18	3687,66	31/05
SG FRANCE OPPORT. D	526,38	3452,83	31/05
SOGENFRANCE C	626,43	4109,11	31/05
SOGENFRANCE D	564,51	3702,94	31/05
SOGEOBLIG C	102,62	673,14	31/05
SOGÉPARGNE D	44,63	292,75	31/05
SOGEPEA EUROPE	295,20	1936,39	31/05
SOGINTER C	96,31	631,75	31/05
Fonds communs de placements			
DÉCLIC ACTIONS EURO	22,59	148,18	30/05
DÉCLIC ACTIONS FRANC	66,43	435,75	30/05
DÉCLIC ACTIONS INTER.	50,33	330,14	30/05
DÉCLIC BOURSE PEA	62,49	409,91	30/05
DÉCLIC BOURSE ÉQUILIBRE	18,22	119,52	30/05
DÉCLIC OBLIG. EUROPE	16,83	110,40	30/05
DÉCLIC PEA EUROPE	30,04	197,05	30/05
DÉCLIC SOGENFR. TEMPO	80,42	527,52	30/05
SOGINDEX FRANCE	697,38	4574,51	30/05

LÉGENDE

★ Hors frais. ★★ A titre indicatif. * Part div. par 10 au 5/5/99.

SPORTS **Le départ de la 11e Transat anglaise à la voile en solitaire, qui relie Plymouth (Grande-Bretagne) à Newport (Etats-Unis), doit être donné dimanche 4 juin. ● CETTE ÉPREUVE MYTHIQUE, qui révéla, entre autres, un jeune sous-officier de la marine française, Eric Tabarly, deux fois vainqueur (1964, 1976), sera courue par 75 concurrents représentant 11 nations. ● À LA BARRE DE « GROUPAMA », son trimaran, Franck Cammas, découvrira la course, lui qui n'a participé à ce jour qu'à deux Transats – la Route du rhum (1998) et Le Havre-Carthagène (1999). ● POUR FIGURER AU MIEUX, il s'est entouré d'une pléiade d'experts en tout genre et s'est même assuré l'exclusivité des services d'un ingénieur spécialiste des matières composites. ● L'ARRIVÉE DES PREMIERS MULTICOQUES est attendue aux alentours du 14 juin, les monocoques devant rejoindre Newport le 19 juin.**

Sur la Transat anglaise, Franck Cammas part dans l'inconnu

Même s'il a déjà participé à deux courses Transatlantiques – la Route du rhum (1998), Le Havre-Carthagène (1999) –, Franck Cammas, à la barre de son trimaran « Groupama », ne sait pas vraiment ce qui l'attend sur le parcours de la Transat anglaise en solitaire

PLYMOUTH (Grande-Bretagne)
de notre envoyée spéciale

« La Transat anglaise en solitaire est une course comme les autres sauf qu'elle ne mène pas jusqu'au soleil. » Pour qui s'est plongé dans les récits de cette aventure vieille de quarante ans et décrite comme mythique par tous ses adeptes, l'analyse de Franck Cammas paraît forcément fruste. Mais elle reflète surtout l'intelligence d'un marin réticent à se mettre en avant à la veille d'une épreuve-phare qu'il n'a encore jamais disputée.

Franck Cammas avoue connaître « comme tout le monde » les anecdotes de cette course dominée presque depuis toujours par les Français – d'Eric Tabarly, l'homme qui a inspiré sa vocation de marin et a terminé deux fois victorieux (1964 et 1976) de ce parcours en solitaire en Atlantique nord, à Loïck Peyron, gagnant en 1992 et 1996, en passant par Alain Colas (1972), Philippe Poupon (1988) ou Yvon Fauconnier (1984) –, mais il refuse d'être considéré comme l'héritier. *« Depuis vingt ans, les choses ont changé*, élude-t-il, *les bateaux sont plus proches en termes de performance. »*

Mais la difficulté transcende ce marin qui sait comme personne se préparer à l'inconnu. A vingt-sept ans, il est plus pragmatique qu'instinctif et cela paie. Sa minutie et son étonnante maturité l'ont propulsé il y a deux ans de la série Figaro (9,14 m), qu'il dominait, à la barre d'un trimaran vert et blanc de 60 pieds (18,24 m) offert par la compagnie d'assurances Groupama, bluffée et confiante.

Franck Cammas s'en est saisi avec le flegme apparent qui le caractérise. *« Ça reste un bateau pour faire la course »*, martèle-t-il chaque fois qu'une nouveauté vient émailler sa carrière déjà riche (*Le Monde* du 18 avril 1998). D'autres l'ont jalousé. Un trimaran n'est plus un simple voilier mais un coursier rare, grisant et performant. Même le raisonnable Franck Cammas y a connu des frayeurs que les marins mentionnent rarement, tant ils en savent la dramatique portée potentielle. *« En course*, avoue-t-il, *il n'est pas un jour sans qu'on se précipite sur la barre ou qu'on choque* (ndlr, relâche) *une écoute* (ndlr, cordage) *en urgence. »*

LEVER LE PIED POUR SE RASSURER

En cas d'inquiétude, sa recette est élémentaire : lever le pied pour se rassurer. Pour la mise au point permanente, il dispose d'une équipe de préparateurs professionnels qu'il coordonne avec la poigne et l'exigence d'un directeur d'écurie de formule 1. Rien n'est laissé au hasard par Stéphane Guilbaud, Gaël de Kerangat ou Olivier Lozachmeur, qui consignent sans relâche dans leur calepin les détails à vérifier ou à optimiser. Cette saison, pour éviter les « fuites » dans cette éternelle course à l'armement, Franck Cammas s'est même assuré l'exclusivité des services d'un ingénieur spécialiste des matières composites : Jean-Marc Normand.

Pour comprendre les interactions du ciel et de la mer, il travaille toujours avec Jean-Yves Bernod. Mais Marcel Van Triest, le Néerlandais responsable de la navigation du Défi français dans la dernière Coupe de l'America, l'assiste aussi dans son déchiffrage des systèmes météo de l'Atlantique nord, puisque le routage est interdit dans la Transat anglaise. Marin lui-même, Marcel Van Triest peut juger sans en discourir de l'état de stress et de fatigue du skipper et de sa capacité à manœuvrer efficacement ou non dans une situation donnée.

GROUPAMA/YVAN ZEDDA

« Groupama », le bateau de Franck Cammas (ici à l'entraînement), est l'un des favoris de la Transat anglaise.

Ce parcours, qui lui promet des flirts avec les icebergs au gré d'une succession de dépressions et de violents vents de face, fait à Franck Cammas l'effet d'un échiquier. *« Il n'y aura pas de répit*, prédit-il. *Les options seront réduites, mais l'avantage c'est que le départ a lieu à une saison plus favorable que celui de la Route du rhum* (ndlr, en novembre). *Les dépressions défilent mais passent plus vite et les multicoques permettent de réagir rapidement. »*

Se jouer de la tempête en la fuyant ou en la contournant plutôt qu'en la subissant, voilà qui le fascine. A cette idée, il s'anime, prêt à vivre trempé jusqu'aux os pendant une bonne dizaine de jours, juché sur sa chaise en carbone de barreur ou en équilibre précaire sur les nacelles ou les bras de son bateau. Pour atteindre Newport avant tout le monde.

La météo lui dictera ses rares instants de repos, recroquevillé sur une couchette trop courte dans une cabine spacieuse comme une chambre de bonne. Il oubliera sans doute de s'alimenter de façon consistante à l'aide de l'improbable réchaud suspendu derrière lui. *« Sur ces bateaux-là*, avoue-t-il, *on a des scrupules à dormir, car ça signifie un énorme ralentissement. Alors on avance sur les nerfs jusqu'à ne plus en pouvoir. »*

Mais, en deux Transats, il a déjà apprivoisé son trimaran : en solitaire d'abord avec une troisième place à la Route du rhum en 1998 puis en double, en 1999, en gagnant la Transat Le Havre-Cathagène avec le Suisse Steve Ravussin. Des régates en équipages (Grands Prix) et des sorties musclées avec ses préparateurs lui ont révélé toutes les faiblesses de son bateau. Franck Cammas les a comblées et ne craint plus désormais de briser ce puissant et délicat « oiseau de carbone ». Il en cherche aujourd'hui subtilement les limites, et sa quête pourrait l'amener à perpétuer à Newport la tradition des victoires françaises dans la Transat anglaise.

Patricia Jolly

Un homme, un bateau, un océan

● **L'épreuve :** course transatlantique en solitaire ouverte aux multicoques et aux monocoques de 9,14 m à 18,28 m et aux skippers âgés d'au moins vingt et un ans et justifiant d'un parcours de 1 000 milles en équipage et de 500 milles en solitaire à bord du bateau engagé. Le routage météo n'est pas autorisé.
● **Calendrier :** date de départ dimanche 4 juin à 12 h 10 locales pour les voiliers de Classe 1 (18,28 m) multicoques et monocoques. Départs échelonnés pour les autres. Arrivée du premier multicoque prévue vers le 14 juin. Arrivée du premier monocoque prévue vers le 19 juin.
● **Record :** 10 jours 9 heures et 15 minutes par Philippe Poupon (*Fleury-Michon-IX*) en 1988.
● **Parcours :** de Plymouth (Royaume-Uni) à Newport, Rhode Island (Etats-Unis), soit 2 810 milles sur la route orthodromique (la plus courte).
● **Concurrents :** 11 nations et 75 participants en lice. Les principaux engagés : multicoques Classe I : Yvan Bourgnon (*Bayer-en-France*) ; Franck Cammas (*Groupama*) ; Alain Gautier (*Foncia*) ; Marc Guillemot (*Biscuits-La-Trinitaine*) ; Francis Joyon (*Eure-et-Loire*) ; Jean-Luc Nélias (*Belgacom*) ; Lalou Roucayrol (*Banque-Populaire*). Monocoques : Classe I : Catherine Chabaud (*Whirlpool*) ; Thomas Coville (*Sodebo*) ; Michel Desjoyeaux (*PRB*) ; Thierry Dubois (*Solidaires*) ; Eric Dumont (*Un-Univers-de-Services-Euroka*) ; Mike Golding (*Team-Group-4*) ; Josh Hall (*Gartmore*) ; Roland Jourdain (*Sill-Beurre-Le-Gall*) ; Ellen Macarthur (*Kingfisher*) ; Yves Parlier (*Aquitaines-Innovations*) ; Giovanni Soldini (*Fila*) ; Marc Thiercelin (*Active-Wear*) ; Dominique Wavre (*Union-Bancaire-Privée*).

L'épreuve qui a révélé un jeune sous-officier nommé Eric Tabarly

PLYMOUTH
de notre envoyée spéciale

La Transat anglaise est née d'un pari d'aventuriers en 1960. Ils auraient pu tenter la traversée du pôle Sud ou une expédition dans l'Himalaya, mais le lieutenant-colonel Blondie Hasler des Royal Marines a bien sûr préféré un terrain liquide : l'Atlantique nord. L'idée en était simple mais personne ne l'avait encore émise : un homme seul sur un bateau contre l'océan.

A l'époque, Winston Churchill était commodore du Royal Western Yacht Club of England, toujours organisateur de l'épreuve aujourd'hui. La voile au Royaume-Uni restait l'apanage de *« gentlemen sailors »*, des aristocrates régatant en blanc et en équipage le dimanche. Preuve que les vocations de solitaires existaient : une cinquantaine de candidats ont réclamé des formulaires d'inscription à la course d'Hasler, même si seulement cinq sont finalement partis.

LA MODE EST LANCÉE

Un Britannique, Francis Chischester, l'a emporté en 40 jours 12 heures et 30 minutes avec plus de 8 jours d'avance sur Hasler. Tous les espoirs d'entraîner d'autres doux-dingues d'outre-Manche dans l'aventure étaient permis. Jusqu'à ce qu'un Français, Eric Tabarly, se mêle de gagner en 1964 la deuxième édition en 27 jours, 3 heures et 56 minutes. Jeune sous-officier de marine, il s'impose grâce à une préparation déjà quasiment professionnelle quand les Britanniques en sont encore à bricoler leur bateau au fond d'un jardin pour effectuer une traversée qu'ils se remémoreront à vie.A partir là, la France s'éveille à la voile et l'industrie nautique se développe dans le pays, creusant l'écart avec le Royaume-Uni et sa tradition.

La mode est lancée. A la faveur du dynamisme de certaines classes de voiliers, s'organisent différents niveaux de navigation en solitaire qui permettent une progression régulière vers de plus gros bateaux. Il y a le Mini (voilier de 6,50 m) et sa transat organisée tous les deux ans, ou le circuit solitaire du *Figaro* (9,14 m) chaque été, et encore la Route du rhum, ouverte à des voiliers de 50 pieds (15 mètres). Parallèlement, les PME françaises relayées par une presse régionale dynamique trouvent des retombées sans investir d'énormes sommes dans la voile, alors que la presse régionale britannique est écrasée par sa puissante homologue nationale. A la veille de la dixième édition de la Transat anglaise, on constate cependant que le Royaume-Uni s'applique avec un certain succès à refaire son retard sur la France en matière de course en solitaire.

NOTORIÉTÉ

Tony Bullimore et Pete Goss avaient fait parler d'eux dans le dernier Vendée Globe (tour du monde sans escale) en 1996-1997. Goss, ancien membre des forces spéciales de la marine britannique et sauveteur impromptu du Français Raphaël Dinelli, profite de sa notoriété pour mettre en place une « écurie » de jeunes navigateurs solitaires : comme Emma Richards, âgée de vingt-cinq ans et soutenue par la société d'imprimerie britannique Pindar, qui prendra le départ dimanche 4 juin sur un monocoque de 50 pieds après avoir participé il y a deux ans à la tentative féminine de Trophée Jules-Verne sur *Royal-and-Sun-Alliance*.

Mike Golding ou Josh Hall ont disputé l'Around Alone (tour du monde avec escales) et seront au départ dimanche. Mais l'ambassadrice la plus efficace de cette cause est la jeune Ellen MacArthur. Après avoir participé à la Mini Transat en 1997 et remporté la Route du rhum dans sa classe de monocoque 50 pieds l'année suivante, cette Anglaise de vingt-trois ans a gagné la barre d'un monocoque de 60 pieds Open neuf qu'elle testera dès dimanche en vue du Vendée Globe, qui devrait avoir lieu en novembre. A terme, elle ou Golding pourraient bien rendre au Royaume-Uni le trophée de « sa » Transat.

P. Jo.

Le parcours de la course

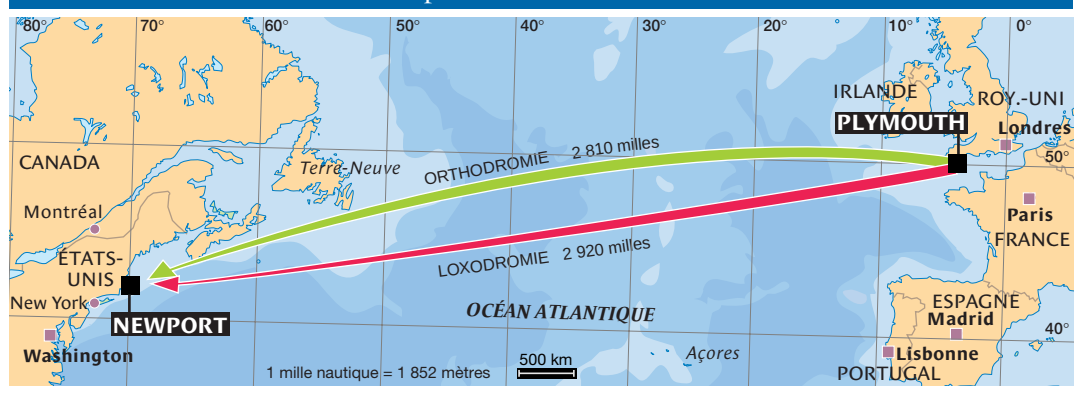

LES DIX VAINQUEURS

- 1960 : Francis Chichester **(40j12h30')**
- 1964 : Eric Tabarly **(27j03h56')**
- 1968 : Geoffroy Williams **(25j20h33')**
- 1972 : Alain Colas **(20j13h15')**
- 1976 : Eric Tabarly **(23j20h12')**
- 1980 : Phil Weld **(17j23h12')**
- 1984 : Yves Fauconnier **(16j06h25')**
- **1988 : Philippe Poupon (10j09h15')**
- 1992 : Loïck Peyron **(11j01h35')**
- 1996 : Loïck Peyron **(10j10h05')**

L'**orthodromie**, qui épouse la courbe de la planète, est par conséquent la route la plus courte entre Plymouth (Grande-Bretagne) et Newport (Etats-Unis). La **loxodromie** suit, elle, une ligne droite entre les deux points. Elle coupe 67 méridiens en respectant le même cap. Elle est, de ce fait, plus longue.

Les enchères montent pour les marins de la Coupe de l'America

AUCKLAND (Nouvelle-Zélande)
de notre correspondante

L'invincible Team New Zealand, qui a triomphé par 5-0 pour la seconde fois dans la coupe de l'America, en mars, à Auckland, contre le puissant syndicat italien Prada, est victime depuis quelques semaines d'OPA non amicales sur ses plus précieux actifs : ses hommes. Selon le *New Zealand Herald*, quatorze des vingt meilleurs équipiers des bateaux noirs sont en train d'étudier les conditions d'un éventuel exil. Mardi 30 mai, c'est le légendaire designer, Laurie Davidson, qui a annoncé son départ aux Etats-Unis. Il y a dix jours, le pays apprenait, stupéfait, la désertion des deux cerveaux de la victoire sur l'eau, les barreur et tacticien Russell Coutts et Brad Butterworth vers le syndicat d'Ernesto Bertarelli, 34 ans, suisse-italien et milliardaire de naissance.

Lassés de devoir compter sur la vente des dernières paires de chaussettes rouges « porte-chance » pour financer un nouveau mât, mécontents d'avoir hérité des dettes de la précédente campagne (découvertes après coup) et séduits par l'idée de naviguer à nouveau plutôt que d'assurer l'intendance pour la génération montante de Team New Zealand, les deux Kiwis avouent également avoir été sensibles à la générosité de la proposition qui leur fut faite. Le *Daily Telegraph* a révélé une offre d'embauche de plusieurs dizaines de millions de francs (3,5 millions de livres sterling) pour Russell Coutts. Les salaires offerts aux équipiers convoités par un syndicat californien seraient de l'ordre de 3 à 4 millions de francs par an, avec en outre dans la plupart des cas une prime à la signature. L'un des designers, Clay Oliver, affirme avoir été approché par six futurs syndicats. Il se déclare irréductible ; pour le moment du moins. Selon certains, l'époque des *« transferts »* ne fait que commencer. Mais Team New Zealand reste confiant. *« C'est la vieille garde qui quitte. Les jeunes espoirs restent. L'inverse aurait été plus inquiétant »*, remarque Tom Schnakenberg, le troisième et désormais seul patron de Team New Zealand. Cette fuite des cerveaux sévit d'ailleurs dans tous les secteurs de la vie économique, au point que malgré une politique d'immigration des plus énergiques, la Nouvelle-Zélande continue d'avoir un solde migratoire négatif de plus de 10 000 personnes par an.

FRUGALITÉ

Même si des doutes planent sur la rémunération des chefs de l'ancienne équipe, menée par Sir Peter Blake, qui n'a jamais voulu ouvrir le livre des comptes, Team New Zealand tirait une certaine fierté de sa frugalité, en tout cas à l'égard de ses sous-traitants et de ses petites mains. Les équipiers n'ont pas reçu de bonus pour la victoire, *« ils n'avaient fait que leur boulot »*.

Mais depuis la démonstration de l'efficacité du « modèle Prada » (un syndicat-un sponsor) au cours de la dernière Coupe Louis-Vuitton, la Coupe de l'America pourrait renouer avec la tradition d'attirer les « grands de ce monde », depuis les Sir Lipton et autre baron Bich. L'un des candidats les plus actifs pour le moment serait le fondateur d'AT&T. On parle également d'un géant du software derrière une campagne pour San Francisco et d'une seconde campagne italienne financée par Ferragamo et Benetton, lequel, ayant vendu son écurie automobile de formule 1 à Renault pour 65 millions de livres, n'est pas non plus dépourvu.

Florence de Changy

LE MONDE diplomatique

JUIN 2000

PROCHE-ORIENT, L'ESPOIR
Ignacio Ramonet

DOSSIER
FEMMES
par Agnès Callamard, Françoise David
Martine Bulard, Roland-Pierre Paringaux.

MÉMOIRE MEURTRIE
DE LA SOCIÉTÉ ALGÉRIENNE
Ghania Mouffok
*
GUERRE ET DIAMANTS
EN SIERRA LEONE
Andrés Pérez
*
L'AFRIQUE DU SUD
PIÉGÉE AU BURUNDI
Augusta Conchiglia
*
LA PIRATERIE, SYMPTÔME
D'UNE ASIE FRAGILISÉE
Solomon Kane et Laurent Passicousset
*
DÉSOBÉISSANCE CIVILE
A PORTO RICO
James Cohen

DOSSIER
EUROPE
par Bernard Cassen, Catherine Samary,
Philippe Demenet, André Pena-Ruiz,
Tariq Ramadan, Lionel Panafit,
Niels Kadritzke

LES BIENS PUBLICS GLOBAUX,
UN CONCEPT RÉVOLUTIONNAIRE
Inge Kaul
*
LA STRATÉGIE CRIMINELLE
DES INDUSTRIELS DE L'AMIANTE
Patrick Herman et Annie Thébaud-Mony
*
SUCCÈS POSSIBLES
CONTRE L'ALCOOLISME
Patrick Fouilland
*
LA LOI DE LA JUNGLE,
STADE SUPRÊME DU SPORT ?
Jean-Marie Brohm
*
LE LYNCHAGE
COMME ART PHOTOGRAPHIQUE
Anne Chaon
*
CONTRÔLE.COM
Philippe Rivière

En vente chez votre marchand de journaux - 25 F - 3,81 €

A Roland-Garros, Andre Agassi dérape sur la terre qui l'a vu entrer dans l'histoire

L'Américain, tenant du titre, est battu au 2e tour par le Slovaque Karol Kucera

Après la défaite de Pete Sampras, le tennis américain avait reporté tous ses espoirs sur Andre Agassi. Peine perdue. le vainqueur de l'édition 1999 a été éliminé au deuxième tour des Internationaux de France par le Slovaque Karol Kucera (2-6, 7-5, 6-1, 6-0). Visiblement diminué par une douleur au pied, il ne s'est pas expliqué sur sa défaite, s'éclipsant dès la fin de la rencontre pour échapper aux questions.

LA NOUVELLE se répand dans Roland-Garros comme une traînée de poudre jusqu'au court Suzanne-Lenglen, où le public du match Norman-Santoro découvre la nouvelle sur le tableau de score à un changement de côté. Le stade entier bruisse. Andre Agassi, tenant du titre, vient d'être éliminé des Internationaux de France, battu par le Slovaque Karol Kucera (2-6, 7-5, 6-1, 6-0), jeudi 1er juin.

Sous les regards navrés de son entraîneur Brad Gilbert et de sa compagne, l'ex-championne allemande Steffi Graf, l'Américain, tête de série no 1, a soudain été frappé par l'intelligence du tennis de son adversaire. Il a bien tenté d'opposer son expérience et ses coups de génie, mais son corps s'est refusé à la bataille. Il semblait pourtant s'envoler vers la victoire quand les premières accélérations ont commencé à saper son moral.

« C'est moi qui ne jouais pas bien dans la première manche, précise Karol Kucera. *J'étais tendu, je ne savais pas très bien quoi faire. Après la perte de la première manche, cela allait mieux et j'ai pris confiance en moi. »*

Karol Kucera réconcilié avec ses nerfs, c'est Andre Agassi qui a commencé à se fâcher avec les siens. L'Américain, soudain, s'est montré fébrile. C'était étrange : il avait l'air encombré par toute son expérience de champion. Il y avait pas mal d'orgueil aussi sur le court. Andre Agassi a frappé des coups qu'il pensait définitifs et qui ne l'étaient pas encore.

APPEL AU PÉDICURE

Vers la fin du troisième set, Andre Agassi a livré une explication. Il a enlevé sa chaussure et ses chaussettes – les joueurs en portent généralement deux à chaque pied pour éviter les ampoules provoquées par les frottements – et a attendu qu'un soigneur vienne lui faire une séance de pédicure. Quelques sparadraps ont été placés sur un orteil et un durillon d'un fort beau gabarit a été raboté à l'aide d'une lame de canif. Andre Agassi a sans doute perdu les Internationaux de France pour une ampoule...

Dans le quatrième set, il s'est étiolé, il a semblé fâché, il n'a pas marqué un jeu. S'il s'est arrêté sur son chemin vers le vestiaire pour signer quelques autographes, Andre Agassi s'en est retourné à son hôtel sans passer par la case « conférence de presse ». Il recevra une amende substantielle, mais, qu'on se rassure, la Fédération internationale de tennis (FIT) ne l'enverra pas directement en prison.

Andre Agassi ne gagnera donc pas Roland-Garros pour la deuxième fois consécutive. La nouvelle a quelque chose de logique, de rassurant, pourrait-on dire. Depuis quelques mois, l'Américain était devenu un joueur modèle. Plus de frasques, plus de bêtises, plus de blessures ni de coups de gueule, plus rien de ce qui a si souvent émaillé sa vie de champion. Où étaient passés son naturel, sa spontanéité ?

Après sa victoire aux Internationaux de France, M. Agassi est devenu une légende, pis : un bon élève, un exemple. Vainqueur à Paris, il est devenu le seul joueur à avoir emporté les quatre tournois du Grand Chelem sur quatre surfaces différentes, il a ensuite été finaliste à Wimbledon, où il s'est incliné contre Pete Sampras.

Ensuite, Andre Agassi a gagné chez lui aux Internationaux des Etats-Unis, puis une nouvelle fois aux Internationaux d'Australie, début 2000. Il a même joué les héros en Coupe Davis, en étant le principal artisan des qualifications de son pays pour les demi-finales. A ses triomphes, il a ajouté l'idylle avec Steffi Graf. Tout était trop parfait. Il a trente ans, est encore jeune et sa petite faiblesse de Paris lui va très bien, on ne nous l'a pas trop changé.

Son vainqueur, Karol Kucera, est un joueur d'un immense talent. C'est là son seul point commun avec Andre Agassi. Quand l'Américain est truculent et charismatique, le Slovaque est un garçon calme, sans histoires, un joueur de vingt-six ans doté d'un palmarès plus qu'honorable, mais trop timide pour faire partager les grands bonheurs de sa carrière. En 1998, il fut notamment demi-finaliste aux Internationaux d'Australie, puis quart-de-finaliste aux Internationaux des Etats-Unis, avant de commencer la saison 1999 sur un même pied en se hissant en quarts de finale à Melbourne. Pour son pays, Karol Kucera est un atout essentiel en Coupe Davis. Il compte 23 victoires en simple pour seulement 6 défaites.

« LE PETIT CHAT » PAS MORT

Karol Kucera sait utiliser son calme pour annihiler les ardeurs ou les résistances de ses adversaires. Il marche ainsi sur les traces de son entraîneur Miloslav Mecir, avec qui il travaille depuis mai 1997. Le petit monde du tennis l'appelle d'ailleurs « le petit chat », en référence à Mecir. Finaliste aux Internationaux des Etats-Unis en 1986, champion olympique à Séoul en 1988 et finaliste aux internationaux d'Australie en 1989, celui-ci avait été baptisé « le chat » en raison de son calme parfois horripilant devant les assauts bruyants et liftés de ses adversaires et pour son toucher de balle feutré, tout en anticipations et en contres.

Jeudi, au bord du court, Miloslav Mecir est resté tapi, calme, presque trop calme jusqu'à la dernière balle. Au moment de la victoire de son joueur, il a applaudi puis s'en est allé doucement, sans doute pour préparer le prochain match avec lui. Karol Kucera, lui aussi, a eu le triomphe serein et entreprenant. *« Je suis parmi les trente-deux derniers du tournoi, mon nom n'est pas encore écrit en grosses lettres quelque part »*, a-t-il soufflé.

Karol Kucera, qui rencontrera l'Argentin Franco Squillari au troisième tour, veut désormais gagner afin de ne pas rester seulement celui contre qui Andre Agassi a perdu aux Internationaux de France 2000. Question de fierté.

Bénédicte Mathieu

Anna Kournikova, encore raté

Anna Kournikova n'a toujours pas gagné un tournoi depuis cinq saisons que sa carrière a commencé. Jeudi 1er juin, la Russe, tête de série no 14, a été éliminée dès le 2e tour des Internationaux de France par l'Autrichienne Sylvia Plischke (6-2, 4-6, 6-3). Service défaillant, impatience à tenir l'échange et concentration trop fragile, Anna Kournikova n'a pas tenu le choc ni supporté l'âpreté d'une rencontre de terre battue. Elle semble avoir encore beaucoup de travail à fournir avant de présenter un palmarès à la hauteur de sa présence médiatique.

Pour la première fois depuis 1957, sept Françaises sont présentes au troisième tour des Internationaux de France : Mary Pierce (no 6), Nathalie Tauziat (no 7), Sandrine Testud (no 10), Amélie Mauresmo (no 13), Emilie Loit et Anne-Gaëlle Sidot ont rejoint Virginie Razzano, qui avait été qualifiée d'office après le forfait de la Russe Elena Dementieva.

Cédric Pioline met Patrick Rafter KO devant un public aux anges

CE FUT LE POINT du jour, ce sera peut-être celui du tournoi. Ce très joli coup frappé dans le dos amenant un point gagné n'est pas l'œuvre d'Andre Agassi mais de Cédric Pioline. Vainqueur de l'Australien Patrick Rafter (7-6 [7-5], 6-3, 6-4), au deuxième tour des Internationaux de France, jeudi 1er mai, le Français a ajouté la manière au sérieux.

Devant un public très en verve, la tête de série n° 6 du tournoi a fourni une de ces parties qu'on dit pleine. Parfaitement concentré de la première à la dernière balle, il a su contenir les assauts de son adversaire, savoureux et solide adepte du jeu à la volée, qui était de retour après la longue convalescence qui avait suivi son opération de l'épaule pendant l'hiver.

TENNIS DE GALA

Cédric Pioline a offert un tennis de gala : service impeccable, revers tiré au cordeau, quelques lobs bien venus, jeu de fond de court irréprochable et présence à la volée majestueuse : il y a tout simplement fait jeu égal avec Patrick Rafter, référence mondiale en la matière.

Et puis, ce coup, un peu chanceux mais flamboyant. C'était à la fin de la rencontre. Cédric menait 5 jeux à 3. Patrick Rafter avait une nouvelle fois pris position au filet. Pris à contrepied sur sa gauche, Cédric Pioline lui a renvoyé une balle frappée de revers derrière son dos que l'Australien, interloqué, a expédiée derrière la ligne de fond de court.

L'AFFECTION DU CENTRAL

« Je réussis ce genre de coups à l'entraînement », a ironisé le Français. Ce joli coup pendable pourrait servir de symbole à l'humeur actuelle de Cédric Pioline. Le Français montre les signes de connivence avec le public qui lui sont devenus coutumiers dès qu'il s'approche de la porte d'Auteuil. Jeudi, il a regardé tourner la longue hola et applaudi lui-même le public du Central. *« Je sens beaucoup d'envie dans leurs applaudissements, dans leurs encouragements*, dit-il. *A moi de profiter de l'énergie qui circule. »*

Demi-finaliste en 1998, Cédric Pioline s'était alors fait une excellente idée de la passion et de l'affection que le public offre dans les derniers jours du tournoi. En 1999, il avait posé un lapin à ses admirateurs parisiens, étant éliminé, dès le premier tour, par son compatriote Arnaud Clément. Quelques mois plus tard, Cédric Pioline jouait les héros aux Internationaux des Etats-Unis, à New York, en se qualifiant pour les demi-finales après un match mémorable contre le Brésilien Gustavo Kuerten.

L'an 2000 n'avait pas commencé sous les meilleurs auspices : une défaite aux Internationaux d'Australie, le drôle de voyage au Brésil avec l'équipe de France soldé par une élimination en Coupe Davis dès le premier tour. Mais Cédric Pioline a tenu bon. La saison de terre battue l'a trouvé changé. En avril, à Monte-Carlo, il a gagné le plus grand tournoi de sa carrière. Il a annoncé, alors, qu'il devait de nouveaux progrès à son travail avec un psychologue. La démarche n'a rien eu de miraculeux : il suffisait de parler et d'écouter. Comme souvent. Elle semble permettre à Cédric Pioline de mieux s'exprimer sur le court comme dans ses obligations avec la presse. Tant mieux pour lui, le public et tout le monde.

A Paris, ce Cédric Pioline, plus disert dans son jeu et dans la vie, est bel et bien l'un des favoris. Mais le tennis réserve souvent des destins contrariés aux favoris. Alors Cédric Pioline évite d'aborder la question. Il joue, bien et avec panache. L'avenir s'arrête au prochain match. Autant en profiter.

B. M.

LES RÉSULTATS

SIMPLE MESSIEURS (deuxième tour)

Premier quart du tableau

K. Kucera (Slo.) b. A. Agassi (EU, n° 1) 2-6, 7-5, 6-1, 6-0 ; A. Squillari (Arg.) b. J. Vanek (Rép. tch.) 7-5, 6-3, 6-7 (5-7), 6-4 ; J. Stoltenberg (Aus.) b. N. Massu (Chi.) 6-3, 6-1, 7-5 ; Y. El Aynaoui (Mar., n° 15) b. J. Chela (Arg.) 6-3, 6-4, 6-0 ; L. Hewitt (Aust., n° 9) b. M. Hantschk (All.) 2-6, 6-3, 3-6, 6-3, 6-3 ; A. Savolt (Hon.) b. S. Koubek (Aut.) 3-6, 7-5, 6-0, 5-2, disq. (jet de raquette) ; A. Costa (Esp.) b. H. Gumy (Arg.) 4-6, 6-3, 7-5, 1-0, ab. ; T. Enqvist (Suè., n° 7) b. G. Gaudio (Arg.) 6-3, 6-2, 6-0.

Deuxième quart du tableau

M. Norman (Suè., n° 3) b. F. Santoro (Fra.) 6-1, 6-4, 6-2 ; S. Sargsian (Arm.) b. A. Clément (Fra.) 6-7 (5-7) , 6-3, 2-6, 6-0, 6-4 ; A. Medvedev (Ukr.) b. M. Rosset (Sui.) 6-1, 6-1, 6-2 ; A. Calleri (Arg.) b. D. Hrbaty (Slo.) 6-7 (2-7) , 6-1, 6-4, 6-4 ; M. Safin (Rus.) b. A. Ilie (Aust.) 7-5, 4-6, 5-7, 6-3, 6-0 ; T. Haas (All.) b. A. Gaudenzi (Ita.) 4-6, 3-6, 7-6 (7-3), 7-6 (7-4), 6-1 ; A. Portas (Esp.) b. J. Balcells (Esp.) 4-6, 6-3, 7-5, 6-3 ; C. Pioline (Fra., no 6) b. P. Rafter (Aust.) 7-6 (7/5), 6-3, 6-4.

Troisième quart du tableau

S. Grosjean (Fra.) b. F. Browne (Arg) 6-1, 6-3, 2-6, 6-7 (6/8), 6-2.

SIMPLE DAMES (deuxième tour)

Premier quart du tableau

M. Hingis (Sui., n° 1) b. J. Abe (All.) 6-4, 7-5 ; T. Garbin (Ita.) b. L. Raymond (EU) 6-1, 3-6, 6-4 ; M. Maleeva (Bul.) b. D. Chladkova (Rép. tch.) 7-6 (7/5), 2-6, 6-2 ; R. Dragomir (Rou.) b. M. Shaughnessy (EU) 6-1, 7-5 ; F. Zuluaga (Col.) b. P. Mandula (Hon.) 6-1, 6-0 ; N. Zvereva (Bié.) b. E. Callens (Bel.) 6-4, 4-6, 6-2 ; C. Rubin (EU) b. M. Oremans (PB) 1-6, 7-6 (7/2), 6-3 ; N. Tauziat (Fra., no 7) b. F. Labat (Arg.) 6-1, 6-3.

Deuxième quart du tableau

M. Seles (EU, n° 3) b. E. Gagliardi (Sui) 6-0, 6-1 ; R. Kuti-Kis (Hon.) b. A. Foldenyi (Hon.) 6-2, 7-5 ; K. Hrdlickova (Rép. tch.) b. J. Dokic (Aus.) 6-3, 6-1 ; A. Mauresmo (Fra., n° 13) b. A. Montolio (Esp.) ; 6-3, 6-4 ; S. Testud (Fra., no 10) b. R Grande (Ita.) 6-1, 6-1 ; A. Carlsson (Suè.) b. I. Majoli (Cro.) 7-6 (8/6), 1-6, 6-1 ; M. Pierce (Fra., no 6) b. B. Rittner (All.) 6-1, 6-1.

Troisième quart du tableau

A. Sanchez-Vicario (Esp., n° 8) b. S. Jeyaseelan (Can.) 4-6, 6-2, 6-2 ; B. Schett (Aut., n° 16) b. A. Fusai (Fra.) 6-1, 6-2 ; E. Loit (Fra.) b. M. Babel (All.) 6-4, 6-1 ; M. Grzybowska (Pol.) b. E. De Lone (EU) 6-3, 6-4 ; V. Williams (EU, n° 4) b. T. Tanasugarn (Tha.) 6-2, 6-2 ; A. Huber (All.) b. C. Morariu (EU) 7-6 (7/5), 6-1 ; M. Serna (Esp.) b. K. Brandi (EU) 5-7, 6-2, 6-2 ; G. Casoni (Ita.) b. K. Srebotnik (Sloq.) 6-3, 7-6 (7/5).

Quatrième quart du tableau

R. De Los Rios (Par.) b. M. Weingartner (All.) 6-0, 6-1 ; M. Marrero (Esp.) b. D. Van Roost (Bel.) 0-6, 7-5, 7-5 ; A. Sugiyama (Jap.) b. A. Gersi (Rép. tch.) 6-3, 7-6 (7/5) ; S. Farina (Ita.) b. S. Foretz (Fra.) 6-4, 6-7 (4-7), 6-3 ; S. Plischke (Aut.) b. A. Kournikova (Rus., n° 14) 6-2, 4-6, 6-3 ; C. Martinez (Esp., n° 5) b. C. Black (Zim.) 4-6, 7-5, 6-4 ; A. Coetzer (RSA, n° 9) b. G. Leon Garcia (Esp.) 6-3, 6-1 ; A.-G. Sidot (Fra.) b. A. Kremer (Lux.) 6-4, 4-6, 6-1.

DÉPÊCHES

■ **CYCLISME : l'Italien Stefano Garzelli** (Mercatone Uno) a emporté, jeudi 1er juin, à Gênes (Ligurie) la 18e étape du Tour d'Italie. A la veille de l'arrivée à Milan (Lombardie), son compatriote Francesco Casagrande (Vini Calderola) conserve la tête du classement général.

■ **FOOTBALL : le Brésilien Carlos « Abel » Braga,** qui dirigeait l'équipe du Vasco de Gama à Rio de Janeiro, entraînera l'Olympique de Marseille lors de la saison 2000-2001, en remplacement de Bernard Casoni.

■ **Jesus Gil y Gil, président de l'Atletico Madrid et maire de Marbella,** est confronté à ses juges devant le tribunal de Malaga (Andalousie) depuis jeudi 1er juin. Accusé d'avoir détourné 450 millions de pesetas (environ 17,8 millions de francs) des caisses de la municipalité de Marbella au bénéfice de l'Atletico, Jesus Gil y Gil risque 34 ans de prison et 80 millions de francs d'amende.

■ **NATATION : le Français Franck Esposito** a amélioré, mercredi 30 mai, lors d'un meeting à Rome, le record de France du 200 m papillon. En réalisant un temps de 1 min 55 s 63, le nageur antibois signe la 3e performance de l'histoire.

■ **RUGBY : le Biarritz Olympique** a gagné, jeudi 1er juin, à Bordeaux, la dernière édition de la Coupe de France. Vainqueur (24-13) du CA Brive, le club du président de la Ligue nationale, l'ancien international Serge Blanco, emporte son premier titre depuis 61 ans et obtient sa qualification pour la Coupe d'Europe 2001.

La bébé attitude

De Paris à Londres et New York, le nourrisson devient objet de luxe, faire-valoir siglé, dont le trousseau inspire les plus folles dépenses

LE PRIX du vison blanc pour bébé dépendrait-il des fluctuations du Nasdaq ? Chez Gucci, où il sera mis en vente dans les boutiques à partir de juillet, le tarif annoncé est de 23 600 F (3 597,80 €). Après le Gucci dog de 1999, le coussin de voyage et les palmes griffées de l'été 2000, voici donc le Gucci baby, une ligne pour enfants de 0 à 12 mois : blousons en toile GG bordée de cuir (7 500 F, 1 143,37 €), pantalon assorti pour un total look (3 500 F, 533,57 €), vestes en cuir (11 000 F, 1 676,94 €), chapeaux (de 600 à 2 000 F).... Il y a peu de chance que Léo, le fils de Chérie et Tony Blair, craque pour ces tenues « capsules », un peu trop show-bizz, qui ont déjà fait la joie de Madonna et de Victoria Beckham (ex-Spice Girl), mère d'une petite Brooklyn.

Mais le ton est donné, dans un pied de nez aux marques traditionnelles se contentant, comme Dior, d'apposer une griffe sur des produits sans véritable style dont la fabrication sous-traitée laisse parfois à désirer. En lançant cette collection de quinze pièces (qui comprend également un porte-bébé), Gucci rattrape les géants déjà lancés dans la course : des sneakers Nike (dont les modèles réduits sont en rupture de stock chez Colette) aux Gazelle Baby d'Adidas, en passant par les étoles en pashmina de Bonpoint ou de Lily Rose Depp, le bébé renvoie aux adultes pressés un idéal narcissique.

« RÉDUCTIONS D'ADULTES »

Sur le thème « Chéri, j'ai rétréci la collection », des marques ont largement développé la mode enfantine, de Paul Smith à DKNY. Pour avoir été la première à habiller les bébés en noir, Sonia Rykiel n'a jamais fait de concessions sur la forme, attentive à respecter une certaine morphologie. Mais Gucci pousse le déguisement à l'extrême. *« Comme des poupées russes, les enfants eurent longtemps l'apparence vestimentaire de leurs parents. Réductions d'adultes en représentation, soumis à un apparat de cour et à des habits chargés de symboles, ils demeuraient sagement contraints dans un espace étroit »*, affirme Marie Simon, dans l'ouvrage illustré qu'elle vient de consacrer à *La Mode enfantine* (le Chêne). Le mini-pantalon de Gucci n'est-il pas au moins aussi contraignant que les bandelettes de poupons du XIXe siècle ?

A l'heure où les femmes, parce qu'elles travaillent, deviennent mères de plus en plus tard (29 ans contre 24 au début des années 70), le bébé-roi justifie toutes les dépenses déculpabilisantes : selon une étude d'Eurostaf sur la mode enfantine, la France demeure dans le trio de tête des pays les plus consommateurs de vêtements pour les 0-14 ans. Avec près de 5 milliards de francs, la layette représente près d'un cinquième du marché de la mode enfantine. L'euphorie économique fera-t-elle décoller le chiffre des 730 000 naissances de 1999 ?

« Small sizes, big business » : en février, le supplément hebdomadaire de l'*Observer* consacrait sa « une » au phénomène. Rien n'arrête l'offensive des distributeurs comme Tout compte fait ou Du pareil au même, qui ont bouleversé le marché ces dernières années. Parallèlement à cet essor, et précédant la génération « récré », les bébés captent l'attention des marques de luxe. Cartier lance ses petits « Charms d'or », pendentifs landau, éléphants aux yeux de brillants, koalas à museau d'onyx.

LINGE UNIQUE

Créée en 1997, la ligne Bébé d'Hermès prend un nouvel essor. L'assiette à bouillie en métal argenté à 2 000 F y côtoie l'ours Herpluch (560 F) et les chaussons Pif, Paf, Pouf, taille unique en laine et angora (360 F, 54,88 €), vendus dans la célèbre boîte orange. En face, rue du Faubourg-Saint-Honoré, l'institut Lancôme lance le service *« rose et bleu »*, pour initier les mères à pratiquer sur une poupée le *« modelage du nourrisson »* (500 F l'heure). Bonpoint a ouvert six nouvelles boutiques en 1999 aux Etats-Unis.

Si les émirs continuent de commander des berceaux sur mesure chez Porthault, le vieux chic à la française version organdi et parures au chiffre élargit son cercle d'adeptes : à la Châtelaine, une institution cinquantenaire du 16e fréquentée par les richissimes familles wasp américaines et les intendants des cours royales, on compte aujourd'hui parmi les nouvelles clientes des top-models. Des bavoirs calligraphiés *« Je suis divin(e) »* (250 F) aux robes de baptême rebrodées au point de Beauvais à 35 000 F (5 335 €), rien n'est trop beau pour les amateurs de beau linge. Guimpe à col de dentelle, petite chemise en soie taille naissance, l'élégance est affaire ici de matières nobles et de finitions parfaites. La couverture de cachemire à 1 730 F est en rupture de stock. *« Notre luxe, c'est que nous pouvons en été comme en hiver constituer un trousseau complet pour un bébé qui va naître dans un autre continent. »* La coupe l'emporte aujourd'hui sur le décor : l'heure est à la personnalisation, à l'envie de *« se faire plaisir »*, avec du linge unique, comme chez Noël, riche de 13 000 dessins depuis 1883, la seule maison parisienne à proposer des dessins « poncés », à broder. Noël a récemment ouvert un nouvel étage entièrement consacré au bébé.

On n'appelle pas innocemment sa fille Lune ou Cindy, son fils Amaury ou Kevin. En bleu marine Cyrillus ou en salopette Osh Kosh, le bébé codifie socialement une appartenance. Entre les fashion victims trop griffés, les bébés bas de gamme à casquette Pokémon et les poupons de linon des beaux quartiers, une nouvelle génération tente d'imposer des repères plus nuancés. Loin du bleu ciel et du rose layette, des marques comme Honoré, et surtout Oona L'Ourse (à Paris) ou Clements Ribeiro (à Londres), Bu and the Dock ou Hoyt and Bond (à New York), définissent une élégance premier âge toute en subtilités, renouant avec une tradition artisanale. Le mannequin Stella Tennant diffuse même ses gilets de cachemire sur Internet. Gilets tricotés mains très baba-chic, couleurs de roses anciennes plutôt que de dragée signent un style *« rive gauche cosmopolite »*, affranchi des avatars de la vieille tradition et d'une mode agressivement éphémère. *« Quand j'ai commencé, dans les années 80, Chevignon était à la mode. Avec mes beiges, je n'étais pas dans la note »*, affirme Jane Fichard, cette ex-paysagiste dont les deux boutiques Oona L'Ourse à Paris ont conquis un public d'initiés. *« Le luxe, c'est la simplicité. Mettre un prix sur son enfant, c'est terrible. »*

Pour ces marques, l'horizon semble ouvert. Mieux, le retour de l'imprimé « Liberty », le déferlement annoncé des pastels pour l'été 2001, la vogue des « doudous » et des voitures-jouets révèlent que la régression joyeuse est dans l'air du temps. Les Américains parlent de *« kiddults »*, concentré du mot enfant et adultes. La bébé attitude devient un phénomène. Le bébé s'impose comme un objet d'art et de fascination : du « big baby » de Ron Mueck, actuellement exposé à la Saatchi Gallery à Londres, à l'exposition « Présumés Innocents » – un regard sur l'enfance dans l'art contemporain (du 8 juin au 1er octobre au CAPC de Bordeaux) –, la petite enfance pourrait bien réconcilier l'art avec une approche ludique de l'époque, au cœur d'un imaginaire retrouvé.

Laurence Benaïm

JULIA FISHKIN

Modèle de Hoyt and Bond, une jeune marque new-yorkaise créée par Elisabeth Beer.

ÉMILIE DE LA HOSSERAYE

Lune en robe de coton Bonpoint, été 2000.

Blouson de cuir et manteau en vison blanc de la collection Gucci Baby, diffusée à partir de juillet 2000.

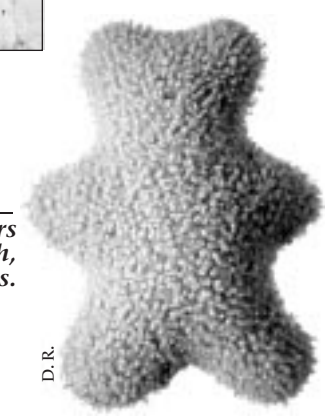

D. R.

Nounours Herpluch, Hermès.

JOSEPH BENITA

Le tableau d'honneur de Bonpoint

***« Le nouveau luxe est dans l'extrême justesse. Pas dans ce qui dissimule la médiocrité de la matière »*, affirme Marie-France Cohen, créatrice de la marque Bonpoint. Ouverte en 1970, la boutique du 67, rue de l'Université a enfanté un petit empire familial de 200 personnes, qui réalise 40 % de son chiffre d'affaires à l'étranger. Chaque année, 250 000 shopping-bags sont diffusés, signes de style des mères-poules en mules Prada. 42 000 culottes « Lundi, mardi » ont été vendues en 1999, fixant jusque dans les dessous le raffinement maison : *« Pas de bébés-sandwiches ni de bébés-gâteaux. Le comble du luxe, c'est le confort extrême, le sens de la fonction, et la beauté des finitions. »* A New York, Bonpoint est devenu l'image de l'élégance française : des clientes achètent les tenues de leur bébé en trois exemplaires, pour New York, Aspen et Palm Beach. En attendant de commander à la fin de l'année sur www.bonpoint.com**

Une enseigne pour la maison, entre passé et présent

LE LIEU est clair, spacieux, chaleureux. Ni tout à fait magasin ni tout à fait maison – mais quelque chose entre les deux –, la boutique Résonances provoque d'emblée un sentiment d'appartenance. L'endroit semble étrangement familier. L'envie de flâner, de se laisser aller aux souvenirs réveillés par certains articles s'impose. La magie de cette nouvelle enseigne repose sur le lien qu'elle crée, l'air de rien, entre le passé (articles d'autrefois) et le présent (objets contemporains).

L'espace se divise, sans effet de rupture, en trois parties : la quincaillerie et la droguerie naturelle (tiroirs galvanisés, plancher et meubles en chêne), bien vivre ensemble (un salon pour la lecture, organisé autour d'une cheminée, d'une bibliothèque et de fauteuils club) et bien-être (murs colorés, meubles blancs, zelliges traditionnels). La cohérence et l'unité du lieu se fait à travers les articles, qui tous sont des objets d'usage pour la maison.

« Nous avons sélectionné des objets qui, tout en étant très actuels, ont un lien étroit avec la mémoire, l'artisanat et le savoir-faire », précise François Lemarchand, initiateur du projet, aux côtés de Christian Raillard et Jean-Luc Colonna d'Istria. Fuyant toute tentation passéiste et nostalgique – l'esprit reconstitution –, les associés se sont attachés à proposer des produits utiles, beaux et simples, issus des métiers d'autrefois, ainsi que des objets signés par des créateurs contemporains.

Une des qualités de la boutique est de savoir ménager de l'espace vide. Elle compte à ce jour 2 500 références dont 300 exclusivités. C'est beaucoup mais pas trop et on ressort sans frustration, avec le sentiment d'avoir tout vu. On découvre les dizaines de petits tiroirs qui alignent, côté quincaillerie, de multiples boutons et poignées de porte ou de tiroirs (en laiton, en chrome, nickel, aluminium ou verre), des patères, des crochets. On se surprend à (re)trouver des outils aux formes pratiques et esthétiques : mètres, niveaux, pinces multifonctions, trousses à outils, brosses à cirer le parquet que l'on glisse au pied, brosses pour radiateurs, ordinateurs, bibliothèques, plafonds, ampoules lumière du jour ou spectre naturel, ampoules à filament visible, baladeuses traditionnelles ou contemporaines...

INTERRUPTEURS EN PORCELAINE

On s'émeut de retrouver les interrupteurs en porcelaine ou bakélite (aux normes européennes) d'antan, les suspensions-cloche des locaux industriels et les créations de designers qui ont su s'en inspirer. Quelques merveilles fascinent, comme cette échelle que l'on utilisait au XVIe siècle, dans les églises italiennes, pour allumer les cierges haut placés. Une fois repliée, elle devient une longue baguette de bois. Reprise par un créateur, elle est ici vendue comme échelle de bibliothèque.

Cires et peintures naturelles, couvertures grises de déménageurs (pour les pique-niques), meubles d'usage et de métier, huiles biologiques pour le corps, carafes de nuit, thés et confitures, bouillote remplie de noyaux de cerise... complètent, en vrac, la liste (non exhaustive) des produits proposés.

En créant, en 1976, Pier Import, M. Lemarchand avait voulu mettre à la disposition du public des produits d'usage des cultures du monde. Avec Nature et découvertes, en 1990, il avait souhaité faire venir la campagne dans les villes. Avec Résonances, il réintroduit au cœur de la cité les commerces traditionnels de la maison – droguerie, quincaillerie, bazar – en y ajoutant la modernité d'une présentation contemporaine. Ce nouveau projet s'inscrit dans la continuité, au service d'une même idée : celle du mieux vivre.

Véronique Cauhapé

★ Résonances : Bercy village, cour Saint-Emilion, chai no 9, 75012 Paris ; tél. : 01-44-73-82-82. Ouvert tous les jours (dimanche inclus), de 11 heures à 21 heures.

Voyage sur la planète psy

Qui sont les psy aujourd'hui ? Quels sont les territoires de la psychanalyse, ses conquêtes, ses limites ? Un siècle après l'exploration de l'inconscient par Freud, une enquête passionnante de Catherine Simon sur cette thérapie par la parole qui n'a pas fini de faire parler d'elle.

Du lundi 5 au samedi 10 juin

Le Monde daté 6

Canicule à l'est, orages à l'ouest

SAMEDI. Les hautes pressions protègent une grande partie de l'Europe mais s'affaiblissent par l'ouest, laissant entrer sur la France un système orageux. A l'est, la chaleur va s'intensifier. Dimanche, les températures seront en baisse.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. – Sur le Finistère, la grisaille va s'étioler en fin de journée. Le Cotentin, après des éclaircies matinales, voit le ciel s'ennuager. Dans les pays de Loire, les orages menacent, notamment le matin, avant le retour de quelques trouées. Il fait de 16 à 19 degrés près des côtes, 22 à 24 degrés dans les terres.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – L'orage peut gronder dès le matin du Centre à la région parisienne. Dans l'après-midi, quelques foyers se déclarent également de la Haute-Normandie à la frontière belge. Quelques éclaircies émaillent toutefois la journée et permettent au mercure d'atteindre 23 à 28 degrés.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – La chaleur s'accentue, implacable. Des nuages orageux affectent la montagne en fin de journée. Il fait de 28 à 33 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – Temps lourd avec des ondées et des orages de l'Aquitaine au Poitou-Charentes. Midi-Pyrénées bénéficie d'éclaircies avant que l'orage ne plane en fin de journée. Il fait de 25 à 28 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – L'Auvergne et Rhône-Alpes sont écrasés par la chaleur, mais quelques ondées surviennent localement sur le sud de Rhône-Alpes ou l'Auvergne. Le Limousin est plus exposé toute la journée aux averses orageuses. Il fait de 28 à 33 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. – Il fait assez beau et chaud, 24 à localement 30 degrés, mais quelques orages menacent en fin de journée sur les montagnes de l'arrière-pays.

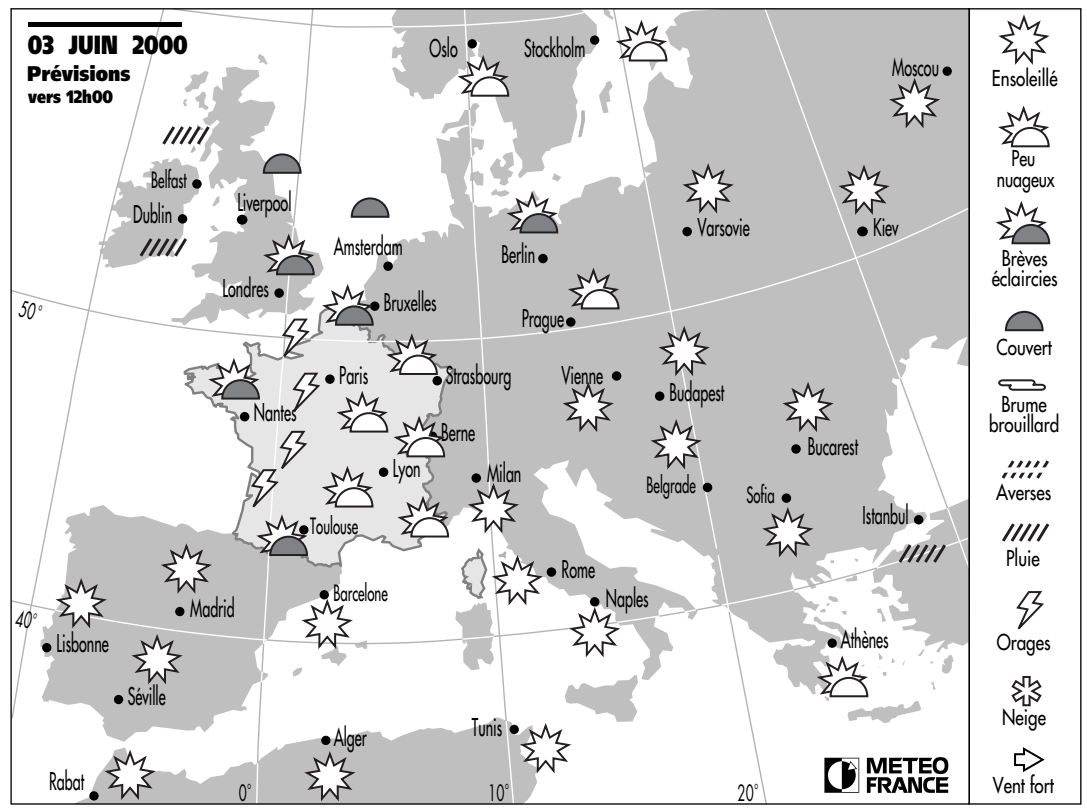

(Publicité)

PRÉVISIONS POUR LE 03 JUIN 2000

Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

FRANCE métropole				PAPEETE	23/27	S	KIEV	14/23	S	VENISE	19/26	S	LE CAIRE	20/30	S
AJACCIO	15/25	S	NANCY	POINTE-A-PIT.	25/30	P	LISBONNE	14/23	S	VIENNE	12/27	S	NAIROBI	13/27	S
BIARRITZ	16/22	P	NANTES	ST-DENIS-RÉ.	21/26	S	LIVERPOOL	10/17	C	**AMÉRIQUES**			PRETORIA	3/20	S
BORDEAUX	19/25	P	NICE	**EUROPE**			LONDRES	13/19	N	BRASILIA	17/29	S	RABAT	19/25	S
BOURGES	16/28	P	PARIS	AMSTERDAM	13/22	C	LUXEMBOURG	18/26	S	BUENOS AIR.	7/18	S	TUNIS	19/29	S
BREST	11/16	C	PAU	ATHENES	20/26	S	MADRID	17/29	S	CARACAS	25/31	S	**ASIE-OCÉANIE**		
CAEN	13/23	P	PERPIGNAN	BARCELONE	17/23	S	MILAN	19/32	S	CHICAGO	11/17	S	BANGKOK	25/32	P
CHERBOURG	11/19	P	RENNES	BELFAST	10/14	P	MOSCOU	11/23	S	LIMA	15/21	S	BEYROUTH	22/26	S
CLERMONT-F.	16/32	S	ST-ETIENNE	BELGRADE	14/28	S	MUNICH	14/28	S	LOS ANGELES	15/25	S	BOMBAY	27/31	P
DIJON	14/30	S	STRASBOURG	BERLIN	16/28	N	NAPLES	17/28	S	MEXICO	13/25	C	DJAKARTA	27/29	C
GRENOBLE	15/31	N	TOULOUSE	BERNE	13/27	S	OSLO	3/14	S	MONTREAL	7/18	S	DUBAI	27/39	S
LILLE	13/25	P	TOURS	BRUXELLES	13/25	N	PALMA DE M.	17/27	S	NEW YORK	15/21	S	HANOI	27/31	P
LIMOGES	18/26	P	**FRANCE outre-mer**	BUCAREST	9/27	S	PRAGUE	12/26	S	SAN FRANCIS.	13/24	S	HONGKONG	26/31	S
LYON	18/31	S	CAYENNE	BUDAPEST	14/27	S	ROME	18/26	S	SANTIAGO/CHI	9/19	S	JERUSALEM	21/27	S
MARSEILLE	15/27	S	FORT-DE-FR.	COPENHAGUE	8/17	S	SEVILLE	20/35	S	TORONTO	11/20	S	NEW DEHLI	28/40	S
			NOUMEA	DUBLIN	9/13	P	SOFIA	9/21	S	WASHINGTON	17/25	S	PEKIN	18/29	C
				FRANCFORT	17/30	S	ST-PETERSB.	8/19	P	**AFRIQUE**			SEOUL	16/23	S
				GENEVE	16/27	S	STOCKHOLM	7/17	S	ALGER	17/29	S	SINGAPOUR	26/31	C
				HELSINKI	8/15	N	TENERIFE	14/19	S	DAKAR	21/24	S	SYDNEY	9/17	S
				ISTANBUL	17/21	P	VARSOVIE	12/27	S	KINSHASA	21/31	S	TOKYO	19/25	C

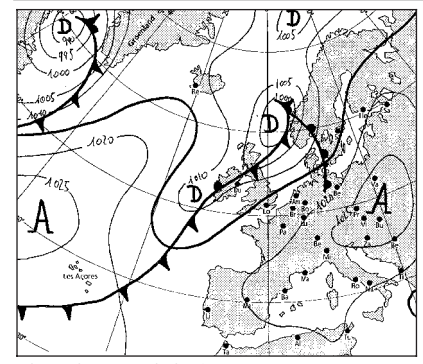

Situation le 2 juin à 0 heure TU

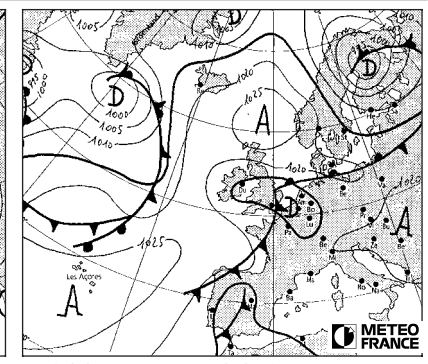

Prévisions pour le 4 juin à 0 heure TU

OBJETS

La planche à repasser découvre la fantaisie

AU HIT-PARADE des corvées ménagères, il arrive en deuxième position, juste derrière le nettoyage des carreaux, consacré par l'Insee vainqueur du concours officiel des tâches jugées les plus pénibles. Pour d'aucuns, le repassage est un tourment, un labeur, presque une épreuve. Ce n'est pas tant l'ampleur de la tâche que l'idée que l'on s'en fait lorsque la pile de linge s'épaissit inexorablement. A l'aube du XXIe siècle, nulle avancée technologique n'est parvenue à alléger notre fardeau alors que l'électronique permet depuis longtemps de se faire porter pâle lorsqu'il s'agit de lessive ou de vaisselle.

L'apparition de nouveaux textiles n'imposant pas de jouer du fer n'a pas forcément atténué l'ampleur des travaux forcés hebdomadaires. Statistiquement, on leur consacre un temps compris entre une heure trente et deux heures par semaine. Deux mi-temps d'un match de football ! Certains doivent jouer la prolongation. Pratiquement un repasseur sur trois – en fait, une repasseuse sur trois, si l'on s'en refère à l'Insee, qui vient de nous rappeler (*Le Monde* du 27 mai) que les femmes réalisent toujours 80 % du « noyau dur » de la production domestique – affiche à son compteur une moyenne supérieure à deux heures et demie. Dantesque.

D. R.

Pour toutes ces raisons, on se désintéressait allègrement des accessoires nécessaires au fer à repasser, devenu « centrale-vapeur » dans les foyers à la pointe du progrès. On les regardait avec condescendance et un rien de dédain, ces impassibles et obscurs décors destinés à l'accomplissement d'une harassante besogne. Mapa, leader sur ce marché, propose de renverser la logique. L'idée est de faire souffler un vent de fantaisie sur le morne décor du repassage afin de tenter de sublimer cette activité ô combien rébarbative. Le tout annoncé très sérieusement.

« Il n'y a pas de raison de s'enfermer dans une stricte fonctionnalité. Pourquoi donc une table et une housse de repassage seraient-elles condamnées à l'austérité ? », lance Emmanuel Katz, responsable du marketing chez Mapa. La marque rendue célèbre par ses gants de caoutchouc rose vient donc d'annoncer le lancement d'une *« collection »* composée de *« quatre nouveaux décors de housses et deux tables à repasser coordonnées, modernes et tendance »*. *« Des couleurs relaxantes et propices à la détente »*, nous dit-on. Pour le décor « Terre », à dominante vert (supposé engendrer un « repassage zen » ou le décor « Eau » (*« plongée dans les mers du Sud »* garantie), il faudra compter de 55 à 75 francs, 8,38 à 11,43 euros environ pour la housse et de 125 à 290 francs, 19 à 44,21 euros pour la table.

Mapa, qui ne doute absolument de rien, suggère qu'une planche à repasser constitue *« une idée de cadeau utile et originale, particulièrement de circonstance lors des premières installations, pendaisons de crémaillère »*. Et aussi une délicate attention pour la Fête des mères, pendant qu'on y est ? *« D'après nos études,* s'obstine M. Katz, *un tiers des femmes sont prêtes à évacuer le syndrome de la corvée. Pour elles, le décor est important, afin de se mettre en condition. »* On pourrait donc être ému par une table de repassage ?

Spécialiste de la sociologie du quotidien, Jean-Claude Kaufmann ne dément pas. *« Chez certaines femmes,* souligne-t-il, *le repassage procure des sensations contradictoires. L'installation est vécue comme un plaisir puis, progressivement, la pénibilité s'installe car l'on perd le sentiment de faire corps avec l'activité que l'on est en train de réaliser. Un matériel et des décors plus gais, colorés, peuvent aider l'esprit à vagabonder au rythme des mouvements du fer. »*

Dynamiser l'univers du repassage est également une nécessité économique pour les fabricants. Ici comme ailleurs, l'affichage technologique ne permet plus de différencier les produits, parfaitement standardisés. Désormais, c'est le petit supplément d'âme et le clin d'œil complice qui font la différence. En témoigne le recul du règne sans partage du blanc dans la cuisine, battu en brèche par des réfrigérateurs vert pomme et des cafetières électriques jaune poussin. Les gants Mapa existent désormais en version « senteur fruitée », pour chasser la vilaine odeur de caoutchouc sur les mains.

> « Un matériel et des décors plus gais, colorés, peuvent aider l'esprit à vagabonder au rythme des mouvements du fer »

La même marque a lancé les Spontex Swing, des éponges grattantes ornées de petits hérissons et autres cactus. *« Les produits n'ont plus à prouver leur efficacité, alors il faut chercher autre chose. La fantaisie et l'humour permettent de se singulariser »*, résume Patrice Fleau, lui aussi expert en marketing chez Mapa.

Cif, ayant constaté que seuls 40 % des ménages achètent régulièrement des produits pour les vitres (le papier journal, l'eau chaude et le liquide-vaisselle gardent leurs partisans), lance des lingettes spéciales pour les carreaux. Quant à Mr Propre, il devient bavard et se mêle de tout. Après ses interventions publicitaires à l'occasion du Salon de l'agriculture, de la Saint-Valentin et de la Journée de la femme, il se pose en pionnier de la parité homme-femme et en virtuose de l'humour au second degré en souhaitant *« bonne fête à tous les papas »* auxquels il propose – pour la modique somme de 50 francs, 7,62 euros – un *Guide pratique du ménage destiné aux hommes.* On vous le dit, ça bouge, au rayon produits d'entretien. La serpillière jaune fluo, c'est pour quand ?

Jean-Michel Normand

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 00 - 132

Retrouvez nos grilles sur www.lemonde.fr

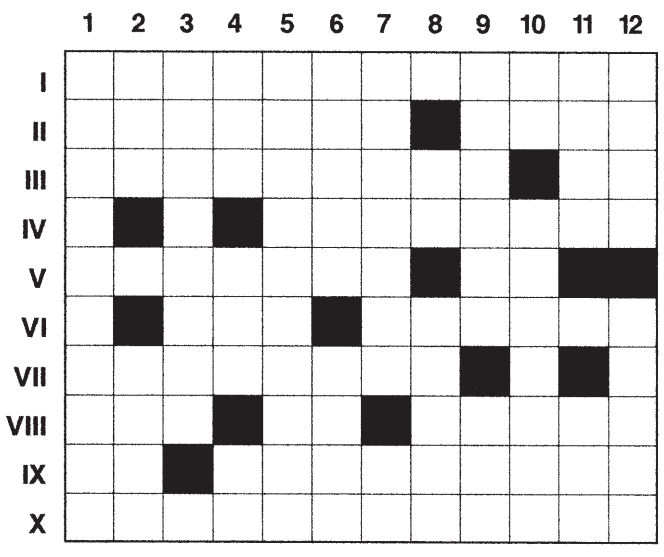

HORIZONTALEMENT

I. S'il joue avec les mots, c'est dans les règles de l'art. – II. Entrer en contact. Passe à Périgueux. – III. Qui s'oppose aux trop grosses affaires. Habitudes. – IV. Agréablement troublées. – V. Petits plats à l'autel. Met de l'ordre dans les notes. – VI. Personnel renversé. Vilain. – VII. Traiter pour purifier. – VIII. Positif ou négatif, il a perdu sa neutralité. Plus entendu au Sud qu'au Nord. Ronceux comme un bois, malin comme un homme. – IX. Doublées chez les abonnés. Associations de voisinage. – X. Association bien organisée dans le milieu.

VERTICALEMENT

1. Fait mousser le chef. – 2. Unité nippone. Affection désagréable. – 3. Déplacement en période de croissance. – 4. Choix organisé. Homme de cour bien en robe. Ouverte à tous les adhérents. – 5. Marques d'affection plutôt agréables. – 6. Marque de fatigue. Limité en parole mais pas en musique. – 7. D'une grande banalité et pourtant vrai. Article. – 8. En service. Le pays de la mer en VO. – 9. Riche en vitamine C. Entré en action. – 10. En France. Versas en abondance. – 11. Parité ou non, elle est en place. Mesurait les radiations. – 12. Ses profondeurs cacheraient-elles un monstre ? Soutenue pour être défendue.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 00 - 131

HORIZONTALEMENT

I. Intellectuel. – II. Montoir. Ente. – III. Putois. Pisan. – IV. Rê. Iseran. Li. – V. Elitiste. – VI. Déserte. Eloi. – VII. Exp. Seul. USA. – VIII. Rd. Sel. An. – IX. Cairote. Exit. – X. Enthousiaste.

VERTICALEMENT

1. Imprudence. – 2. Noue. Ex. An. – 3. TNT. Esprit. – 4. Etoile. DRH. – 5. Loisirs. Oô. – 6. Lisette. Tu. – 7. Er. Rieuses. – 8. Pas. Le. – 9. Teinte. Léa. – 10. Uns. Elu. Xs. – 11. Etal. Osait. – 12. Lénifiante.

PHILATÉLIE

Girafe, allosaure, papillon et tulipe

QUEL POINT COMMUN existe-t-il entre un papillon sardanapale, un allosaure, une girafe réticulée et une *Tulipa lutea ?* Ils illustrent une spectaculaire série de quatre timbres (à 2,70, 3 [deux timbres] et 4,50 francs), intitulée « Regard sur la nature », que La Poste mettra en vente à partir du lundi 19 juin. Ces représentants des espèces animale et végétale ont été choisis, parmi ses collections, par le Muséum national d'histoire naturelle.

Le squelette de l'allosaure – l'un des plus grands carnivores du jurassique, mesurant 11 mètres de long et pesant 2 tonnes – est présenté dans la galerie de paléontologie. Quant à la tulipe, elle provient d'un vélin du XVIIIe siècle issu d'une collection de près de 7 000 planches conservée à la bibliothèque du Muséum.

Christian Broutin, le dessinateur de ces timbres, a conçu ceux représentant les espèces animales pour qu'ils soient collectionnés par paires : ainsi le cou et la tête de la girafe se trouvent sur un timbre, son corps sur le timbre attenant, offrant, sur une si petite surface, de l'espace à ces gigantesques animaux.

Les timbres, au format 26 × 36,85 mm, sont imprimés en héliogravure en feuilles de quarante ou en bloc de quatre vendu 13,20 francs. La vente anticipée se déroulera les 17 et 18 juin : à Paris, au bureau de poste temporaire « premier jour » ouvert sous une tente installée au Jardin des plantes, devant la Grande Galerie de l'évolution ; à Quincey (Haute-Saône), à la mairie (oblitération sans mention « premier jour »).

Pierre Jullien

★ Christian Broutin sera présent pour une séance de dédicaces le samedi 17 juin, de 9 h 30 à 12 heures, au Jardin des plantes.

EN FILIGRANE

■ **Monaco.** L'ouvrage *Les Timbres olympiques de Monaco,* édité par le Musée des timbres et des monnaies de la principauté et préfacé par le prince Albert, recense les émissions monégasques parues sur le thème de l'olympisme depuis un demi-siècle. Il présente de nombreux essais de couleurs, maquettes, projets retenus ou non, etc., parfois inédits, dont la qualité de reproduction ravira les amateurs (116 pages, 120 F plus port, Musée des timbres et des monnaies, 11, Terrasses de Fontvieille, 98000 Monaco).

■ **Ventes.** JLM Négoce (Villeurbanne, tél. : 04-72-74-13-24) clôture sa vente sur offres le 6 juin. Noter, parmi les 963 lots, des objets postaux (boutons ou manteau de facteur...), une lettre autographe de Luc-Olivier Merson, créateur de timbres dans les années 1900 (prix de départ 350 francs), une lettre des Etats-Unis de la Wells Fargo de San Francisco (500 francs).

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037
Imprimerie du Monde 12, rue M. Gunsbourg 94852 Ivry cedex
PRINTED IN FRANCE
Le Monde Publicité
Président-directeur général : **Dominique Alduy**
Directeur général : **Stéphane Corre**
21bis, rue Claude-Bernard - BP 218 75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01.42.17.39.00 - Fax : 01.42.17.39.26

BIBLIOTHÈQUES La polémique sur le prêt payant en bibliothèque bat son plein. Adversaires et partisans s'affrontent à coups de tribunes et de pétitions. Dès son arrivée au ministère de la culture et de la communication, Catherine Tasca a été saisie du dossier que Catherine Trautmann, la précédente ministre, avait abandonné, presque enterré. La nouvelle ministre dit vouloir trouver une solution avant la fin de l'année. ● QUINZE PAYS dans le monde appliquent un droit de prêt. C'est le cas chez de nombreux voisins européens de la France, conformément à la directive européenne de 1992, qui n'est pas appliquée dans notre pays. Le droit de prêt est aussi en vigueur au Canada, en Australie, en Nouvelle-Zélande et en Israël. ● EN CONGRÈS à Metz, les bibliothécaires ont cherché à analyser et à comprendre les changements qu'entraînent pour leur métier Internet et la numérisation.

Catherine Tasca veut régler la question du prêt payant avant la fin de l'année

La ministre de la culture devrait avancer des propositions à la rentrée. Les auteurs et éditeurs partisans d'un paiement à l'acte menacent d'une grève des prêts tandis que les bibliothécaires rejoints par d'autres écrivains continuent de militer pour l'accès gratuit

PENDANT les consultations, la bataille continue. A peine installée dans son fauteuil, rue de Valois, Catherine Tasca trouvait sur son bureau une pétition signée par 288 écrivains (de Tahar Ben Jelloun à Claude Simon ou Martin Winckler) demandant que leurs droits d'auteurs soient respectés, lorsque leurs livres sont empruntés en bibliothèques. La ministre de la culture et de la communication découvrait alors les passions que déchaîne ce débat *a priori* austère et technique, mais qui mêlent des notions aussi fondamentales que l'accès à la culture, le prix d'une œuvre de l'esprit, le service public, la décentralisation culturelle, le statut des écrivains, le droit d'auteur sur Internet, la crise de l'édition et la peur devant l'inconnue de l'avenir numérique.

Ces questions se cachent souvent derrière les noms d'oiseaux que se lancent auteurs, adversaires ou partisans du droit de prêt, éditeurs et bibliothécaires. Le problème est compliqué dans ses applications et ses passions, mais simple dans son principe. La directive européenne de 1992 instaure un droit de prêt public, qui permet aux auteurs de percevoir une rémunération en cas d'emprunt. Il est appliqué dans une quinzaine de pays et pas en France. La vigueur et l'ancienneté des débats font apparaître comme inconciliables deux notions, au cœur de l'histoire culturelle française : le droit d'auteur et la lecture publique (*Le Monde* du 5 avril).

« JUSTE RÉMUNÉRATION »

Le dossier, enterré sous Catherine Trautmann, a refait surface. Catherine Tasca a reçu la plupart des protagonistes pour écouter leurs positions et affirmer les principes qu'elle a affichés dès son arrivée au ministère (*Le Monde* du 2 mai). Elle les a précisés une nouvelle fois, en donnant des éléments de son calendrier, lors de la séance des questions à l'Assemblée nationale, mercredi 31 mai : *« Je dis clairement qu'il n'est pas envisageable d'adopter une formule de paiement à l'acte. L'acquis politique de vingt années de lecture publique ne doit pas être fragilisé et encore moins remis en cause. » « Je m'attache à rechercher*, a ajouté la ministre, *des solutions économiques au problème de la juste rémunération des auteurs ainsi qu'à celui, plus large, des flux impliqués dans la chaîne complexe et fragile du livre, de l'auteur au lecteur. J'entends conduire des consultations jusqu'à l'été, mettre des propositions sur la table dès la rentrée et conclure avant la fin de l'année. »*

Tous les protagonistes sont sortis satisfaits de leur rencontre avec la ministre, mais campent sur leur position. Fiers d'avoir relancé le débat, le Syndicat national de l'édition (SNE) et la Société des gens de lettre (SGDL) restent attachés à un paiement de 5 francs par livre emprunté. A la pointe du combat, Jérôme Lindon, patron des Editions de Minuit, déjà à l'origine de la loi sur le prix unique du livre, s'étonne du refus de principe de la ministre : *« Notre solution ne coûte rien aux collectivités locales ou à l'Etat. Un Français sur deux n'est pas hostile à un tel paiement. Le sondage de* La Croix *montre que ce sont les plus favorisés économiquement qui sont hostiles au prêt payant. Je ne comprends pas qu'on l'écarte au nom d'une gratuité qui n'a plus cours dans 80 % des bibliothèques. »*

Editeurs et auteurs attendent les mesures de Catherine Tasca. Ils ne veulent pas se contenter d'une rémunération symbolique. Les calculs effectués sur la base de 5 francs par livre pour 159 millions de livres empruntés chaque année en bibliothèque aboutissent à un chiffre de près de 800 millions de francs. Une partie des montants serait affectée à une caisse de retraites des écrivains. Une somme qui est très loin des autres pays où le droit de prêt est appliqué. Si les mesures ne sont pas satisfaisantes, les auteurs menacent d'une *« grève des prêts »*. C'est-à-dire qu'ils mettraient leurs menaces d'interdire l'emprunt de leurs livres à exécution.

Cette position a suscité la colère d'autres auteurs, qui ont multiplié les pétitions. Une délégation emmenée par Henriette Zoughébi, responsable du Salon du livre pour la jeunesse de Montreuil et conseillère régionale PCF de Seine-Saint-Denis, a apporté au ministère de la culture une pétition de 268 signatures. Les auteurs, de François Bon à Daniel Pennac et Daniel Picouly, affirment leur *« attachement au service public de lecture »* et leur *« opposition au prêt payant »*. De nombreux signataires s'inquiètent d'une répartition à 50/50 entre auteurs et éditeurs, tandis que d'autres soulignent qu'une partie des fonds reviendraient à Vivendi et Lagardère, propriétaires d'Havas et d'Hachette.

Les bibliothécaires continuent à revendiquer l'accès gratuit aux bibliothèques. Ils sont hostiles à un paiement par l'usager, mais aussi par les collectivités locales, qui risqueraient de réduire les investissements pour l'acquisition des livres. D'autant qu'à la question du droit de prêt s'ajoute un autre problème en partie lié : le plafonnement des rabais aux collectivités locales. C'est le principal cheval de bataille des libraires. De nombreuses bibliothèques se fournissent auprès de grossistes – dont l'un des principaux appartient à la FNAC – qui proposent des réductions supérieures à 25 % que les librairies ne peuvent suivre. Le gouvernement souhaite donc modifier la loi Lang pour réduire ces rabais. L'une des conséquences de cette mesure qui fait une quasi-unanimité aboutirait à une augmentation du prix des livres pour les bibliothèques.

Peu consultées jusque-là – alors qu'elles sont les principaux bailleurs de fonds des bibliothèques –, les différentes collectivités locales ont été reçues par le ministère, qui voudrait que chacun fasse un effort pour faire un pas vers un compromis. Qui paiera : l'Etat, les collectivités locales, les usagers ? Mme Tasca n'a pas fermé la porte à un paiement forfaitaire annuel, que Jean-Marie Borzeix préconisait dans son rapport de 1998. Est-ce envisageable à quelques mois des municipales ? Les bibliothèques risquent d'être agitées à la rentrée.

Alain Salles

SÉBASTIEN BOFFREDO / AGENCE VU

La bibliothèque Saint-Charles, à Marseille. Les bibliothécaires refusent de faire payer le prêt.

Un débat ancien

Le Monde a publié de nombreux points de vue sur le droit de prêt, consultables sur notre site Internet : www.lemonde.fr, rubrique Archives.

● **2000 :** « Adversaires ou partenaires » (Jean-Marie Laclavetine, 29 février) ; « Le droit d'auteur est un droit de l'homme » (Georges-Olivier Chateaureynaud, 18 mars) ; « Veut-on le livre moribond ou conquérant ? » (Patrick Eveno, 18 mars) ; « La double nature du livre » (François Gèze, 23 mars) ; « Les bégonias de Chateaureynaud », (Michel Onfray, 23 mars).

● **1999 : «** Ces libraires dont le rôle est vital » (Jérôme Lindon, 21 septembre) ; « Irremplaçable lecture publique » (Maurice Boscavert, 4 octobre) ; « Les auteurs parlent aux lecteurs » (collectif, 12 octobre).

Des Français partagés

Pour les partisans du prêt payant, le sondage réalisé par Louis Harris pour *La Croix* tient du miracle. L'enquête publiée le 27 avril, et réalisée auprès d'un échantillon de 1 000 personnes, montre que les Français sont partagés sur cette question. Un Français sur deux estime que le paiement de cinq francs par livre est justifié. Ce sont les ouvriers, les retraités et les employés qui y sont les plus favorables. 56 % des gens gagnant moins de 10 000 francs par mois sont d'accord avec cette mesure, tandis que 65 % de ceux gagnant plus de 25 000 francs y sont défavorables. Ce sondage ne distingue pas dans son échantillon les personnes qui fréquentent les bibliothèques. Enfin, le début de la question posée repose sur une erreur : *« En vingt ans, le nombre de livres vendus a quasiment diminué de moitié, tandis que le nombre de prêts dans les bibliothèques a pratiquement triplé. »* C'est, en effet, le nombre moyen d'exemplaires vendus qui a diminué, tandis que le nombre total de livres vendus stagne depuis vingt ans.

Le droit de prêt à travers le monde

LE DROIT de prêt public existe dans une quinzaine de pays dans le monde. Une directive européenne de 1992 a instauré le droit d'auteur sur le prêt du livre. Cette directive devait être applicable en 1994. Elle ne l'est pas en France. Les Etats avaient la possibilité d'y déroger. C'est ce qu'ont fait l'Italie, l'Espagne et l'Irlande, afin de privilégier la lecture publique. Les applications et les modes de rétribution varient, mais ils sont généralement assumés par l'Etat et sont souvent versés aux seuls auteurs. Le rapport de Jean-Marie Borzeix, réalisé en 1998, étudiait les différentes situations dans le monde. Ses données ont été en partie réactualisées dans une note interne établie par la Société des gens de lettres (SGDL).

● **Allemagne :** Le droit de prêt fait partie de la loi sur le droit d'auteur depuis 1972. La majorité des subventions – qui proviennent en grande partie des Länder – est versée à un fonds d'assurance et de retraite des écrivains. Les 45 % restants sont répartis entre auteurs et éditeurs. Lors de la rédaction du rapport Borzeix en 1998, le montant était de 72 millions de francs.

● **Australie :** Le paiement est partagé entre auteurs et éditeurs, dans des proportions de 70/30. La subvention est calculée sur le nombre de titres aux catalogues des bibliothèques.

● **Autriche :** Le droit de prêt est instauré depuis 1977. La répartition entre auteurs et éditeurs est également de 70/30.

● **Canada :** Le droit de prêt public créé en 1986 est destiné aux auteurs. Il s'élève à 32 millions de francs, répartis entre 11 000 auteurs bénéficiaires. Chaque année, des sondages sont effectués dans les bibliothèques pour recenser les livres présents. Les sommes sont versées pour l'ensemble des livres présents en bibliothèques. Un auteur ne peut pas toucher plus de 15 000 francs par an. Il n'y a pas de prix unique au Québec, mais les bibliothèques ne bénéficient pas de rabais. Afin de toucher des subventions pour l'acquisition de livres, elles doivent acheter dans les librairies agréées, qui sont tenues d'accorder une place importante aux livres québécois.

● **Pays-Bas :** C'est le seul cas où le droit de prêt est perçu en partie auprès des usagers. La répartition entre auteurs et éditeurs se fait également sur la base de 70/30. Son montant a doublé en quatre ans pour atteindre près de 68 millions de francs en 1999. Le droit de prêt est pris en charge soit par les communes, soit par les usagers. Dans ce dernier cas, il s'agit soit d'une inscription annuelle, soit d'un paiement à l'acte. La SGDL remarque qu'*« une enquête effectuée en 1998 pour l'année 1997 a démontré que le nombre d'emprunts avait diminué de seulement 2,5 % »*, après l'introduction de ce nouveau système.

● **Royaume-Uni :** Le droit de prêt est reconnu par la loi depuis 1979. Il est assimilé à une compensation de rémunération, payée par l'Etat. Son montant était de 43 millions de francs en 1997, pour 17 000 bénéficiaires. Il est calculé sur le nombre de prêts dans un échantillon de bibliothèques représentatives. Aucun auteur ne peut toucher plus de 60 000 francs par an. Depuis le début de l'année la situation des bibliothèques en Grande-Bretagne fait l'objet d'un vif débat, en raison de coupes budgétaires qui affectent 80 % d'entre elles.

● **Danemark :** C'est le premier pays à avoir instauré un droit de prêt en 1946. C'est aussi celui où les sommes qui lui sont allouées sont les plus importantes : 135 millions de francs pour 8 000 auteurs bénéficiaires. Le paiement se fait sur la base du nombre d'exemplaires présents en bibliothèques et ne concerne que les livres danois.

● **Autres pays scandinaves :** La Finlande, la Suède, la Norvège, l'Islande et les îles Féroé prévoient un système de bourses pour les auteurs scandinaves. Les sommes attribuées chaque année sont égales à 10 % du montant des achats de livres par les bibliothèques.

● **Israël et Nouvelle-Zélande :** Un système de droit de prêt y existe également. En Israël, les ouvrages de poésie font l'objet d'une compensation plus grande.

Les bibliothécaires réfléchissent à l'impact du numérique sur leur métier

METZ

de notre correspondant

En pleine bataille du droit de prêt, les bibliothécaires ont fait un saut dans le futur. Le congrès de l'Association des bibliothécaires français (ABF), qui s'est tenu à Metz du 27 au 29 mai, a étudié l'impact du numérique dans ce métier. Les nouvelles technologies font resurgir le rêve de la bibliothèque universelle à domicile. Est-ce plausible, souhaitable ? L'ABF n'oublie pas l'essence même des bibliothèques, lieux de sélection, de stockage et de conservation de l'écrit au fil des siècles, comme le rappelle son ancienne présidente Claudine Belayche. Pour son successeur, Gérard Briand, la bibliothèque conserve comme perspective d'être un lieu de socialisation. Le monde numérique ne la rayera pas d'un simple trait de plume, tout comme le télé-enseignement ne supprime pas les professeurs.

Roger Chartier, directeur d'études à l'Ecole des hautes études en sciences sociales, venu éclairer la réflexion des congressistes, souhaite, lui aussi, qu'autour du livre se reconstituent les *« sociabilités perdues »*, affirmant que les bibliothèques du futur *« peuvent être l'un des lieux où se construit et s'expérimente un espace public, comme le pensait Kant, où peut et doit se déployer, librement, sans restriction ni exclusion, l'usage public de la raison »*. Il estime qu'elles devront être également un instrument grâce auquel les nouveaux lecteurs pourront trouver leur chemin dans le monde numérique qui efface les différences entre les genres.

MISSION DE CONSEIL

Pour autant, la bibliothèque du futur ne doit pas, à ses yeux, oublier les objets écrits du passé, car, *« si les œuvres n'étaient plus communiquées, voire conservées seulement dans une forme électronique, le risque serait grand de voir perdre l'intelligibilité d'une culture textuelle ou étaient étroitement liés des classes de textes et des types d'objets »*. Croyant fortement à l'avenir de leur profession, les bibliothécaires sont d'autant plus attachés à leur mission de conseil que la France est en retard par rapport à la moyenne européenne. 18 % seulement des Français fréquentent une bibliothèque, contre 30 % des citoyens de l'Union européenne.

En écho au débat sur le droit de prêt, Gérard Briand assure, en outre, que l'emprunt ne se fait pas au détriment de la vente. Il souligne que les bibliothèques universitaires allemandes enregistrent quatre fois plus de livres que les françaises sans que les étudiants outre-Rhin achètent moins d'ouvrages que leurs collègues français.

Jean-Louis This

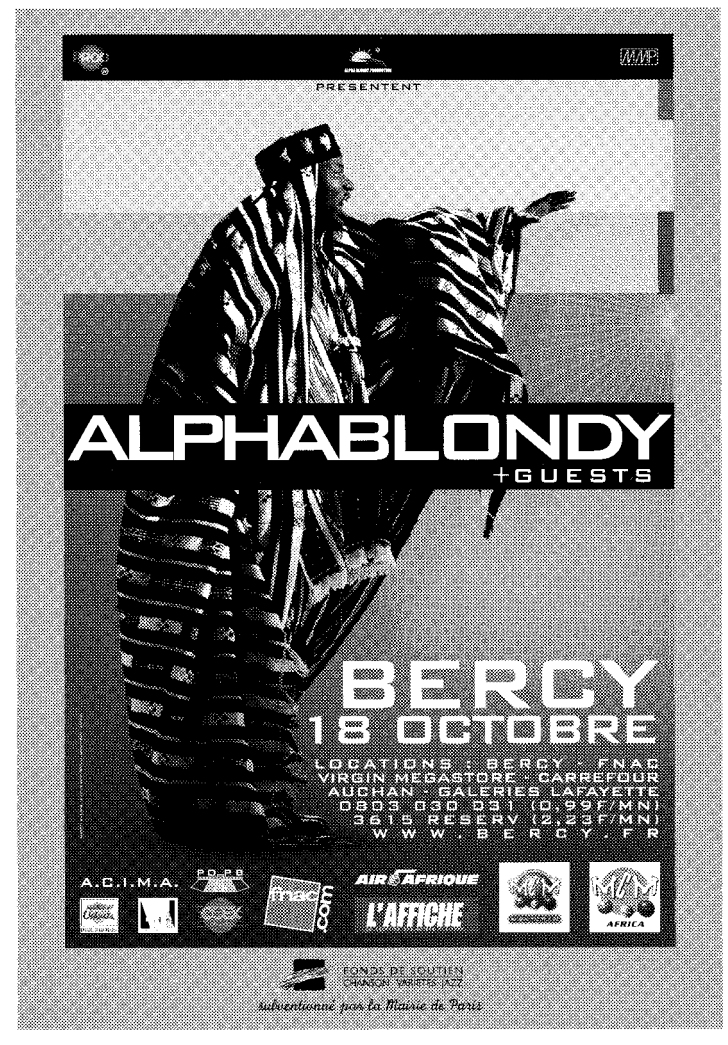

Trois aspects de Chopin

Caroline Sageman, Evgeny Kissin et Frédéric Chiu, jeunes artistes aux prises avec les chefs-d'œuvre du compositeur

POUR son premier disque, Caroline Sageman, vingt-sept ans, sixième prix du Concours Chopin de Varsovie, à l'âge de dix-sept ans, se mesure à la *Sonate « funèbre »* et aux *Quatre Scherzos*. Son jeu fait immédiatement dresser l'oreille. La sonorité est profonde, chantante, sans aucune crispation, sombre mais irisée. Le calme de cette jeune femme face au premier mouvement de la *Sonate « funèbre »* est aussi impressionnant que sa détermination d'aller au bout de ses idées, de ses phrasés. Le développement du premier mouvement est ainsi marqué du sceau d'une personnalité unique dans le piano français.

Sageman est jeune, mais elle joue comme un vieux pianiste qui ne serait pas revenu de tout, mais qui, à la manière de Claudio Arrau, qui admirait et suivait le développement de sa jeune consœur, joue sans se soucier de l'idée que l'on se fait d'une œuvre interprétée si souvent avec emportement et dans un tempo trop rapide qui en amoindrissent la portée dramatique. Le finale, joué sans pédale, est effrayant par son caractère elliptique. Les scherzos sont eux aussi pris dans des tempos mesurés, et imposent un jeu d'une beauté sonore qui ne se grise pas d'elle-même mais ouvre un espace poétique que l'on ne connaît qu'à peu d'enregistrements de ces œuvres – à notre sens dominés par Samson François. Autant son aîné jouait sur les ruptures, sur une fantaisie noire, maniait les couleurs d'un coup de pinceau fulgurant, autant Sageman s'immerge dans la profondeur du son, construit, dans l'apparence de l'improvisation, des poèmes quasi symphoniques en maniant une palette beaucoup plus riche. Plus encore, elle capte l'attention en permanence, ne joue pas une note qui ne soit sentie, investie d'une humanité émouvante. Son disque divisera, sans aucun doute, les mélomanes, mais il témoigne d'une prise de risque interprétative... dont on regrette que le *Troisième Scherzo* soit épargné.

Evgeny Kissin n'a passé aucun concours. Ex-enfant prodige, il est aujourd'hui l'une des stars du piano mondial. Chopin est, pour lui aussi, un vieux compagnon. A douze ans, il mettait tout Moscou, et bientôt l'Occident, à ses pieds en enregistrant en public les deux concertos ! Depuis, il n'a cessé de servir la musique du compositeur avec un bonheur variable. Le voici qui publie les *Vingt-Quatre Préludes*, la *Sonate « funèbre »* et la *Polonaise « héroïque »*. L'écoute laisse un sentiment partagé. Pianistiquement, le jeu du Russe, âgé aujourd'hui de vingt-neuf ans, est sidérant. Il semble impossible de maîtriser ainsi le clavier. Dans les préludes les plus virtuoses, dans les passages les plus rapides de la sonate et de la polonaise, la maîtrise de Kissin n'a aucun équivalent aujourd'hui.

FULGURANCE PIANISTIQUE

Mais le pianiste reste spirituellement en deçà de ce que l'on attend dans ces œuvres – la polonaise exceptée. Les accents sont là, mais forcés, l'expression est là, mais peu naturelle. Kissin est un pianiste de concert, moins de studio, où il semble, presque toujours, émotivement bridé. En écoutant le jeune Russe, on pense parfois à Martha Argerich pour la fulgurance pianistique, mais que nous sommes loin de l'expression farouche, du sentiment de danger, parfois de panique que nous communique la pianiste argentine ! Ce disque-là aussi partagera les mélomanes, et les critiques déjà publiées par nos confrères ne sont pas accordées au même diapason. Pour notre part, nous souscrivons totalement à celle publiée par André Tubeuf dans... *Diapason* du mois de mai.

Frédéric Chiu publie l'intégrale des *Mazurkas*. Le jeune pianiste américain a trente-six ans. Il vit en France, où il n'est malheureusement pas invité par les orchestres, qui semblent ignorer son talent. Ses *Mazurkas* ? Jouées avec une délicatesse, des attentions amoureuses qui sont celles d'un poète que l'on aimerait parfois voir mettre un peu de paille dans ses bottes. Il manque à Chiu de donner quelques coups de talon pour convaincre et ne pas lasser. Prises isolément, ses *Mazurkas* sont parfumées, convaincantes, ambiguës parfois dans leur traitement rythmique, intelligentes toujours, mais un peu grises, timides. On a envie de dire à Chiu : *« Parle à la première personne, ose et tu vaincras. »*

Il lui manque un art de la mise en scène sonore, chorégraphique presque, qui fait tout le prix des enregistrements de Rubinstein, de Luisada, de Charles Lilamand, pour s'en tenir aux intégrales, et aux mazurkas éparses de Vladimir Horowitz. Le légendaire pianiste a consigné le meilleur de son art dans quelques-uns de ces poèmes dont la brièveté ne laisse parfois pas soupçonner les grands horizons qu'elles ouvrent. Le texte de présentation de l'album de Chiu est signé du pianiste lui-même, comme toujours, et se distingue par la justesse d'un point de vue qu'il ne retranscrit pas idéalement sur son piano.

Alain Lompech

★ *Sonate « funèbre »* et *Quatre Scherzos*, par Caroline Sageman : 1 CD Lyrinx LYR 194. Distribué par Harmonia Mundi. *Sonate « funèbre », Vingt-Quatre Préludes op. 28* et *Polonaise « héroïque »*, par Evgeny Kissin : 1 CD RCA « Red Seal » 0926 63535-2. *Mazurkas*, intégrale, par Frédéric Chiu : 2 CD Harmonia Mundi HMU 907247-48.

BMG FRANCE/SUZIE MAEDER

Ex-enfant prodige, Evgeny Kissin est aujourd'hui devenu, à vingt-neuf ans, l'une des stars mondiales du piano.

DÉPÊCHES

■ **VENTES : un autoportrait peint en 1929 par la Mexicaine Frida Kahlo** (1907-1954) a été vendu, mercredi 31 mai, pour plus de 5 millions de dollars (5,34 millions d'euros), par Sotheby's à New York. C'est un record pour l'artiste et le prix le plus élevé payé pour un tableau latino-américain. Le précédent record avait été établi en 1995 par un autre autoportrait de Frida Kahlo, *Autoretrato con macaco y loro* (autoportrait avec singe et perroquet), qui avait été acquis 3,2 millions de dollars (à l'époque, près de 20 millions de francs) par le collectionneur argentin Eduardo Constantini. L'acheteur du présent tableau est demeuré anonyme.

■ **ROCK : le chanteur et guitariste Billy Corgan vient d'annoncer**, sur les ondes de la radio KROQ-FM, à Los Angeles, la séparation à la fin 2000 des Smashing Pumpkins. Cette décision pourrait être motivée par l'échec commercial du dernier album du groupe, *Machina/The Machines of God*. La tournée d'adieu de ce groupe référence du rock alternatif américain – dont le parcours, depuis 1989, est émaillé de divers drames (overdoses, arrestations...), poursuites judiciaires et conflits personnels – devrait toutefois passer par Paris (Bercy) en octobre.

■ **CHANSON : Brigitte Fontaine vient d'enregistrer** avec le groupe de rock bruitiste américain Sonic Youth dans un studio de Suresnes (Hauts-de-Seine). Ces titres pourraient figurer sur le prochain album de l'éternelle excentrique de la chanson française. Le groupe, codirigé par les guitaristes Lee Ranaldo et Thurston Moore et la bassiste Kim Gordon, était de passage à Paris pour des performances à Beaubourg.

■ **CLASSIQUE : le chef allemand Marek Janowski prendra officiellement ses fonctions** de directeur musical du Philharmonique de Monte-Carlo, à l'occasion du festival estival de la formation, les Concerts au palais princier, en juillet et août. Marek Janowski était jusqu'à maintenant directeur artistique de l'orchestre monégasque, avec lequel il inaugurera, le 28 septembre, une nouvelle salle de 1 900 places.

SÉLECTION DISQUES

ANTONIO VIVALDI

Concerti per vari strumenti (1)
Zefiro, Alfredo Bernardini (direction)
Stabat Mater RV 621, Motet « Clarae stellae » RV 625, Concerti sacri (2)
Sara Mingardo (contralto), Concerto Italiano, Rinaldo Alessandrini (direction)

Révélé par deux magnifiques incursions dans la musique de chambre de Jan Dismas Zelenka, contemporain du « prêtre roux », l'ensemble Zefiro signe un programme classique où tour à tour le hautbois, le cor, le basson et la trompette se disputent les premiers rangs. Si l'on est loin de certaines folies baroques, la sensualité sereine et la grâce expressive de ces lectures en font une anthologie capiteuse et douce, comme un grand cru qui n'a besoin d'aucun artifice pour s'imposer.

Il sera plus difficile d'obtenir un aussi large consensus avec le premier volume d'une nouvelle intégrale de la musique sacrée de Vivaldi, qu'entreprend Rinaldo Alessandrini chez Opus 111. Depuis James Bowman (Oiseau-Lyre), Gérard Lesne et Andreas Scholl (Harmonia Mundi), le timbre de l'alto masculin a détrôné l'usage ancien des voix féminines. Mais peut-on sérieusement croire que le compositeur ait privé des élèves de la Pièta de ce chant d'une bouleversante compassion ? Par son feu et son dolorisme caressant, son sens du phrasé et la subtilité de ses nuances, Sara Mingardo est une interprète radieuse qui soutient toutes les comparaisons et désarme toutes les critiques convenues. Le reste du programme, impeccable, fait bien augurer de l'entreprise en cours.

Philippe-Jean Catinchi

★ (1) 1 CD Astrée-Auvidis E 8679 ; (2) 1 CD Opus 111 OPS 30-261.

WILLIAM WALTON

Quatuor à cordes en la mineur - Quatuor avec piano en ré mineur
Peter Donohoe (piano), Maggini Quartet.

Moins connu que sa symphonie ou ses concertos, le *Quatuor à cordes en la mineur* de William Walton (1902-1983) compte parmi les plus belles pages de musique de chambre anglaise du XXe siècle. Le Quatuor Maggini en restitue parfaitement la double nature tranchante et moussante dans un art du mouvement toujours maîtrisé. Une prise de son trop claire et une texture insuffisamment étoffée empêchent toutefois cette version de s'imposer totalement dans une discographie dominée par les Britten (Collins Classics) et les Gabrieli (Chandos). Au lieu d'opter, comme leurs prédécesseurs, pour le couplage standard avec le quatuor d'Elgar, les Maggini proposent en complément le *Quatuor avec piano* conçu par Walton alors qu'il n'avait pas dix-huit ans puis... révisé pendant un bon demi-siècle. Là encore, l'interprétation légère et bondissante témoigne de réelles affinités avec le style du compositeur.

Pierre Gervasoni

★ 1 CD Naxos 8 554646. Distribué par Musisoft.

DIDIER LOCKWOOD

Tribute to Stéphane Grappelli

Ancien compagnon de Django Reinhardt, devenu au fil des ans une sorte d'ambassadeur du swing mélodique (comme le trompettiste Louis Armstrong a pu être le gardien de la flamme des premiers jours du jazz), le violoniste Stéphane Grappelli a marqué l'histoire de son instrument. A partir d'un répertoire essentiellement de standards, Didier Lockwood rend hommage à son aîné. En trio violon, guitare (Biréli Lagrene, l'un des plus proches de l'âme des musiciens gitans) et contrebasse (Niels Henning Orsted Pedersen, impérial), formule à jamais attachée à la personnalité musicale de Grappelli, Lockwood impose sa différence par son phrasé venu du classique et passé par le jazz-rock. Par des effets d'archet, des reprises en double corde, des attaques qui surlignent les mélodies, Lockwood revisite des thèmes éternels *(Nuages, All the Things you Are, Misty, In a Sentimental Mood...)* et évoque son propre univers *(Barbizon Blues, The Kid)* en filiation avec le maître. S'il est le principal soliste, ce n'est pas en restreignant les interventions de ses compagnons. Lockwood ici a trop le goût du jazz pour oublier que l'un des enjeux du genre est bien la création collective. ***Sylvain Siclier***

★ 1 CD Dreyfus Jazz FDM 36611-7. Distribué par Sony Music.

JOHN SCOFIELD

Bump

Augmenté d'une partie vidéo dispensable – un entretien promotionnel et quelques minutes d'une séance d'enregistrement en studio –, *Bump* ne bouleverse pas fondamentalement le chemin pris par le guitariste américain John Scofield depuis quelques années. A défaut de surprises, du bel ouvrage bâti sur des thèmes simples et mélodiques, un point de lisibilité sur lequel on ne prend pas Scofield en défaut. Si les guitares acoustiques conservent leurs timbres naturels et les cordes électriques bénéficient d'une utilisation variée de pédales et d'effets bien dosés, c'est dans les moments où Scofield s'en tient à un « vrai » son basique venu du rock ou du funk – dont le versant néo-orléanais est ici une constante et la touche originale de cet album – qu'il est le plus intéressant. Assisté de rythmiques interchangeables (en particulier les batteurs), Scofield, qui joue avec les formes en vogue type groove ou latino, fait ressortir l'imprégnation du blues dans sa musique et se réserve la part du lion – un peu assagi certes – en matière de solos. Ni plus ni moins toutefois.

S. Si.

★ 1 CD Verve 543 430-2. Distribué par Universal Music.

THE NITS

Wool

Depuis plus de vingt ans, les Nits s'attachent aux ambiances de leurs disques en peintres méticuleux. A chaque album, ses couleurs, ses formes particulières. La nouveauté de *Wool* ne tient pas à la lenteur bleue de ses tempos, à cette grâce suspendue qu'on avait déjà appréciée dans *Hats* et *Ting*, deux des œuvres maîtresses de ce groupe hollandais. La particularité de ces chansons aériennes est d'accueillir dans leurs nuages de laine les touches brillantes d'arrangements qui marquent d'un trait vif une matière vaporeuse. Inspirés par les raffinements cinégéniques de Henry Mancini *(Walking with Maria)*, les chœurs de la soul *(The Wind, The Rain)*, un violon « grappellien » *(Jazz Bon Temps)* ou une guitare orientale *(Crime & Punishment)*, ces scintillements illuminent un territoire où croisent volontiers les ombres de Leonard Cohen et des Beatles. La mort rôde parfois dans les champs de tulipes *(Ivory Boy)*, l'assoupissement n'épargne pas un ou deux titres, mais l'artisanat pop de Henk Hofstede – âme et auteur-compositeur du groupe – sait se renouveler avec une éternelle fraîcheur.

Stéphane Davet

★ 1 CD Connected. Distribué par PIAS.

PATRICE

Ancient Spirit

A la façon d'un Ben Harper qui serait plus obsédé par le reggae que par le blues, Patrice avait séduit avec un premier mini-album, *Lions*, sur le mode du dépouillement et de l'intensité intime. Pour sa première tentative au long cours, ce jeune métis – une mère allemande, un père originaire de la Sierra Leone – s'est entouré d'un véritable groupe sans sacrifier à son goût pour les frémissements acoustiques. On vantera un instinct mélodique très au-dessus de la moyenne, un sens du refrain comme on n'en croise plus que rarement en Jamaïque. Mais on regrettera que ce jeune homme, trop impressionné par la figure tutélaire de Bob Marley, ne bouscule pas plus l'orthodoxie rasta. Malgré quelques timides audaces (une touche d'électronique sur *Million Miles*, de folk dans *No Excuse*, de jazz sur *Queens* et *Life Hard)*, lexique, maniérismes vocaux, production ne s'échappent guère des références scolaires. Loin, par exemple, des innovations visionnaires qu'avait eues dans *Maverick a Strike*, l'Anglais Finley Quaye dont on reste sans nouvelle depuis trois ans.

S. D.

★ 1 CD Yo Mama/Small YPS 7027-2. Distribué par Sony.

STEVIE WONDER

At the Close of a Century

Né en mai 1950, Stevie Wonder fut propulsé sur le devant de la scène à l'âge de douze ans avec *Fingertips*, produit dans les studios du label Motown, dont le patron, Berry Gordy, trouva l'appellation, Little Wonder, qui convenait à ce môme aveugle qui jouait des bongos, de l'harmonica et chantait comme si la place de Ray Charles était à prendre immédiatement. *« The 12 Years Old Genius »* a depuis traversé les modes – patte d'eph, dread-locks, nœud pap, chemise à jabot... –, nourri la musique afro-américaine de tubes en abondance. En quatre albums, de *Recorded Live the 12 Years Old Genius* (1963) à *Conversation Peace* (1995), Motown rend hommage à son artiste – on y réécoutera Stevie, encore Little, interpréter *Blowin' in the Wind*, de Bob Dylan (1966). Quatre-vingt-douze pages de livret accompagnent la musique, avec une discographie complète.

V. Mo.

★ 1 coffret de 4 CD Motown 153 992-2. Distribué par Universal.

CAP-VERT : UN ARCHIPEL DE MUSIQUE

Dévoilée au grand public par Cesaria Evora, la richesse de la musique cap-verdienne continue de surprendre. Archipel où chaque île a gardé une identité propre, pays sahélien entré en résistance contre la désertification, le Cap-Vert a tout gagné de sa position géographique, point d'escale entre l'Afrique et les Amériques, entre le sud du continent noir et l'Europe. Ocora, collection historique de Radio France, vient de consacrer aux musiques du Cap-Vert un coffret de deux disques avec un livret (en français, en anglais, en portugais) très complet. Enregistrés majoritairement en 1998, les trente et un titres ont été classés par appartenance géographique, Sotavento (les îles sous le vent) et Barlavento (les îles au vent). Dans le premier groupe, le *finaçon* de Nacia Gomi – les femmes battent des tissus roulés, à défaut de posséder le bois nécessaire à fabriquer des tambours –, le *funana* de l'accordéoniste Koné Di Dona, tous deux habitant l'île-capitale de Santiago. Petite *coladera* perlée de Maio, cantique de Fogo, chant de sarclage de Brava. Dans le second, on se marie en chantant à Santo Antao – l'incantation rieuse est à mi-chemin entre le Minho et Salvador de Bahia, on pleure avec délectation sur les mornas de Sao Vicente (l'île de Cesaria). Ce document, qui explore le quotidien cap-verdien, éminemment musical, est exceptionnel. Les rythmes, la beauté mélodique des chansons cap-verdiennes, la vérité des voix le gratifient d'une rare fraîcheur.

Véronique Mortaigne

★ 1 coffret de 2 CD Ocora C 560146-47. Distribué par Harmonia Mundi.

MARC RIBOT Y LOS CUBANOS POSTIZOS

Muy Divertido ! (Very Entertaining !)

Le guitariste new-yorkais Marc Ribot, récemment invité par Bashung à l'occasion de la compilation *Climax*, est un musicien d'expériences (multiples), capable de flirter avec l'avant-garde la plus dure, de déstructurer toute idée de rock'n'roll ou de jazz, d'accompagner des martiens (Tom Waits) ou de concevoir des projets solitaires ou collectifs (comme ici avec Los Cubanos Postizos, groupe cubano-américain). Deuxième volume d'un travail divertissant, *Muy Divertido !* pêche quelque peu par effet de répétition : le choc entre le guitariste d'avant-garde et le répertoire cubain envisagé avec sagesse surprend déjà moins. Dédié au compositeur Arsenio Rodrigues, l'album se perd dans une vision esthétisante de la musique cubaine. Cette dernière serait ainsi forcément couleur sépia – ce qui signifie, pour un musicien nourri au rock, une ambiance sortie des films d'Elvis Presley, jolies filles et mer bleue, doublée d'une sorte de dandysme de balloche. Ce qui n'empêchera pas d'admirer l'art de Marc Ribot.

V. Mo.

★ 1 CD Atlantic 7567-83293-2.

REGIS GIZAVO

Samy Olombelo

L'accordéon espiègle, la voix tendue d'une ferveur farouche, Régis Gizavo interprète des compositions rieuses et chavirantes qui renvoient directement au répertoire traditionnel de sa région natale, celle de Tuléar (aujourd'hui Toliary), sur la côte sud-ouest de Madagascar. Après son installation à Paris au début des années 1990, depuis qu'il croise régulièrement des musiciens de tous horizons, il a appris à réagir aux sons qui passent à sa portée, se façonnant aussi une identité musicale bariolée. Il s'affirme capable et gourmand d'échappées belles vers d'autres univers, a pris de l'assurance pour s'aventurer ailleurs sans s'égarer. Ainsi l'a-t-on vu se produire, depuis 1993, avec le groupe corse I Muvrini, dont Jean-François Bernardini lui a écrit un titre qu'il vient interpréter ici avec lui (*Kemba*, et sa mélodie empreinte de mélancolie). D'où les reflets (cajun sur *Samy Olombelo*, sud-africains sur *Kadiroky...*), les nuances plus marquées de ce nouvel album enregistré avec son complice percussionniste David Mirandon, rejoint sur certains titres par le bassiste François Soria. Sans s'éloigner des rythmes, du vécu de son île, l'affirmation d'un engagement comme citoyen du monde.

Patrick Labesse

★ 1 CD Indigo LBLC 2569. Distribué par Harmonia Mundi.

Le symbolisme européen aux sources de la modernité russe

WEREFKIN. Musée-galerie de la Seita, 12, rue Surcouf, Paris 7e. Tél. : 01-45-56-60-18. Tous les jours, de 11 heures à 19 heures. Fermé le lundi et les jours fériés. Jusqu'au 25 juin.
LE SYMBOLISME RUSSE. Musée des beaux-arts, 20, cours d'Albret, 33000 Bordeaux. Tél. : 05-56-10-20-56. Tous les jours, de 11 heures à 18 heures. Fermé le mardi et les jours fériés. Jusqu'au 7 juin.

Marianne Werefkin (1860-1938) appartient à ces femmes russes de forte personnalité qui ont contribué à cimenter la pensée avant-gardiste. Elle est issue d'une famille de Tula (Lituanie), de petite noblesse, et reçoit une éducation *« à la française »*. Autour de 1880, elle devient une des élèves particulières d'Ilia Repine, le maître du réalisme social. Et c'est dans son atelier qu'elle rencontre, en 1891, le peintre Alexej Jawlensky, avec qui elle fera et défera sa vie. Le couple s'installe à Munich, où Werefkin cesse de peindre pendant plusieurs années pour se consacrer à l'écrit, et fait de leur appartement un haut lieu de rencontres et de discussions esthétiques autour des nouveautés de l'époque, à Paris, Vienne ou Berlin.

Dans son journal intime, *Lettres à un inconnu*, qu'elle écrit entre 1901 et 1906, après quoi elle reprendra les pinceaux, l'artiste expose des convictions esthétiques proches de celles des symbolistes, qui tiennent alors le haut du pavé à Moscou et Saint-Pétersbourg, proches aussi de Kandinsky (un de ses amis) et de sa quête de spiritualité dans l'art. Elle affirme le principe d'un art comme expression des profondeurs de l'âme, du monde intérieur, le seul réel. Et lorsqu'elle se remet à la peinture en s'y donnant à plein, vers 1907-1909, elle tend vers plusieurs pôles d'attraction : l'école de Pont-Aven, dont Sérusier était le porte-parole à Munich, les nabis pour leur synthétisme, Matisse pour la couleur, Munch pour l'expression. Werefkin, qui donne tous les signes d'un tempérament fougueux et tourmenté, peint à l'emporte-pièce des processions de silhouettes noires et courbées sur des routes qui serpentent à l'infini. Ou des figures solitaires dépassées par le paysage de montagnes aux formes géantes de revenants. Montagnes aux couleurs de feu ou de glace, cités rouges, danses nocturnes, cafés la nuit... mélange de visions et de données réalistes : la mine, l'usine, une équipe de nuit. Le thème de l'œuvre : le dur métier de vivre, la solitude.

ÉCLECTISME FIN DE SIÈCLE

On découvre Werefkin à Paris, dans l'exposition monographique qui succède à celle de Jawlensky à la galerie de la Seita (dont c'est la dernière manifestation avant fermeture). Mais on peut aussi voir quelques-uns de ses tableaux dans une exposition bordelaise consacrée au symbolisme russe. Cette dernière est relativement modeste, mais rassemble des œuvres prêtées par le Musée d'Etat russe de Saint-Pétersbourg, qui sont pour la plupart inédites en France, comme est inédit le thème de l'exposition : les mises en perspective du symbolisme européen n'ont jusque-là jamais fait état du symbolisme russe, ni de la dette des avant-gardes russes envers la génération symboliste. Ce que l'exposition cherche à montrer au-delà de l'éclectisme fin de siècle qui l'habite.

On y voit un peu de tout : des illuminations étincelantes et des paysages hantés par des blancheurs spectrales, des féeries bleutées ou embrumées, du rêve à la Redon (Outkine), des dessins d'albums et des projets de grands décors d'église ou de théâtre, des illustrations de mythes païens et des sujets religieux orthodoxes (Vasnetsov et Nesterov). Et Vroubel, avec ses démons picturaux, et Mikalojus Ciurlionis, compositeur et peintre dont l'imagerie troublante accuse son sens de la musique des sphères.

Geneviève Breerette

La Philharmonie de Vienne déçoit avec la « 39e Symphonie » de Mozart

La formation était dirigée par André Previn, mercredi 31 mai, à Paris

Devant un public moins fourni que d'habitude, la Philharmonie de Vienne n'a pas suscité l'enthousiasme des mélomanes mercredi 31 mai lors de son dernier concert parisien de la saison au Théâtre des Champs-Elysées. Des professionnels souhaitaient que la formation propose à l' avenir un projet plus cohérent et lisible.

MOZART : « Symphonie no 39 » – PREVIN : « Diversions » – BRAHMS : « Quatrième Symphonie ». Orchestre philharmonique de Vienne, André Previn (direction). THÉÂTRE DES CHAMPS-ÉLYSÉES, le 31 mai, 20 h 30.

Pour son dernier concert parisien de la saison, la Philharmonie de Vienne n'a pas attiré un public aussi fourni que d'habitude. Le fait que les Viennois viennent plusieurs fois par an au Théâtre des Champs-Elysées aurait-il amoindri l'attention des mélomanes ? Les programmes de cet orchestre prestigieux ne seraient-ils pas toujours assez captivants ? Les chefs qu'il convie ne seraient-ils parfois pas aussi marquants qu'on pourrait le souhaiter ? Le prix des places serait-il trop élevé face à celui des formations parisiennes ou de celles reçues à la Cité de la musique ? Est-ce parce que certains concerts ont franchement déçu un public qui a sifflé certains soirs ? Ces interrogations étaient partagées par des professionnels et des mélomanes le 31 au soir. Ils étaient d'accord pour se demander s'il ne serait pas mieux que les Viennois regroupent leurs concerts sur une semaine et proposent un projet cohérent et lisible.

André Previn entre en scène. On aime son allure modeste de musicien qui vient simplement faire son travail avec un orchestre qu'il fréquente depuis de nombreuses années. Previn est l'un des musiciens les plus complets de notre époque : pianiste classique et de jazz, compositeur, chef d'orchestre, il a touché tous les genres, un peu à la manière de son compatriote Leonard Bernstein, sans toutefois atteindre une gloire comparable. La France, où il a pourtant vécu dans son enfance, quand ses parents ont fui l'Allemagne nazie (il est né à Berlin en 1929) et où il a étudié au Conservatoire de Paris, l'ignore peu ou prou. Tant pis pour nous, car Previn est un grand musicien dont l'opéra *Un tramway nommé désir* a remporté récemment un grand succès aux Etats-Unis, où il a été créé – l'enregistrement de la création a été publié chez Deutsche Grammophon.

ABSENCE DE CHOIX INTERPRÉTATIF

Quand il lève le bras pour donner le départ aux musiciens de la Philharmonie de Vienne dans la *39e Symphonie* de Mozart, on est frappé par le son qui surgit du plateau : transparent, brillant, il ne peut cependant masquer une absence de choix interprétatif, d'enjeu esthétique. Il est possible de jouer Mozart aujourd'hui en ignorant le travail de l'Orchestre du Concertgebouw d'Amsterdam avec les chefs autrichiens Josef Krips et Nikolaus Harnoncourt. Mais est-il concevable de ne jouer que sur la sonorité sans se préoccuper autant d'articulation, de trajectoire ? Sergiu Celibidache, qui n'aimait pas cet orchestre, savait faire cette différence entre son et musique. Malgré des moments de pure jouissance, un peu grevée par un pupitre de premiers violons trop en avant – au point que les seconds violons et les altos sont mangés par leur puissance et par la profondeur d'orgue des contrebasses –, on aura fini par trouver Mozart ennuyeux. Le finale, si enjoué, si solaire, tourne lui aussi un peu à vide. Il manque de rebonds, de nuances dynamiques.

Données en création française, les *Diversions* ont été composées par Previn pour les Wiener Philharmoniker. Le compositeur américain y développe pourtant un climat chostakovien en diable. Bien écrite, sonnant admirablement, cette œuvre ne s'éloigne guère d'un aimable support pour des images imaginaires..., met à mal cors, trompette, piccolo et expose un violoncelle solo techniquement juste.

Donnée en seconde partie, la *Quatrième Symphonie* de Brahms ne laissera pas un souvenir impérissable. Le déséquilibre noté dans la symphonie de Mozart s'accentue. Les premiers violons jouent trop fort, avec une détermination d'autant plus dérangeante... que l'on admire une aisance que l'on chercherait en vain dans les orchestres français. Jusqu'à la reprise du premier thème et le développement qui suit, le premier mouvement se distingue par une mise en place hasardeuse. Cela s'arrange nettement ensuite, et la fin du mouvement emporte l'adhésion, sans atteindre toutefois la puissance musicale caractéristique de cette longue coda. Le deuxième mouvement est le plus réussi, grâce à une transparence retrouvée et malgré, là encore, un pupitre de premiers violons focalisant beaucoup trop l'attention. Les troisième et quatrième mouvements pâtissent d'un manque de transparence, de netteté dans les plans sonores, à cause d'une absence de gradation dans les nuances dynamiques bloquées entre *forte* et *fortissimo*.

A. Lo.

SAMEDI 3 JUIN - 20H50
retrouvez celui qui a sauvé l'Amour sur
TF1 et RTL2
"LA SOIRÉE SPÉCIALE"
daniel balavoine
"Je m'emporte pour ce qui m'importe"
avec
Francis Cabrel, David Hallyday, Florent Pagny, Jean-Louis Aubert, Marc Lavoine, Roch Voisine, Hélène Segara, Stephan Eicher, Lara Fabian, Elsa, Liane Foly, Khaled, Patrick Fiori...
A voir sur TF1 et à écouter en stéréo sur RTL2
Toutes les fréquences RTL2 sur 3615 RTL2 (2,23 F/mn) et www.rtl2.fr
Maquette RTL2

SORTIR

PARIS

Les Inaccoutumés 10
Toujours effervescente, la manifestation des Inaccoutumés à la Ménagerie de verre stimule la curiosité, réservant généralement de bonnes surprises chorégraphiques. Au menu de cette dixième édition, Sabine Macher, qui aime couper les cheveux et les textes en quatre, Myriam Gourfink et sa geste minimaliste, le délicatement drôle Thomas Araguay, la très sensible Emmanuelle Huynh. Du beau monde à suivre.
La Ménagerie de verre, 12, rue Léchevin, Paris 11e. Mo Parmentier. Jusqu'au 24 juin. Tél. : 01-43-38-33-44. De 60 F et 80 F.

Lettres d'Algérie
En novembre 1997, *Le Monde* publie la correspondance d'Algériens à des Français ; six groupes de lettres de six auteurs anonymes sont ainsi publiés et regroupés sous le titre « Lettres d'Algérie ». Autour de ces textes, la compositrice Béatrice Thiriet a imaginé une œuvre. Chaque choriste lit à haute voix une lettre, et de ce travail expérimental jaillit un univers sonore qui est le prolongement même des mots.
Forum des images (dans le cadre du cycle « Correspondances »), Porte Saint-Eustache, Forum des Halles, 1er. Le 3 juin, 20 heures. Tél. : 01-44-76-62-00. 60 F et 80 F.
Reprise du spectacle les 17 et 18 juin au Vingtième Théâtre.

Le Grand Orchestre d'improvisation
Le clarinettiste, bassiste électrique et manipulateur d'objets sonores Xavier Charles a conduit des ateliers d'improvisation aux Instants chavirés durant la saison. On saura ce qu'ont donné ces rencontres où la découverte de soi et des autres est aussi importante que la pratique de l'instrument (voix, pianos, saxophones, guitares, violon, violoncelle, accordéon...) lors d'un concert de présentation. L'occasion de découvrir certains des improvisateurs de demain et en tout cas des jeunes gens, filles et garçons, que cette expérience n'aura pu qu'enrichir.
Montreuil (93). Instants chavirés, 7, rue Richard-Lenoir. Mo Robespierre. Le 3, 20 h 30. Tél. : 01-42-87-25-91. 20 F.

Papa Wemba
Après le pari gagné par Koffi Olomidé qui réussit à remplir Bercy en février, l'autre voix souveraine de la musique congolaise se devait de réagir en occupant aussi le terrain. Plaçant la barre moins haut que son compatriote, Papa Wemba a choisi, lui, le Zénith, puis reviendra en juillet (le 29), sur la scène de l'Olympia cette fois (après avoir également participé à la fête de la musique et au Festival Solidays à Longchamp (le 9 juillet). Accompagné de son groupe Nouvelle Ecriture, cet impeccable crooner et efficace maître à danser présentera notamment le répertoire de son nouvel album *Mzée Foula-Ngenge* (Musisoft).
Zénith, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris 19e. Mo Porte-de-Pantin. Le 3 juin, 23 heures. Tél. : 01-42-08-60-00. De 154 F à 176 F.

GUIDE

REPRISE

A Woman's Face
de George Cukor, avec Joan Crawford, Melvyn Douglas, Conrad Veidt.
Américain, 1941, noir et blanc (1 h 45).
VO : Action Christine, Paris-6e. Tél. : 01-43-29-11-30.

FESTIVALS

Alfred Hitchcock
Jeune et innocent (1937) : le 3, 17 h 45, 22 heures. *Sueurs froides* (1958) : le 4, 21 h 30. *Les Trente-Neuf Marches* (1958) : le 5, 17 h 45, 22 heures. *Une femme disparaît* (1938) : le 6, 17 h 45, 22 heures.
VO : Le Quartier Latin, Paris-5e. Tél. : 01-43-26-84-65.

David Lynch
Elephant Man (1980) : le 3, 13 h 30, 18 h 50 ; le 4, 13 h 30, 18 h 50 ; le 5, 13 h 30, 18 h 50 ; le 6, 13 h 30, 18 h 50. *Eraserhead* (1977) : le 3, 15 h 25, 20 h 45 ; le 4, 15 h 25, 20 h 45 ; le 5, 15 h 25, 20 h 45 ; le 6, 15 h 25, 20 h 45.
VO : Paris Ciné, Paris-10e. Tél. : 08-36-68-75-03.

Federico Fellini
La Voce della luna (1990) : le 5, 14 heures. *La Dolce Vita* (1959) : le 4, 14 heures, 18 heures. *Le Cheik blanc* (1952) : le 3, 18 h 15 ; le 6, 18 h 15. *La Strada* (1954) : le 3, 20 heures ; le 6, 14 heures, 20 heures. *Satyricon* (1969) : le 5, 19 h 15.
VO : Le Quartier Latin, Paris-5e. Tél. : 01-43-26-84-65.

Jean Renoir
Le Crime de M. Lange (1936) : le 4, 13 h 45, 17 h 45. *La Femme sur la plage* (1947) : le 4, 15 h 45, 19 h 45. *La Règle du jeu* (1939) : le 3, 19 h 45 ; le 6, 15 h 45. *Le Carrosse d'or* (1952) : le 6, 13 h 45, 19 h 45. *L'Homme du Sud* (1945) : le 5, 13 h 45, 19 h 45. *Le Caporal épinglé* (1961) : le 5, 15 h 45.
Le Quartier Latin, Paris-5e. Tél. : 01-43-26-84-65.

Martin Scorsese
Mean Streets (1973) : le 3, 17 h 50 ; le 4, 22 h 10. *Alice n'est plus ici* (1974) : le 5, 15 h 40. *Taxi Driver* (1976) : le 3, 22 h 10 ; le 4, 13 h 40 ; le 5, 17 h 50 ; le 6, 22 h 10. *Les Affranchis* (1990) : le 4, 17 h 40 ; le 5, 21 h 50.
VO : Le Champo - Espace Jacques-Tati, Paris-5e. Tél. : 01-43-54-51-60.

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615 LEMONDE, ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/min).

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places de certains des spectacles vendues le jour même à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.

Quatuor Prazak
Smetana : *De mon pays natal.* Dvorak : *Trio pour piano et cordes no 4 « Dumky », Terzetto pour deux violons et alto, Bagatelles op. 47, Quintette pour piano et cordes op. 81.* Suk : *Ballade pour violon et piano.* Martinu : *Duos pour violon et violoncelle.* Josef Suk (violon), Marie-Josèphe Jude, Jean-François Haisser (piano).
Fontainebleau (77). Château, 31, place Léon-Blum. Le 3, 17 heures. Tél. : 01-44-61-83-50. De 100 F à 130 F.

Renaud Capuçon (violon), Gérard Caussé (alto), Henri Demarquette (violoncelle)
Bach-Sitkovetsky : *Variations Goldberg.*
Méry-sur-Oise (95). Eglise Saint-Denis, rue de l'Isle-Adam. Le 3, 17 h 30. Tél. : 01-30-36-77-77. De 100 F à 160 F.

Philippe Bernold (flûte), Renaud Capuçon (violon), Gérard Caussé (alto), Henri Demarquette (violoncelle)
Mozart : *Intégrale des quatuors pour flûte et cordes, Duo concertant pour violon et alto.*
Méry-sur-Oise (95). Eglise Saint-Denis, rue de l'Isle-Adam. Le 3, 20 h 45. Tél. : 01-30-36-77-77. De 100 F à 200 F.

Trilok Gurtu
Parc floral de Paris (bois de Vincennes), Bois de Vincennes, Paris-12e. Mo Château-de-Vincennes. Le 3, 16 h 30. 10 F.

Frederick Tuxx Quartet
Petit Journal Saint-Michel, 71, boulevard Saint-Michel, Paris-5e. Mo Luxembourg. Le 3, 21 heures. Tél. : 01-43-26-28-59. 100 F.

Mangala, Pain
Sentier des Halles, 50, rue d'Aboukir, Paris-2e. Mo Sentier. Le 3, 22 heures. Tél. : 01-42-36-37-27. 50 F.

Kent, Hervé Paul
Ris-Orangis (91). Le Plan, rue Rory-Gallagher. Le 3, 20 h 30. Tél. : 01-69-43-03-03. 90 F.

Antonio Nobrega
Cité de la Musique, 221, avenue Jean-Jaurès, Paris-19e. Mo Porte-de-Pantin. Le 3, 20 heures ; le 4, 16 h 30. Tél. : 01-44-84-44-84. 120 F.

La Olla
Saint-Denis (92). Ligne 13, 12, place de la Résistance. Mo Saint-Denis - Porte-de-Paris. Le 3, 20 h 30. Tél. : 01-49-88-00-11. 50 F.

Paulinho da Viola et la Velha Guarda de Portela
Grande Halle de La Villette, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris-19e. Mo Porte-de-Pantin. Le 3, 22 heures ; le 4, 18 h 30. Tél. : 08-03-07-50-75. 120 F.

RÉSERVATIONS

Jiri Kylian et le Nederlands Dans Theater
Du 13 au 18 juin, à l'Opéra Garnier. Tél. : 08-36-69-78-68.

Cheicka Remitti
Le 14 juin, à la Cigale. Tél. : 01-49-25-89-99.

Pina Bausch et le Tanztheater Wuppertal
Du 16 juin au 1er juillet, au Théâtre de la Ville. Tél. : 01-42-74-22-77.

La Pantera imperial, Ricardo y Elena
de et par Carles Santos
Du 14 au 24 juin, au Théâtre de l'Odéon. Tél. : 01-44-41-36-36.

DERNIERS JOURS

10 juin :
Un bateau pour l'Australie
de et par Fellag.
Maison de la culture, 1, boulevard Lénine, Bobigny (93). Tél. : 01-41-60-72-72. De 60 F à 140 F.

11 juin :
Courbet et la Commune
Musée d'Orsay, 62, rue de Lille, Paris-7e. Tél. : 01-40-49-48-14. 40 F.

Tambours sur la digue
d'Hélène Cixous, mise en scène d'Ariane Mnouchkine, par la troupe du Théâtre du Soleil.
Cartoucherie - Théâtre du Soleil, route du Champ-de-Manœuvre, Paris-12e. Tél. : 01-43-74-24-08. 90 F et 150 F.

Herbert List (1903-1975)
Patrimoine photographique - Hôtel de Sully, 62, rue Saint-Antoine, Paris-4e. Tél. : 01-42-74-47-75. 25 F.

EN VUE

■ **Tony Blair**, qui doit s'occuper de son nouveau-né, n'assiste pas à la conférence internationale de Berlin sur le thème « Gouvernance moderne au XXIe siècle ».

■ Si, comme elle en a l'intention, elle vend sa société de relations publiques pour s'occuper de son foyer, **Sophie, comtesse de Wessex**, épouse d'**Edward d'Angleterre**, sera le premier membre de la famille royale à devenir millionnaire par ses propres moyens.

■ 400 Rolls-Royce ont défilé pour le plaisir, dimanche 28 mai, aux environs de Chester en Angleterre, battant un précédent record.

■ L'arsenic décelé dans les nombreux puits forés à la demande du gouvernement pour prévenir les maladies causées par l'eau croupie des fleuves met en *« grand danger »*, selon **Zillur Rahman**, ministre du développement rural, des dizaines de millions de personnes au Bangladesh

■ Les services de santé canadiens, qui redoutent une invasion de moustiques vecteurs du virus de l'encéphalite, n'ont pas précisé où ils ont posté 600 poulets cobayes le long de la frontière avec les Etat-Unis, pour éviter une opération commando des amis des bêtes.

■ **J. Crew, Liz Claiborne, Clarks, Fiorucci** et **Florsheim,** fabricants de vêtements, cesseront d'utiliser le cuir des bovins indiens cruellement abattus au pays des vaches sacrées.

■ Mardi 30 mars à Prachuab Khirikhan, **Thonglor Sungkham**, vieux planteur de cocotiers, s'est immolé par le feu pour protester contre l'effondrement du prix des noix de coco.

■ Condamné pour avoir logé chez sa mère pendant une cavale **Didier Gaste,** malfaiteur rencontré à la centrale de Poissy, **Pascal Mary**, maton, a rejoint son ami en prison.

■ Les gardiens qui ont bloqué, lundi 29 mai, la maison d'arrêt de La Talaudière, près de Saint-Etienne, *« affectée par de graves dysfonctionnements »*, étaient *« une vingtaine »* selon la police, *« une trentaine »* selon les manifestants.

■ La mallette pédagogique sur l'éducation sexuelle mise à la disposition des établissements scolaires et des centres de planning familial dès la rentrée prochaine contiendra en sus *« une éducation à la vie »*, révèle **Ségolène Royal**, ministre déléguée à la famille et l'enfance.

■ Un ancien boucher à la retraite, interpellé mardi 30 mai à L'Isle-sur-le-Doubs, dans le Doubs, fabriquait illégalement des saucissons dans son garage.

Christian Colombani

Cette chronique reprendra le 13 juin.

Le poids de l'industrie pharmaceutique sur la recherche

Le « New England Journal of Medicine » pourfend les intérêts croisés entre les chercheurs et les laboratoires. La prestigieuse revue américaine demande à tous ses auteurs de préciser leurs liens éventuels avec les entreprises dont ils citent les produits

LA RECHERCHE médicale est-elle à vendre ? En posant cette question provocatrice, dans le numéro du *New England Journal of Medicine* (NEJM) daté du 18 mai, le docteur Marcia Angell, rédactrice en chef, repose la question essentielle de l'indépendance de l'information scientifique. L'occasion en est la publication, dans le même numéro de la prestigieuse revue américaine, d'un article concernant un antidépresseur produit par les laboratoires Bristol-Myers Squibb. *« Les liens des auteurs avec les laboratoires fabriquant des antidépresseurs étaient si importants que les lister de manière exhaustive dans le* Journal *aurait pris trop de place. Nous avons décidé de les résumer et de fournir les détails sur notre site Web »*, écrit Marcia Angell.

Depuis 1984, en effet, le *NEJM* a pris l'initiative de demander aux auteurs d'articles de préciser leurs liens éventuels avec les entreprises dont ils citent les produits. Cette politique de mise au jour de conflits d'intérêt est encore plus rigoureuse concernant les médecins auxquels la rédaction du *NEJM* demande d'écrire un éditorial en relation avec un article. Dans leur cas, écrit Marcia Angell, *« nous ne croyons pas que la révélation* [de ces liens] *soit suffisante pour régler le problème de possibles biais »*. Depuis 1990, le *NEJM* récuse comme éditorialiste tout médecin ayant des *« liens importants »* avec les entreprises dont les produits sont cités, même si, dans certains secteurs, cela revient à rechercher le mouton à cinq pattes.

Dans le même numéro du *NEJM,* Thomas Bodenheimer reconnaît à l'industrie pharmaceutique d'avoir mis au point des traitements actifs innovants. Mais il souligne qu'elle fournit 70 % du financement des essais cliniques de médicaments, les 30 % restants étant fournis par les instituts nationaux de la santé (NIH), et possède des moyens de pression sur les chercheurs. Thomas Bodenheimer cite un article du *JAMA*, selon lequel 5 % des études pharmaco-économiques sur les médicaments anticancéreux soutenues par l'industrie avaient abouti à des résultats défavorables aux produits de ces laboratoires, alors que cette proportion atteignait 38 % avec les études sans financement de structures à but lucratif.

Aux chercheurs qui s'insurgeraient que l'on mette en cause leur probité, Marcia Angell rétorque : *« Pouvons-nous réellement croire que les chercheurs cliniques sont davantage immunisés contre leurs intérêts particuliers que les autres gens ? »* La faculté de médecine de Harvard a pour tradition d'interdire aux chercheurs de posséder plus de 20 000 dollars en actions des entreprises sur les produits desquelles ils mènent des travaux. Une règle que Harvard est en passe d'assouplir : *« Exactement la chose à ne pas faire »*, commente Marcia Angell. Elle propose que les centres hospitaliers universitaires interdisent aux visiteurs médicaux de venir offrir des cadeaux *« destinés à s'attirer les grâces de jeunes docteurs ayant une longue vie de prescripteur devant eux »*. Elle rappelle que les coûts de promotion de l'industrie sont simplement répercutés sur le prix des médicaments et des dispositifs médicaux.

On se souvient peut-être que les projets commerciaux des propriétaires du *NEJM* sont à l'origine de la démission forcée du prédécesseur de Marcia Angell, Jerome P. Kassirer (*Le Monde* du 4 août 1999), lequel s'en était expliqué dans ces colonnes (*Le Monde* du 29 octobre 1999). Le débat a donc des résonances à l'intérieur de l'hebdomadaire médical, qui a une solide réputation d'intégrité. La position de Marcia Angell est d'autant plus intransigeante qu'elle sait qu'elle devra bientôt laisser sa place au docteur Jeffrey Drazen. Celui-ci figurait comme auteur de l'un des dix-huit articles de synthèse sur les traitements médicamenteux parus dans le *NEJM*, alors même que ses liens avec l'industrie, qu'il n'avait pas dissimulés aux éditeurs, auraient dû le disqualifier pour cette tâche.

Paul Benkimoun

DANS LA PRESSE

LA TRIBUNE
Gilles Bridier

■ Désormais, l'indemnisation *[du chômage]* sera contractuelle. Cela pour pousser à la réinsertion professionnelle et éviter que, comme dans le RMI, ce volet ne soit finalement laissé pour compte. Pour rallier à la cause du CARE (contrat d'aide au retour à l'emploi) toutes les grandes centrales syndicales sauf une, négociant ainsi un virage capital de la « refondation sociale » dans laquelle il s'est engagé, le Medef a fait feu de toutes les subtilités tactiques de la négociation, commençant par briser le front syndical que la CGT avait rejoint pour finalement isoler celle-ci. (...) A l'arrivée, on mesure mieux le chemin parcouru par la CFDT, la CFTC, la CFE-CGC et même FO pour rajeunir le dialogue social et l'extraire d'un carcan d'une autre époque. (...) En rapprochant leurs positions, les uns et les autres se mettent en position de sauver le paritarisme, l'une des expressions les plus fortes d'une démocratie mature. L'Unedic, dont l'avenir était compromis, sera le premier vainqueur du CARE.

L'HUMANITÉ
Jean-Emmanuel Ducoin

■ (...)Après des heures de palabres, la lumière s'est faite sur une honte qu'il sera difficile de cacher. Il suffisait de voir la mine réjouie de Denis Kessler, baron-bis du patronat, pour comprendre que le guet-apens concocté non sans cynisme avait fonctionné à merveille. Cette nouvelle réunion sur l'Unedic *[dans la nuit de mercredi au jeudi 1er juin]* restera comme l'une des pages les plus noires de l'histoire sociale du pays. (...) Le Medef a entraîné, dans un marchandage inouï, quatre syndicats là où il le souhaitait. (...) Réunions secrètes. Petits arrangements. Magouilles. La seule CGT, isolée, a tenté de résister, suscitant ce commentaire à l'un des membres de sa délégation : *« Kessler, c'est le 18 brumaire permanent. »* (...) Le résultat est catastrophique. Non seulement le Medef n'a pas retiré son CARE – le fameux contrat d'aide au retour à l'emploi « obligatoire et dont la signature ouvre droit au versement des allocations » –, mais son principe même, aussi coercitif soit-il, semble d'ores et déjà acquis. (...) Comme un brutal retour en arrière : « les bases de discussion » proposées par Denis Kessler sont trait pour trait semblables aux premières propositions de refondation sociale mises sur la table par Seillière et ses valets. Pour le Medef, c'était donc le CARE, sinon rien ! (...) La compromission de certains syndicats laissera des traces.

www.teleweb.org

Une aide logistique aux créateurs indépendants qui se lancent dans la vidéo sur le Web

AVEC PRÈS de deux ans d'expérience au sein de tv-art.net, David Guez est presque un vétéran de la télévision sur Internet. Désormais, il veut aider les débutants à monter leurs propres « chaînes », et a ouvert pour cela le site Téléweb, qu'il définit comme un *« self-média »,* permettant *« la création et la gestion gratuites de webtélévisions en accès libre »*. Téléweb s'adresse en premier lieu aux amateurs débrouillards et motivés, à qui il propose un guide pratique pour la fabrication à domicile d'une Web-TV artisanale : quel matériel se procurer au meilleur coût, comment choisir le bon logiciel en fonction de ses besoins, où trouver des hébergeurs gratuits disposés à gérer un trafic vidéo important... Une fois résolus les problèmes logistiques, il suffit d'ouvrir une page personnelle sur Téléweb, qui affiche la nouvelle « chaîne » sur son portail et l'indexe dans son moteur de recherche.

Pour ceux qui n'ont pas envie de tout faire eux-mêmes, M. Guez offre une gamme de services payants. Il se charge de numériser les cassettes vidéo qu'on lui envoie par la poste (100 francs les dix minutes), et se dit prêt à prendre en charge la gestion complète d'un site pour environ 1 000 francs par mois. Il précise cependant que son but n'est pas de créer une start-up : *« L'univers de l'entreprise m'est étranger, je suis avant tout un artiste, mon but est de préserver la création indépendante sur le Web. Cela dit, je ne suis pas dogmatique : si quelqu'un veut vraiment investir dans mon projet... »*

En six semaines, près de 200 candidats se sont inscrits sur Téléweb, dont une trentaine ont déjà commencé à diffuser quelques programmes courts, en vidéo à la demande. Les premières arrivées furent les « télés libres » militantes, qui fonctionnent déjà tant bien que mal depuis des années sur des réseaux câblés ou des petits réseaux hertziens locaux et qui voient en Internet la solution à leur éternel problème de diffusion.

Par ailleurs, la majorité des nouvelles Web-TV en cours de constitution sont d'inspiration résolument alternative ou avant-gardiste. Certaines portent des noms énigmatiques comme Ugnal, Aphidius, Happy ou Renforts, qui n'éclairent pas beaucoup sur ce qui s'y prépare. D'autres tiennent à expliquer leur démarche à leur façon, telles Z-vidéo, *« production amateur zéro-budget »*, Primitivi, qui a juré de *« lutter aux côtés de tous les médias libres »*, ou Artavril, *« dédié à la création contemporaine »*. Enfin, quelques Québécois en profitent pour tenter une percée auprès du public français.

Yves Eudes

SUR LA TOILE

TEXAS

■ Le condamné à mort Michael Toney, dit « Cowboy », qui doit être prochainement exécuté au Texas après quinze ans d'emprisonnement, a tenté de vendre aux enchères sur le site de e-Bay deux places pour assister à son exécution. M. Toney, qui a toujours proclamé son innocence, espérait que le produit de la vente serait reversé à ses deux filles. Les responsables de e-Bay ont retiré l'annonce, car le condamné *« n'était pas propriétaire de ce qu'il souhaitait vendre »*. – *(Reuters.)*
www.ebay.com

WEB-TV RÉGIONALES

■ La société CanalWeb, qui diffuse des programmes vidéo en direct et en différé sur le Web, va créer une nouvelle plate-forme baptisée TVWebRégions, en partenariat avec cinq quotidiens : *Le Parisien, Sud-Ouest, Le Télégramme de Brest, La Nouvelle République du Centre-Ouest* et *La Dépêche du Midi.* Pour alimenter leurs sites régionaux respectifs, les journaux devront se doter de leurs propres studios de production télévisée. *La Voix du Nord, Ouest-France* et *La Montagne* pourraient rejoindre TVWebRégions prochainement. – *(AFP.)*
www.canalweb.net

Abonnez-vous au Monde

Jusqu'à 360 F d'économie soit 7 semaines de lecture GRATUITE*

Offre valable jusqu'au 31/12/2000

ABONNEZ-VOUS ET DEVENEZ LECTEUR PRIVILÉGIÉ DU MONDE

* Pour tout abonnement d'une durée de 1an.

Oui, je souhaite m'abonner au *Monde* pour la durée suivante :

☐ **3 MOIS - 562 F** au lieu de 585 F* ☐ **6 MOIS - 1 086 F** au lieu de 1 170 F* ☐ **1 AN - 1 980 F** au lieu de 2340 F*

* Prix de vente au numéro (Tarif en France métropolitaine uniquement) Soit 360 F d'économie

je joins mon règlement soit : _____ **F** 001 MQ 001

☐ par chèque bancaire ou postal à l'ordre du *Monde*
☐ par carte bancaire N° ☐☐☐☐ ☐☐☐☐ ☐☐☐☐ ☐☐☐☐

Date de validité ☐☐☐☐ Signature :

☐ M. ☐ Mme Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Localité : _____ Code postal : ☐☐☐☐☐

TARIFS HORS FRANCE

	Belgique Pays-Bas Luxembourg Suisse	Autres pays de l'Union européenne	USA - CANADA
1 AN	2 190 F	2 960 F	« Le Monde » (USPS=0009729) is published daily for $ 892 per year « Le Monde » 21, *bis*, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05, France, periodicals postage paid at Champlain N.Y. US, and additionnal mailing offices, POSTMASTER : Send address changes to IMS of N.Y. Box 15-18, Champlain N.Y. 12919 1518 **Pour les abonnements souscrits aux USA :** INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23-451-2983 USA - Tél. : 800-428-30-03
3 mois	598 F	790 F	

Offre valable jusqu'au 31/12/2000

• **Pour tout renseignement concernant :** le portage à domicile, le prélèvement automatique, les tarifs d'abonnement etc.
Téléphonez au 01-42-17-32-90 de 8 h 30 à 18 heures du lundi au vendredi.

• **Pour un changement d'adresse, un transfert ou une suspension vacances un numéro exclusif : 0 803 022 021**

Bulletin à renvoyer accompagné de votre règlement à : LE MONDE, Service Abonnements - 24, avenue du Général-Leclerc - 60646 Chantilly Cedex

Ça va payer !

par Luc Rosenzweig

LE GRAND COMIQUE Fernand Raynaud, originaire de Clermont-Ferrand, est l'auteur d'un sketch immortel intitulé : *Ça eut payé !* Un paysan matois passe en revue économique toute une série de productions agricoles en grommelant des calculs pour conclure invariablement : *« Le blé* [ou le bœuf, le cochon, le maïs, etc.], *ça eut payé ! »*

S'il avait vécu, Fernand Raynaud aurait pu écrire, à propos des paysans de son Auvergne, une version au futur de ce sketch illustrant le passé antérieur. *« Ça va payer ! »*, tel est, en effet, le cri de ralliement de ceux des habitants de la région des puys qui attendent l'ouverture du parc Vulcania pour voguer, croient-ils, vers la fortune.

Leur activité fébrile était présentée, jeudi, dans le cadre d'une soirée Thema d'Arte consacrée à la vie dans les campagnes. A nous les touristes demain et, pour l'heure, par ici les subventions, nationales et européennes, générées par ce projet cher à Valéry Giscard d'Estaing ! Tout le monde s'y met : l'exploitant de pouzzolane, terre volcanique utilisée dans le ciment, prépare un « son et lumière » fumant dans sa carrière. Le restaurateur rêve devant la maquette de ses futurs bungalows, style maison auvergnate qui, assure-t-il, ne devraient pas désemplir une fois Vulcania ouvert...

Le prix Fernand-Raynaud, s'il existe, devrait être cependant attribué au maire d'une petite commune voisine du parc, qui engage une vaste opération urbanistique destinée à rendre son village attirant pour les chalands. Comme il n'y pas de village sans place centrale, et que cette localité n'en possédait pas jusque-là, on va en créer une, plus authentique et auvergnate que nature, à la place du cimetière. Pour l'instant, on en est à l'exhumation des morts, qui, il faut bien le dire, n'attirent pas grand monde en dehors de la Toussaint.

Dans un autre documentaire de cette soirée, consacrée à la vie quotidienne des habitants du petit village breton de Mellionnec, on aura pu prendre connaissance d'une intéressante pratique locale qui mérite d'être largement portée à la connaissance du public. Une fermière de cette localité affuble ses poules d'une jupette taillée dans du tissu de camouflage destiné, à l'origine, à la confection de vêtements de chasse. *« Vous comprenez*, explique la fermière, *le renard, il est pas con, quand il voit l'habit du chasseur, il se tire, et mes poules sont tranquilles ! »* Nous avons comme l'impression que la réalisatrice de ce documentaire, par ailleurs intéressant et sensible, s'est fait mener en bateau, et que l'on doit encore en rigoler, à Mellionnec, le soir à la veillée.

VENDREDI 2 JUIN

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

22.00 La Croissance, pour qui ? **Forum**

MAGAZINES

18.20 Nulle part ailleurs. Invités : Virginie Despentes ; Coralie ; Gonzales ; Simon Le Bon ; Nick Rhodes ; Jean-Claude Dreyfus. **Canal +**
18.50 Vendredi, c'est Julie. **France 2**
19.00 Tracks. **Arte**
20.15 et 23.15 Le Journal de l'histoire. **Histoire**
20.50 Graines de star. **M 6**
21.00 Thalassa. Cap sur les Cornouailles. **France 3**
21.00 Recto Verso. Avec Vincent Lindon. **Paris Première**
21.10 Lignes de front. La Sierra Leone. **LCI**
22.10 Faut pas rêver. Russie : Le soleil sous la glace.Ile Maurice : L'imprimerie de monsieur Poon. Malte : Les trotteurs de La Valette. **France 3**
22.15 Tapis rouge à Roland-Garros. **TV 5**
22.35 Bouillon de culture. Le génie animal. Invités : Jean-François Bouvet ; Benoît Duteurtre ; Pascal Picq ; Jean-Pierre Digard et Boris Cyrulnik. **France 2**
23.10 Sans aucun doute. Pot de terre contre pot de fer. **TF 1**

DOCUMENTAIRES

20.15 Reportage. Docteur dauphin. **Arte**
20.30 Antarctique, un billet pour l'éternité. **Planète**
21.00 Football, du rêve à la réalité. [5/6]. Conte du Brésil. **Odyssée**
21.05 California Visions. **Canal Jimmy**
21.30 De l'arbre à l'ouvrage. **Odyssée**
22.05 Les Grandes Expositions. **Planète**
22.15 Grand format. Pays d'enfance, pays de cendres. **Arte**
22.30 De Lumière à El Cordobès. **Planète**
23.15 La Fascination du Grand Nord. [1/4]. **Odyssée**
0.00 Un siècle de danse. [3/5]. **Histoire**
0.45 Donka, radioscopie d'un hôpital africain. **Planète**
0.55 L'Aventure de l'art moderne. [4/13]. L'abstraction. **Histoire**

SPORTS EN DIRECT

20.00 Volley-ball. Ligue mondiale 2000. Phase préliminaire. Groupe B : France - Russie (1er match). **Eurosport**

DANSE

21.00 « Casse-Noisette Circus ». Ballet. Chorégraphie de Jean-Christophe Maillot. Musique de Tchaïkovski. Par les ballets de Monte-Carlo, et l'Orchestre philharmonique de Monte-Carlo, dir. D. Garforth. **Mezzo**
22.30 « Petite mort ». Ballet. Chorégraphie de Jiri Kylian. Musique de Mozart. Par le Nederlands Dans Theater, et l'English Chamber Orchestra, dir. Jeffrey Tate. **Mezzo**

MUSIQUE

21.00 Soirée Nice Jazz Festival 1999. **Muzzik**
22.45 Eddy Mitchell. **Canal Jimmy**
23.00 Beethoven par Davis et Arrau. Par l'Orchestre symphonique de Londres, dir. sir Colin Davis. **Mezzo**
23.30 « Orphée et Eurydice ». Opéra de Gluck. Par l'Orchestre et les Chœurs de l'Opéra San Carlo de Naples, dir. Gustav Kuhn. **Paris Première**

TÉLÉFILMS

20.45 Nationale 7. J. -P. Sinapi. **Arte**
20.50 Nestor Burma se brûle les ailes. Marcel Zemour. ✪. **France 2**
23.50 Les Yeux fermés. O. Py. **Arte**

COURTS MÉTRAGES

0.45 Histoires courtes. *Monsieur le député.* Christian Carion. **France 2**

SÉRIES

20.45 Twin Peaks. Episode nº 15 ✪. **Série Club**
20.50 First Wave. Les âmes égarées. **13ème RUE**
21.10 Dharma & Greg. Weekend at Larry's. **Téva**
21.35 Au-delà du réel, l'aventure continue. L'éclaireur. ✪. La pierre de lune. **Série Club**
23.10 X-Files, l'intégrale. La fin. ✪. Le commencement. ✪. **M 6**

FILMS

14.40 Darling ■ ■ ■
John Schlesinger (GB, 1966, N., v.o., 130 min) ✪. **Ciné Classics**
14.50 Miss Missouri ■ ■
Elie Chouraqui (France, 1989, 100 min) ✪. **Cinéstar 1**
15.50 Yol ■ ■ ■
Yilmaz Güney et Serif Gören (Turquie, 1982, v.o., 110 min) ✪. **Cinétoile**
16.35 Un dimanche à la campagne ■ ■
Bertrand Tavernier (France, 1984, 90 min) ✪. **Ciné Cinémas 1**

21.00 Scream ■ ■
Wes Craven. Avec Neve Campbell, Courteney Fox (Etats-Unis, 1997, 110 min) ✪. **Ciné Cinémas 1**
21.05 L'Homme au bras d'or ■ ■
Otto Preminger (EU, 1956, N., v.o., 120 min) ✪. **Cinétoile**
22.50 Happy Together ■ ■
Wong Kar-wai (Hongkong, 1997, v.o., 95 min) ✪. **Ciné Cinémas 1**
23.05 La Grande Combine ■ ■
Billy Wilder (EU, 1966, N., v.o., 125 min) ✪. **Cinétoile**
23.10 Un après-midi de chien ■ ■
Sidney Lumet (Etats-Unis, 1975, 130 min) ✪. **Cinéfaz**
23.40 Aguirre, la colère de Dieu ■ ■
Werner Herzog (Allemagne, 1972, 105 min) ✪. **France 3**
0.10 A la poursuite du diamant vert ■ ■
Robert Zemeckis (Etats-Unis, 1984, 100 min) ✪. **Ciné Cinémas 2**
1.10 Un monde fou, fou, fou ■ ■
Stanley Kramer (EU, 1962, v.o., 150 min) ✪. **Cinétoile**
1.25 Man on a Tightrope ■ ■
Elia Kazan (EU, 1953, N., v.o., 110 min) ✪. **Ciné Classics**

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

18.25 Exclusif.
19.00 Etre heureux comme...
19.05 Le Bigdil.
19.55 Hyper Net.
20.00 Journal, Météo.
20.52 Trafic infos.
20.55 Les Années tubes.
23.10 Sans aucun doute. Pot de terre contre pot de fer.
0.50 Les Coups d'humour.

FRANCE 2

18.45 Un livre, des livres.
18.50 Vendredi, c'est Julie.
20.00 Journal, Météo.
20.50 Nestor Burma Burma se brûle les ailes. ✪.
22.25 Un livre, des livres.
22.30 Bouche à oreille.
22.35 Bouillon de culture. Le génie animal.
23.55 Journal, Météo.
0.15 Tennis. Résumé.

FRANCE 3

17.45 Le Kadox.
18.20 Questions pour un champion.
18.48 Un livre, un jour.
18.56 Le 19-20 de l'information, Météo.
20.05 Tout le sport.
20.15 Défi de famille.
20.45 Côté court.
21.00 Thalassa. Cap sur les Cornouailles.
22.10 Faut pas rêver.
23.10 Météo, Soir 3.
23.35 Ciné week-end.
23.40 Aguirre, la colère de Dieu ■ ■ Film. Werner Herzog ✪.

CANAL +

▶ En clair jusqu'à 21.00
18.15 Flash infos.
19.05 Le Journal du sport.
20.30 Allons au cinéma ce week-end.
21.00 Sexe et autres complications Film. Don Roos ✪.
22.35 Belle maman ■ Film. Gabriel Aghion ✪.
0.20 Spin City.

ARTE

19.00 Tracks. Magazine.
19.45 Arte info, Météo.
20.15 Reportage. Docteur dauphin.
20.45 Nationale 7. Téléfilm. Jean-Pierre Sinapi.
22.15 Grand format.
23.50 Les Yeux fermés. Téléfilm. Olivier Py.

M 6

18.25 Loïs et Clark, les nouvelles aventures de Superman.
19.15 Cosby Show.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.05 Notre belle famille.
20.38 Météo du week-end.
20.40 Politiquement rock.
20.50 Graines de star.
23.10 X-Files, l'intégrale.
0.55 Drôle de chance.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.30 Black & Blue.
21.30 Fiction 30.
22.10 Multipistes.
22.30 Surpris par la nuit.
0.05 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUES

20.00 Concert franco-allemand. À la Lukaskirche de Dresde, et diffusé simultanément sur les radios de Berlin, Sarrebruck et Francfort, dir. John Eliot Gardiner : Œuvres de Bach.
22.30 Alla breve (rediff.).
22.45 Jazz Club.

RADIO CLASSIQUE

20.04 Le Cercle des Economistes. Les restrictions bancaires sont-elles terminées en France et en Europe ?
20.15 Les Soirées. Œuvre de Telemann. **20.40** Série piano. Au Théâtre de l'Athénée, par Les Solistes de l'Orchestre philharmonique de Berlin : Œuvres de Brahms, Schumann, Lieder.
22.40 Marina. Opéra d'Arrieta. Par le Chœur de chambre de Ténérife, le Chœur du Conseil supérieur de musique de Tenerife, la Rondalla de Tenerife et l'Orchestre symphonique de Tenerife, dir. Victor Pablo Pérez, Maria Bayo (Marina), Alfredo Kraus (Jorge), Juan Pons (Roque).

Le Monde TELÉVISION

ARTE

20.45 Nationale 7
Une fiction qui fait partie de la collection « Petites caméras » lancée par Jacques Fansten et tournée en numérique pour la chaîne culturelle. *Nationale 7* raconte l'histoire de René, myopathe, qui exprime le désir de faire l'amour. Comment réagit la communauté du foyer pour handicapés où il réside, soignants et soignés ? C'est le contraire d'un film triste. Il a d'ailleurs été déjà primé deux fois.

FRANCE 3

21.00 Thalassa
A l'occasion de la transatlantique anglaise en solitaire qui part de Plymouth le 4 juin, découverte de la Cornouailles, cette sœur saxonne de la Bretagne. De Plymouth, ville du capitaine Drake, à Exeter, ville qui réunirait le plus grand nombre de maisons hantées du monde, sans oublier Tintagel, lieu mythique et romanesque. Un voyage dans les embruns et les limbes d'une région attachante et forte.

CINÉ CINÉMAS 1

21.00 Scream ■ ■
Alors que le troisième (et dernier ?) épisode de *Scream* est encore à l'affiche, il n'est pas inutile de revoir ce premier chapitre, réalisé il y a trois ans. Se servant de la vogue des films mettant en scène des collégiens américains, Wes Craven signe ici une mise en scène et use d'effets spéciaux très théâtraux qui ont transformé le premier chapitre de ce qui deviendra une trilogie en film culte.

SAMEDI 3 JUIN

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

12.10 et 17.10 Le Monde des idées. Thème : Dantec, l'enragé. Invités : Maurice G. Dantec et Michel Braudeau. **LCI**
21.00 Paris, capitale de la haute couture. **Forum**

MAGAZINES

14.15 Bouillon de culture. Le génie animal. Invités : Jean-François Bouvet, Benoît Duteurtre, Pascal Picq, Jean-Pierre Digard et Boris Cyrulnik. **TV 5**
17.15 et 20.15, 23.15 Le Journal de l'histoire. **Histoire**
18.00 L'Enjeu olympique. Sydney 2000. L'évolution des JO depuis Pierre de Coubertin. La ville de Sydney. Les meilleures chances françaises. **La Cinquième**
18.00 Paris modes. Hanae Mori. **Paris Première**
18.15 Argent public. La peau de l'ours. L'État proxénète. La transparence politique : jusqu'où ? **TV 5**
18.30 T.V. + . **Canal +**
19.00 Histoire parallèle. Semaine du 3 juin 1950 - Dunkerque, la leçon des échecs. **Arte**
19.00 Recto Verso. Vincent Lindon. **Paris Première**
19.15 Pendant la pub. Invité : Gérard Jugnot. **TMC**
19.40 L'Appartement. **Canal +**
20.35 Le Club. Francis Perrin. **Ciné Classics**
20.55 La Soirée spéciale Daniel Balavoine. **TF 1**
20.55 Dansez maintenant. Spéciale soleil. Invités : Lara Fabian ; Enrique Iglesias ; Yannick ; Ricky Martin ; Gilbert Montagné ; A Teens ; Frédéric François ; Patrick Bruel ; Khaled et Amar ; Chayanne ; Janeire Verde ; Gibson Brothers ; Pierre Groscolas ; Los Chicos ; Gérard Lenorman ; etc. **France 2**
21.05 Thalassa. Farines amères. **TV 5**
21.45 Metropolis. Europe, nous voilà : Chypre. L'agenda culturel. **Arte**
22.05 Cambouis. Grand Prix historique de Monaco. **Canal Jimmy**
22.15 Envoyé spécial. Liberté, égalité, fraternité. CD connexion. La musicothérapie. **TV 5**
23.10 Fous d'humour. Humour et police. **France 2**
23.30 La Route. Invités : Claude Sarraute ; Laurent Ruquier. **Canal Jimmy**

DOCUMENTAIRES

18.50 Carmen Miranda, le Brésil à Hollywood. [1/2]. **Ciné Classics**
19.05 La Fascination du Grand Nord. [1/4]. **Odyssée**
19.35 Un radeau sur la forêt. **Planète**
20.15 Paysages. L'île de Symi (Dodécanèse, Grèce). **Arte**
20.35 L'Histoire du monde. Cœurs d'élite. Les parachutistes. Le Temps du marché noir, 1940-1950. **Odyssée**
20.45 L'Aventure humaine. La Grotte Chauvet, devant la porte. **Arte**
21.00 Encyclopédies. Un siècle de danse. [5/5]. **Histoire**
21.00 Soirée Gershwin. Fascinating Rythm. **Muzzik**
22.00 Les Réalisateurs. Wes Craven. **Ciné Cinémas**
23.45 Aux p'tits bonheurs la France. Les «elles» de Thérèse. **France 3**
0.00 Mémoires de la télévision française. Philippe Agostini. **Histoire**
0.15 Music Planet. I Muvrini. Terra. **Arte**
0.15 California Visions. **Canal Jimmy**
0.35 Un siècle d'écrivains. Francis Carco. **France 3**
0.50 Les Grandes Expositions. Reynolds. **Planète**

SPORTS EN DIRECT

13.00 Formule 1. Championnat du monde. Grand Prix de Monaco. Essais qualificatifs. **TMC**
14.40 Tennis. A Roland-Garros. Internationaux de France (6e jour). **France 2**
15.30 Formule 3000. Championnat international (5e manche). Essais. **Eurosport**
16.15 Rugby. Championnat de Elite 1 (20e journée). Bourgouin - Bègles-Bordeaux. **Canal +**
18.30 Tennis. A Roland-Garros. Internationaux de France (6e jour). **Eurosport**
20.00 Volley-ball. Ligue mondiale 2000. Phase préliminaire. Groupe B : France - Russie (2e match). **Eurosport**
2.05 Hockey sur glace. Championnat NHL. Coupe Stanley. Finale (3e match) : Dallas Stars - New Jersey Devils. **Canal +**

DANSE

0.30 « Cendrillon ». Ballet. Chorégraphie de Frederick Ashton. Musique de Prokofiev. Avec Antony Dowell (le prince charmant), Antoinette Sibley (Cendrillon), et l'Orchestre du Royal Opera House, dir. J. Lanchbery. **Mezzo**

MUSIQUE

18.30 Beethoven par Davis et Arrau. Par l'Orchestre symphonique de Londres. *Ouverture Egmont* en fa mineur op. 84. **Mezzo**
19.30 « Sonate nº 5 en ut mineur, op. 10 », de Beethoven. Avec Georges Pludermacher, piano. **Muzzik**
20.00 Le Trio de Tchaïkovski. Avec Viktoria Postnikova, piano ; Yehudi Menuhin, violon ; Marc Coppey, violoncelle. **Muzzik**
20.05 « Tzigane », de Ravel. Avec Riccardo Zadra ; Gabriele Pieranunsi. **Mezzo**
20.25 La Traviata (1er tableau). Opéra de Verdi. Mise en scène. Giuseppe Patroni Griffi. Dir. Z. Mehta. **RTBF 1**
22.40 La Traviata à Paris (1er tableau). Opéra de Verdi. Mise en scène. Giuseppe Patroni Griffi. Par l'Orchestre symphonique de la RAI, dir. Zubin Mehta. **France 3**
23.30 Storytellers. Tom Waits. **Paris Première**

TÉLÉFILMS

18.45 Chaudemanche, père et fils. Joël Séria. ✪. **Ciné Cinémas**
20.30 L'Affaire Seznec. Yves Boisset [1/2]. ✪. **Ciné Cinémas**
21.00 Nos jolies colonies de vacances. Stéphane Kurc. **France 3**
22.10 Croisière d'enfer. Mark von Seydlitz. ✪. **Canal +**
22.30 Maria des Eaux-Vives. Robert Mazoyer [1/4]. ✪. **Téva**
22.45 L'Eté de David. Carlo Mazzacurati. **Arte**
23.15 Piège en profondeurs. Po-Chih Leong. ✪. **TF 1**

COURTS MÉTRAGES

1.45 3000 scénarios contre un virus. **TF 1**

SÉRIES

20.00 Ally McBeal. The Oddball Parade (v.o.). **Téva**
20.50 Charmed. Sœur contre sœurs. **M 6**
21.00 Spin City. La bourse ou le vice. ✪. **Canal +**
22.20 New York District. L'agneau de Dieu. La fin d'un rêve. **13ème RUE**
22.40 Buffy contre les vampires. Pleine lune. ✪. Un charme déroutant. ✪. **M 6**
23.15 Homicide. [2/3]. Les liens du sang. ✪. **Série Club**
0.00 Profiler. Unsoiled Sovereignty (v.o.). ✪. **Série Club**
0.10 Sex and the City. Ex and the City (v.o.). ✪. **Téva**
1.25 Star Trek, Voyager. Innocence (v.o.). **Canal Jimmy**
2.10 Star Trek, Deep Space Nine. Feux croisés (v.o.). **Canal Jimmy**

FILMS

13.10 Man on a Tightrope ■ ■
Elia Kazan (EU, 1953, N., v.o., 105 min) ✪. **Ciné Classics**
13.20 Happy Together ■ ■
Wong Kar-wai (Hongkong, 1997, v.o., 95 min) ✪. **Ciné Cinémas 1**
13.20 Miss Missouri ■ ■
Elie Chouraqui (France, 1989, 100 min) ✪. **Cinéstar 2**
13.20 Scream ■ ■
Wes Craven (EU, 1997, v.o., 110 min) ✪. **Ciné Cinémas 3**
13.25 Confidences sur l'oreiller ■
Michael Gordon (Etats-Unis, 1959, 100 min) ✪. **Ciné Cinémas 2**
13.30 Le Cri du cormoran le soir au-dessus des jonques ■
Michel Audiard (France, 1971, 80 min) ✪. **Cinétoile**
16.15 Pauvres mais beaux ■
Dino Risi (Italie, 1956, N., v.o., 100 min) ✪. **Ciné Classics**
20.40 Rien que pour vos yeux ■
John Glen (Grande-Bretagne, 1981, 130 min). **TSR**

23.00 A la poursuite du diamant vert ■ ■
Robert Zemeckis. Avec Michael Douglas, Kathleen Turner (EU, 1984, v.o., 105 min) ✪. **Ciné Cinémas 1**

23.00 Le Trou ■ ■ ■
Jacques Becker. Avec André Bervil, Michel Constantin (France, 1960, N., 125 min) ✪. **Ciné Classics**
23.00 Scream ■ ■
Wes Craven (Etats-Unis, 1997, 110 min) ✪. **Ciné Cinémas 2**
23.10 Georgia ■
Ulu Grosbard (Etats-Unis, 1994, 115 min) ✪. **Cinéstar 1**
23.20 Embrasse-moi, idiot ■
Billy Wilder (EU, 1964, N., v.o., 125 min) ✪. **Cinétoile**
1.15 Ennemis intimes ■ ■
Werner Herzog (Allemagne, 1999, 95 min). **Arte**
3.00 Un après-midi de chien ■ ■
Sidney Lumet (Etats-Unis, 1975, 130 min) ✪. **Cinéfaz**
3.05 Darling ■ ■ ■
John Schlesinger (GB, 1966, N., v.o., 125 min) ✪. **Ciné Classics**
3.10 Yol ■ ■ ■
Yilmaz Güney et Serif Gören (Turquie, 1982, v.o., 110 min) ✪. **Cinétoile**

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

14.55 Alerte à Malibu.
15.45 Flipper, le dauphin.
16.40 Dingue de toi.
17.10 Beverly Hills.
18.05 Sous le soleil.
19.05 Le Bigdil. Spéciale Baba Cool.
20.00 Journal, Tiercé, Météo.
20.53 Trafic infos.
20.55 La Soirée spéciale Daniel Balavoine.
23.15 Piège en profondeurs. Téléfilm. Po-Chih Leong ✪.
0.55 Formule F 1.

FRANCE 2

13.45 Savoir plus santé. Cobayes pour guérir.
14.40 Tennis. Roland-Garros.
18.50 Cyclisme.
19.55 et 20.45 **Tirage du Loto.**
20.00 Journal, Météo.
20.55 Dansez maintenant. Spéciale soleil.
23.10 Fous d'humour. Humour et police.
1.15 Journal, Météo.

FRANCE 3

14.41 Keno.
14.50 Destination pêche. Gérardmer, la vallée des lacs.
15.20 Tiercé.
15.40 Couleur pays.
18.13 Expression directe. MEDEF.
18.20 Questions pour un champion.
18.43 Un livre, un jour.
18.50 Le 19-20 de l'information, Météo.
20.05 Tout le sport.
20.15 O.V.N.I.
20.45 Côté court.
21.00 Nos jolies colonies de vacances. Téléfilm. Stéphane Kurc.
22.40 La Traviata à Paris. (1er tableau). Opéra de Verdi.
23.20 Météo, Soir 3.
23.45 Aux p'tits bonheurs la France. Les « elles » de Thérèse.
0.35 Un siècle d'écrivains. Francis Carco.

CANAL +

15.35 Basket-ball. Finale de conférence.
16.15 Rugby. Bourgouin - Bègles - Bordeaux.
▶ En clair jusqu'à 20.40
18.20 Flash infos.
18.30 T.V. +.
19.40 L'Appartement.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.40 Samedi comédie.
20.40 Blague à part. ✪.
21.00 Spin City. ✪.
21.20 Seinfeld. ✪.
21.45 Dilbert. ✪.
22.09 Histoire muette.
22.10 Croisière d'enfer. Téléfilm. Mark von Seydlitz ✪.
23.40 Surprises.
23.59 Pin-up.

LA CINQUIÈME/ARTE

14.30 Correspondance pour l'Europe.
15.00 Le Journal de la santé.
15.30 Pi égale 3,14...
16.00 Sur les chemins du monde. Les Trésors de l'humanité. **16.55** Gaïa. **17.25** Va savoir.
18.00 L'Enjeu olympique. Sydney 2000.
18.55 C'est quoi la France ?
19.00 Histoire parallèle.
19.45 Arte info.
20.00 Le Dessous des cartes. Iran : révolution(s).
20.10 Météo.
20.15 Paysages. L'île de Symi (*Dodécanèse, Grèce*).
20.45 L'Aventure humaine.
21.45 Metropolis. Europe, nous voilà : Chypre ; L'agenda culturel.
22.45 L'Eté de David. Téléfilm. Carlo Mazzacurati.
0.15 Music Planet. I Muvrini.

M 6

15.10 Les Mystères de l'Ouest.
16.10 Mission impossible, 20 ans après.
17.10 Chapeau melon et bottes de cuir.
18.10 Amicalement vôtre.
19.10 Turbo, Warning.
20.05 Plus vite que la musique.
20.40 Vu à la télé. Le chômage.
20.50 La Trilogie du samedi. **20.50** Charmed.**21.45** The Sentinel. ✪. **22.40** Buffy contre les vampires. ✪. [1 et 2/2].
0.25 Au-delà du réel, l'aventure continue.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.00 Jazz à l'affût. François Theberge.
20.50 Mauvais genres. La beauté du Diable.
22.05 Fiction. *La Conférence de Cintegabelle et Quelques conseils utiles aux élèves huissiers*, de Lydie Salvayre.
0.05 Clair de nuit. Mnémosyne. Tentatives premières : la dernière journée.

FRANCE-MUSIQUES

19.30 Aggrippina. Opéra de Haendel. Au Théâtre des Champs-Elysées, à Paris, dir. René Jacobs.
23.00 Le Bel aujourd'hui. Hommage à György Kurtag. À la Cité de la musique, à Paris, par les solistes de l'Ensemble InterContemporain : *Neuf petites pièces pour piano* Sz 82, de Bartok ; *Jatekok*, de Kurtag.

RADIO CLASSIQUE

20.00 Les Soirées. Œuvres de Smetana, Liszt, Gade, Wagner.
22.00 Da Capo. L'Orchestre philharmonique de New York. *Symphonie* nº 39, de Mozart ; *Concerto* nº 2, de Prokofiev : *Le Coq d'or*, de Rimski-Korsakov ; *Chants et danses de la mort*, de Moussorgski ; Œuvres de Wagner, Cowell, Copland, Sousa.

SIGNIFICATION DES SYMBOLES

Les codes du CSA
✪ Tous publics
✪ Accord parental souhaitable
✪ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans
✪ Public adulte Interdit aux moins de 16 ans
✪ Interdit aux moins de 18 ans

Les cotes des films
■ On peut voir
■ ■ A ne pas manquer
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique

Les symboles spéciaux de Canal +
DD Dernière diffusion
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants

Le Monde TELÉVISION

FRANCE 3

22.40 La Traviata à Paris
Une histoire d'amour et de mort dans le Paris de 1900, lors de l'Exposition universelle. *La Traviata à Paris* est un mélodrame musical, recréé pour cette année 2000 et joué et filmé en direct pour la télévision, dans quatre lieux correspondant à l'action. C'est la RAI qui s'est occupée de la logistique de cette opération, comme elle l'avait déjà fait pour *Tosca*, de Puccini, en juillet 1992. Cette véritable performance technique et artistique permet à des artistes de chanter dans des endroits, distants de plusieurs kilomètres, choisis pour pouvoir y tourner en décors naturels, de jour comme de nuit. Cette émission, qui sera rediffusée par France 2, bénéficiera à plusieurs diffuseurs grâce à la mondovision, et, d'abord, à certaines télévisions francophones (France 3, RTBF, TSR, TV 5 et CFI). *« C'est l'un des premiers opéras de l'âge virtuel »*, a estimé Martin Even, responsable de l'Unité musiques et spectacles de France 3.

ARTE

22.45 L'Eté de David
Trois prix ont été décernés lors du dernier Fipa 1999 à ce téléfilm diffusé en VF sur la chaîne culturelle. Réalisé par Carlo Mazzacurati, il raconte l'histoire de David, jeune bachelier italien, qui sympathise avec un jeune Bosniaque rencontré à la campagne. Les tourments de l'amour et les difficultés du choix de la vie adulte, filmés avec un certain sens de l'esthétique, mais sans grand rythme.

Le Monde

SAMEDI 3 JUIN 2000

Les redresseurs de tour

par Pierre Georges

UNE DÉPÊCHE minuscule, un lendemain d'Ascension, qui laisse vaguement rêveur : ils ont redressé la tour de Pise ! Pas totalement. Pas de beaucoup, certes. Mais tout de même de 12 centimètres. Dix-huit mois d'efforts, de tractions, de calculs minutieux. Et voici l'édifice, fermé depuis onze ans au public, qui pourrait être réouvert. On autoriserait la visite aux enfants car *« ils pèsent moins lourd »*, a affirmé le ministre italien des travaux publics et tours penchées. Et donc, les enfants et les femmes d'abord, cela ne risquerait pas de réduire à néant un combat vieux comme la tour.

Encore un effort, camarades redresseurs de tour ! Les ingénieurs en Pise, sous-section spécialisée du bâtiment qui occupe, à plein temps, des générations d'hommes de l'art depuis 1173, date de la construction, ne désespèrent pas de le remettre un peu plus encore dans le sens du droit, 40 centimètres au total. Mais pour le reste, imaginer la tour penchée de Pise ne penchant plus, droite comme un i, relève de la plus pure fantaisie, du mythe de Sisyphe et d'une atteinte au patrimoine mondial.

La tour de Pise penche, donc elle est. Elle est, donc elle penche. Elle est née comme cela, d'une malfaçon qui fit sa gloire et son charme, cette fâcheuse propension à pencher du côté où elle pourrait tomber, plein sud. Imaginez une tour de Pise normalement bâtie. Droite dans ses bottes de marbre. Chef-d'œuvre même pas en péril ! En parlerions-nous encore ? Quelle banalité serait sienne ! Elle serait belle, certes. Visitée, sans doute. Mais universellement connue, certainement pas. Elle serait tour parmi les tours, monument parmi les monuments de Pise, qui n'en manque pas. Elle serait bêtement belle en somme.

Il doit dans l'imaginaire y avoir des choses comme cela qui donnent à penser, toutes évidences bues, que, si elles avaient été autrement, elles n'auraient pas été pareilles ! Et que la face de Pise en eut été changée sans la gîte de sa tour, aussi sûrement que la face du monde l'aurait été sans le nez de Cléopâtre.

Il faut donc se féliciter de ce coup de génie architectural involontaire. De ce coup de marketing touristique à travers les siècles. De ce suspense inscrit au patrimoine – tombera, tombera pas ? – pendant huit siècles, déjà, de patience et d'attente. Et de ce délicieux frisson qu'on imagine insufflé par les guides aux visiteurs. Ne vous penchez pas tous du même côté en même temps ! Mourir pour la tour de Pise, avec la tour de Pise, sous la tour de Pise, ce serait pourtant une belle mort, bien culturelle et bien patrimoniale, une mort édifiée sinon édifiante.

Donc, MM. les redresseurs de tour, assurez l'essentiel, mais pas le superflu. Et que la tour penchée le reste, pour donner un peu de poésie à un monde qui se féliciterait plutôt de voir les bourses et marchés droits comme poteaux, les jeudis d'Ascension. Car il n'y a plus ni jours fériés, ni fêtes religieuses qui comptent ou vaillent. La Bourse ascensionne ! Toujours ! Le CAC 40 est la tête dans l'azur : 6599,71 points, record de France battu. Admirable ! Admirable ! Encore, encore ! Comme c'est poétique une société qui a sa tour d'argent et son araignée d'or au plafond !

Le CNRS engage une action contre le chercheur négationniste Serge Thion

Il lui est notamment reproché d'avoir diffusé ses idées sur Internet

LA DIRECTRICE générale du CNRS, Catherine Bréchignac, a décidé d'engager une action contre Serge Thion, chercheur en sociologie et figure centrale du négationnisme français. Dans l'édition du 2 juin de *Libération*, elle déclare s'être résolue à agir *« pour des raisons d'éthique »*. Alertée à l'automne 1998 par les instances d'évaluation du CNRS sur l'activité du chercheur, elle a, d'une part, mis en place une commission d'enquête interne à l'organisme et s'apprête, d'autre part, à *« avertir le procureur de la République »*.

Né en 1942, Serge Thion illustre, de façon caricaturale, les dérives idéologiques d'un chercheur au départ plutôt proche de « l'ultra-gauche ». Il s'est d'abord fait connaître par des travaux de sociologie et d'analyse politique dénonçant l'apartheid en Afrique (*Le Pouvoir pâle ou le racisme sud-africain*, 1969) ou livrant des analyses percutantes sur le Sud-Est asiatique (*Des courtisans aux partisans*, 1971).

En 1979, lorsqu'éclate l'affaire Faurisson, il prend le parti du négateur de l'existence des chambres à gaz. Dès lors, il devient l'un des porte-parole les plus actifs du négationnisme. Il persuade le linguiste américain Noam Chomsky de signer une préface au *Mémoire contre ceux qui m'accusent de falsifier l'histoire* de Robert Faurisson, publié par La Vieille Taupe. Il nie également le génocide commis par le régime des Khmers rouges dirigé par Pol Pot.

« OUTIL DE TRAVAIL »

L'avènement d'Internet lui ouvre un nouveau terrain de propagande. Et c'est ce qui décide la direction du CNRS à s'intéresser aujourd'hui à ses agissements. Il lui est reproché, notamment par le MRAP, *« d'utiliser le CNRS comme un outil de travail pour diffuser ses idées racistes et négationnistes »*. Ses détracteurs, qui ont réalisé un dossier détaillé sur le sujet (www.amnistia.net), l'accusent en particulier d'alimenter un site baptisé Aaargh (Association des anciens amateurs de récits de guerre et d'holocauste). Après le récent voyage au Proche-Orient de Lionel Jospin, on pouvait y lire une diatribe contre *« l'irrépressible besoin des socialistes de se mettre à plat ventre devant tout ce qui pourrait avoir l'air juif »*. Serge Thion se défend de tout lien avec ce site Internet. L'historien François Bédarida, chargé par la direction du CNRS de la commission d'enquête interne, assure pourtant disposer de *« la preuve formelle que les textes négationnistes signés de Serge Thion sur Internet ont bien été déposés par lui »*. Pour les instances du CNRS, la limite de la *« liberté de la recherche »* paraît donc avoir été franchie.

Catherine Bréchignac laisse à la justice le soin de décider si les activités privées – hors temps de travail – de Serge Thion tombent sous le coup de la loi. De son côté, l'instance d'évaluation scientifique du CNRS, qui a examiné, au mois de mars, le travail du chercheur, a conclu, à l'unanimité moins une voix, à *« une insuffisance professionnelle pour les deux dernières années »*. Le CNRS envisage donc de demander au nouveau ministre de la recherche, Roger-Gérard Schwartzenberg, qui a été saisi du dossier, une sanction pouvant aller jusqu'à la révocation.

Pierre Le Hir

La Cinquième annule « Ripostes » pour « raisons juridiques »

LA DIFFUSION de l'émission « Ripostes », dimanche 4 juin sur La Cinquième, a été annulée par la direction de la chaîne pour *« des raisons juridiques »*. L'un des participants à cette émission, Michel Polac, menaçait les responsables de « Ripostes » d'une action en référé, leur reprochant d'avoir coupé au montage certains passages de son débat avec l'écrivain Marc-Edouard Nabe sur le thème « Peut-on tout dire dans un journal intime ? » Prévue le dimanche 28 mai, la diffusion de l'émission avait été repoussée d'une semaine, pour retirer, selon Benoît Charpentier, le rédacteur en chef, *« les règlements de comptes très personnels »* entre les deux hommes et des *« propos inentendables à une heure de grande écoute »*. C'est ce montage que M. Polac souhaitait visionner au préalable.

Invité lui aussi, l'écrivain Renaud Camus, qui est au centre d'une polémique pour son « Journal » *Campagne de France* (Fayard), avait brusquement quitté le studio quelques secondes avant le début du tournage. Le débat, animé par Serge Moati et Dorothée Woillez, a alors tourné à l'échange d'invectives entre M. Polac et M. Nabe.

Japon : le premier ministre annonce la dissolution de la Diète

TOKYO
correspondance

Le premier ministre japonais Yoshiro Mori a annoncé, vendredi 2 juin, la dissolution de la Chambre basse en vue des élections législatives du 25 juin. Mercredi, les quatre partis d'opposition avaient déposé à la Diète une motion de censure portant sur la désormais célèbre remarque du premier ministre, qualifiant le Japon de *« pays des dieux, dont l'empereur est le centre »* (*Le Monde* du 19 mai).

Le Parti libéral-démocrate et ses partenaires dans la coalition au pouvoir ont refusé d'ouvrir une séance plénière jeudi 1er juin afin d'éviter le vote sur la motion, qui aurait supposé de nouvelles questions embarrassantes au sujet de la « gaffe » de M. Mori, permettant ainsi de procéder à la dissolution de la Chambre le lendemain.

Il faut dire que la conférence de presse donnée le 26 mai par le premier ministre pour présenter ses excuses n'avait pas eu l'effet escompté et s'était conclue par un fiasco en termes de relations publiques. M. Mori s'est excusé pour l'incompréhension provoquée par ses propos mais a refusé de retirer sa remarque.

A moins d'un mois des législatives, le PLD, qui comptait sur un vote de sympathie suite au décès de Keizo Obuchi (les élections ont lieu le jour de son anniversaire), semble de plus en plus embarrassé par la tournure que prennent les événements. M. Mori fait manifestement figure de « boulet » : sa cote de popularité s'est effondrée à 19 % en mai, avec 62 % de mécontents, selon un sondage du quotidien *Asahi*. Le même sondage montre que 67 % des personnes interrogées trouvent *« problématique »* qu'un premier ministre fasse une telle déclaration. Alors que les partis prévoient de faire grand cas d'un *« nouveau Japon pour le XXIe siècle »* dans leurs programmes de campagne, le PLD a du mal à chasser l'impression d'anachronisme produite par les récents cafouillages.

Outre la remarque de M. Mori, la situation quelque peu confuse qui a suivi l'hospitalisation de Keizo Obuchi a provoqué un certain malaise dans l'opinion. Sur le front économique, où tout semble fait pour accréditer la théorie d'une reprise (le *New York Times* a jeté un pavé dans la mare en révélant récemment que les dernières statistiques gouvernementales avaient « omis » une donnée dans le calcul de la croissance), la partie est loin d'être gagnée. Le plongeon marqué du Nikkei et une recrudescence des faillites suscitent de nouvelles interrogations sur la santé du secteur financier, notamment dans l'assurance.

UNE MOITIÉ D'INDÉCIS

Certes, l'opposition et son premier parti, le Minshuto, ne semblent pas bénéficier aux yeux de l'opinion de ce supplément de charisme qui mobiliserait les indécis (ils représenteraient actuellement près de la moitié des électeurs) et ferait retourner aux urnes les indifférents, notamment les jeunes, qui se sentent déphasés par rapport à la classe politique actuelle.

Si les commentateurs politiques sont prudents, un vote de rejet plus ou moins massif de l'actuelle coalition au pouvoir n'est pas non plus complètement exclu. Un sondage récent du *Yomiuri* indiquait ainsi que 68 % des électeurs potentiels prévoyaient de voter en juin. C'est le taux le plus haut jamais enregistré. Prudent, le PLD a légèrement réduit ses ambitions : Hiromu Nonaka, le secrétaire général du parti, a déclaré jeudi à l'agence Kyodo que la barre était placée à 254 sièges (sur 480) pour la coalition (contre 336 actuellement pour une Assemblée de 500 sièges) et 229 pour le seul PLD. M. Nonaka a ajouté que M. Mori resterait premier ministre si la coalition remportait la majorité. Un argument qui pourrait se retourner contre le PLD.

Brice Pedroletti
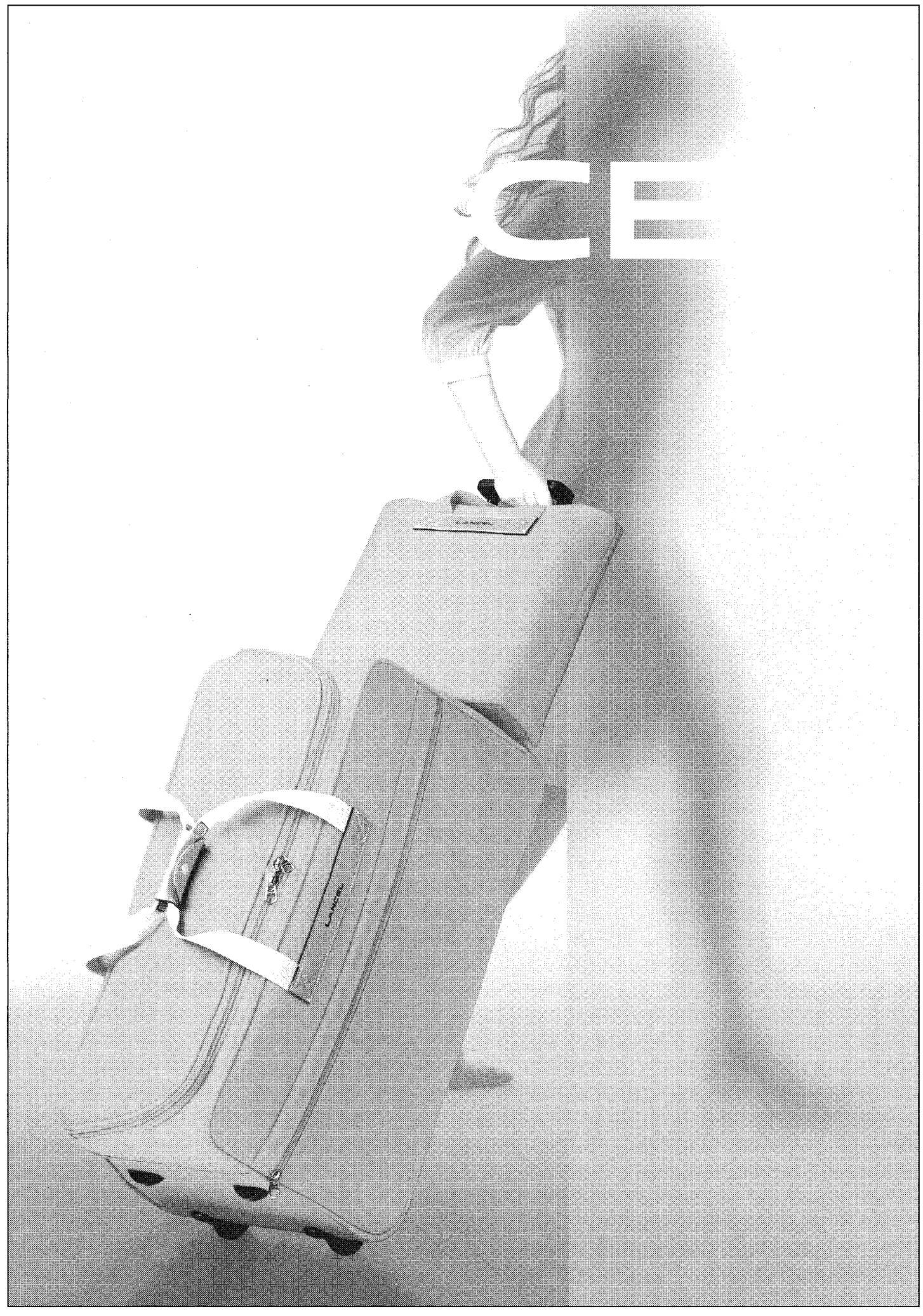
Tirage du *Monde* daté vendredi 2 juin 2000 : 474 928 exemplaires.